

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE**

**SCIENTIFIQUE**

**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**POLE UNIVERSITAIRE –KOLEA-**

**THESE**

En vue de l'obtention du grade DOCTORAT 3<sup>ème</sup> Cycle

Option : Finance

**L'impact de l'implantation des banques étrangères sur  
l'évolution du système bancaire Algérien**

**Présentée par :**

BOUCHELGHOU M Fella

**Sous la direction du :**

Pr. BOUSSAFI Kamel

**Jury :**

<b>Pr. TARI Mohamed Larbi</b>	<b>Professeur</b>	<b>Président</b>	<b>ESC</b>
<b>Pr. BOUSSAFI Kamel</b>	<b>Professeur</b>	<b>Encadreur</b>	<b>ESC</b>
<b>Pr. GLIZ Abdelkader</b>	<b>Professeur</b>	<b>Examineur</b>	<b>ESC</b>
<b>Dr. NECIB Hafisa</b>	<b>MCA</b>	<b>Examinatrice</b>	<b>ESC</b>
<b>Pr. SEDDIKI Malika</b>	<b>Professeur</b>	<b>Examinatrice</b>	<b>Université Alger 3</b>
<b>Pr. GUERRACHE Mohamed</b>	<b>MCA</b>	<b>Examineur</b>	<b>Université Blida 2</b>

**Année universitaire : 2020-2021**

## **Remerciements**

*Je remercie avant tout « ALLAH » le tout puissant de m'avoir accordé force, volonté, et surtout patience et courage qui m'ont guidé et facilité le chemin de la réussite de ce modeste travail.*

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de recherche, Professeur BOUSSAFI Kamel, pour son aide et ses recommandations précieuses, son suivi, sa disponibilité, et son soutien constant.*

*Je tiens à remercier tous les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des enseignants de l'Ecole Supérieure de Commerce pour la qualité de formation dont nous avons bénéficié tout au long de nos études.*

*Mes grands remerciements s'adressent également à des personnes qui m'ont énormément aidé à finaliser mon travail : Mme BAHMAD ASMA, Mme NACIB, Mr TOUMACH, Mr Mahmoud, Mr BENMAHDI.*

*Mes remerciements sont également adressés à tous personne qui m'ont aidé de près ou de loin, et m'ont facilité l'accès à l'information pour mener à bien ce travail.*

*Un grand merci tout particulier à mon époux pour les encouragements et l'amour qu'il m'a donné durant toute cette période de recherche.*

*Les mots ne sauraient exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à mes parents pour leur amour infini, pour leur confiance, pour avoir su me donner la force de continuer et pour m'avoir poussée toujours plus loin.*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce travail à deux personnes qui m'ont permis de me rendre où je suis dans la vie et à qui je dois toute ma reconnaissance ; mes parents.*

*À ma Mère ; Celle qui m'a donné la vie, le symbole de tendresse qui s'est sacrifié pour mon bonheur et ma réussite.*

*À mon père qui a été l'école de mon enfance, mon ombre durant toutes les années d'études et qui a veillé tout au long de ma vie à m'encourager et à me protéger.*

*Que Dieu les gardes et les protègent.*

*À mon très cher frère Islem Anis.*

*À mon mari qui ma soutenu, et qui ma donner le courage durant les moments difficiles.*

*À ma grand-mère qui m'a jamais oublié avec son doua'a et pour laquelle je souhaite une meilleure santé.*

*À mes chères amies Amira, Ibtissem, Imene, Hadjer, Nihed.*

## Résumé

Ce travail de recherche a pour objectif de mettre en valeur le concept de l'internationalisation bancaire et d'identifier les déterminants de la rentabilité bancaire qui différencient les banques domestiques des banques étrangères en Algérie. Ces déterminants, basés sur la rentabilité financière, couvrent à la fois la profitabilité, la liquidité et le risque, pour déterminer l'effet qui procurent les banques étrangères implantés en Algérie sur l'évolution du système bancaire Algérien. L'Algérie est l'un des destinations les plus attractives pour les banques étrangères notamment les banques françaises.

Afin de pouvoir répondre à notre problématique de recherche nous avons effectué une analyse descriptive ainsi une modélisation sur données de panel appliqué sur un échantillon composé de 14 banques, réparties entre 6 banques domestiques et 8 banques étrangères, observées sur la période 2010-2017.

**Mots clés :** internationalisation, système bancaire, banque publique, banque étrangère, rentabilité.

## Abstract

The aim of this research work is to highlight the concept of international banking and to identify the determinants of banking profitability that differentiate domestic banks from foreign banks in Algeria. These determinants, based on financial profitability, cover profitability; liquidity and risk at the same time, to determine the effect that foreign banks established in Algeria have on the evolution of the Algerian banking system. Algeria is one of the most attractive destinations for foreign banks, especially French banks.

In order to be able to respond to our research problem, we carried out a descriptive analysis as well as a modeling on panel data applied on a sample made up of 14 banks, distributed between 6 domestic banks and 8 foreign banks observed over the period 2010-2017.

**Keywords:** internationalization, banking system, public bank, foreign bank, profitability.

## Plan de travail

<b>Introduction générale</b> .....	I-VII
<b>Chapitre 1 : Théorie des banques étrangères</b>	
<b>Section 1</b> : Les démarches de l'internationalisation bancaire .....	3-22
<b>Section 2</b> : Les fondements théoriques de l'internationalisation des banques.....	23-41
<b>Section 3</b> : La multinationalisation bancaire et le choix de la forme organisationnelle de représentation à l'étranger.....	42-57
<b>Chapitre 2 : L'évaluation de l'activité bancaire</b>	
<b>Section 1</b> : Généralité sur la rentabilité des banques.....	60-70
<b>Section 2</b> : Les indicateurs de la rentabilité bancaire.....	71-81
<b>Section 3</b> : Gestion des risques bancaires et réglementation prudentielle.....	82-99
<b>Chapitre 3 : Le système bancaire Algérien et son évolution</b>	
<b>Section 1</b> : Historique du système bancaire algérien.....	102-112
<b>Section 2</b> : Le système bancaire algérien : réforme et transition vers l'économie de marché.....	113-124
<b>Section 3</b> : Les acteurs du système bancaire et financier algérien.....	125-141
<b>Chapitre 4 : Caractéristique et typologie des banques étrangères en Algérie</b>	
<b>Section 1</b> : Présentation des différentes banques étrangères installées en Algérie.....	144-159
<b>Section 2</b> : Les conditions réglementaires des banques internationales en Algérie.....	160-170
<b>Section 3</b> : Les activités développées par les banques étrangères en Algérie.....	171-186
<b>Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie</b>	
<b>Section 1</b> : Modélisation économétrique et présentation des variables.....	189-201
<b>Section 2</b> : Résultats empiriques et discussion.....	202-223
<b>Section 3</b> : Synthèse des résultats par L'APPROCHE CAMEL.....	224-233
<b>Conclusion générale</b> .....	234-236

## **Introduction générale**

Depuis ces trois dernières décennies, le monde a connu une évolution remarquable de ce qu'on appelle la mondialisation qui a amené les pays à se diriger vers les investissements directs étrangers, lesquelles, occupent actuellement une place importante dans les économies des pays d'accueils. Grâce aux effets bénéfiques qu'ils engendrent par l'amélioration de leurs performances économiques, en rétablissant leur équilibre financier et en augmentant leur compétitivité internationale.

Le processus de mondialisation ou la globalisation est un processus multidimensionnel qui allie des transferts de technologie, des mouvements de marchandises et des flux de capitaux. Cette composante financière met en évidence le rôle essentiel joué par les banques et les compagnies d'assurance. Par ailleurs, la mondialisation s'est caractérisée par l'extension de phénomène d'internationalisation avec ses différentes formes relativement indépendantes, de multinationalisation des entreprises en particulier l'internationalisation des entreprises financières le cas des banques.

L'activité bancaire est avant tout une activité de service caractérisée par l'existence d'une relation très étroite entre le prestataire et l'utilisateur du service bancaire. Le système bancaire joue un rôle crucial dans le fonctionnement d'une économie que ce soit dans ses activités au quotidien ou dans ses capacités de croissance.

En outre, les mutations de la sphère financière, l'accélération des innovations technologiques et la nécessité de créer de la valeur ainsi la recherche des économies d'échelles ont intensifié le phénomène d'internationalisation et ont conduits les banques à poursuivre leurs implantations à l'étranger surtout que la déréglementation des activités bancaires a permis une augmentation des opérations transfrontalières.

L'internationalisation des banques constitue probablement l'une des caractéristiques dominantes de ces dernières années et le fait le plus remarquable c'est l'accélération de la tendance. Pour l'implantation dans d'autres pays, les banques utilisent plusieurs formes telles que les stratégies de fusions – acquisitions, partenariat et alliance pour faire face à l'intensification de la concurrence et garder leurs pérennités sur le marché.

Les pays du Maghreb en général et l'Algérie en particulier suscitent des convoitises auprès des banques internationales surtout des banques françaises qui voient dans cette zone une expansion quasi naturelle de leur terrain d'intervention. En effet les grandes banques à capitaux étrangers considèrent le marché algérien de plus en plus porteur.

Depuis l'indépendance jusqu'aux années 80, le système bancaire Algérien était un instrument au service de l'Etat pour réaliser ses objectifs planifiés en plus il avait un rôle passif dans l'intermédiation financière et il fonctionnait en dehors de toutes logiques commerciale et de tout critère de rentabilité et l'efficacité économique. Cependant, dans cette période, le système bancaire algérien est caractérisé par une faible couverture de demande de service bancaire.

## Introduction générale

---

Dans ce cadre, l'Algérie a commencé à mettre en place des politiques d'attraction à la localisation, en s'engageant dans un vaste processus de réformes économiques et financières afin d'instaurer un environnement propice aux investisseurs étrangers d'une manière générale, et ceux du domaine financier en particulier.

La libéralisation du système financier est l'une des mesures prise, et cela à travers l'ouverture du marché bancaire algérien aux banques étrangères qui est concrétisé par le biais de la promulgation de la loi 90-10 de 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC).

Dans les mesures les plus déterminantes portant sur l'autonomie des banques et l'ouverture de l'activité bancaire au capital privé national, mais aussi étranger. Cette loi devrait donc aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie, diversifier les sources de financement des agents économiques et encourager l'implantation bancaire étrangère.

Cette ouverture aux investisseurs étrangers s'est traduite par l'introduction de plusieurs banques étrangères, en provenance de pays différents, après avoir obtenu l'agrément auprès de la Banque d'Algérie. Au fait, l'implantation des banques étrangères en Algérie s'est renforcée à partir de l'année 2000, où ces banques ont élargi leurs réseaux à travers plusieurs wilayas du pays.

En effet, l'importance de l'implantation des banques étrangère trouve sa justification dans sa capacité à rendre les échanges internationaux plus simple et rapide et dans l'effet bénéfique qu'elle apporte pour le pays d'accueil, par l'enrichissement de son secteur bancaire, l'implication dans le financement des différents acteurs de l'économie local, la création de l'emploi, le transfert de compétences en matière de gestion, etc.

Le paysage bancaire a totalement changé avec la présence aux côtés des banques publiques, de banques privées algériennes et de banques privées étrangères désormais installées en Algérie. Donc l'investissement de banques étrangères en Algérie notamment les banques françaises ont marquées leurs présences sur le marché algérien.

Les banques publiques prédominent aussi par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national. Mais le rythme d'implantation d'agences des banques privées a augmenté ces dernières années. Il en résulte d'une progression rapide de l'activité des banques privées cela a contribué au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution des crédits et de l'offre des services bancaires.

L'Algérie constitue le marché d'avenir le plus porteur de la région et l'un des plus dynamiques des pays en développement. Cependant, l'inexistence d'un marché financier en Algérie confère aux banques et aux établissements financiers un rôle crucial, que ce soit dans la collecte des ressources ou dans l'octroi des crédits moyens et longs termes aux entreprises.

Tout cela nous à mener à traiter la problématique suivante :

### **Depuis l'ouverture du système bancaire en Algérie, quel est l'impact de l'implantation des banques étrangères sur l'évolution et l'amélioration de ce système ?**

Afin de répondre à notre problématique de recherche nous avons élaboré quelques hypothèses:

H1 : L'ouverture du système bancaire algérien aux banques étrangères a un impact positif sur son évolution, sur la croissance économiques et la satisfaction des clients.

H2 : Le financement de l'économie algérienne est assuré par les banques publiques nationales comparativement aux banques étrangères ;

H3: Les banques étrangères sont plus rentables que les banques publiques en Algérie.

### **Les études antérieures**

La théorie de la banque internationale a mis l'accent sur la spécificité de l'activité bancaire afin de proposer une analyse des déterminants de la présence bancaire à l'étranger. (Gray and Gray, 1981), (Yonopoulos, 1983), et (Aliber, 1984). Des études théoriques concernant les déterminants de l'implantation des banques étrangères en France ont été établies mais qui restent peu abondantes tels que :

Lemaire, Pardo et Ruffini qui expliquent la présence des banques étrangères par des motivations variées, on peut citer :

La stratégie d'accompagnement à l'étranger des entreprises de même nationalité que la banque. L'implantation sur le marché local dans le but d'acquérir un savoir-faire sur de nouveaux produits. La recherche des opérations rentables et la recherche de l'effet de taille. (Lemaire, Pardo et Ruffini, 1990).

Mulder qui a orienté son analyse vers une approche de barrières à l'entrée des banques internationales. (Mulder, 1991,1993).

Levine précise que les banques étrangères peuvent :

- améliorer la qualité et la disponibilité des services financiers au sein du marché financier domestique, et ce en rendant les banques plus compétitives en matière de développement technologique ;
- stimuler le développement de la supervision et de la réglementation bancaire ;
- permettre l'accès au marché international des capitaux. (Levine ,1996).

Toutefois, l'ouverture des marchés financiers à la compétition étrangère peut engendrer des coûts. En effet, les banques domestiques supportent des coûts dès le moment où elles sont en compétition avec des grandes banques internationales, les entrepreneurs locaux ne peuvent pas accéder aux services financiers puisque les banques étrangères opèrent généralement avec les entreprises multinationales et le gouvernement n'arrive pas à contrôler les banques étrangères les plus résistantes. Claessens, Demirguc-Kunt et Huizinga examinent, en utilisant 7900 observations bancaires de 80 pays durant la période 1988-1995, l'effet de la présence étrangère dans les marchés bancaires domestiques. Ils démontrent comment les



marges nettes d'intérêt, les frais de personnel, les impôts payés et la rentabilité diffèrent entre les banques étrangères et les banques domestiques. Les auteurs trouvent que les banques étrangères ont des profits plus faibles que les banques domestiques dans les pays développés par rapport aux pays en voie de développement. (Claessens, Demirguc-Kunt et Huizinga, 2001).

Kosmidou et al, ont étudié le secteur bancaire Anglais, qui est traditionnellement le plus ouvert par rapport aux pays européens et caractérisé par l'évolution rapide de la présence des banques étrangères. L'analyse multi-variée est utilisée pour identifier les différences entre les caractéristiques financières des banques domestiques et étrangères, basées sur les facteurs de rentabilité, de liquidité, de risque et d'efficacité. Les résultats obtenus montrent que les banques domestiques enregistrent une performance plus élevée que les banques étrangères. En effet, les banques domestiques sont caractérisées par un ratio ROE, un ratio marge nette d'intérêt et un ratio crédits/dépôts plus élevés que ceux calculés pour les banques étrangères. (Kosmidou et al, 2006).

Bush et Golder considèrent l'entrée des banques étrangères comme « une arme à double tranchant ». (Bush et Golder, 2001).

En effet, bien que ces banques améliorent la qualité et la disponibilité des services financiers au sein du marché financier domestique et permettent l'accès au marché international des capitaux, mais elles puissent être à l'origine de la faillite des banques domestiques les moins compétitives.

Plusieurs études ont comparé l'efficacité des banques domestiques et étrangères dans un même pays ou encore entre pays. Seth, De young et Noll ont étudié le marché bancaire américain, et ont démontré que les banques étrangères sont moins rentables que les banques domestiques. (Seth, 1992), (De young et Noll, 1996). Avkiran et Sathye ont abouti au même constat en étudiant le marché bancaire australien. (Avkiran, 1997), (Sathye, 2001).

De plus Williams a démontré que la concentration du marché australien réduit considérablement les marges des banques étrangères et constitue par conséquent une barrière à l'entrée de nouvelles banques étrangères. (Williams, 2003). Hasan et Lorenzo-Vivas ont trouvé que les banques étrangères en Espagne sont aussi rentables que les banques domestiques (Hasan et Lorenzo-Vivas, 1998). Berger et al ont estimé la frontière de coût-profit afin de comparer l'efficacité des banques domestiques et étrangères en France, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Ils concluent que les banques étrangères sont moins efficaces en termes de coût profit que les banques domestiques pour uniquement les trois pays européens qui sont la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Ceci s'explique, par des différences de culture, de réglementation, de langue et par d'autres barrières explicites et implicites (Berger et al, 2000).

Stijn Claessens, Asli Demirguc-Kunt, et Harry Huizinga, leurs étude empirique prouve que dans la plus part des pays, l'entrée des banques étrangères dans les pays hôtes est associée automatiquement avec une réduction de la rentabilité et de la marge des banques nationales. Cela confirme l'hypothèse que l'entrée des banques étrangères peut améliorer le

## Introduction générale

---

fonctionnement des marchés bancaires nationaux. (Stijn Claessens, Asli Demirguc-Kunt, et Harry Huizinga, 2000).

D'autres études mentionnent que les banques étrangères peuvent améliorer la qualité et la disponibilité des services financiers en augmentant la concurrence bancaire, tels que :

Mc fadden: entrée des banques étrangères en Australie, il a constaté que cela a conduit à une amélioration intérieure des opérations bancaires (Mc fadden, 1994).

Bhattacharaya: il a pris des cas spécifiques au Pakistan, en Turquie, en Corée où il a prouvé que les banques étrangères ont facilité l'accès à des capitaux étrangers pour les projets nationaux (Bhattacharaya, 1993).

Pigott: il a décrit des politiques qui ont fait augmenter l'activité des banques étrangères existante dans neuf pays du bassin pacifique, et il a fourni quelques statistiques globales sur la taille et la disponibilité des activités des banques étrangères dans ces pays (Pigott, 1986).

Dans le contexte algérien, l'étude de Ali BENDOUB qui s'est intéressé à la rentabilité des banques publiques et privés en Algérie entre 1997 et 2012, cette études a été menée sur 10 banques publiques et privés, il a testé quatre déterminants internes (le rapport entre le fond et le total actif, celui entre les pertes de prêt fourniture et les produits d'intérêts nets, le revenu net d'intérêts par actif moyen et les prêts nets par total des dépôts et emprunts) et deux externes (le PIB et l'inflation).

Cette étude a abouti aux conclusions suivantes : la qualité des actifs augmente la rentabilité des banques commerciales en Algérie. La gestion efficace reflète la capacité des gestionnaires de la banque sur l'utilisation des ressources disponibles, plus la gestion est efficace, plus la rentabilité des banques commerciales augmente. L'existence d'une relation positive entre la rentabilité et le ratio de liquidité des banques commerciales en Algérie. L'augmentation des taux de croissance réduit le risque de non-paiement des emprunteurs locaux (Ali BENDOUB, 2015).

Ainsi, l'étude empirique de BOUABDALLAH Wassila qui a été consisté à observer l'effet des indicateurs bancaires sur la part de marché du secteur bancaire pour la période allant de 2004 à 2014 en se basant sur des séries temporelles annuelles. Cette étude a été basé sur l'analyse de cinq indicateurs: les crédits, les dépôts, les opérations du commerce extérieur qui est représenté par les engagements en faveur de la clientèle, le produit net bancaire et le résultat net. Son étude a prouvé que les banques privées à capitaux étrangers récemment installées en Algérie se sont développée d'une manière très rapide et commence à gagner du terrain petit à petit malgré les entraves qui ralentissent leur implantation. Selon les estimations, ces banques connaîtront un avenir prospère malgré les efforts fournis par l'état algérien pour protéger le secteur bancaire public.

De plus l'étude de BAHMED Asma, qui a présenté une étude comparative entre les banques conventionnelles et les banques islamiques au sujet de leur performance. Dans son étude a retenu un échantillon de douze banques actives opérant en Algérie dont dix de type classique et deux à caractère islamique sur une période de cinq ans (2010-2014), en

## **Introduction générale**

---

employant conjointement deux outils méthodologiques : la régression multiple sur données de panel et l'approche CAMEL dont les résultats ont été validés à l'aide de tests d'hypothèses.

### **Objectifs de la thèse**

L'objectif de notre thèse est de montrer l'effet de l'introduction des banques étrangères sur l'évolution du système bancaire algérien. Toutes en basant sur :

- L'identification de leurs parts de marché.
- L'identification des déterminants internes de la rentabilité bancaire qui différencient les banques domestiques des banques étrangères en Algérie.

### **Raisons du choix du sujet**

- Premièrement, pour une raison personnelle, puisque nous avons un penchant particulier pour le domaine bancaire.
- L'intérêt de connaître les réformes instaurées par les autorités algériennes sur notre secteur bancaire et connaître leur impact sur le terrain.
- L'intérêt de connaître l'évolution du flux des investissements directs étrangers dans le secteur bancaire en Algérie.
- Notre sujet présente un intérêt particulier, surtout à l'heure de la mondialisation où la libéralisation financière augmente l'efficacité des banques. Celles-ci optent pour le processus d'internationalisation afin d'élargir leur part de marché dans des pays d'accueils.

### **Méthodologie de recherche**

Afin de pouvoir étudier notre problématique centrale et valider nos hypothèses, nous avons opté pour méthode descriptive qui porte sur une recherche documentaire qui résume les plus essentielles des théories et approches sur l'internationalisation des banques.

En ce qui concerne l'étude empirique, nous avons privilégié la méthodologie qui consiste à utiliser la méthode analytique dans l'exposition des différentes évolutions qu'a connues les banques étudiées depuis 2009 jusqu'à 2017, et une méthode économétrique de panel combinant les effets temporels et individuels pour avoir l'effet qui procurent l'implantation des banques étrangères sur l'évolution et l'amélioration du système bancaire algérien (Notre échantillon est composé de 20 banques, dont 6 publiques et 8 privées pendant la période de 2010 jusqu'à 2017).

### **Limite de l'étude**

Etant donné l'ampleur du thème choisi et la multitude d'informations qu'il contient, notre étude concerne seulement les six banques de nature publiques, et huit banques étrangères. Le manque de données ne permet pas l'inclusion des autres banques.

### La structure de la thèse

Pour répondre aux objectifs de notre thèse, nous organisons notre travail en deux parties. La première est théorique, et contient trois chapitres. Le premier est consacré à l'étude de la littérature sur les banques étrangères. A son tour, il est divisé en trois sections. Nous commençons dans une première section par définir et présenter les démarches de l'internationalisation bancaire. Dans la deuxième section, nous abordons les fondements théoriques de l'internationalisation des banques. Nous traitons, dans le cadre de la troisième section, les banques multinationales et leurs formes d'implantation.

Le deuxième consiste à examiner l'évaluation de l'activité bancaire. Ce chapitre contient trois sections, une première section donne un aperçu général sur la rentabilité des banques. La deuxième section vise à déterminer les différents indicateurs de la rentabilité bancaire. La dernière section s'est focalisée sur la gestion des risques bancaires et la réglementation prudentielle.

A son tour, nous avons divisé le troisième chapitre qui étudie l'évolution du système bancaire Algérien en trois sections. La première section est consacrée à l'histoire du système bancaire algérien. Dans la deuxième section, nous exposons les réformes du système bancaire algérien et sa transition vers l'économie de marché. Ainsi, nous nous intéresserons aux acteurs du système bancaire et financier algérien dans la troisième section.

La deuxième partie de notre thèse est pratique, elle est divisée à son tour en deux chapitres. Le premier chapitre représente les caractéristiques et typologies des banques étrangères en Algérie, nous présentons dans la première section les différentes banques étrangères installées en Algérie. Dans la deuxième section, nous récapitulons les conditions réglementaires des banques multinationales en Algérie. Nous abordons dans la troisième section les activités développées par les banques étrangères en Algérie. Le deuxième chapitre prend la forme d'une étude empirique qui étudie le modèle de panel des variables étudiées, en se basant sur l'effet des banques étrangères sur l'évolution du système bancaire Algérien.

# ***Chapitre 1***

***Théorie des banques étrangères***

Cette dernière décennie a été marquée par le développement des échanges internationaux de biens et surtout de services grâce au développement du commerce international, l'abolition des contrôles de change et la libéralisation des mouvements de capitaux et des services financiers dans le cadre de l'OMC.

Dans les années 1990, la participation des banques étrangères dans les systèmes bancaires locaux de nombreux pays en développement a significativement augmenté. Actuellement, plus de la moitié des actifs bancaires locaux est contrôlée par des banques étrangères en Argentine, au Chili, en République Tchèque, et en Pologne. L'Amérique Latine et l'Europe de l'Est. Ces pays ont été les premiers à permettre une participation étrangère dans leurs systèmes bancaires alors que l'évolution en Asie et en Afrique a été plus graduelle. Toutefois, un événement majeur risquerait d'avoir un impact considérable sur cette vague d'internationalisation.

L'internationalisation des banques a fait l'objet de nombreux développements théoriques. Les secteurs bancaires ont subis durant la dernière décennie plusieurs restructurations qui ont permis aux banques de diversifier davantage leurs activités au niveau international.

Ce développement de l'activité bancaire internationale nous conduit à s'interroger sur plusieurs déterminants de ce processus :

- Pourquoi les banques s'internationalisent et pénètrent des marchés étrangers ?
- Quand, comment et où, peuvent-elles s'internationaliser ?

Pour répondre à ces questions nous avons choisi de diviser ce chapitre en trois sections. La première section a pour objectif d'étudier les démarches de l'internationalisation bancaire. La seconde section expose des fondements théoriques de l'internationalisation. Enfin, la troisième section définit les formes d'implantations des banques multinationales.

### Section 1 : Les démarches de l'internationalisation bancaire

L'internationalisation des banques est l'une des manifestations de la globalisation financière. Elle s'est traduite par une expansion des opérations internationales et un accroissement des implantations à l'étranger.

Dans la première section de notre présent chapitre, nous essayerons de comprendre l'évolution du processus d'internationalisation des banques depuis la fin des années 1980 ; puis d'étudier les stratégies de leur internationalisation et enfin expliquer les raisons qui peuvent motiver pour s'implanter à l'étranger.

#### 1. Mondialisation

Les définitions de la mondialisation abondent dans la littérature scientifique, ce qui entraîne une certaine confusion quant à l'utilisation de ce terme. Ainsi, le mot mondialisation est employé de manière peu rigoureuse « comme un mot parmi d'autres pour désigner simplement l'internationalisation plus poussée de l'activité économique s'exprimant par une intégration et une interdépendance accrues des économies nationales». (Thompson, 1999, p.159).

Plusieurs des définitions proposées pèchent soit par minimalisme, en réduisant le phénomène à ces manifestations économiques, soit par généralisation excessive en l'associant à tous les changements modernes au sein de la société humaine. Dans le milieu des sciences économiques et du monde des affaires par exemple, on utilise fréquemment le concept de mondialisation pour ne référer qu'à l'accroissement des transactions commerciales et financières transfrontalières.

Dans sa définition de la mondialisation, Jean-Luc Ferrandéry insiste sur la nature capitaliste de ce concept qui, selon lui, désigne un « mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques et de déréglementation, qui permet aux activités économiques capitalistes d'étendre leur champs d'action à l'ensemble de la planète». (Jean-Luc Ferrandéry ,1996. P.3).

Selon une interprétation encore plus restreinte de la mondialisation, celle-ci résulte d'un ensemble de stratégies économiques résidant dans l'esprit des décideurs, et en particulier des dirigeants d'entreprises privées (Kherdjemil, 1999; Mucchielli, 1998). Ce point de vue est fortement contesté par plusieurs observateurs qui affirment au contraire que la mondialisation est un processus induit par l'évolution du marché plutôt que le résultat de politiques volontaires (Mittleman, 1996).

Pour J. Stiglitz, donne une présentation de la mondialisation comme suite : « la mondialisation est l'intégration sans cesse plus étroite des peuples du monde qui ont réalisés la baisse continue des coûts du transport et des communications, et la réduction des internationales, qui font circuler au-delà des frontières des capitaux, des produits et des technologies mais elle porte également sur les échanges de savoir et permet le développement d'une société civile mondiale. La mondialisation n'est donc pas seulement un phénomène

économique. Ces aspects politiques sociaux et culturel sont tout aussi important». (M. Durrouset, 1994)

Un autre terme souvent utilisé pour parler de mondialisation est le mot globalisation. La plupart des auteurs s'entendent pour dire que le mot globalisation est la signification anglophone du terme mondialisation et lui octroient le même sens.

Selon Michel Aglietta, « La globalisation financière est une transformation des systèmes financiers qui est intimement liée au changement de régime de croissance dans les pays de capitalisme avancé. Elle a fait prévaloir les principes de la finance de marché et une nouvelle logique financière par rapport à celle qui existait lorsque le financement de la croissance était assuré de façon prépondérante par le système bancaire. Les investisseurs institutionnels sont les acteurs dominants de cette nouvelle finance». (M. Aglietta, 2000, p .56).

Il existe une divergence sémantique et historique entre la mondialisation et l'internationalisation. De fait, selon Rainelli, la plupart des travaux font une distinction entre mondialisation et internationalisation. Mais, qui plus est, ces deux concepts « correspondent à deux phases dans l'histoire de l'ouverture des économies : à l'internationalisation succède la mondialisation». (M. Rainelli, 1999, p. 37).

Sachwald abonde dans ce sens: « la mondialisation implique une évolution par rapport à l'internationalisation qui prévaut jusqu'à la fin des années soixante-dix». (F. Sachwald, 1994, p. 22).

Il en est de même pour Paulet pour qui « la mondialisation est une transformation continue qui s'accélère surtout dans les années 1980 et qui correspond à une déréglementation des flux de services, de marchandises, de capitaux. Elle implique aussi une ouverture des frontières, un progrès technique» (Paulet J-P, 1998, p. 12). Selon ce dernier, qui s'appuie sur l'OCDE, la mondialisation s'est déroulée en plusieurs phases, la première étant l'internationalisation qui correspond à l'étape la plus ancienne au cours de laquelle les firmes s'ouvrent vers l'extérieur en développant leur exportation. La transnationalisation s'inscrit comme étant la deuxième étape caractérisée par l'essor des investissements directs à l'étranger; les firmes deviennent donc « trans » nationales en traversant les frontières, grâce à la libéralisation des échanges et des flux de capitaux.

À l'internationalisation succède la globalisation ou mondialisation qui comprend la phase récente des années 1980-1990. Cette troisième étape fait référence à l'installation de véritables réseaux planétaires grâce aux progrès de la technologie et des services.

En résumé, deux courants s'affrontent, les tenants pour qui le terme mondialisation est le plus actuel tandis que d'autres utilisent le terme internationalisation qui serait le plus approprié.

### **2. Le phénomène de l'internationalisation**

Les différents auteurs et chercheurs scientifiques s'accordent aujourd'hui à dire que le début de l'activité bancaire était le fruit de marchands du moyen-âge, qui gardaient les objets



et les métaux précieux de certains de leurs clients, tout en prêtant ces mêmes métaux précieux à d'autres clients (N.LAKHOUA, 1998). Ceci constituait, en quelque sorte, la plus vieille fonction d'une banque : déposer dans un guichet et prêter à un autre ; c'est cette fonction, appelée intermédiation, qui a été essentielle pour le développement économique dans la plupart des sociétés et des cultures, et qui est à l'origine de l'activité bancaire (Bollenbacher, 1995).

Cette activité d'intermédiation vise à faire coïncider les choix de portefeuilles des deux types des agents économiques, les emprunteurs (ayant un besoin de liquidité) et les prêteurs (ayant un surplus de liquidité) afin de réaliser l'équilibre épargne- investissement (Y.Ullmo, 1988).

L'importance des banques comme acteur, à la fois sur le plan macro et micro économique, leur a permis de jouer un rôle très important dans les économies nationales et internationales, à travers les différentes époques, partout dans le monde. (Prost, Blanc et Vigouroux, 1991).

Mais c'est seulement à partir du vingtième siècle qu'une libéralisation économique de plus en plus poussée, au niveau des institutions financières, a permis de transformer l'activité bancaire. Celle-ci se déroule aujourd'hui autour de trois principaux axes : l'intermédiation, l'activité de marché et l'activité de services (Saidane, 1997).

L'activité bancaire a tendance à se compliquer davantage de nos jours, dans la mesure où les opérations bancaires ont tendance à s'effectuer de plus en plus à une échelle internationale plutôt qu'à une échelle nationale.

Cette internationalisation bancaire est en partie la conséquence de l'internationalisation des entreprises et de leurs activités. Une grande partie des transactions internationales effectuées par les banques, consiste à transférer un dépôt en devises d'une banque à une autre, qui se trouve dans un autre pays. Lorsqu'une entreprise a besoin de devises pour payer des fournisseurs à l'étranger par exemple, elle contacte une banque en particulier, qui va transférer le montant en devises à une autre banque à l'étranger (Rose, 1983).

Nous observons depuis plusieurs années une internationalisation accélérée des entreprises à l'échelle mondiale, qui a et qui continue à engendrer une juxtaposition des économies à l'échelle locale, nationale et internationale (Deysine et Duboin, 1995). Cette internationalisation des économies, des espaces transactionnels et des entreprises a entraîné l'internationalisation d'une autre catégorie d'acteurs sur la scène économique mondiale: les banques.

Après la première guerre mondiale, les banques américaines furent les premières à s'engager massivement sur la voie de l'internationalisation. Leur influence s'est accrue à la fin de la deuxième guerre mondiale et surtout avec le rôle que jouaient les Etats-Unis comme protecteur des valeurs du capitalisme, face à la menace des pays socialistes et communistes pendant la guerre froide.

Le système monétaire et financier international était, jusqu'à 1971, sous la domination des accords de *Bretton Woods*, par lesquels, le dollar américain était la principale monnaie et devise, utilisé comme une unité de mesure standard et une source de liquidité, relié à une valeur stable en or (Lees, 1974). C'est grâce à ce système que les banques américaines ont pu réaliser des performances sur les marchés monétaires internationaux, en accordant de plus en plus de crédits, de prêts et de dépôts.

D'après Lees, les banques américaines ont commencé à s'engager de plus en plus dans les opérations internationales à partir des années 60, en conduisant des opérations dans les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, parce qu'elles ont compris le potentiel d'investissements et les opportunités que ces pays pouvaient offrir, et leurs capacités à satisfaire les besoins en financement des pays développés (Lees, 1974).

C'est seulement à partir des années soixante-dix que les banques européennes, canadiennes et japonaises ont commencé leurs processus d'internationalisation (Leroux, 1994). Il faut noter ici que certaines banques européennes, notamment des banques anglaises et françaises, étaient déjà considérées comme des banques internationales, puisqu'elles étaient implantées dans les anciennes colonies de ces pays.

Les banques européennes sont en train de suivre le chemin suivi par les banques américaines, pendant les années 70; elles essaient d'étendre leurs activités à l'échelle internationale, à cause de la hausse de la concurrence sur leurs propres marchés (Berger, Humphrey et Smith, 1993). Cette hausse de la compétitivité et de la concurrence, sur les marchés locaux et nationaux, a obligé les banques européennes à s'installer dans d'autres pays et à chercher d'autres marchés, plus prometteurs, à l'étranger.

Le développement de banques étrangères dans les pays en voie de développement a connu deux principales tendances. Dans plusieurs pays, comme la Corée du Sud, les Philippines et Taiwan, la présence de banques étrangères dans ces pays a largement progressé. La deuxième tendance se manifeste dans les pays qui formaient d'anciennes colonies européennes (Malaisie, Indonésie) où la présence de banques étrangères a décliné Fry, à cause de la présence d'un sentiment de nationalisme très fort. Nous pouvons remarquer l'existence de ces deux tendances dans la plupart des pays en voie de développement, partout dans le monde : les banques étrangères ont plus du mal à s'implanter dans les pays en voie de développement, qui étaient anciennement colonisés par les puissances occidentales (Fry, 1988).

Il existe quatre principaux enjeux qui conditionnent une exposition internationale. Le premier, est le souci pour les établissements de maîtriser la stratégie de développement international, tout en gardant en objectif la stratégie globale du groupe. En effet, il faut pouvoir choisir le métier approprié à l'international. A ce titre, le second enjeu est de savoir adapter les facteurs, qui ont fait la réussite de certains métiers sur le marché domestique, au marché international. La banque doit ainsi prendre en compte le degré de maturité des zones où elle souhaite s'enraciner. Le troisième enjeu, est de transformer le déploiement international en un levier de croissance pour dynamiser le marché domestique. Une banque internationale représente aussi pour une partie de la clientèle locale très mobile un gage de

sécurité. Il faut pouvoir bénéficier des avantages compétitifs que présente une exposition à l'étranger. Et enfin, le quatrième enjeu est de trouver de nouveaux marchés dynamiques et non risqués suite à la crise des *subprimes* de 2008 et de la dette en Europe en 2010. Par conséquent, les banques européennes ont dirigé leur attention sur des zones peu matures, moins risquées que les pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, et au potentiel de croissance très élevé (J.Troudar, 2012).

La banque de détail est devenue mondiale. Durant les années 2000, le déploiement international des établissements européens, positionnés sur la banque de proximité, s'est fait à partir de plusieurs points d'appuis. Le premier est le désir de ces banques de capter une nouvelle clientèle face à un marché domestique de plus en plus essoufflé. La concurrence s'est accrue essentiellement à cause de l'apparition d'établissements non bancaires qui captent le client dès le besoin de financement jusqu'à la réalisation de celui-ci.

Avant de parler des phases et stratégies de l'internationalisation des banques, nous allons tout d'abord définir le concept d'internationalisation bancaire et la firme multinationale.

### **2.1. Définition de l'internationalisation bancaire**

D'une manière générale, l'internationalisation est la stratégie de développement de la firme en dehors de la sphère de son marché national (Jean-Louis, AMELON et Jean-Marie, CARDEBAT, 2010). Elle peut se manifester par l'implantation d'unités de production dans d'autres pays ou la conquête de plusieurs marchés nationaux. Il désigne aussi le régime d'administration d'un territoire par une autorité internationale.

En outre, l'internationalisation des banques est l'une des manifestations de la globalisation financière. Elle s'est traduite par une expansion des opérations internationales (opérations en devises ou avec les non-résidents) et un accroissement des implantations à l'étranger (P. d'arvisenet, J.P Petit, 1999).

Autrement dit, l'internationalisation bancaire définie comme étant une démarche à travers laquelle une banque réalise des transactions avec une clientèle étrangère moyennant l'épargne locale (Andrew, W.MULLINEUX et Victor, MURIND, 2003).

On pourrait aussi trouver l'origine de l'internationalisation des banques au cœur de la relation banques-entreprises. Nicolas Eber définit cette relation comme « une répétition dans le temps d'offres et de demandes de crédit émanant respectivement de la banque et de la firme pour le financement des projets d'investissement successifs de cette dernière ». (N. Eber, 2001, p199).

Les banques étrangères à l'international privilégient rarement, dans les pays d'implantation la banque de détail (retail banking), ce qui veut dire la banque orientée vers les particuliers, professionnels et PME (crédits, dépôts, gestion de moyen de paiement...) dans la mesure où ces activités impliquent une forte proximité avec la clientèle (P. d'arvisenet, J.P Petit, 1999).

### 3. Les vagues de l'internationalisation

Les banques multinationales européennes ont connu des transformations entraînant une redéfinition de leurs métiers, notamment celui de la banque de détail. Ainsi, le métier de réseau observe une intensification des rapprochements transfrontaliers. Cette augmentation est la résultante de plusieurs faits dont l'émergence de nouveaux acteurs non bancaires, la saturation des marchés, un modèle de tarification très contesté, ou encore le vieillissement de la population du marché domestique (Backer et al 2008).

En conséquence, face à un marché domestique de plus en plus restreint la multinationalisation est devenue un enjeu de taille.

Les spécialistes ont divisé l'évènement de l'internationalisation bancaire en trois grandes périodes qu'ils ont appelées : les vagues d'internationalisation bancaire. Chacune d'elles a ses caractéristiques et ses spécificités.

#### 3.1. La première vague

Selon Jessy Troudart, les premières vagues d'internationalisation des banques européennes se sont faites dans les anciennes colonies : « Les stratégies des banques européennes reposent sur deux axes majeurs de développement, l'héritage colonial et la prise de position opportuniste (privatisation du secteur financier, ouverture de certains pays après une longue période protectionniste), le but étant de bénéficier de marchés porteurs » (J. Troudart, 2012, p 35).

Pour Aliber la première vague d'internationalisation des banques se situerait durant la décennie qui précède la Première Guerre Mondiale (Aliber, 1984). Selon Jones, cette période débute bien plus tôt, c'est-à-dire dès le 19ème siècle et plus précisément dans les années 1830 (Jones ,1990).

Cette période caractérisée par la révolution industrielle a vu encourager les flux commerciaux interrégionaux puis internationaux, grâce à l'invention des différents moyens de transport, réduisant ainsi les coûts de transport.

Les flux financiers (qui se traduisait par le financement bancaire de ce grand commerce international) sont devenus eux aussi internationaux à cause de l'exportation européenne des capitaux dans le monde entier (El Kadri ; Richer ; Somville ; Toselli et Vasseur, 2004).

Le système économique dans ces circonstances est passé d'un capitalisme mercantile<sup>1</sup> vers un capitalisme de la finance bancaire et des grands trusts<sup>2</sup>. Cette période était aussi caractérisée par une large colonisation par les pays européens où il y a eu l'exploitation de ce nouveau capitalisme (via l'investissement de capitaux). Cet investissement a permis de

---

<sup>1</sup> Politique économique pratiquée en Europe sur la période allant du début du XVIème siècle jusqu'au XVIIème siècle. Ce courant mesurait la puissance de l'Etat par la quantité d'or et de métaux précieux qu'elle détenait ; et non pas par sa capacité à produire des biens et services.

<sup>2</sup> Un trust est un ensemble de plusieurs entreprises regroupées sous une direction unique et qui exercent une influence importante sur un secteur ou une partie de l'économie.

répandre davantage leur production manufacturière et d'accroître leur capacité d'extraction des matières premières (Titor, 2007).

La grande Bretagne était l'investisseur le plus important. En 1913, par exemple, 86% du stock de capital investi à l'étranger dans le monde était d'origine européenne dont 40% d'origine britannique (Faubert, 2011). En effet, Londres seul a pu acquérir le monopole des assurances navales et était également une place financière incontournable qui gérait la majorité des flux financiers. Aussi, les banques multinationales britanniques contrôlent plus de 2 250 agences bancaires réparties sur l'Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Australie. On les appela, alors, des banques d'outre-mer (Overseas Bank en anglais) (Jones G, 2004).

### 3.2. La deuxième vague

Après les deux guerres mondiales, l'Europe est sortie affaiblie économiquement et financièrement. C'est aussi la période de l'émergence des Etats-Unis comme la première puissance mondiale<sup>3</sup>.

C'est pour cela que la deuxième vague d'internationalisation bancaire qui se situe dans les années 1960 a été lancée par les banques américaines. Les banques s'intéressent aux grandes places financières qui ont vu le jour, telles que celles du marché euro dollar à la fin des années 1950 et la place financière asiatique dans les années 1970.

Ce qui diffère dans cette seconde vague c'est la diversification dans le choix géographique d'internationalisation. Les banques multinationales américaine se sont intéressées à de nouveaux marchés de pays développés (tel que : le Japon et les places financières asiatiques) qui affichaient de fortes opportunités de croissance.

### 3.3. La troisième vague

La fin des années 90 a donné un coup d'accélérateur à l'internationalisation du secteur bancaire surtout européen. La chute du mur de Berlin (1989), la mise en place d'un marché unique de capitaux (1990) et la volonté de l'union européenne d'accueillir les anciennes républiques soviétiques a entraîné une transformation profonde dans l'économie de ces pays (SELENIUM, 2009).

Cette vague a été marquée par la redéfinition du métier bancaire et de nouvelles opportunités pour les banques américaines avec l'apparition d'un nouveau concept de « banque universelle <sup>4</sup> » et la gestion d'actifs qui se révèlent être des créneaux porteurs.

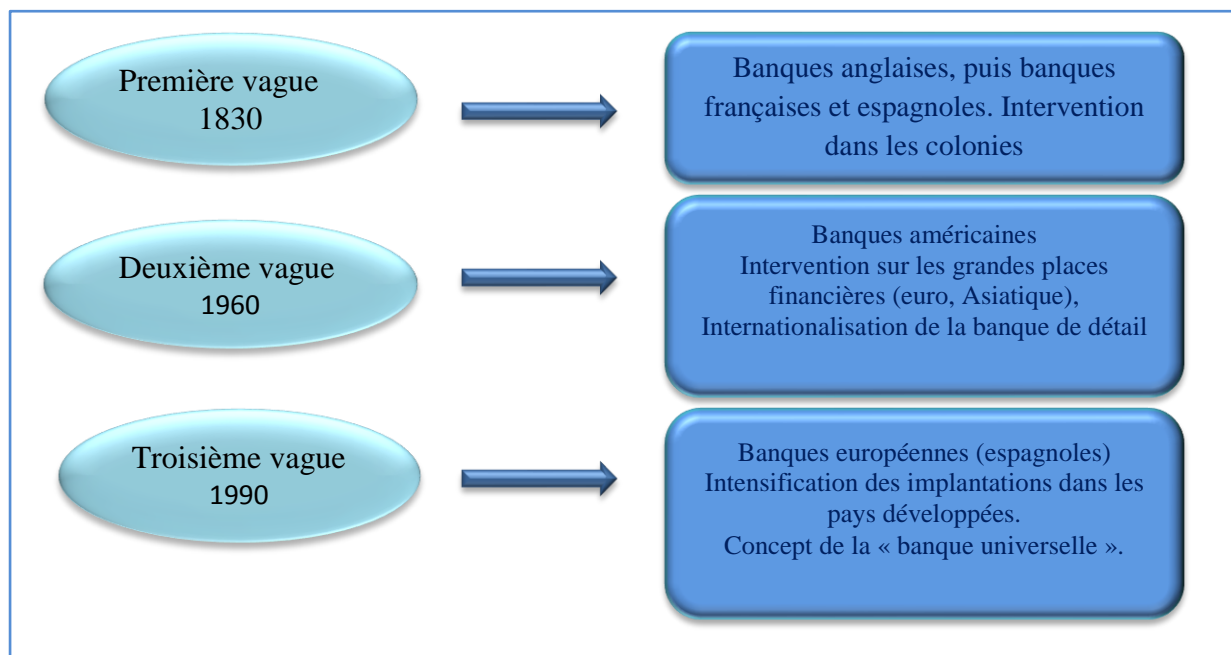
---

<sup>3</sup> En effet en 1945, les Etats unis possédaient les trois quart des réserves mondiales en or. Puis, les sorties de capitaux des Etats unis se sont accrues de façon modérée fournissant à l'économie mondiale les moyens pour se reconstruire.

<sup>4</sup> La banque universelle est un terme pour désigner une banque exerçant plusieurs métiers. Ce concept est apparu en France après la dérèglementation bancaire des années 1980.

Le schéma suivant représente les différentes vagues d'internationalisation des banques :

**Figure N°1** : les différentes vagues d'internationalisation des banques



**Source** : Thèse Jessy TROUDART pour l'obtention d'un doctorat: « analyse et comparaison des stratégies d'internationalisations des banques » université Montesquieu - bordeaux IV ; France 2012 ; p 36.

Dans le cadre de globalisation financière, ces trois vagues ont été accompagnées de plusieurs événements marquants dans la vie économique et financière. D'une part la déréglementation financière et d'autre part, la désintermédiation et décloisonnement « la règle de 3D »:

- **La déréglementation**

La déréglementation financière s'est opérée dans un cadre de mondialisation et de libéralisation financière intense. Cette déréglementation financière des années quatre-vingt a conduit à l'explosion des innovations entraînant une très forte diversification des produits d'épargne et de financement.

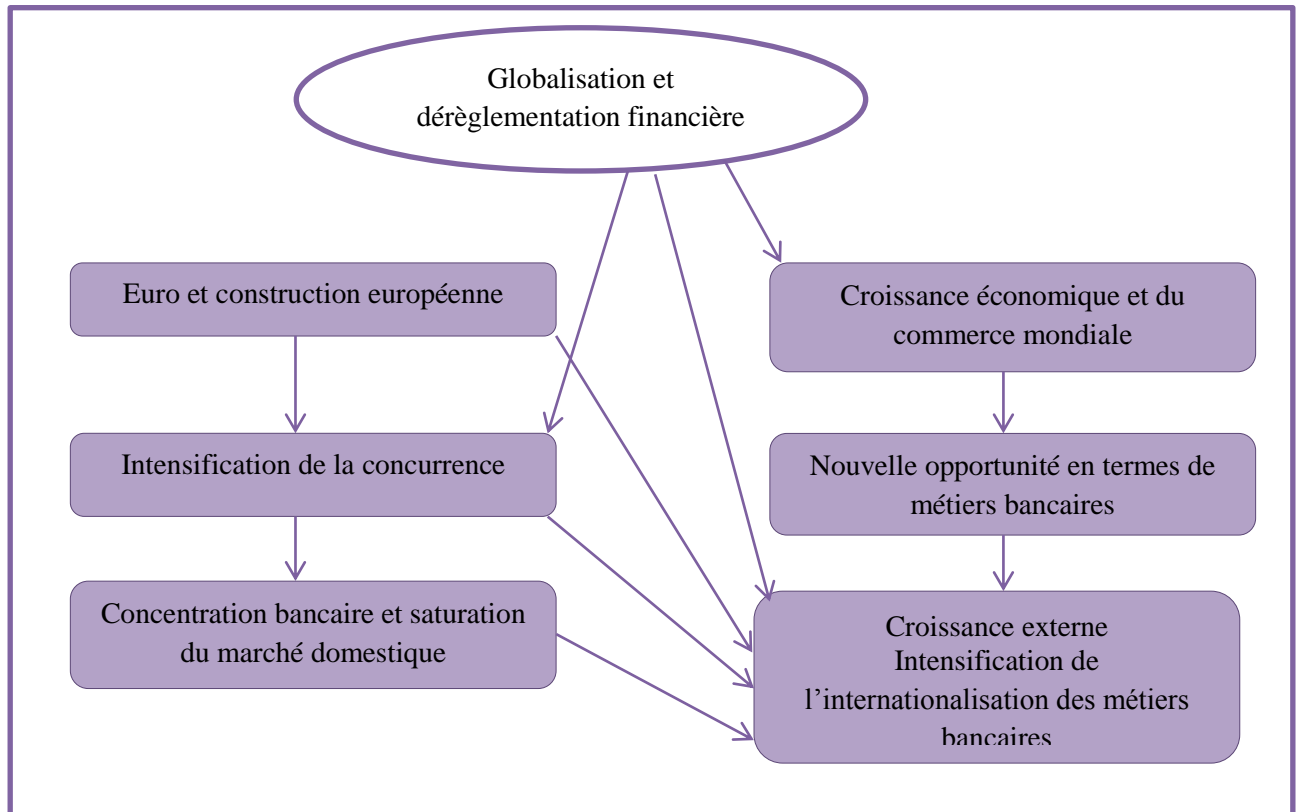
La propagation de cette déréglementation financière s'est opérée à partir des États-Unis à travers deux canaux : d'une part un renforcement de la sécurité du système bancaire ; d'autre part l'amélioration des conditions de fonctionnement des marchés financiers. Puis, elle s'est propagée dans les autres pays qu'à partir du moment où ceux-ci devaient faire face à de nouveaux risques ou besoins sur le marché local.

L'introduction de la monnaie unique (Euro) a facilité l'accès aux marchés bancaires de la zone et chaque établissement bancaire a pu effectuer ses activités sans aucune restriction. Cela a permis d'accroître la concurrence et de réduire les marges d'intérêts. L'euro a, même,

fait disparaître les opérations de change. Le marché est devenu encore plus intégré et liquide ce qui favorise un processus de désintermédiation financière.

La figure suivante représente les conséquences de la déréglementation financières :

**Figure N°2** : les conséquences de la déréglementation financières



Source : thèse Jessy Troudart, op cit, p 38.

- **La désintermédiation :**

La définition du métier de la banque selon laquelle il : « répond à la demande de fonds dont les agents non financiers ont besoin pour régler des dettes et/ou pour réaliser des dépenses, immédiates ou futures », fait apparaître son rôle d'intermédiaire financier entre agents à besoin de financement (emprunteurs) et agents à capacité de financement (prêteurs) ; le financement du premier agent se fait indirectement (finance indirect) par l'intermédiaire des banques (C, Bialès, 2013, p. 9).

Mais avec la diffusion de la technologie qui devient accessible à tous les opérateurs- de nouveaux intermédiaires financiers sont apparus tels que les OPCVM<sup>5</sup> et autres entreprises d'investissement, sociétés d'assurances, etc.... réduisant les marges d'intermédiation bancaire (finance directe). Une baisse des taux d'intermédiation a été, par exemple, observée en France : de 54 % à 39,5 % entre 1994 et 2004 (Boutillier M. et Bricongne J, 2006).

<sup>5</sup> Les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont des intermédiaires financiers dont l'activité principale consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquérir des actifs financiers.

- **Le décloisonnement :**

Traduit l'ouverture des marchés autrefois séparés et ce, d'un point de vue externe (annulation du contrôle de change) et d'un point de vue interne par l'intégration des compartiments existants entre les marchés (marché monétaire à court terme, marché financier à long terme, marché de change...). Les marchés deviennent alors interconnectés grâce aux réseaux modernes de communication et à l'innovation de nouveaux produits financiers comme, par exemple, le Swap de devise<sup>6</sup>.

Ces facteurs de globalisation financière ont rendu le marché domestique saturé plus que jamais. Dans ces circonstances, la banque se voit obligée de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement afin de s'adapter aux modifications du secteur. Dans cette optique, l'internationalisation dans des pays tiers semble constituer une réponse appropriée.

#### **4. Le processus d'internationalisation**

Une revue de littérature nous montre que la plupart des auteurs supposent que la diversification géographique d'une firme est le résultat d'un processus composé de trois phases. Nous présentons dans ce paragraphe ces différents cycles. La présentation de ses phases permet de mieux appréhender les gains qu'une banque peut obtenir d'une exposition internationale.

La phase initiale est celle des entreprises qui débutent dans le processus de développement international, et donc de diversification de marché. Selon la littérature, les firmes décident dans un premier temps de s'installer dans un nombre infime de pays et devront faire face à des barrières à l'entrée. La première phase décrit une pente négative de la courbe. Les travaux de Johanson et Vahlne supposent qu'une entreprise cherche dans un premier temps à s'implanter dans des marchés « familiers », et cette implantation entraîne des charges supplémentaires de gestion que la firme est obligée de supporter (Johanson et Vahlne, 1977).

La firme doit ainsi supporter des coûts initiaux avant de pouvoir imposer sa légitimité outre-mer (Zaheer et Mosakowski, 1997). Johanson et Vahlne parlent de « coût de connaissance ». Pour ces auteurs la firme devra supporter dans un premier temps des coûts afin d'acquérir la connaissance nécessaire du marché étranger dans lequel elle désire s'installer (Johanson et Vahlne, 1977). L'expansion internationale présuppose un apprentissage de la culture, de la société et de l'environnement dans lequel elle s'implante. Une entreprise qui commence à se diffuser dans plusieurs pays, dans la mesure où ses frais d'installation seront élevés, ne pourra pas récupérer ces pertes à travers les résultats réalisés dans la poignée de pays dans lesquels elle s'est installée (Gongming Quian et al (2008)).

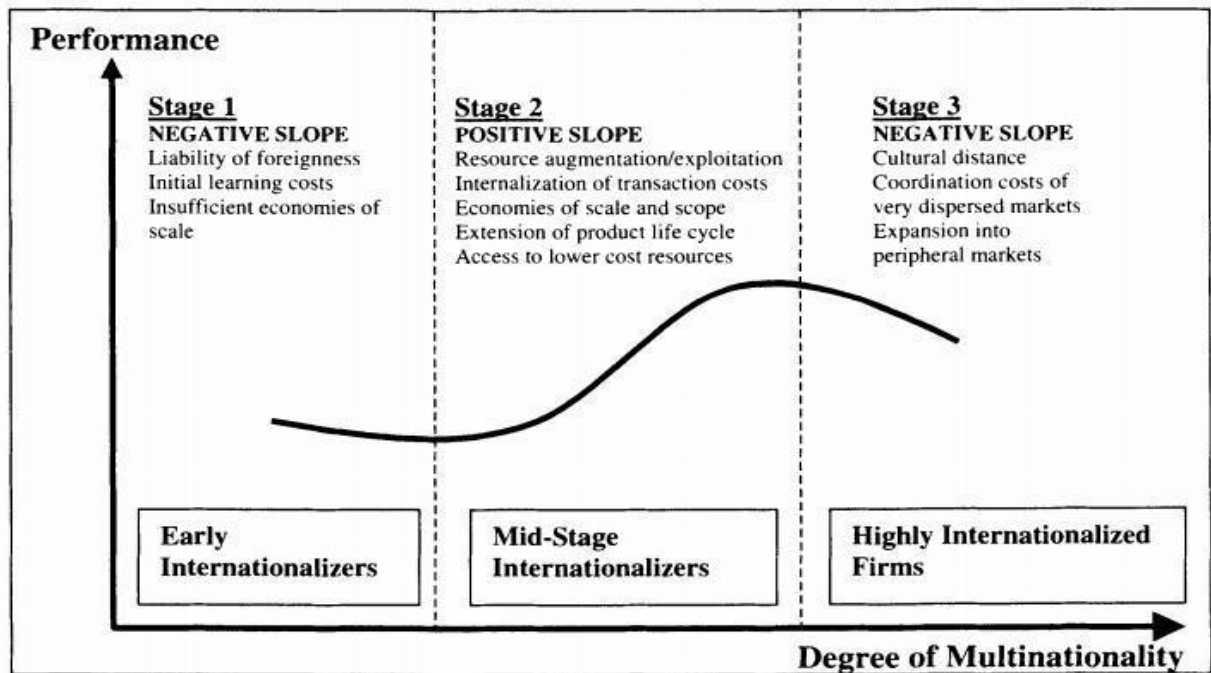
---

<sup>6</sup> Le Swap est un produit financier destiné à faciliter la circulation des capitaux. Par exemple : deux entreprises de nationalités différentes mais qui ont chacune une filiale dans l'autre pays et qui ont besoin de financement de monnaie étrangère. Elles concluent un swap de devises qui consiste en un échange du montant entre les deux entreprises pendant une durée précise en tenant compte du cours de change de devise. Ces différentes transactions s'effectuent par la banque.



Aussi, s'engager à l'international conduit à une somme notable de coûts administratifs. En effet, même si la firme n'est présente que sur un petit nombre de pays, le niveau de charges par nation s'avère généralement considérable (Contractor et al 2003). Aussi, Contractor et al préconisent lors de cette première phase, une pente négative de la courbe relatant le lien entre performance et diversification de marché. Il faut souligner que ces coûts sont peu élevés, ce qui conduit à la décision des firmes de s'installer tout de même à l'étranger. La relation négative entre ces deux grandeurs reste donc très superficielle.

**Figure N°3 : Relation performance-internationalisation à trois phases et en S horizontal**



**Source:** Contractor F. J., Kundu S. K. et Hsu C. (2003), « A three-stage theory of international expansion: the link between multinationality and performance in the service sectors », *Journal of International Business Studies*, n°34, 2003, p. 07.

La deuxième phase du processus rend compte, pour la littérature, de la réalisation de bénéfices et donc d'une pente positive de la courbe. Les entreprises sont à un niveau de diversification de marché plus important que précédemment. Ce niveau plus élevé leur permet de réaliser des performances. En effet, les coûts fixes et les charges générales liés aux opérations des filiales ainsi que les dépenses en Recherche et Développement peuvent à ce stade être divisés entre un nombre plus grand de pays (Porter 1987).

Les bénéfices réalisés par rapport à la diversification de marché plus intense sont plus importants que les coûts supplémentaires dus à l'internationalisation.

La firme multinationale va donc exploiter son habilité à faire un arbitrage entre les différents pays dans lesquels elle s'est installée. Ainsi, plus elle sera étendue sur plusieurs pays, plus elle pourra exploiter cet arbitrage en terme de prix, de ressources et de management (Rugman 2005). Cette diversité, en termes de marchés, permet aux entreprises qui recherchent des ressources nouvelles, d'accéder certes à des coûts de facteurs de production moindre, mais

également à la possibilité de former et d'exploiter des groupes d'apprentissage (Daniels et Bracker 1989).

Durant cette deuxième phase d'expansion, les entreprises ont également l'opportunité d'exercer une puissance de marché, (Grant 1987) et d'étendre leur cycle de production (Vernon 1971).

La troisième phase d'expansion des firmes rend compte d'un seuil optimal de développement international. En effet, l'expansion dans plusieurs pays serait bénéfique pour une firme jusqu'à un certain pallier, au-delà duquel la relation entre bénéfice et multinationalisation serait négative.

La littérature parle d'une courbe en forme de « U inversé ». Ainsi pour certains secteurs, les entreprises auraient intérêt à s'expatrier jusqu'à un certain niveau d'expansion au risque de réaliser des pertes. Pour ces firmes, les coûts supplémentaires d'une expansion plus importante à l'étranger sont supérieurs aux bénéfices liés à cette expansion et sont, par conséquent, néfastes à la rentabilité globale de l'entreprise.

En conséquence, la pente de la courbe redevient négative. Ceci s'explique par le fait que les firmes s'intéressent dans un premier temps aux marchés lucratifs dans des pays à fort potentiel de croissance. Puis, elles se développent dans les pays de la périphérie possédant un potentiel de croissance moins fort que les marchés initiaux. Les coûts de gouvernement, de management et de coordination deviennent ainsi trop importants et pèsent sur la rentabilité des entreprises (Galbraith et Kazanjian 1986).

Ceci est d'autant plus vrai lorsque la firme s'installe dans un pays où les différences culturelles et juridiques sont importantes, dans la mesure où cela se répercute sur les coûts de transaction et de management (Gomes et Ramaswamy 1999). Ces différences en termes de culture et de management entraînent pour Grant (1987) des difficultés dans la gouvernance, entravant ainsi la réalisation de bénéfice.

Pareillement, une multinationalisation excessive des firmes augmente les contraintes en termes de management, essentiellement à cause de la distance linguistique, culturelle mais également physique (Hitt et al 1997). Ces auteurs définissent ce phénomène en termes de perte de stratégie de contrôle dans les filiales, en raison d'un coût d'information trop élevé. En définitive, la diversification géographique à grande échelle entraîne certes des bénéfices supplémentaires, mais également des coûts supplémentaires, dus à une nécessité de coordination en termes de transaction et de contrôle, pesant ainsi sur la rentabilité d'une entreprise.

### 5. Qu'est-ce qu'une firme multinationale ?

La firme multinationale est qualifiée entre autres de : transnationale, internationale, supranationale, plurinationale, mondiale, globale,...etc.<sup>7</sup> Le préfixe « *multi* » invite à penser

---

<sup>7</sup> Sur 21 définitions recensées dans les rapports annuels (de 2000 à 2006) de la CNUCED (Rapport sur l'Investissement dans le Monde) : 09 définitions retiennent le qualificatif « multinationale », 05 définitions

que ces entreprises auraient plusieurs nationalités, perdant toute attache spécifique avec leur nation originelle. Pour pallier à cette ambiguïté certains auteurs préfèrent la dénomination d'entreprises *transnationales*.

C'est à partir des années 1950, avec l'instauration d'un cadre économique et politique international favorable aux activités économique à l'étranger, que les chercheurs ne sont penchés sur l'étude de la firme multinationale de manière profonde (Delapierre Michel, Milleli Christian ,1995).

Le français Maurice BYE définit en 1953 « Les Grandes Unités Interterritoriales » comme « Un ensemble intégré des organisations de production contrôlées en divers territoires, par un centre unique de décision» (Bye Maurice, 1987 p. 694).

Cette définition a ensuite été enrichie en 1960 par Stephen HYMER qui s'appuie sur l'importance du contrôle dans la définition de la firme étrangère à partir de deux principes pouvant inciter un investisseur à vouloir prendre le contrôle. En premier lieu, l'investisseur doit assurer la sécurité de son investissement et contrôle l'ensemble du rendement des capitaux investis, en second lieu, les structures de compétition entre firmes seront modifiées, les firmes doivent donc organiser une connivence avec ses filiales étrangères. Ce qui implique une organisation interne entre filiale en réseau d'échange international fondé sur une volonté de modifier à son avantage les conditions de la concurrence internationale au sein des grands oligopoles (Muchielli Jean louis ,1998).

Certains auteurs ont donné des définitions plus restrictives. En 1973, Vernon propose une définition selon laquelle « la firme multinationale doit avoir une unité de production dans au moins 6 pays et que le chiffre d'affaire annuel doit être supérieur ou égal à 100 millions de dollars », mais cette définition a été largement critiquée, pour cause, le nombre d'implantation est limité à 6 pays en effet, le choix du nombre de pays qu'exige Vernon n'explique pas les raisons du choix d'un nombre de six pays étrangers comme minimum à la multinationalisation (Rainelli Michel ,1979).

Pour CAVES une firme ne sera considérée comme multinationale que si elle contrôle et gère une production à l'étranger dans au moins deux pays (CAVES ,1982).

Dans cette perspective, une entreprise peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle n'est considérée comme multinationale que lorsqu'elle réalise au moins une partie de sa production à l'extérieur de son territoire national. L'intégration verticale de la FMN et la soumission des filiales au pouvoir de la maison mère, fait de chaque filiale une entité étrangère par rapport à l'économie du pays d'accueil.

Muchielli, considère comme multinationale « toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger» cette unité de production est sa filiale par conséquent, la logique de productivité prime sur une logique dimensionnelle (Muchielli Jean louis, 1998,pp. 17-18).

Michallet, propose une définition plus englobant et dynamique selon laquelle, « la FMN et une entreprise ou un groupe le plus souvent de grande taille, qui à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans un plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale» (Andrefe Wladimiri, 1996, p.30).

O'donnell définit le degré d'interdépendance internationale comme l'état par lequel les résultats d'une filiale étrangère d'une multinationale influencent ou sont influencés par les actions d'une autre unité opérant dans un Pays différent (O'donnell, 2000). Il s'agit d'un outil important grâce auquel les multinationales peuvent exploiter leur multi-dimensionnalité pour atteindre et maintenir un avantage compétitif dans un environnement global. Il a notamment été utilisé pour différencier les multinationales entre elles. Les normes internationales, édictées par les FMI, fixent ce seuil à 10%. Même si le contrôle est supposé donc lorsqu'une maison mère détient plus que 10% d'une filiale. Le contrôle est indéniable lorsque le seuil de 50% est dépassé.

De manière plus large, une firme multinationale pourrait se définir, comme une firme possédant ou contrôlant des entreprises implantées dans plusieurs pays et en mesure d'élaborer une stratégie qui s'appuie sur les différences socio-économiques de ces pays (Crozet Matthieu, et Koenig Pamina ,2005). La production n'est que l'envers de l'investissement direct étranger, que le FMI définit comme : « l'investissement qui permet aux firmes d'avoir plus de manœuvre stratégique en dehors de son espace géographique de base par l'exploitation de nouvelles opportunités». Ainsi un IDE implique une relation de contrôle à long terme avec unité étrangère (Delapierre Michel, Milleli Christian, 1995, p.79).

De ces définitions, nous déduisons que les FMN élaborent des plans stratégiques à moyen et long terme et les définissent à l'échelle mondiale en vue d'optimiser les avantages liés à leur mobilité et à la diversité des pays potentiels à l'implantation (Debruecker Ronald ,1995).

### **6. Stratégies des firmes multinationales**

Les travaux portant spécifiquement sur les stratégies des banques multinationales demeurent peu nombreux. Les modèles utilisés sont principalement empruntés aux théories relatives aux firmes multinationales (D'Arvisenet et Choulet, 2008). Les principales stratégies adoptées par les FMN sont distinguées par Michalet en quatre stratégies distinctes : la stratégie d'approvisionnement ; la stratégie de marché ; la stratégie de rationalisation de minimisation des coûts ; et la stratégie techno-financière (Michalet ,1998). Elles ne sont évidemment pas exclusives l'une de l'autre au sein d'une même firme. Une ou deux stratégies différentes peuvent être suivies simultanément, en fonction des orientations géographiques et aussi en fonction des branches d'activité.

Plus la FMN est diversifiée par zones et par produits, plus la probabilité de la voir adopter plusieurs stratégies en même temps est grande (C.A. Michalet ,1999). En complément de ces quatre stratégies, on intègre la stratégie de partenariat ou l'intégration de type « hub and spokes », la plus répandue actuellement (Ayachi F, 2005).

### 6.1. La stratégie d'approvisionnement

Connue aussi sous le nom de stratégie d'accès aux ressources naturelles, était la première raison d'attraction des IDE. La stratégie d'approvisionnement caractérise les FMN du secteur primaire ayant besoin d'un accès aux intrants de matières premières. Cette stratégie est apparue dans le XVIème siècle avant même l'évolution de concept globalisation. Elle n'est pas par la suite ni une caractéristique de l'économie globale ni de l'économie multinationales.

L'exploitation des ressources naturelles se trouve principalement en dehors des pays d'origine des firmes, car pour des raisons climatologiques ou géologiques qui sont peu abondantes voire inexistantes dans le pays d'origine, ou que le pays disposant de ces ressources naturelles est incapable de les exploiter ou de les commercialiser sans investissement international, tel est le cas pour les exploitations de terrains pétrolier et miniers par exemple.

Elle est très simple à l'expliquer, elle ne dépend ni coûts ni facteurs, le seul déterminants est l'existence des ressources naturelle assez importante dans le pays d'accueil qui doit avoir un minimum de stabilité économique et politique.

Cette stratégie est considérée comme la base de la constitution et le développement d'empires coloniaux. En effet, les investissements dans l'exploitation des matières premières et dans l'agriculture était à l'origine des premières firmes multinationales, pour exemple, nous avons les Britanniques qui disposaient déjà, avant la première guerre mondiale d'entreprise qui répondaient à ce mode d'organisation qui disposaient déjà, avant la première guerre mondiale d'entreprise qui répondaient à ce mode d'organisation comme Cadbury dans le cacao, lever dans les huiles végétales ou encore Dunlop le caoutchou (M. Delapierre et C. Milleli ,1995).

Toutefois, nous excluons cette stratégie parce que cette catégorie de multinationales primaires est aujourd'hui qualifiée comme étant *caduque* (Süer, 2007). En plus, elle ne correspond pas aux spécificités du secteur bancaire.

### 6.2. La stratégie de marché

Cette stratégie est appelée aussi « stratégie horizontale<sup>8</sup> » ou « stratégie multi-domestique » (multi-domestic-strategy)<sup>9</sup>. Elle s'applique aux décisions d'investissement à l'étranger, qui visent à produire pour le marché local d'implantation par le biais de « filiale-relais ». Elle est apparue au XXe siècle. Elle concerne les flux d'investissement croisés Nord-

---

<sup>8</sup> La formulation de l'opposition « stratégie horizontale » et « stratégie verticale » a été introduite récemment par Brainard (1993) et Markusen (1995). Ces auteurs reprennent le même clivage proposé par Michalet (1999a), concernant les « filiale-relais/filiale-atelier », mais avec l'intention d'introduire des concepts qui se situent plus dans le prolongement de ceux de la « Nouvelle Economie Géographique » initiée par Krugman (1991). Ce nouveau clivage sert de pont entre la nouvelle économie internationale et celle de l'investissement direct.

<sup>9</sup> Cette stratégie correspond à ce que Porter (1986) désigne par stratégie « multipays » (multidomestic), donc au sens propre de multinationale.

Nord qui se développent entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, c'est à dire au sein de la triade. Elle est effectuée dans des pays qui ont un niveau de développement équivalent.

Chaque filiale dispersée dans le monde est autonome dans sa production et la relation avec la maison mère se limite seulement à la propriété et au transfert de technologie et de capitaux dans le pays d'accueil. Un investissement horizontal conduit à une simple réplique de la firme (c'est-à-dire à produire le même produit dans plusieurs pays). L'objectif est la conquête de nouvelles parts de marché, par une autre voie, que celle, utilisée traditionnellement, des exportations. La stratégie horizontale, est caractérisée par des flux commerciaux intra-branche Nord-Nord constituant une forte majorité du commerce international.

Cette stratégie est aussi caractérisée par la nature intra-industrielle des flux. Les produits et techniques de production ne diffèrent guère d'un pays à un autre et les investissements croisés sont réalisés dans les mêmes secteurs d'activités. Ainsi, on peut comprendre que la stratégie horizontale est très spécifique et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis à vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en général.

La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue. Les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux ; en termes de stock, la proportion est encore plus élevée.

### 6.3. Stratégie de rationalisation de minimisation des coûts

Appelée aussi « stratégie verticale » ou délocalisation, par le biais de « filiale-atelier<sup>10</sup> », cette stratégie est apparue vers le milieu des années soixante. Inversement à la stratégie horizontale, cette stratégie conduit à un processus d'intégration verticale entre les économies du Nord et celles du Sud, permettant ainsi une minimisation des coûts. La compétitivité-prix recherchée par les FMN, dépend fortement des avantages tirés de la localisation du pays d'accueil, selon une stratégie de division internationale des processus productifs (DIPP).

Andreff souligne que, « Tous les stades du processus productif ne présentent pas la même intensité en capital technologique (machines spécialisées), en main-d'œuvre qualifiée (ou peu qualifiée), en énergie ou en savoir-faire (qualifications). La multinationale arbitre donc entre les pays hôtes en fonction de leurs avantages comparés pour chaque opération de production » (Andreff, 2003, p, 114).

Le choix de localisation dépend de la fonction de production de la firme et des dotations factorielles des pays d'accueil. C'est le cas des entreprises qui cherchent à réduire au minimum leurs coûts de production. Elles profitent, ainsi, des différences de coûts des

---

<sup>10</sup> La stratégie d'implantation d'une filiale dans un pays peut être conçue comme tête de pont pour pénétrer un marché plus vaste (régional par exemple), comme celui de l'Europe ou de l'Asie.

facteurs, et essentiellement des coûts de main d'œuvre. Elles placent la partie de la chaîne de production qui soit relativement intensive en facteur travail dans les pays où les coûts de main d'œuvre sont relativement faibles. La qualification de cette main d'œuvre a évolué dans le temps.

Le but ultime est l'amélioration de la compétitivité de la firme dans son secteur d'activité par rapport aux concurrents. La production n'est pas destinée au marché d'implantation forcément mais orientée vers le marché mondial. Des économies d'échelle sont engendrées par la spécialisation des « filiales-ateliers », dont la production est destinée au marché mondial.

Les « filiales-ateliers » sont étroitement interdépendantes contrairement au « filiales-relais ». La stratégie verticale génère un réseau internalisé dans lequel circule entre les différentes unités du groupe différentes composantes, des produits intermédiaires et de la technologie. Concernant la compétitivité des firmes, dont la stratégie est verticale, elle est fondée sur les coûts des biens/services produits et non pas sur la qualité ou sur la différenciation des produits, tel qu'il est poursuivi dans la stratégie horizontale (Michalet, 1999a).

### **6.4. La stratégie techno-financière**

Il s'agit d'une nouvelle génération de stratégie, qui n'est plus fondée sur la délocalisation d'activités productives, qu'elles soient des « filiales-relais » ou des « filiales-ateliers ». Cette stratégie repose sur la vente de technologie : brevets, licences, usines clés en main, savoir-faire, ingénierie et assistance technique. Cette forme de multinationalisation correspond à une internationalisation fondée sur des actifs intangibles de la firme et les compétences de son capital humain plutôt que ses actifs financiers (Michalet, 1998).

La base de sa compétitivité est désormais assise sur le fait de valoriser cet avantage dans tous les secteurs où des applications de ses compétences technologiques sont possibles. De plus, son avantage compétitif ne se définit que par son habileté à coordonner les participants multiples d'un projet complexe à l'étranger. La mise en place et la réussite de ces nouvelles formes d'activité reposent essentiellement sur une étroite collaboration entre les fournisseurs de savoir-faire et les financeurs.

Ce nouveau fonctionnement des firmes fonde l'accès au profit non pas sur la détention directe de capital, mais sur le contrôle de la technologie et des sources de financement, et répond à une double préoccupation : celle des firmes de minimiser le risque de nationalisation et de pertes de leurs actifs réels ; celle des Etats de développer un tissu industriel local et de réduire la présence étrangère directe dans l'appareil productif national (Michalet, 1998). Par ailleurs, il faut citer que cette nouvelle forme n'est pas sans danger. Du côté des pays d'accueil, l'élimination des filiales traditionnelles des FMN et l'introduction de cette nouvelle stratégie peuvent placer les firmes locales dans une position de forte dépendance vis-à-vis de leurs fournisseurs de savoir-faire et de technologie, et de leurs financiers.

### 6.5. La stratégie de partenariat ou l'intégration de type « hub and spokes »

Ce type de stratégie est adopté par les FMN, qui projettent d'externaliser un certain nombre de fonctions, pour faire face à une forte concurrence internationale. L'internalisation est un moyen appréciable de réduction des « coûts de transaction » (réduction de l'incertitude et diminution des risques de comportements stratégiques). Mais, dans le but de rester compétitives, les FMN tentent plutôt de réduire les coûts fixes et les apports en capitaux par l'externalisation de certaines fonctions qui étaient auparavant gérées directement par la maison mère. Les firmes sous-traitantes sont choisies en fonction de leurs compétences en la matière. Elles s'organisent en « firmes-réseau » (le partenariat)<sup>11</sup> ou (hollow corporation) pour gagner des parts de marchés (Bellon B. et Gouia R, 1997).

Les activités de ces multinationales, appelées « globales » par Andreff (2003) et « nouvelles formes d'investissement » par Chesnais (1997), jouent un rôle décisif dans le choix des localisations. Elles opèrent dans les industries à haute technologie et y recherchent des actifs porteurs d'innovation sur une échelle globale. En plus de la qualification de la main d'œuvre, le donneur d'ordre exige un approvisionnement de proximité (le juste à temps), une production à flux tendu (le minimum de stock), et une spécialisation très poussée. A l'aide des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et des techniques de production flexibles, créant de la valeur ajoutée, les « firmes globales » s'organisent sur une base régionale ou mondiale. Elles se fixent comme objectif de s'accaparer les marchés et favorisent les localisations à forts effets d'agglomération (présence de districts industriels) (Fatima Boualam, 2010).

### 7. Les raisons de l'internationalisation bancaire

La littérature financière s'est penchée sur les raisons de l'expansion transfrontalière des banques dès la fin des années 1970. Les résultats de la première vague d'étude sont très différents de ceux que l'on observe aujourd'hui. Ceci peut être lié au fait que l'internationalisation des banques est aujourd'hui très différente et beaucoup plus autonome (Pastré, Blommestein, Jeffers, Pontbriand (2005)).

Les raisons principales expliquant la diversification géographique des banques sont regroupées en deux catégories dans la littérature : il existe des déterminants internes et des déterminants externes à la banque, comme le soulignent Nekhili et Karyotis (2008). L'ensemble de ces facteurs décrivent les principales caractéristiques de l'expansion bancaire.

---

<sup>11</sup> Les partenariats les plus connus qui émergent dans les pays d'implantation sont : les partenariats externes (Joint-Ventures), les partenariats internalisés, concessions (franchises), la sous-traitance, etc. (Voir Lafay (2002), « Comprendre la Mondialisation », Economica).



### **7.1. Les déterminants internes**

#### **7.1.1. La réalisation de profit**

La première raison évoquée dans la littérature financière pour expliquer l'expansion internationale des banques est la recherche de performance et d'efficacité. En effet, en s'internationalisant les banques recherchent une diminution des coûts, grâce à l'élargissement de leurs bases de dépôt ou grâce à l'exploitation de nouvelles ressources (Deng et Elysiyani (2008)). Bout et Schmeits suggèrent que la diversification permet aux banques de réduire la volatilité des résultats. Ainsi, l'expansion géographique abaisse les risques et accroît la valeur de l'entreprise (Bout et Schmeits (2000)).

#### **7.1.2. Suivre la clientèle et trouver de nouveaux clients**

L'expansion internationale s'explique également par le désir des banques de suivre leur clientèle à l'étranger. Le marché bancaire est caractérisé par une relation de long terme entre une banque et ses clients (Dietsch, (1992)). C'est pourquoi les banques accompagnent leurs clients à l'étranger. Pour Grubbel les banques qui suivent leurs clients à l'étranger peuvent exploiter la connaissance acquise sur le marché local et en acquérir une autre (Grubbel, (1977)). Ces banques cultivent aussi les informations recueillies sur les marchés étrangers afin d'y implanter des filiales. La stratégie consistant à suivre la clientèle, représente un moyen de tester un nouveau marché (Casson (1990)). Certaines études développées dans les années 80, telles que celle proposée par Goldberg et Saunders (1981) ont prouvé que les investissements directs à l'étranger opérés étaient liés à la présence de banques dans les pays ciblés.

#### **7.1.3. L'accès au capital et la liquidité**

En dépit de la réglementation bancaire, l'accès au capital est une problématique propre aux établissements bancaires. Le coût du capital d'une banque diffère de celui d'une entreprise industrielle. En effet, le coût des fonds propres des banques endosse une position primordiale en dépit du fait que les banques ont un effet levier plus important que les entreprises industrielles (Zimmer et Cauley, 1991). Le coût de capital d'un produit financier représente pour une banque la moyenne pondérée des coûts spécifiques des diverses sources de financement, le facteur de pondération de chaque source de financement étant la valeur de marché de celle-ci. Ainsi si une banque établit un prix pour un produit financier, en dessous de son coût du capital, celle-ci expose ses actionnaires à une perte.

#### **7.1.4. Motivations managériales**

Amihud et Lev (1981) mentionnent que les décisions prises dans une entreprise sont généralement associées aux motivations du gestionnaire et non à la seule décision des actionnaires. Berger et Ofek (1996), ainsi que Demsetz et Strahan (1997) font valoir que l'établissement à l'étranger est directement lié au désir du gestionnaire de protéger son

emploi, son pouvoir et de diversifier son propre risque. Aussi, les décisions du gestionnaire en termes de diversification de marchés sont fonction de sa propre rémunération ou des avantages indirects qu'il peut recevoir après la diversification.

### **7.2. Les déterminants externes**

#### **7.2.1. Les innovations financières et le progrès technologique**

Le progrès technologique ainsi que les changements économiques et financiers encouragent souvent l'expansion transfrontalière.

#### **7.2.2. La réglementation**

La réglementation a également un impact sur le choix de diversification géographique des banques.

#### **7.2.3. Le risque pays :**

Le risque pays représente aussi un facteur discriminant pour l'établissement à l'étranger. Cerruti et al. , estiment que le risque pays est le résultat de déterminants politiques et économiques tels que la stabilité des taux de change ou le niveau de dette publique (Cerruti et al. ,2007). Pour ces auteurs, le risque pays est composé des risques économiques et politiques. Coeurderoy et Quelin expliquent également que la stratégie internationale des banques est fonction des risques politiques, économiques et sociaux (Coeurderoy et Quelin ,1997). Les différences de langues et de culture représentent aussi un risque pays. Les banques doivent également faire face à un risque inattendu tel que des contagions dues à une défaillance du système financier et politique (Greuning et Bratanovic 2004).

#### **7.2.4. Les déterminants historiques et culturels :**

L'histoire et la culture peuvent être des facteurs discriminants, notamment si le pays domestique partage la même culture et la même langue que le pays cible. Lorsqu'une institution financière s'implante dans un pays qui possède le même langage, il apparaît plus facile pour celle-ci de proposer des produits adaptés à la clientèle locale selon Slager (2004).

### Section 2 : les fondements théoriques de l'internationalisation des banques

L'étude des théories classiques de l'internationalisation des entreprises apporte une base sur laquelle nous nous appuyerons pour étudier les théories appliquées aux banques qui comportent des éléments plus pertinents pour comprendre les phénomènes d'internationalisation des groupes bancaires.

Ces théories raisonnent en termes de coût-bénéfice pour comprendre la décision d'investir dans un pays étranger, et d'y installer une présence. Les différents auteurs ont tenté d'examiner l'ensemble des coûts auxquels doit faire face une banque multinationale et les bénéfices qu'elle pouvait retirer de son investissement pour comprendre les motivations d'investissement direct à l'étranger.

Hymer est le premier à analyser les avantages de la multinationalisation face aux imperfections du marché (Hymer, 1960). Par contre Vernon fut le développeur... (Vernon, 1966). Par ailleurs, Caves évoque les déterminants de la multinationalisation en distinguant deux types d'intégration : (1) l'intégration horizontale qui a pour motif l'appropriation d'actif incorporel spécifique à la firme combiné avec la recherche de la réduction du coût marginal de l'investissement, (2) l'intégration verticale qui se manifeste avec la volonté de la firme à diminuer l'incertitude sur le marché potentiel à être servi et de baisser les barrières à l'entrée (Caves, 1996).

Buckley et Casson qui expliquent que pour réduire l'incertitude relative aux imperfections du marché, les firmes choisissent l'internalisation de leurs activités de production à l'étranger (Buckley et Casson, 1976). Dunning fonde une nouvelle approche qui met pour la première fois la combinaison de trois déterminants traités auparavant séparément : les avantages spécifiques à la firme, les avantages comparatifs du pays d'accueil et les avantages de l'internalisation<sup>12</sup> (Dunning 1973, 1981).

Lucas propose un modèle basé sur les apports néoclassiques traditionnels relatifs à la demande des facteurs de production dans le cadre d'une stratégie de monopolisation diversifiée (Lucas, 1990). Casson considère que la théorie de l'investissement direct à l'étranger est une intersection entre trois théories : la théorie du marché de capitaux qui explique le financement et le partage du risque financier ; la théorie de la firme, qui décrit le transfert technologique, du savoir-faire, et des inputs ; la théorie du commerce international qui traite les différents modes d'échanges et des pénétrations dans le marché international (Casson, 1990).

#### 1. Les théories classiques

Les premières tentatives pour expliquer les IDE se sont basées sur les théories classiques du commerce international. Avec l'hypothèse de la perfection du marché, la différence des dotations factorielles entre pays en travail ou en capital est le moteur principal qui entraîne les échanges internationaux que ce soit au niveau du commerce ou d'investissement.

---

<sup>12</sup> Coase (1937) est le premier qui a abordé la notion de l'internalisation.

### 1.1. La théorie Ricardienne sur les avantages comparatifs

La théorie la plus ancienne est la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo qui a été développée en 1880, ce cadre théorique qui reste associé à l'ouverture des frontières au commerce international sur la base d'un jeu à somme positive dans lequel tous les partenaires commerciaux profitent de l'échange (David Eiteman, Arthur Stonehill et Michael Moffett, 2004). La théorie sur l'avantage comparatif offre une base de réflexion pour expliquer et justifier le commerce international dans le monde qui s'oriente résolument depuis 1945 vers la liberté du commerce, des conditions de concurrence loyale, la réduction de l'incertitude, des coûts de transaction réduits, tout en minimisant l'interférence arbitraire des états. Ces conditions de libre-échange forment le postulat de la théorie de l'avantage comparatif.

### 1.2. La théorie d'Heckscher-Ohlin

Il s'agit d'un prolongement de la théorie ricardienne avec la seule différence d'intégrer les deux facteurs de production, travail et capital. Le modèle est présenté sous les hypothèses suivantes :

- Le coût du transport et des barrières commerciales est nul ;
- Une concurrence parfaite sur le marché ;
- Une situation de plein emploi pour tous les facteurs ;
- La même fonction de production et même technologie dans les différents pays ;
- Les facteurs de production sont mobiles à l'intérieur du pays mais pas à l'extérieur;
- L'équilibre des échanges commerciaux entre deux pays.

Le modèle explique que le pays qui possède un avantage en capital va se spécialiser dans la production intensive en capital et le pays abondant en travail va produire et exporter les produits intensifs en travail. Cette approche, en termes de différences en dotations factorielles entre les pays, a été critiquée par Arrow et al, de sorte qu'ils avancent que le modèle HOS a échoué à expliquer le commerce international, donc d'expliquer les IDE (Arrow et al. ,1961).

Casson critique aussi l'explication des IDE en adoptant le modèle néoclassique HOS qui n'englobe pas les coûts des transactions et donc ne permet pas de différencier l'investissement direct des autres types d'investissements (Casson ,1990).

## 2. Les nouvelles théories sur le commerce international

Bien que les nouvelles théories du commerce international tentent de mieux expliquer les échanges commerciaux entre pays, elles restent incapables d'expliquer la complexité des IDE et autres formes de production internationale.

En 1957, Mundell a développé un modèle qui explique les échanges commerciaux en se basant sur l'hypothèse de l'immobilité des facteurs de production. Il considère deux pays, deux produits, deux facteurs de production et une fonction de production homogène pour les deux pays. Cependant, l'exploitation d'un facteur pour la production du même produit est plus élevée dans un pays par rapport à l'autre. Les dotations factorielles excluent la possibilité

d'une spécialisation complète. Toutefois, le modèle de Mundell n'explique pas les IDE bien que l'auteur a inclus l'investissement de portefeuille dans l'analyse.

Kojima et Ozawa (1984) ont développé le modèle Mundell en partant de l'idée que si les exportations proviennent du pays qui a un avantage comparatif sur le produit, alors le IDE émerge lorsque :

- le pays n'a pas d'avantage comparatif dans le processus de production ;
- il y a une approche de minimisation des coûts relative à la détérioration ou l'appropriation de cet avantage.

Dans leur étude, Kojima et Ozawa ont combiné des variables microéconomiques telles que les dotations factorielles et l'actif intangible avec les variables macroéconomiques (politiques commerciales et industrielles). Markusen suggère une approche plus réaliste de l'IDE en s'inspirant aussi de la théorie du commerce international. Il avance que les gains relatifs au commerce peuvent être réalisés indépendamment du principe des avantages comparatifs tant que l'entreprise continue à exploiter les économies d'échelle et maintient ses stratégies de différenciation de produit dans un environnement de concurrence imparfaite (Markusen, 1995).

Dans son analyse, Markusen a focalisé ses axes de recherches sur deux volets :

- les conditions sous lesquelles une entreprise choisit de servir le marché étranger par les exportations ou par un investissement direct ;
- les raisons pour lesquelles l'entreprise opte pour les IDE et non pas pour d'autres formes de participation étrangère tels que la joint-venture ou l'autorisation de contrats de licence.

### **3. La théorie de l'imperfection du marché et de l'oligopole**

#### **3.1. Le paradigme d'Hymer-Kindleberger (1960)**

Calvet (1981) soutient que Stephen Hymer (1960) a été le premier économiste à proposer une théorie de l'investissement direct étranger. Rappelons que cette notion était un point aveugle des théories classiques et néoclassiques de l'économie internationale<sup>13</sup>. Hymer en (1960) bâtit sa théorie sur le concept d'imperfection des marchés (comme les économies d'échelle, la différenciation des produits, les réseaux de distribution, l'accès privilégié à l'information...etc.).

Dans sa thèse de doctorat (soutenue en 1960 et publiée en 1976), Hymer fait la distinction pour la première fois entre l'investissement étranger de portefeuille et l'IDE. Il soutient que l'approche de la microéconomie financière est insuffisante pour expliquer en totalité le volume important des flux internationaux de capitaux (Hymer S.H., 1976). L'auteur soutient que l'IDE s'effectue dans un espace multinational et dépend en grande partie des

---

<sup>13</sup> Smith (1776) et Ricardo (1817) écartaient l'IDE de leurs champs d'analyse en raison des hypothèses sur lesquelles reposent leurs modèles (marché parfait et concurrence pure, immobilité des facteurs de production, similitude des niveaux technologiques, rendements constants d'échelle,...etc.). Heckscher et Ohlin (1919 et 1933) soutenaient que les échanges de biens servent de substitut à la mobilité des facteurs.

entreprises multinationales, c'est-à-dire, qu'il ne correspond pas exclusivement à des transactions effectuées sur les marchés financiers à partir d'arbitrages entre le rendement et le risque. Il explique que les hypothèses de la microéconomie financière sont en contradiction avec le comportement des entreprises multinationales, et sont donc incapables d'expliquer exhaustivement les causes de l'IDE et ce pour les trois raisons suivantes :

**Premièrement:** lorsqu'on introduit dans l'analyse les imperfections des marchés (concurrence imparfaite, coûts de transaction, coût d'accès à l'information,...etc.) les prévisions que propose la microéconomie financière quant aux mouvements internationaux des capitaux sont biaisées. En fait, ceci est dû aux imperfections des marchés qui affectent le comportement et les performances des firmes multinationales, particulièrement leurs stratégies de pénétration des marchés étrangers.

**Deuxièmement :** la microéconomie financière considère les flux d'investissement en tant que flux de capitaux. Hymer (1960) soutient que l'IDE implique non seulement le transfert de ressource (flux de capitaux), mais aussi le transfert des technologies, des compétences de gestion, de savoir-faire,...etc. D'où l'existence de rentes économiques et d'effets d'externalité positifs qui peuvent être aussi importants que les effets directs des déplacements de capitaux et des investissements étrangers. Cela incite les entreprises multinationales à produire elles-mêmes à l'étranger lorsqu'elles anticipent d'avoir un pouvoir de marché ou une rente monopolistique sur leurs actifs à l'étranger.

**Troisièmement :** la caractéristique fondamentale des IDE selon Hymer (1960) est qu'ils n'impliquent pas nécessairement des transferts à l'étranger de droits de propriété intellectuelle sur des ressources ou des actifs intangibles de l'entreprise multinationale. L'IDE apparaît comme un moyen qui permet à l'entreprise multinationale de contrôler ses activités de production à l'extérieur de ses frontières naturelles. Pour Hymer (1960), le contrôle des actifs à l'étranger est primordial si l'entreprise multinationale désire créer une rente monopolistique.

Selon Hymer (1960), l'IDE dépend étroitement des avantages comparatifs de l'entreprise multinationale et du degré d'imperfection des marchés pour ces avantages. Plus l'imperfection des marchés est grande, plus l'entreprise multinationale aura tendance à réaliser des IDE ou des opérations de contrôle d'entreprises locales. Il considère que l'IDE est la réponse optimale de l'entreprise multinationale à l'imperfection des marchés. Il soutenait que « si les marchés étaient parfaits et si l'entreprise pouvait acheter tout ce dont elle a besoin à un prix résultant de la concurrence, l'incitation à l'IDE serait très faible. Mais là où les marchés sont imparfaits, où les prix fluctuent, où l'information est rare, où l'entreprise domestique est mieux informée et où l'oligopole règne, le système de la firme multinationale et la suppression de fragmentation verticale devient un moyen d'atténuer le manque d'efficacité et le gaspillage. En pareil cas, en prenant pied à l'étranger et en augmentant son indépendance, la firme réduit l'incertitude et les dangers de la concurrence» (De Bodinat H. et al. (1984), pp.131-132).

Des recherches ont été menées suivant la même logique que Stephen Hymer, Kindleberger explique que l'IDE n'a aucune raison d'exister lorsque : les marchés sont

efficaces, l'information n'a pas de coût, il n'y a pas de barrière au commerce et à la compétition,...etc. L'exportation est la seule forme d'internationalisation envisageable en présence des conditions précitées. L'hypothèse des marchés parfaits requiert que les prix et les rendements ajustent instantanément partout dans le monde, dans une optique d'équilibre de l'offre et de la demande (Kindleberger C.P ,1969).

Dans le prolongement de cette analyse, Kindleberger inclut la notion de l'avantage spécifique dans le cadre du modèle économique général *des imperfections des marchés*. Ce dernier, s'insère dans l'approche de l'organisation industrielle, parmi les grands courants de la théorie de l'investissement direct à l'étranger (Kindleberger ,1969).

En effet, Kindleberger élargit la réflexion, en considérant que les imperfections du marché sont elles-mêmes explicatives des raisons d'un IDE. Lorsque les opportunités de croître sur le territoire national deviennent difficiles (stabilisation de l'oligopole)<sup>14</sup> ou impossible (légalisation antitrust)<sup>15</sup>. Les firmes peuvent alors se tourner vers les marchés étrangers en vue de rechercher de nouveaux débouchés.

Cependant, cette manœuvre peut parfois s'avérer compliquée, en raison des obstacles associés à l'entrée sur un nouveau marché (étant lui aussi imparfait). Il est donc nécessaire que la firme dispose d'avantages spécifiques. (Meier et Schier, 2005).

En général, il existe deux sources principales d'imperfection des marchés des pays d'accueil. Les barrières d'entrée naturelle, telles que la langue. Ainsi que les barrières créées par l'homme intentionnellement afin de décourager les nouveaux entrants (tel que : les politiques protectionnistes).

De telles mesures fournissent des avantages déloyaux aux firmes que les pays d'accueil protègent. Selon Kindleberger, les politiques protectionnistes rendent le marché imparfait et l'un des moyens de surmonter ces barrières est de créer un IDE. (Harrison ; Dalkiran et Elsey, 2004).

Une firme ne peut, donc, raisonnablement opter pour une stratégie multinationale que si elle détient des avantages spécifiques qui lui permettent de surpasser les coûts générés par le marché. En un autre sens : l'existence d'avantages spécifiques et la recherche de leur utilisation optimale expliquent l'engagement des firmes à l'international (Prim et Usunier, 2012).

Caves s'est inspiré de l'approche de Hymer pour développer son approche fondée sur l'avantage oligopolistique (plutôt que sur l'avantage monopolistique) dont les déterminants sont : l'imperfection sur les marchés des biens, l'imperfection sur les marchés des facteurs de

---

<sup>14</sup> L'oligopole désigne une forme de marché caractérisé par un petit nombre de vendeurs face à une multitude d'acheteurs. Dans la théorie économique, l'oligopole est une situation de marché imparfait qui résulte d'une tendance à la concentration des producteurs.

Dans un oligopole, les vendeurs peuvent se livrer à une concurrence féroce ou bien réaliser des ententes. En effet, disposant d'une position dominante, les entreprises en situation oligopolistique sont tentées de s'accorder sur les prix et sur les quantités offertes afin de se partager le marché et d'optimiser leurs profits. Toutefois, le partage de marché peut représenter une limite de croissance pour la firme.

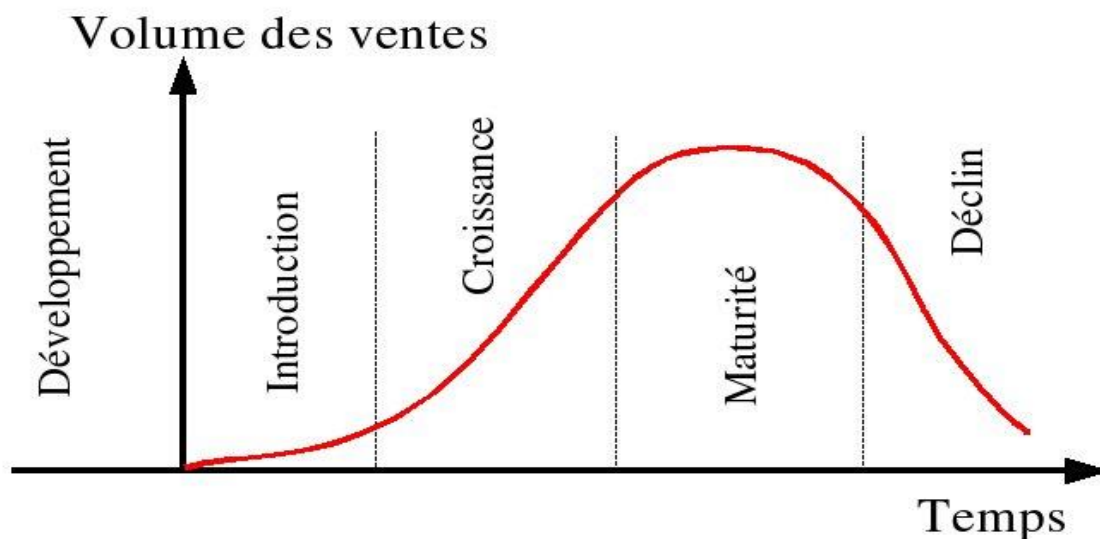
<sup>15</sup> Loi visant à limiter ou réduire la concentration économique. La première loi antitrust, la loi Sherman a été adoptée aux Etats-Unis à la fin du XIXe siècle. Elle avait pour but de limiter la puissance des grandes firmes dont le poids risquait de réduire la concurrence et de nuire aux consommateurs et à la société dans son ensemble.

production, les économies d'échelles (interne et externe) et l'action des gouvernements dans les pays d'accueil. Caves soutient que les barrières à l'entrée, telles le coût du capital, les dépenses de R&D et les économies d'échelles constituent des imperfections de marché qui explique l'internationalisation des entreprises. Il considère qu'une entreprise leader d'un oligopole, s'implante à l'étranger dans le but de tourner à son avantage la structure du marché. Les concurrents locaux se trouvent alors en position de faiblesse et se délocalisent à leur tour par réaction oligopolistique (Caves R. ,1996).

#### 4. La théorie du cycle du produit : Vernon (1966 et 1979)

L'approche de Vernon donne une interprétation dynamique des liens entre le commerce international (importations et exportations) et l'investissement direct étranger, combinant à la fois des éléments d'économie industrielle et d'économie internationale (Vernon ,1966). Vernon appelle ce processus « le cycle de vie international du produit ».Le cycle de vie d'un produit (ou même d'une industrie) débute généralement par des travaux scientifiques qui font l'objet de développement technologique afin de le commercialiser. Selon Vernon, la vie d'un produit, dès son introduction sur un marché, passe par quatre phases grandes phases : le lancement, la croissance, la maturité et le déclin.

Graphique N°1 : cycle de vie d'un produit



**Source:** Vernon R. (1966), "International Investment and International Trade in the Product Cycle", Quarterly Journal of Economics, vol.80, pp.190-207.

- **Phases de lancement et de croissance** : le produit est conçu dans le pays d'origine avec des technologies innovatrices, il est aussi produit pour le marché local. A cette phase initiale, les ventes ne croissent pas à un rythme rapide à cause de la demande qui reste relativement inélastique en raison des avantages monopolistiques spécifiques dont dispose encore la firme créatrice du produit et par conséquent les prix demeurent relativement élevés surtout que le produit n'est pas tout à fait ajusté aux besoins des consommateurs.



- **Phase de maturité:** après, arrivé à un autre stade du cycle de vie, une certaine croissance et connaissance du marché, de synergie, le produit est exporté vers d'autres pays ayant des caractéristiques similaires au pays d'origine.

-**Phase de déclin:** Lorsque le produit devient standard et mature, les coûts de travail deviennent très importants dans le processus de production, c'est à ce moment-là que les firmes délocalisent à la recherche des coûts de production bas. A cette étape, toute supériorité technologique a disparu et le prix devient l'élément déterminant et peut conduire à des effets de « feed-back », c'est-à-dire des flux d'exportations du pays d'accueil vers le pays d'origine, ce qui signifie que les importations dans le territoire d'origine apparaissent.

En s'implantant à l'étranger, l'entreprise va créer son propre réseau de sous-traitants et de fournisseurs, limitant du même coup les vellétés d'imitation. Comme l'explique Mucchielli « Toute cette stratégie consiste à remplacer l'avantage technologique absolu perdu, ou en passe de l'être, par des avantages relatifs de coûts et de différenciation, afin de conserver une place de leader dans les pays d'accueil» (Mucchielli J-L, 1998, p. 379).

**Tableau N°1 : Le cycle de vie international du produit selon Vernon (1966)**

	<b>Phases de lancement et de croissance</b>	<b>Phase de maturité</b>	<b>Phase de déclin</b>
<b>Pays développés innovateurs</b>	Grâce à son avance technologique, liée à un effort préalable de R&D l'entreprise innovatrice produit et vend son produit localement. Il n'y a pas de concurrent, le produit nécessite une main d'œuvre très qualifiée.	Apparition des premiers concurrents étrangers. Début de délocalisation de la production. Le produit est imité par les concurrents des autres pays développés.	Baisse importante de la production locale. Ensuite, arrêt définitif de la production. Le produit est importé à partir des filiales à l'étranger, mais aussi des concurrents.
<b>Autres pays développés</b>	Importation des produits innovants en provenance des pays innovateurs. Les produits sont destinés aux revenus aisés.	Début de la production sous licence ou par des concurrents. Réduction des importations. Début des exportations.	Baisse de la production et début de l'importation. Le produit se banalise de plus en plus.
<b>Pays en voie de développement</b>	Faible importation des produits innovants en provenance des pays innovateurs. Les prix sont élevés. Les produits sont très	L'importation continue d'augmenter. Premières prospections dans le but de planter des usines. Le produit nécessite de	Production par les usines délocalisées et exportation vers les pays développés. Le produit est fabriqué avec des équipements

	différenciés. La technologie est difficilement imitable.	moins en moins de main d'œuvre qualifiée. Début des exportations.	standardisés. La technologie est parfaitement maîtrisée et largement diffusée dans les pays en voie de développement.
--	--	--	--

**Source:** Vernon R. (1966), International investment and international trade in the product cycle, Quarterly Journal of Economics, vol.80, p199.

L'approche de Vernon est un prolongement naturel de la théorie Ricardienne de l'avantage comparatif. Les différences en dotation technologique expliquent la spécialisation internationale entre pays innovateurs (pays industriels leaders), pays imitateurs précoces (autres pays industrialisés) et pays imitateurs tardifs (pays en développement). Les produits nouveaux apparaissent dans les pays les plus innovants qui les exportent. Au cours de leur cycle de vie, ces produits se standardisent progressivement (fin de la phase de croissance, début de la maturité). Leur production est abandonnée par les pays innovateurs leaders et est assurée par les concurrents (autres pays industriels) qui, à leur tour, les exportent. A la fin du cycle de vie, les produits sont parfaitement standardisés et leur technologie est largement diffusée, la production est assurée par les pays en développement qui les exportent vers les pays industriels (Vernon R., 1979).

En outre, la focalisation sur l'innovation et l'avance technologique de cette théorie met en avant la possession d'avantages spécifiques comme déterminant de l'internationalisation des firmes. Mais cette théorie ne s'adapte pas au secteur bancaire. Cependant, Si certaines avancées technologiques peuvent donner un avantage significatif à une banque, l'essentiel de l'innovation qui peut se réaliser sur les produits bancaires en eux-mêmes (prêts, solutions d'épargne, facilités de paiement etc.) est très facilement imitable par la concurrence. Par ailleurs, le modèle de Vernon ignore les IDE qui ne relèvent pas de la substitution d'importations. Or l'internationalisation des banques ne se réalise pas par l'import/export en raison de la nature des produits. On peut donc faire le constat d'une inadaptation de la théorie de Vernon aux conditions du marché bancaire.

### **5. La théorie de l'arbitrage entre les avantages de proximité et les avantages de concentration**

L'approche de Brainard est basée sur des hypothèses de concurrence imparfaite, de différenciation de produits et d'économies d'échelle croissantes. Elle met en avant un arbitrage des entreprises multinationales entre avantages de proximité et avantages de concentration (Brainard S.L, 1993, 1997) :

- **Avantages de proximité** : des firmes multinationales de type horizontal apparaissent lorsque les avantages à s'implanter à proximité des consommateurs sont élevés relativement aux avantages liés à la concentration des activités. La firme préfère donc implanter plusieurs sites de production pour servir les marchés locaux, si elle peut réaliser des économies d'échelle entre ces différents sites du fait de la présence d'actifs intangibles ou d'avantages

technologiques, si les coûts d'implantation sont relativement faibles, si les coûts de transport sont plutôt élevés et si la demande sur le marché d'accueil est forte. Ces premiers modèles mettent l'accent sur les IDE de type horizontaux qui correspondent à des stratégies de conquête de marchés locaux principalement dans les pays développés (Dupuch, S. et christelle, M., 2003).

- **Avantages de concentration** : ce sont des avantages liés à la recherche d'une compétitivité par les prix du fait des économies d'échelle, issues de la concentration de la production dans une seule usine au sein du pays d'origine. Dans un univers où les coûts de transport sont négligeables et les rendements d'échelle croissants, toute la chaîne de production peut être concentrée dans un seul site de production, celui du pays d'origine. La notion d'économie d'échelle se rattache à celle de rendement d'échelle qui relie les variations de la quantité produite d'un bien avec celles des inputs nécessaires à sa fabrication.

Brainard va plus loin en permettant de tirer des conclusions plus nuancées et utilise un modèle de gravité pour tester l'hypothèse de proximité-concentration (c'est-à-dire, tester l'existence de liens entre les exportations et la production étrangère des entreprises multinationales), à partir de données en coupe transversale de l'année 1989 sur les échanges bilatéraux entre le secteur de l'industrie aux États-Unis et 27 autres pays (Brainard, 1993 et 1997).

Brainard propose trois situations d'équilibre possibles :

- ✓ **Un équilibre multinational pur** : dans lequel il n'y a pas d'échange, toutes les entreprises possèdent des sites de production à l'étranger pour approvisionner le marché local d'implantation. Les entreprises optent toutes pour l'IDE en implantant des sites de production dans les deux pays lorsque : les coûts fixes du lieu d'implantation sont faibles par rapport à ceux de l'entreprise, les coûts de transport et les distances sont importants.
- ✓ **Un équilibre commercial pur** : dans lequel il n'y a pas d'IDE, toutes entreprises disposent localement (c'est-à-dire, dans leur pays d'origine) d'un seul site de production et exportent vers les marchés étrangers en présence de conditions inverses à la première situation d'équilibre. Ceci entraînera le développement rapide du commerce intra branche.
- ✓ **Un équilibre mixte** : Dans lequel les entreprises combinent les ventes locales des filiales à l'étranger et les exportations à partir du pays d'origine. L'IDE dépendra de la taille du marché, des coûts commerciaux et des coûts d'implantation. La production à l'étranger sera limitée par les obstacles à l'investissement et par l'importance des économies d'échelle. C'est une situation intermédiaire puisque les pays passent de l'équilibre multinational pur à l'équilibre mixte puis à l'équilibre commercial pur à mesure que les coûts de transport et les obstacles au commerce diminuent et que les économies d'échelle deviennent plus importantes au niveau de l'usine qu'au niveau du groupe.

Les résultats de Brainard indiquent que plus les coûts de transport et les, barrières commerciales sont élevés et plus les obstacles à l'investissement et les économies d'échelle sont faibles, plus la production à l'étranger augmentera relativement aux exportations. Ainsi

l'accroissement des sorties d'investissement direct étranger (produire à l'étranger) est dicté par une hausse des coûts de transport si les économies d'échelle sont constantes.

Brainard soutient que la part des entreprises affiliées dans les ventes totales évolue dans le même sens que les obstacles au commerce, les coûts de transport et les économies d'échelle au niveau du groupe et en sens inverse des obstacles à l'investissement et des économies d'échelle au niveau de la production. L'exportation apparaît donc comme une alternative qui permet d'économiser les coûts fixes d'implantation d'une filiale à l'étranger, mais engendre des coûts variables liés au transport et aux barrières tarifaires. À l'inverse, la multinationalisation est une alternative qui privilégie les coûts fixes (Brainard, 1997).

### **6. La théorie d'internalisation :**

Une des contributions théoriques sur l'internationalisation des entreprises est due au développement des modèles d'internationalisation fondés sur l'existence de coûts de transactions. Il convient notamment de citer les travaux de R. Coase (1937), revisité en particulier par O. Williamson (1975). Un coût de transaction est un coût lié à un échange économique sur le marché. De tels coûts, résultant des imperfections des marchés des biens et des facteurs de production, ne devraient pas exister dans un monde de concurrence pure et parfaite. Le marché en tant que mode d'allocation des ressources peut engendrer des coûts de transactions tels que : coûts de recherche et d'information (prospection, comparaison des différentes prestations proposées, études de marché, etc.), coûts de négociation et de décision (rédaction et conclusion d'un contrat...), coûts de surveillance et d'exécution (contrôle de la prestation, vérification de la livraison, etc.).

L'existence de coûts de transaction incite les entreprises à chercher la forme d'organisation optimale, en d'autres termes, les organisations qui engendrent les coûts de transactions les plus faibles. Plusieurs formes d'organisations sont alors envisageables. A la suite de Coase, Williamson distingue deux modes de coordination alternatifs, le marché et l'entreprise. A ce stade, l'arbitrage se fait entre l'exportation (le marché) et l'investissement à l'étranger (internalisation). Toutefois, entre le marché et l'entreprise, des formes intermédiaires peuvent être identifiées : Joint-venture, sous-traitance, concession, réseau, etc.

L'entreprise compare donc les coûts de transaction en cas d'internalisation en réalisant par exemple un investissement direct (IDE) ou une acquisition dans le pays d'accueil (coûts d'adaptation du personnel, des équipements, des procédures, des produits mais surtout, risques politiques, technologiques, économiques et sociaux liés à la mise en œuvre et au fonctionnement du projet, et autres coûts de coordination) aux coûts engendrés par le marché en exportant (droits de douane, réglementation, risque, de change, assurance, etc.). Le choix est également fonction de la fréquence des transactions et de la spécificité des actifs de l'entreprise.

Plus les biens seront génériques, c'est-à-dire redéployables à coûts faibles, plus l'entreprise privilégiera le marché (exportation, accord ou toute forme de coopération n'impliquant pas un engagement en capital).

Dans les années soixante-dix, quelques économistes, en particulier Buckley et Casson, ont proposé l'application de la théorie d'internationalisation afin d'expliquer la croissance des FMN basées sur la théorie des coûts de transactions. Ces auteurs considèrent que la firme multinationale est une entreprise qui préfère internaliser ses activités avec l'étranger, plutôt que de s'en remettre au marché (exporter, céder une licence de fabrication, faire faire à l'étranger et importer ensuite,...etc.) (Buckley P.J. et Casson M.C. ,1976).

Pour tout activité, En effet le choix entre faire un appel au marché, c'est-à-dire exécuter l'activité à l'extérieure de l'entreprise et la payer ou par le franchisage et d'y investir, c'est-à dire en l'internalisant. Chacune des deux possibilités engendre des coûts : si l'entreprise fait appel au marché, alors elle doit supporter des coûts de transaction (coûts associés à la négociation, la passation et la supervision des contrats comme les coûts de prospection des partenaires, surveillance des partenaires, frais juridiques liés aux droits de propriété, taxes et tarifs, coût potentiel de perte de contrôle d'une technologie,...etc.). Et si l'entreprise décide de réaliser l'activité en interne, alors elle doit supporter les coûts d'utilisation de ses ressources (coûts d'exploitation, délai d'apprentissage, recherche de fournisseurs,...etc.).

Par ailleurs, Buckley et Casson, soutiennent que le choix de l'internalisation est particulièrement adapté à un environnement volatil, comme dans les pays émergents ou en transition. L'entreprise multinationale est alors fortement incitée à organiser les échanges d'actifs (produits semi-finis, informations, technologie, capital humain) en intra firme pour réduire les coûts de transaction (Buckley P.J. and Casson M.C. ,1998).

Le principe d'internalisation a été aussi développé par d'autres approches dont principalement l'asymétrie de l'information et l'incertitude au sein du marché étranger ainsi que la protection du savoir-faire. Markusen aborde l'asymétrie de l'information comme une raison d'internaliser les activités de l'entreprise vu que ses avantages spécifiques en termes du savoir-faire ont les mêmes caractéristiques qu'un bien public. En effet, chaque entreprise cherche à protéger son savoir-faire en limitant la diffusion de ses avancées technologiques auprès de ses potentiels concurrents (les bénéficiaires de licence) en optant pour l'internalisation (Ethier ,1986).

Le modèle d'Ethier et Markusen est un modèle qui tente d'expliquer pourquoi le choix d'investir directement au lieu d'autoriser des contrats de licence pour servir les marchés étrangers (Ethier et Markusen ,1993). Le modèle considère deux périodes durant lesquelles une FMN veut exploiter son savoir-faire sur les marchés étrangers par la concession de licence ou par l'IDE (le volet des exportations est complètement ignoré dans l'analyse).

A cause des coûts relatifs à investir à l'étranger, la concession de licence se présente comme le moyen le moins coûteux mais le plus représentatif du risque pour la firme. En effet, le titulaire d'une licence bénéficie sur la première période du savoir-faire importé de la firme étrangère et tente de le maîtriser. La deuxième période est caractérisée par une incertitude sur la continuité de l'engagement de la part du concessionnaire ou du concédant de licence.

Le titulaire de licence peut initier au développement du savoir-faire acquis pour son propre compte et donc rivaliser la firme étrangère. Ainsi, l'IDE s'avère certainement le moyen

le plus coûteux mais le moins risqué car une filiale ne peut s'isoler de la société mère ou la concurrencer<sup>16</sup>.

De même, la FMN peut accorder la même licence à une autre entreprise domestique qui entre en compétition avec le premier bénéficiaire et donc l'affecte négativement en créant une situation de duopole sur le marché local. Une éventualité qui augmente davantage le risque de la perte du contrôle des avantages spécifiques de la firme étrangère.

### **6.1. La théorie de l'internationalisation des banques**

La théorie de l'internalisation est un des cadres théoriques les plus satisfaisants pour comprendre l'internationalisation des firmes multinationales. De nombreuses applications ont été faites sur le cas particulier de l'internationalisation des banques.

A partir des éléments posés par Casson et Buckley, un certain nombre d'auteurs ont développé leur propre théorie pour l'appliquer aux banques multinationales.

#### **6.1.1. L'apport de Grubel**

Enfin Grubel évoque d'autres facteurs poussant à l'implantation à l'étranger des banques. La différenciation des produits serait selon lui un élément important pour comprendre l'internationalisation des activités de banque de détail. Pourtant cet avantage peut paraître faible car les produits bancaires sont facilement imitables pour la concurrence (Grubel H, 1977).

#### **6.1.2. L'apport de Fiekele**

Un autre auteur, Fiekele a développé une argumentation semblable. En effet l'acquisition de l'information sur les besoins bancaires d'un client est un processus long et coûteux. Cependant une fois l'information acquise, elle peut être utilisée avec un coût marginal relativement faible.

Ainsi Fiekele soutient l'idée que la présence d'entreprises à l'étranger est un facteur d'internationalisation des banques. Elles peuvent continuer à jouer de leur connaissance du client pour le suivre dans le pays étranger, puis en raison de leur présence dans ce pays elles gagnent une connaissance du marché local. Cette approche est appelée l'expansion défensive (défensive expansion). Devant le coût, essentiellement en termes de temps, que représente la connaissance d'un client, de son comportement et de ses besoins, une banque ne peut laisser un autre bénéficiaire de ces informations. Lorsque le client s'internationalise, la banque possède un avantage sur les concurrents bancaires locaux. Comme cet avantage ne peut être revendu sur un marché de manière efficiente (imperfections du marché), la banque s'internationalise à son tour pour internaliser la relation informationnelle qu'elle possède avec son client (Fiekele N, 1977).

---

<sup>16</sup> La diffusion du savoir-faire propre à la firme peut cependant se concrétiser par la mobilité du capital humain entre filiales étrangères et firmes domestiques.

La relation entre la banque et son client est appréhendée comme un flot d'information qui devient un bien public auquel toutes les équipes de la banque ont accès. On comprend ici le sens de l'intégration verticale expliquée par Buckley et Casson. L'activité bancaire peut être divisée en deux sous-activités: l'activité de connaissance du client qui consiste à collecter et analyser l'information sur les besoins du client, ses pratiques, le risque qu'il renferme et l'activité bancaire proprement dite qui concerne les diverses facettes de la banque, solutions de financement, conseil. Cette deuxième activité a pour intrant l'information sur le client.

Grubel ne se limite pas à la connaissance du client, il inclut d'autres facteurs comme la technologie ou les qualités du management pour expliquer l'internationalisation des banques. Là encore, les facteurs qu'il énonce sont réutilisables à l'étranger avec un coût marginal limité.

### 6.1.3. L'apport de Tschoegl

Tschoegl a prolongé les analyses de Buckley et Casson en y apportant des éléments nouveaux. Il s'est aussi appuyé sur les travaux de Grubel. Tschoegl s'est principalement intéressé à l'internationalisation des activités de banque de détail, toujours dans un cadre d'analyse relevant de la théorie de l'internalisation. Tschoegl étudie un certain nombre de facteurs qui relèvent tous de l'impossibilité ou du coût trop élevé de passer par le marché pour obtenir ou vendre ces actifs particuliers et qui sont donc internalisés par les banques multinationales (Tschoegl, 1987).

Tschoegl démontre que s'il semble que les banques étrangères font face à des désavantages en termes de connaissance du marché local par rapport aux acteurs déjà présents, ces désavantages peuvent être rapidement dépassés. Pour les banques multinationales, la connaissance d'un nouveau marché est un investissement ponctuel qu'elles peuvent avoir réalisé au travers d'autres opérations. Tschoegl vient ainsi modérer la théorie Hymer- Kindleberger.

Cependant il ne remet pas en cause l'importance de la connaissance des conditions locales qui est un intrant majeur pour la banque de détail. Tschoegl examine également la régulation du secteur bancaire et des IDE bancaires. Selon lui la structure de la régulation est un déterminant de l'internationalisation des acteurs bancaires ce qui permet d'intégrer les facteurs de localisation dans la théorie de l'internalisation et explique le choix des pays cibles. La nature de la compétition sur le marché local constitue une autre source d'opportunités pour l'expansion internationale des banques. Les marchés non-compétitifs le sont souvent en raison d'un contexte réglementaire particulier, ou d'une situation oligopolistique. La situation du marché constitue un autre facteur de localisation.

Tschoegl s'intéresse aussi aux économies d'échelle qui ne peuvent bien entendu pas être échangées sur un marché. Il évoque également la différenciation des produits, mais considère que cet avantage n'en est pas réellement un puisqu'il est très facile de copier les produits bancaires. Il montre néanmoins qu'une origine ethnique commune peut être un facteur d'internationalisation, En effet Tschoegl souligne aussi l'importance de la connaissance des clients dans le processus d'internationalisation bancaire de façon très similaire à Grubel (Baptiste lopvet, J, 2010).

En conclusion de son analyse, Tschoegl détaille deux stratégies pour les banques à l'international: une stratégie opportuniste et une stratégie délibérée. La stratégie opportuniste consiste à s'engager sur un marché étranger dès lors que l'opportunité se présente ou qu'un besoin existe. Une stratégie délibérée consiste à entrer sur un marché dès que la législation locale le permet, sans distinction quant à la situation du marché local, à la possession d'avantages sur les compétiteurs locaux... cette stratégie sous-entend que la banque multinationale possède des avantages sur les acteurs locaux quelle que soit leur situation. En effet la théorie de l'internalisation permet de dégager un cadre théorique clair. Il constitue un des deux modèles les plus utilisés pour comprendre l'internationalisation des banques. En apprenant la décision d'entrer sur un marché étranger comme la meilleure solution pour surmonter les imperfections du marché, il permet de faire apparaître divers avantages et opportunités qui s'offrent à un acteur bancaire dans le cadre de sa stratégie internationale.

### 6.1.4. Le paradigme éclectique de Dunning

J.H. DUNNING a proposé une théorie synthétique « the eclectic paradigm » permettant de rassembler les différentes théories essentielles pour l'explication des IDE. Il s'agit de la mise en œuvre de trois facteurs primordiaux pour réaliser un investissement à l'étranger : les avantages spécifiques de la firme « **O**wnerships adavanatges », les avantages de localisation « **L**ocation advantages » et les avantages d'internationalisation « **I**nternalisation advantages ». Connue aussi par le paradigme OLI (J.H. DUNNING (1977,1979 et 1981)).

Le paradigme OLI constitue un cadre conceptuel global pouvant être mobilisé dans les études empiriques. Ainsi, il demeure « le principal cadre d'analyse et permet aux études empiriques de multiples opérationnalisations des théories économiques sur les déterminants des investissements directs à l'étranger (I.D.E.) et les activités à l'étranger des firmes multinationales » (J. H.Dunning, 2000, p. 164).

#### ✓ **Avantages spécifiques de la firme : « O »**

Cet avantage répond à la question : « Pourquoi les firmes vont-elles à l'étranger ? » Dunning donne une réponse claire : « parce qu'elles détiennent un avantage spécifique qui leur assurent que les avantages d'une multinationalisation surpassent, à long terme, les coûts exigés ».

Cette première condition peut être séparée en deux types d'avantages : les avantages liés aux actifs et ceux liés aux transactions (Dunning, 1988). L'avantage lié aux actifs se réfère à la possession d'actifs spécifiques tels que la taille, les économies d'échelle, les dotations en différents facteurs, la propriété technologiques, du savoir-faire exclusif, ou bien des expériences managériales susceptibles d'être exploitées par l'entreprise à l'échelle internationale. L'avantage lié aux transactions est celui qui découle de la capacité accrue des firmes multinationales vis-à-vis le marché à minimiser les coûts de transaction qui naissent en raison de la gestion des actifs spécifiques partout à travers le monde. Ces avantages permettent d'accorder à la firme une position de leader sur le marché.



### ✓ **Avantages de la localisation : « L »**

En réponse à la question : Où s'installer ?, Dunning répond : « là où les avantages d'un pays maximisent les avantages spécifiques de la firme » (Dunning, 1988, p).

C'est l'ensemble des avantages qui permet à la firme de produire directement dans plusieurs pays, plutôt que d'exporter à partir du pays d'origine; autrement dit, cet avantage met l'accent sur les profits pouvant être dégagés des spécificités du pays d'implantation.

Ces avantages ne se limitent pas seulement sur les apports en ressources naturelles, mais aussi sur plusieurs autres facteurs importants notamment économiques, sociaux et politiques, tels que la taille du marché, les infrastructures, le degré de développement, les institutions et le système politique et juridique en générale.

Tous ces facteurs influencent de manière conséquente les stratégies de localisation des firmes multinationales (Dunning, 2000). En effet, la présence d'une réglementation préservant les intérêts des firmes ou facilitant les échanges internationaux peut les inciter à s'implanter dans un pays ou, au contraire, les pousser à revoir leurs stratégies de localisation. Cette dimension reconnaît ainsi que les avantages concurrentiels d'une firme sont impactés par ses choix d'implantations géographiques (Chalençon, 2012).

### ✓ **Avantages de l'internalisation : « I »**

Toute firme aurait éventuellement intérêt à se localiser dans le pays hôte, plutôt qu'à exporter dans la mesure où il existe un avantage dans le processus de production ou dans la propriété d'un produit spécifique.

Ainsi, le choix d'internalisation se révèle quand le fonctionnement du marché ne répond plus aux objectifs de la firme (saturation du marché national, coûts de transactions très élevés, concurrence locale et internationale accrue). L'intérêt de l'internalisation est de sauvegarder les avantages spécifiques et de maintenir le contrôle sur les activités de la firme.

Comme Buckley et Casson, Dunning stipule que l'internalisation se produit généralement en réponse aux imperfections de marché, qui ont comme effet de faire augmenter les coûts de transaction liés à l'utilisation du marché comme mode de production. Dunning fait part de trois types d'imperfections de marché : celles qui proviennent du risque et de l'incertitude, celles qui permettent aux firmes de réaliser des économies d'échelle mais seulement en concurrence imparfaite et celles qui découlent de la réalisation de coûts et bénéfices qui sont externes à la transaction et qui ne sont pas représentés dans le contrat original (Dunning, 1988).

Le tableau ci-dessous résume les différents avantages à la multinationalisation :

**Tableau N°2 : Récapitulatifs des différents avantages à la multinationalisation**

<b>Avantage spécifique (O)</b>	<b>Avantage à la localisation (L)</b>	<b>Avantage à l'internalisation (I)</b>
1. Propriété technologique 2. Taille, économies d'échelle 3. Différentiation du produit 4. Dotations spécifiques (hommes, capitaux, organisation) 5. Accès aux marchés (facteurs et produits) 6. Multinationalisation antérieure	1. Différentiation des prix des inputs 2. Qualité des inputs 3. Coût de transport et de communication 4. Distance psychique (langue, culture...) 5. Distribution spatiale des inputs et des marchés 6. Possibilités d'entente	1. Diminution du coût d'échange 2. Diminution du vol de droit de propriété 3. Réduction de l'incertitude 4. Contrôle de l'offre (qualité et quantité) 5. Contrôle des débouchés 6. Internalisation des externalités 7. Inexistence des marchés à terme

**Source:** Dunning, J. H., «The eclectic paradigm of international production: a restatement and some possible extensions», Journal of International Business Studies, n°19, 1988, p. 14.

Dunning retient trois formes principales d'intervention des firmes à l'extérieur, les exportations, le transfert des ressources par la vente de licence, et l'investissement direct étranger (Dunning, J. H., 1988). D'après l'auteur, la firme choisit l'investissement direct comme mode de pénétration du marché étranger si elle réunit simultanément les trois types d'avantages **O.L.I.** S'il n'y a pas d'avantage à la localisation, mais un avantage spécifique et un avantage à l'internalisation, la firme garde la maîtrise de la pénétration du marché étranger en y exportant et en établissant même son propre réseau de vente. Enfin pour Dunning, si la firme ne possède qu'un avantage spécifique, elle effectue alors une vente de licence auprès d'une entreprise locale et lui laissera le soin d'exploiter le marché de son pays.

**Tableau N°3 : Paradigme OLI et modes de pénétration des marchés étrangers**

<b>Avantage</b>			
<b>Mode de pénétration des marchés étrangers</b>	<b>Spécifique (O)</b>	<b>Localisation (L)</b>	<b>Internalisation (I)</b>
<b>IDE</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Exportation/importation</b>	OUI	NON	OUI
<b>Concession de licence</b>	OUI	NON	NON

**Source:** Dunning, J. H. (1988), "The Eclectic paradigm of international production: A restatement and some possible extensions", Journal of international business studies, vol. 19, p31.

Si l'entreprise possède des avantages spécifiques qu'elle souhaite exploiter davantage, la production à l'étranger, la production domestique destinée à l'export ou l'attribution de licence se présentent comme des stratégies équivalentes pour l'entreprise (O + L).

Si l'entreprise a un avantage à internaliser sa production afin de protéger ses avantages spécifiques alors elle va opter soit pour l'IDE soit pour l'export afin de servir les marchés étrangers (O + I).

Si l'entreprise a un avantage à internaliser tout ou une partie de ses activités par l'exploitation intensive de ses avantages spécifiques dans des territoires dotés d'avantages comparatifs alors il n'y a que l'IDE qui peut combiner ces trois aspects de développement des activités de l'entreprise au niveau international (O + L + I).

En outre, lors de sa version qu'il a présentée en 1995, Dunning reconnaît qu'il y a une troisième possibilité entre le marché et la hiérarchie. Il s'agit des accords de coopération inter-entreprises qui ne représentent pas un deuxième choix à la complète intégration mais une façon de plus en plus importante de surmonter les imperfections de marché (Baptiste lopvet, ). Le paradigme OLI a fait l'objet de développements très abondants dans divers secteurs économiques et notamment dans le secteur bancaire.

### ➤ **Application du paradigme OLI aux banques multinationales**

Parmi les auteurs qui ont essayé d'appliquer le modèle OLI au secteur bancaire, on retrouve Gray & Gray et Yannopoulos. Ces derniers ont étudié les motivations qui poussent une banque à entrer sur un marché étranger en s'insérant dans le cadre du modèle de Dunning (Gray J. M. & Gray H. P. 1981) (Yannopoulos, 1983).

En effet, ces auteurs insistent sur la spécificité de l'activité bancaire, pour proposer une analyse des déterminants de la présence bancaire à l'étranger.

D'abord, ils avancent l'hypothèse de l'existence des trois avantages « OLI ». Ils laissent les facteurs spécifiques à la firme de côté sans les modifier et se concentrent sur la spécificité du I et du L dans le secteur bancaire.

Du côté des avantages d'internalisation, Gray et Gray ont envisagé trois aspects. Tout d'abord les firmes multinationales tirent profit des imperfections au niveau des marchés pour leurs produits, imperfections émergeant des barrières à l'entrée, de la différenciation des produits et de la segmentation des marchés. Les deux chercheurs estiment néanmoins que l'imperfection des marchés de produits n'est pas un facteur significatif dans les décisions d'IDE bancaires. La différenciation des produits dans le secteur bancaire reste faible car les produits sont facilement imitables par la concurrence tant internationale que locale. De plus les barrières à l'entrée et leur dépassement ne représentent pas un avantage par rapport aux concurrents locaux.

Ensuite le deuxième élément tient aux économies qui sont réalisées en intégrant dans une même firme des activités relevant d'une diversification horizontale ou verticale. Les deux chercheurs reprennent alors les arguments avancés par d'autres auteurs avant eux et ils démontrent que les banques internationales en ayant une présence locale dans certains pays sont plus à même de gérer les risques potentiels auxquels elles peuvent être confrontées. De

façon plus générale, une présence internationale permet de faire émerger de la connaissance qui, si elle n'est pas particulière à une banque dans un pays donné, est exploitée plus efficacement à l'échelle globale.

Enfin les IDE financiers peuvent trouver leur source du point de vue de l'internalisation dans l'imperfection des marchés d'intrants qui sont essentiellement de deux natures dans le milieu bancaire, l'accès aux capitaux et la connaissance. L'accès aux capitaux constitue un avantage commun à toutes les banques multinationales par rapport aux banques non multinationales, mais cet avantage n'est pas spécifique à la firme puisque toutes les banques multinationales peuvent accéder à des sources de financement similaire, tant dans sur les marchés locaux que sur les marchés supranationaux. Cet avantage a donc une ampleur limitée, selon Gray et Gray.

L'exploitation de la connaissance que la banque possède de ses clients est un facteur primordial dans la décision d'internationalisation des banques.

Ce dernier élément peut également être envisagé sous deux angles, celui du prolongement de la relation existante par l'internalisation de la connaissance du client à l'étranger, ou celui de l'incitation à la localisation dans les pays où les clients déjà connus ont choisi de s'internationaliser. La problématique du contrôle de l'information est au cœur de cette analyse. Gray et Gray soulignent alors l'importance de la coopération inter-firme dans le milieu bancaire qui permet aux banques étrangères de préserver les relations qui existent avec leurs clients sur des marchés dont l'accès peut leur être restreint par la régulation locale.

Les deux autres éléments que Gray et Gray soulèvent concernant les avantages de localisation sont l'entrée sur des marchés à potentiel de croissance élevé et l'accès aux matières premières, en particulier l'accès à des fonds dans différentes devises. Ce dernier aspect permet aux banques d'offrir une gamme complète de produits à leurs clients, diversifié les avoirs et donc le risque pris par ces banques.

En effet, les deux auteurs Gray et Gray ont donc étudié l'internationalisation des firmes bancaires sous l'angle des motivations qui poussent une banque à entrer sur un marché étranger en s'insérant dans le cadre défini par Dunning. Si leurs apports rencontrent des difficultés identiques au paradigme OLI, à savoir un manque de cohérence générale, Gray et Gray présentent néanmoins des pistes intéressantes pour une recherche empirique. Leur modèle s'appuie particulièrement sur les spécificités des activités bancaires. Il semble intéressant de souligner que les différents auteurs ayant écrit sur les phénomènes d'internationalisation des banques envisagent des facteurs semblables mais ont recours à un cadre théorique différent pour articuler les éléments qui apparaissent pertinents.

A la suite de Gray et Gray, Yannopoulos a tenté d'appliquer le paradigme OLI aux banques. Il procède également à un examen des trois types de facteurs. Il insiste fortement sur l'importance de l'information et de la relation de clientèle des banques et se rapproche ainsi de Tschoegl. Cependant l'analyse de Yannopoulos met en avant le rôle de la différenciation des produits bancaires, comme avantage de propriété.

Yannopoulos concède que la différenciation des produits n'est possible qu'à court terme en raison du caractère très facilement imitable des produits bancaires. Néanmoins il fait

l'hypothèse de l'existence d'une autre différenciation de plus long terme, une différenciation perçue plutôt que réelle. En effet la relation bancaire repose de manière fondamentale sur la confiance qu'inspire la banque au client. Ainsi cette différenciation perçue résulte de la notation de la banque, de sa taille, et de la probabilité perçue qu'elle renouvelle les crédits accordés, les garanties financières etc.

Ces éléments ne peuvent pas être échangés sur un marché et constituent donc un avantage majeur pour une banque qui peut capter une clientèle étrangère sur la base de ces avantages. Cet aspect ne semble pas avoir été envisagé par les autres chercheurs et constitue pourtant un point essentiel et caractéristique de l'activité bancaire. Yannopoulos souligne l'importance de la compétition sur des éléments non basés sur un prix, comme l'image de marque de la banque. Cet aspect prend tout son sens dans la compétition que se livrent les grandes banques à l'échelle mondiale ainsi qu'au local, vis-à-vis de plus petites institutions. Si les économies d'échelle atteignent leur maximum à une taille bien inférieure à la taille des groupes bancaires multinationaux, les bénéfices de cette taille peuvent apparaître sous la forme de la notation de la banque, de la réputation dont elle jouit (Yannopoulos, G. N, 1983).

A travers les différentes théories évoquées, il est possible d'observer l'importante diversité des approches pour expliquer l'internationalisation des firmes et plus particulièrement des banques. Ces modèles se basent sur des phénomènes proches, avec par exemple la reprise par tous les auteurs des facteurs liés à l'appropriation de la connaissance par les banques. Les facteurs évoqués par les auteurs sont communs, mais le modèle théorique qui les articule diffère.

### Section 3 : la multinationalisation bancaire et le choix de la forme organisationnelle de représentation à l'étranger

Une fois la banque décide de s'implanter sur un marché étranger, la première question sur laquelle elle doit répondre est : sous quelle forme elle va être présente sur ce marché ? A cet effet, nous allons essayer d'analyser les différentes formes de représentation des banques à l'étranger. Mais avant de présenter ces formes, il faut donner la définition et les principales activités de la banque multinationale.

#### 1. Multinationalisation bancaire

La multinationalisation bancaire est un état dont les structures et les opérations bancaires se sont internationalisées de telle manière que les banques puissent être qualifiées de multinationales. La multinationalisation bancaire désigne également un processus : celui qui conduit les banques mono nationales à devenir multinationales. La banque multinationale est une entreprise qui produit et/ou offre ses produits dans différent pays sans s'avoir autant de véritables liens soit économiques, industriels ou bien commerciaux entre les implantations de chacun des pays (RUFFINI PB, 1983).

M., Casson donne une définition plus nuancée et considère que la banque multinationale est une banque qui détient et contrôle des activités bancaires dans plusieurs pays (M., Casson ,1990). Abondant dans le même sens, J.- M., Gray et H.-P., Gray soulignent que la banque multinationale est un établissement financier qui collecte des dépôts et accordent des crédits grâce à des entités localisées dans plus d'un pays. Elle réalise ainsi un investissement direct dans plusieurs pays, à travers la création, l'acquisition totale ou partielle (prise de contrôle) d'une banque dans le pays d'accueil (J.- M., Gray et H.-P., Gray (1981)). Selon M., Sarmet : «... le fait pour une banque de participer aux financements d'opérations de commerce extérieur... ne suffit pas à justifier une qualification de banque multinationale » (M., Sarmet, 1974 ; p. 1140).

La banque multinationale a plusieurs critères:

- ✓ Elle retient généralement l'attention par les chiffres souvent importants en matière de réseau d'agences, de personnels, employés, en termes d'actifs, de capitalisation et de total des bilans ;
- ✓ L'activité internationale constitue une part importante du revenu de ces banques ;
- ✓ L'espace interbancaire international privé est le lieu où les banques multinationales concentrent une partie importante de leurs activités ;
- ✓ La BMN joue un rôle direct et indirect dans le financement de l'économie par leur internationalisation qui les a rendus une véritable armure du système de paiement international en les créant et gérant à l'échelle international (Yung-Do et A.Docobu, ).

Une banque multinationale se distingue d'une banque internationale par ses activités et son comportement stratégique. En effet, la première finance sa clientèle étrangère grâce à des

fonds étrangers collectés par ses établissements localisés à l'étranger, tandis que, dans la seconde le financement se réalise uniquement par l'épargne locale. Ainsi, une banque multinationale implique une présence physique à l'étranger ce qu'on appelle une implantation bancaire étrangère, ce qui n'est pas le cas pour la banque internationale.

Le tableau suivant représente les premières implantations étrangères des banques multinationales :

**Tableau N°4 : les premières implantations étrangères des banques multinationales**

<b>1855</b>	Bank of Egypt (Grande Bretagne)
<b>1856</b>	Crédit Mobilier (France)
<b>1864</b>	Seligman Brothers (USA)
<b>1869</b>	Crédit Foncier (France)
<b>1870</b>	Nederlandsche Crédit (Pays-Bas)
<b>1872</b>	Berliner Handelgesellschaft (Allemagne)- Crédit Lyonnais (France)- Société Générale (France)- Banque de Paris et Pays-Bas (France)
<b>1875</b>	Dresdner Bank (Allemagne)
<b>1877</b>	Lazard (France ; USA)
<b>1883</b>	Diskontogesellschaft (Allemagne)
<b>1887</b>	Javis Corklin Mortgage Trust (USA)
<b>1892</b>	De neuflize (France)
<b>1895</b>	Société Générale de Belgique (Belgique)-Warschaner (Allemagne)- National fur Deutschland (Allemagne)
<b>1896</b>	Crédit du Nord (France)
<b>1897</b>	J.P Morgan (USA)-Bleichroder (Allemagne)
<b>1901</b>	International Banking Corp. (USA)-Rouvier (France)
<b>1902</b>	Comptoir d'Escompte de Mulhouse (France)
<b>1903</b>	Crédit Industriel et Commercial (France)
<b>1904</b>	Schaaffhausen 'cher Bankverein (Allemagne)
<b>1906</b>	Société Marseillaise de CIC (France)
<b>1910</b>	Banque de l'union Parisienne (France)
<b>1911</b>	Bénard-Jarisloxsley (France)

**Source :** PASTRE Olivier, ANDREFF Wladimir, « la genèse des banques multinationales et l'expansion du capital international », séminaire CEREM-Nanterre, Novembre 1970, sous la direction de Michalet Charles- Albert, Internationalisation des Banques et des Groupes Financiers, Edition du C.N.R.S, Paris, 1981, P62.

### 2. Les activités des banques multinationales

Selon Lamarque « un métier peut se définir comme la capacité à gérer un système d'offre, c'est-à-dire un ensemble de tâches permettant de proposer à une clientèle définie un produit ou un service particulier» (Lamarque, 1999, p 139). Les activités des banques

multinationales se distinguent en trois groupes, la banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs que nous allons éclaircir ci-dessous :

### 2.1. La banque de détail

Également appelée banque de réseau, banque de proximité ou encore retail banking, la banque de détail d'après Desmicht vise trois types de marchés : Le marché des particuliers, le marché des professionnels, et le marché des associations de proximité. L'auteur distingue trois catégories de particuliers : (1) les particuliers dits « capables » (c'est-à-dire majeurs ou mineurs, non placés sous protection judiciaire) ; (2) les particuliers dit « incapables » (représentant des personnes physiques mineures ou majeures placées sous protection juridique) ; et (3) le personnel de la banque, représentant également des clients dans la mesure où la banque leur propose des produits spécifiques et avantageux en termes de rémunération (Desmicht, 2004).

Les deux autres marchés regroupent l'ensemble des associations à faibles revenus, des professionnels, des artisans commerçants et des professions libérales.

A ces trois premiers marchés s'ajoute un quatrième marché, celui des Petites et Moyennes Entreprises (PME), à qui les banques proposent des produits spécifiques pour la gestion de trésorerie à court terme (facilité de caisse, facilité de caisse Dailly, Escompte, financement d'exportation à court et long terme, et le crédit-bail).

Les activités de banque de détail à l'étranger relèvent de l'intermédiation (collecte de dépôts et octroi de crédits), de la gestion des moyens de paiements (compte chèque ; carte de crédits virement bancaire) et de la distribution de produits d'assurance (assurance vie, assurance dommage et prévoyance), (Grubel, 1977).

De Coussergues S. et Bourdeaux, G considèrent la banque de détail comme un établissement de crédit collectant ses ressources grâce à son réseau de guichets et à ses nouveaux canaux de distribution dont la clientèle est essentiellement composée de particuliers, de professionnels et de PME (petites et moyennes entreprises). Ils considèrent également que la banque de détail peut exercer son activité au niveau local, régional, national et international (Coussergues S. et Bourdeaux, G, 2010).

Grubel souligne toutefois que pour qu'une banque de détail puisse exercer au niveau international son métier, il faut qu'elle dispose d'un savoir-faire particulier et de moyens technologiques lui permettant d'appliquer une gestion administrative et commerciale moderne (Grubel, 1977).

Les banques de détail sont très fréquemment des banques domestiques en raison des spécificités à la fois juridiques et culturelles de chaque marché national. Ainsi, lorsqu'une banque s'installe au moyen de sa banque de détail dans un pays étranger, elle le fait régulièrement par fusion-acquisition d'une banque locale.



### 2.2. La banque d'investissement :

Appelée également une banque d'affaires ou Investment Banking, cette banque procède à des collectes de ressources sur des marchés pour de très grosses entreprises, représentant leur clientèle la plus importante. Cette clientèle peut également être composée d'états pour lesquels les banques proposent des financements (Sylvie de Coussergues, ). L'activité de banque d'investissement est une activité de gros qui peut être effectuée à l'international. Lamarque souligne que les activités de la banque d'investissement peuvent recouvrir l'ensemble des activités bancaires suivant l'organisation des établissements (Lamarque ,2003). Cette activité est d'ailleurs très internationale dans la mesure où elle s'intéresse à une clientèle fortunée tournée vers l'étranger (Coussergue 2005).

Pour Lamarque (1999) la banque d'investissement est composée d'une banque d'affaire et d'une banque financière :

- La banque d'affaire concerne essentiellement l'intervention en fonds propres ou encore l'ingénierie financière. La banque conseille donc ses clients sur des montages financiers tels que des fusions-acquisitions.
- La banque financière englobe quant à elle, l'ensemble des activités concernant la gestion mobilière ou encore l'intervention sur les marchés.

### 2.3. La gestion des actifs

Appelée gestion pour compte de tiers ou Asset Management, regroupe l'ensemble des prestations offertes par la banque sur la gestion des portefeuilles de titres. La clientèle représentée ici peut être à la fois des investisseurs institutionnels, ou encore des particuliers très fortunés. On y retrouve également tous les organismes de placement mais également les caisses de retraites.

L'expansion de la banque vers l'international devient un véritable enjeu de croissance en utilisant des produits et des services, mais également à travers un certain nombre d'activités.

Ceci a pour objectif de de rabaisser le point mort de production en relevant les ventes, d'acquérir une compétence produit et commerciale visant à augmenter la performance sur l'ensemble des marchés sur lesquels l'entreprise intervient, d'être proche des mutations des marchés afin de mieux appréhender les désirs des acheteurs, d'anticiper l'augmentation de la concurrence en se diversifiant (Garsuault et Priami (2004)).

## 3. Typologie des produits et services bancaires internationaux

Dans son livre, Marois met l'accent sur la différence entre un produit et un service bancaire : « Les services bancaires sont les prestations proposées à la clientèle et exécutées par la banque sur ordre et pour le compte de cette clientèle, les capitaux n'étant que le support de l'opération. Par comparaison, on appelle produits bancaires toute opération financière

réalisée par la banque et pour son propre compte, les capitaux étant l'objectif de l'opération» (Marois, 1979 ; p. 09).

### 3.1. Les produits bancaires internationaux

On peut distinguer deux types de produits bancaires utilisés par les firmes multinationales:

- Les financements liés au commerce international,
- Les financements destinés à l'implantation des firmes à l'étranger (Marois B., 1979)

#### 3.1.1. Les financements liés au commerce international

Les financements liés aux opérations de commerce extérieurs sont semblables aux techniques du financement proposées pour le commerce domestique. En effet, à l'exportation, l'entreprise doit également prendre en considération la durée de son cycle d'exploitation ainsi que ses besoins en fond de roulement plus ou moins consistants (Garsuault et Priami, 2004). Aussi, ces besoins proviennent du délai de stockage et de fabrication diminué des délais fournisseurs ou de paiement consentis aux clients.

Les banques ont ainsi développé plusieurs techniques de financement afin de favoriser les exportations des entreprises, et de leur permettre de faire à face la concurrence étrangère.

##### 3.1.1.1. Les crédits à l'exportation

Ils concernent les firmes exportatrices et prennent la forme de :

- crédits de préfinancements : ces crédits permettent de financer les besoins courants ou exceptionnels résultant d'une activité exportatrice<sup>17</sup> ;
- Les crédits d'exportation à court terme : d'une durée inférieure à dix-huit mois, ce type de crédit s'applique à des exportations de marchandises, à destination de pays étrangers. Pour ce type de crédits les ventes doivent être effectives ;
- Les financements d'exportation à moyen et long terme : il existe deux types de techniques, le crédit fournisseurs (permet à un exportateur de financer les créances qu'il détient sur un acheteur étranger), et le crédit acheteur (la banque finance directement l'acheteur étranger) ;

##### 3.1.1.2. L'avance en devises

L'avance en devises est une technique de financement qui est utilisée par l'exportateur. Elle est également une méthode de protection contre le risque de change. L'exportateur cède au comptant les devises que la banque lui avance, ce qui lui permet de constituer une trésorerie en euros. L'exportateur remboursera cette avance à l'aide du règlement en devise effectué par le client étranger (Marois, 1979) et (Garsuault et Priami, 2004).

---

<sup>17</sup> Ces crédits sont consentis pour faire face à l'exécution d'une commande importante, se rapportant à un marché déterminé. Ils sont généralement accordés aux entreprises qui exportent directement leurs marchandises.

### 3.1.1.3. Les opérations spéciales

Les banques peuvent, aussi, intervenir dans des opérations plus complexes telles que : l'opération du « leasing à l'exportation » où la banque va acheter au fabricant le bien destiné à être exporté et le loue à l'acheteur étranger.

### 3.1.1.4. Les financements des stocks détenus à l'étranger

Les entreprises de production doivent constituer à l'étranger, des stocks de produits et de matériels afin de répondre à la demande de la clientèle étrangère. Par conséquent, ces entreprises doivent anticiper des charges de trésorerie élevées. Ces financements sont des crédits de trésorerie garants du respect de la propriété des stocks (ceux-ci appartenant à l'entreprise) et de la vente effective de ces stocks à l'étranger.

### 3.1.2. Les financements destinés à l'implantation des firmes à l'étranger

Il existe quatre étapes dans le processus d'internationalisation d'une firme : la prospection, l'investissement en matériel, la réalisation de marchés et l'implantation à l'étranger (J.Troudart, 2012).

- **La prospection** : elle concerne à la fois la recherche de nouveaux marchés et de fournisseurs. La banque intervient couramment dans le financement des opérations de commerce extérieur (voir ci-dessus). Elle peut également conseiller l'entreprise dans la mise en place d'une stratégie de couverture de change et de risque de taux. La prospection est également financée par la banque. Ce qui permet à l'entreprise de faire face aux frais engagés<sup>18</sup> ;
- **Investissement de capacité** : Il concerne les investissements matériels ou immatériels destinés à l'export. Les banques proposent en général pour ce type de financement le prêt à l'export ;
- **La réalisation de marché avec des clients ou fournisseurs étrangers**: La banque opère habituellement ici avec le crédit documentaire. L'origine de ce crédit remonte à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Le crédit documentaire est un arrangement entre une banque et un fournisseur d'une marchandise. La banque s'engage à payer à ce fournisseur un montant qui a été défini à l'avance, contre des documents spécifiques prouvant de la livraison de cette marchandise. La banque se fera ensuite rembourser auprès de l'acheteur contre la présentation de ces documents ;
- **Implantation et développement de filiales**: La banque garantit ordinairement tous types de prêts pour faciliter l'implantation de filiales ou l'acquisition d'entreprises étrangères.

---

<sup>18</sup> Ce crédit se fait sous réserve que l'entreprise fournisse un contrat d' « assurance prospection » délivré par la Coface.

### 3.2. Les services bancaires internationaux

Marois distingue trois catégories de service bancaire allant de l'aide ponctuelle jusqu'à la participation active de la banque à la gestion de la firme (Marois, 1979).

- ✓ **Les services « opérationnels »** : ils recouvrent, la manipulation des documents : remise de chèque sur l'étranger, virement de l'étranger et les opérations de change. On ajoute, aussi, l'ouverture d'une lettre de crédit documentaire pour le compte d'un importateur ou confirmation d'un crédit documentaire en faveur d'un exportateur.
- ✓ **Les services « informationnels »** : ils concernent la transmission, par la banque, d'information ayant trait aux réglementations et aux conditions du marché dans les différents pays d'accueil. Ces informations sont utilisées surtout par les firmes voulant s'implanter à l'étranger et ayant besoin de différents renseignements (en matière de réglementation juridique et fiscale, monnaie locale, marché et condition de financement locale...) sur le pays d'accueil.
- ✓ **Les services « d'assistance-conseil »** :
  - Assistance à l'implantation à l'étranger : parfois les FMN font appel à la banque pour obtenir des contacts auprès de certains milieux locaux (par exemple, sociétés locales susceptible d'être rachetées par la banque).
  - Conseil en organisation : assistance aux firmes voulant se faire coter sur des bourses étrangères et la formation financière des cadres des entreprises<sup>19</sup>.

### 4. Les formes d'implantation des banques multinationales

La banque internationale agira principalement à partir de ses politiques d'exportation et depuis son pays d'origine. La banque multinationale va quant à elle se distinguer par son mode d'implantation à l'étranger. Pour pouvoir réaliser ses activités à l'étranger, il existe plusieurs moyens de se déployer au niveau international :

- Les formes d'implantations « physiques » ;
- Les fusions et acquisitions transfrontières ;
- Les partenariats transfrontaliers (J.roudart, 2012).

#### 4.1. Les formes d'implantation « physiques »

La banque multinationale dispose quatre formes d'implantations directes « physiques », qui sont : le bureau de représentation, la succursale, la banque-affiliée et la filiale. (M. Nekhili, H. Boubacar, 2007 ; J.-G. Blandon, 1998 ; E. Sautter, 1982 ; R.L. Heinkel, M.D. Levi, 1992 ; B. Marois, 1979 ; E.-A., Bain, J.-G., Fung et I.-R., Harper 1999 ; Bain et al. 2003 et Fiechter et al. 2011).

---

<sup>19</sup> Quelques banques délèguent un de leurs cadres compétent pour assister une entreprise lors d'une discussion d'un contrat avec un pays ou une société.

Pour Nekhili et Karyotis, ces quatre formes peuvent être regroupées en deux grands groupes :

- Les formes d'implantations autonomes ;
- Les formes d'implantations dépendantes (Nekhili et Karyotis, 2008).

### 4.1.1. Les formes d'implantation juridiquement autonomes de la banque-mère

La banque affiliée et la filiale sont les deux types d'implantation autonome d'une banque-mère.

#### 4.1.1.1. La banque affiliée

Il s'agit d'un établissement bancaire local (avec une dénomination locale) dans lequel la banque étrangère détient une participation<sup>20</sup> inférieure à 50 %. C'est une entité juridiquement autonome. En général, les banques affiliées possèdent des dirigeants originaires du pays d'accueil. Cette forme d'organisation apparaît complexe dans la mesure où la gestion d'une telle entité relève d'un système de partenariat. D'autant plus, que les activités de cette banque sont soumises à la législation locale.

Le tableau suivant représente quelques modèles de banque affiliée dans le monde :

**Tableau N°5 : Quelques modèles de banque affiliée dans le monde**

Banques affiliées	Banque mères	Pays d'accueil	Part du capital (%)
Banco Del Desarrollo	Crédit Agricole	Chili	23.66
BICI Gabon	BNP Paribas	Gabon	46.67
Banque Saudi Fransi	Calyon	Arabie saoudite	31.10
Korean French Banking Corp	Société Générale	Coré du sud	41.45
PT Bank Permata Tbk	Standard Chartered	Indonésie	31.55
BIA Niger	Banque Belgo-lorraine	Niger	35.00
Bank of Hungarian Savings	DZ Bank AG	Hongrie	30.00

**Source :** Hamadou, BOUBACAR, " Internationalisation bancaire: déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger", Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 2007, p.39.

---

<sup>20</sup> Cette participation financière au capital peut être réalisée de trois façons : (1) l'ouverture du capital social de la banque-mère en prenant des nouvelles parts dans le capital de la banque-affiliée. Cette décision, de nature stratégique, ne peut être prise que si le bilan actuel ne permet pas à la maison-mère d'envisager d'autres possibilités de croissance, (2) le rachat des titres détenus par d'autres actionnaires tout en maintenant intact son capital social, et (3) la banque-mère peut s'engager dans des nouvelles activités dans le pays d'accueil, invitant d'autres banques ou établissements financiers pouvant être elles-mêmes étrangères, à la rejoindre. Elle se contente ainsi d'une participation minoritaire dans la nouvelle banque.

#### 4.1.1.2. La filiale

A.-E., Tschoegl souligne que « la filiale bancaire est une entité légalement constituée en société par actions et légalement séparée de la banque-mère qui y détient plus de 50 % du capital» (A.E. Tschoegl, 2004, p. 255-266). La filiale est donc une entité créée par une firme mère sur un territoire local ou étranger, elle est dotée d'un statut juridique autonome (la forme la plus autonome des implantations). Cependant, elle est contrôlée majoritairement par la firme mère.

La filiale bancaire peut être créée de trois façons : la création d'une banque *ex nihilo*, le rachat d'une banque existante ou la création d'une banque en partenariat avec d'autres banques ou établissement non financier (Boubacar, 2008). Une banque mère peut acquérir la totalité du capital de la filiale, dans ce cas on parle d'une acquisition totale ou d'une participation à **100%**. En général, on opte pour une acquisition totale lorsque la réglementation du pays d'accueil procure aux actionnaires minoritaires le droit de bloquer une décision prise par l'actionnaire majoritaire, s'ils s'opposent à celle-ci. Donc, une participation à **100%** garantit à la banque mère un contrôle total de sa filiale.

B., Marois fait remarquer que du point de vue du contrôle, il existe peu de différences entre la filiale détenue à 100 % et la succursale, à part la lourdeur plus grande dans la gestion de la filiale dans la mesure où il est obligatoire de réunir le conseil d'administration pour prendre certaines décisions capitales (B., Marois, 1986).

La filiale constitue la forme d'implantation à l'étranger la plus intégrée dans le système bancaire du pays d'accueil car elle présente la particularité d'être soumise aux mêmes réglementations que les banques domestiques. Ainsi, la banque-mère peut, via sa filiale, exercer plusieurs activités à l'étranger (Blandon, 1998). La filiale dispose de son propre capital et d'une charte qui lui permet d'excuser comme les banques de même type du pays d'accueil et d'avoir accès aux marchés domestiques de détails et de gros.

Le tableau suivant représente quelques exemples de filiales dans le monde :

**Tableau N°6 : Quelques exemples de filiales dans le monde**

Filiales	Banques-mères	Pays d'accueil	Part du capital (%)
Banque Indosuez MER Rouge	Clayon	Djibouti	100
HSBC Bank Poloska SA	HSBC Bank	Pologne	100
Citibank Zambia Limited	Citibank NA	Zambie	100
HSBC France	HSBC Bank	France	99.99
Banque SG Vostok	Société Générale	Russie	95.34
BNP Paribas Egypte	BNP Paribas	Egypte	95.20
BancoABN AMRO	ABN Amro Bank	Brésil	86

Real SA			
Kredyt Bank SA	KBC Bank	Pologne	80
ING Bank Salski SA	ING Bank	Pologne	75
Banque malgache de L'O.I	BNP Paribas	Madagascar	75
Bank of Nova Scotia Jamaica	Scotiabank	Jamaïque	70
Emporiki Bank of Grèce SA	Crédit Agricole SA	Grèce	71.96
Barclays Bank of Kenya	Barclays	Kenya	68.5
Banka koper dd	Sanpaolo IMI	Slovénie	63.94
Crédit Suisse International	Crédit Suisse	Royaume-Uni	56
Bank Polska Kasa Opieki SA	Unicredito italiano	Pologne	52.93
Crédit du Maroc SA	Crédit Agricole SA	Maroc	52.62

Source : Hamadou, BOUBACAR, Op.cit, p.41.

### 4.1.2. Les formes d'implantation juridiquement dépendantes de la banque-mère

On compte deux formes d'implantations dépendantes, la succursale et le bureau de représentation.

#### 4.1.2.1. La succursale

La succursale est une entité non autonome par rapport à la maison-mère, même si ses règles d'exploitation (comptabilités, déclaration de résultats) témoignent d'une certaine indépendance.

Elle exerce une activité commerciale, dispose d'une clientèle propre mais n'a pas d'autonomie juridique. Elle exerce une activité commerciale sous le nom et la réputation de la maison-mère.

Cette forme d'implantation n'est pas évidente et comporte de nombreux inconvénients. La dépendance vis-à-vis de la banque mère est synonyme de manque d'autonomie en ressources financières pouvant entraîner une modification de la structure du bilan (G.Calzolari et G.Loranth, 2005). De plus, la succursale est tenue de respecter les limitations de crédits imposés par le pays où elle est implantée, ce qui ne prend pas en compte le poids réel de cette entité (J.P.Houpt, 1999).

Néanmoins, cette forme d'implantation a, aussi, des avantages (Marois, 1979) :

- Un contrôle maximum sur la gestion de l'établissement à l'étranger ;

- Une sécurité accrue pour les déposants et autres clients dans la mesure où tout le poids de la maison mère sert de garantie aux activités de l'agence ;
- Une possibilité de mobiliser des fonds plus importants en faveur des emprunts locaux, grâce aux disponibilités de la maison mère dans laquelle la succursale peut puiser.

### 4.1.2.2. Le bureau de représentation

Le bureau de représentation (délégation, bureau d'accueil, etc.) est la forme la plus économique des autres types d'implantations bancaires, puisqu'il s'agit d'un simple représentant de la banque mère dans le pays d'accueil et n'ayant droit d'exercer aucune activité bancaire (Nicoleta H et Alin N, 2011, p. 5). Selon R.L. Heinkel, M.D. Levi et aussi J.G. Blandon cette forme d'implantation permet à la banque maison mère de mener des études approfondies sur le pays d'implantation visé. C'est une entité dont le rôle est d'épauler la banque-mère et ses clients dans leurs transactions financières et commerciales au niveau international (R.L. Heinkel et M.D. Levi, 1992) et (J.G. Blandon ,1998).

Pour E. Sautter, cet organisme est créé lorsque le pays d'accueil présente un intérêt et un potentiel économiques suffisants (E. Sautter, 1982).

D'après A.M.H. Slager(2004), le bureau de représentation joue cinq principaux rôles :

- maintenir des relations avec la clientèle de la banque établie à l'étranger ou effectuant des transactions internationales ;
- rechercher des nouveaux marchés et faire connaître l'offre de la banque aux clients potentiels ;
- collecter des informations utiles pour la banque et ses clients du pays d'origine ;
- promouvoir les affaires de la banque-mère à l'étranger ;
- créer, développer et entretenir des relations publiques dans le pays d'implantation.

Le fonctionnement d'un bureau de représentation ne requiert généralement pas plus de deux à trois employés. Cette forme organisationnelle ne dispose ni de capital propre, ni de charte. C'est la banque-mère qui décide alors de l'orientation et du suivi de ses activités. Ainsi, dépourvu de tout « pouvoir décisionnel » et donc d'indépendance vis-à-vis de la banque-mère, le bureau de représentation est une solution provisoire pour une implantation définitive à l'étranger.

Il faut souligner que le bureau de représentation présente certains inconvénients (B., Marois (1979)). En effet, selon l'auteur, ce mode d'implantation provoquera un retard important dans la mise en œuvre d'une opération financière pour le compte d'un client, dès lors que cette opération doit transiter soit par la banque-mère, soit par une filiale de celle-ci implantée dans un pays tiers. En outre, la taille (petite) du bureau de représentation le contraint de traiter plusieurs affaires et limite ainsi la clientèle potentielle de la maison-mère dans le pays d'accueil.



### 4.2. Les fusions-acquisitions transfrontalières

Il faut différencier la fusion de l'acquisition. La fusion est une opération par laquelle plusieurs sociétés réunissent leur patrimoine, pour n'en former qu'une seule. L'acquisition implique trois types différents de rachat:

- **Une acquisition d'actif** : elle représente l'achat d'autre banque ou encore d'un métier ;
- **Une acquisition par achat d'actions** : Offre publique d'achat – OPA- dans le cas où la banque cible est cotée, cette opération revient à proposer aux actionnaires de la banque cible le rachat de leurs actions contre des liquidités, en contrepartie d'une gratification notable ;
- **Une acquisition par échange d'actions** : Offre publique d'échange – OPE – si la banque cible est cotée, dans ce cas la banque acheteuse offre à la cible d'échanger leurs actions respectives moyennant une prime intéressante (M. Develle, 1972, p 1104).

Pour Zardkoohi et Kolari, les fusions et les acquisitions bancaires possèdent deux objectifs différents qui sont étroitement liés à la stratégie de l'établissement (Zardkoohi et Kolari, 2001). Meier et Schier, s'inspirent de l'approche de la *Federal Trade Commission* aux Etats-Unis pour définir les formes de ces dernières (Meier et Schier, 2009). Cette approche permet de distinguer les types de rapprochements en fonction des orientations sectorielles décidées par les établissements. Ces auteurs différencient ainsi, quatre types de rapprochements :

- ✓ **Les fusions et acquisitions horizontales** : elles concernent des rapprochements de firmes possédant des secteurs d'activité proches. Ce sont souvent des banques concurrentes. La motivation première de ce type d'acquisition est le pouvoir de marché ;
- ✓ **Les fusions et acquisitions verticales** : elles impliquent deux parties d'un même secteur d'activité, mais situé à des étapes distinctes de productions. Cette stratégie permet d'obtenir des réseaux entiers de distribution. C'est une intégration verticale ;
- ✓ **Les fusions et acquisitions concentriques** : Ce type de fusion et d'acquisition permet le rapprochement de firmes ayant des métiers complémentaires. L'objectif principal pour l'entreprise est de réaliser des gains et de faire des économies de coûts ;
- ✓ **Les fusions et acquisitions conglomérés** : Ces fusions et acquisitions consistent au rapprochement de deux parties ayant deux métiers totalement différents, le but étant ici d'acquérir de nouveaux métiers.

Dans le secteur bancaire, les établissements cherchent donc à réaliser des économies d'échelle et d'envergure. La principale finalité est de faire, un accroissement de la rentabilité et une diminution du risque.

### 4.3. Les partenariats

Il s'agit pour la banque de s'allier avec un autre établissement, de façon plus ou moins formalisée, dans le but de réaliser (ou non) un projet commun sur le plan industriel ou commercial (Meier ,2011). Les partenariats ne sont pas associés à une catégorie juridique spécifique et peuvent faire référence à diverses situations allant de la simple relation commerciale, à l'alliance stratégique, en passant par la joint-venture. Garette et Dussauge (1995) affirment que les alliances stratégiques peuvent être analysées en fonction de leurs objectifs. De ce fait ils présentent trois types d'alliances :

- Les alliances d'intégration conjointe (interactions au sein de la chaîne de valeur) ;
- Les alliances additives (partage des ressources) ;
- Les alliances complémentaires (combinaison de ressources complémentaires).

Marois stipule que ce type de déploiement international est moins lourd que la fusion acquisition ou que l'implantation de filiales dans la mesure où il est plus « informel » et que les parties peuvent se désengager plus facilement (Marois, 1997).

Dans le tableau suivant, nous récapitulons les avantages et inconvénients liés à chacune des modes d'implantation des banques à l'étranger.

**Tableau N°7 : Formes, objectifs, avantages et inconvénients des modes d'implantation des banques**

	<b>Implantations "physiques"</b>	<b>Fusions/Acquisitions transfrontalières</b>	<b>Partenariats transfrontaliers</b>
<b>Formes</b>	Formes indépendantes : Banques affiliées et Filiales Formes dépendantes: Succursales et Bureaux de représentation	Horizontales, Verticales, Concentriques, Conglomérés.	Joint-ventures, alliances stratégiques, prises de participation minoritaire, échanges de participation minoritaire.
<b>Objectifs/ Avantages</b>	Augmentation des parts de marché; Devenir une grande banque européenne et internationale; Développer une grande banque universelle ou spécialisée	Augmentation des parts de marché; Prise rapide de position sur des marchés nouveaux; Taille critique; Marques prestigieuses; Position stratégique	Création d'une structure légère; Interactions au sein de la chaîne de valeur; Partage des ressources, Engagement international moins lourd; Combinaison de ressources complémentaires; Evolution en fusion/acquisition

<b>Inconvénients</b>	Asymétrie de l'information; Gestion complexe soumise à la législation locale; Démarches administratives nombreuses	Très fort degré de contrôle exercé par l'acquéreur; Coordinations des politiques; Coûts d'agences; Démarches administratives nombreuses	Asymétrie de l'information; Mise en commun de technologie et de savoir; Absence de pouvoir central unique
----------------------	--	---	---

Source : thèse Jessy Troudart, op cit, p89.

## 5. Le contrôle des banques étrangères

### 5.1. Le contrôle prudentiel effectué par l'autorité du pays d'origine

Les établissements de crédit en général et les banques en particulier doivent justifier d'une solvabilité suffisante qui constitue la meilleure garantie contre les incidents et les accidents financiers pouvant jaloner leur activité (M. Dufour, 1998). A cet effet, il existe une norme internationale appelé ratio Cooke ou ratio de solvabilité<sup>21</sup>. Pour les succursales implantées à l'étranger, la solvabilité ne peut se différencier de celle de la banque-mère dans son ensemble.

Même si l'autorité du pays d'accueil est généralement responsable du contrôle de la solidité financière des succursales de banques étrangères, le contrôle de la solvabilité incombe en premier lieu à l'autorité d'origine. Pour les filiales, le contrôle de la solvabilité est sous la responsabilité conjointe des autorités d'origine et d'accueil. L'autorité d'origine doit, dans le cadre du contrôle consolidé de la banque-mère, déterminer si la solvabilité de cette dernière est affectée par les opérations de leurs filiales implantées à l'étranger (H. Boubacar, 2010).

### 5.2. Le contrôle prudentiel effectué par l'autorité du pays d'accueil

#### 5.2.1. Le contrôle de la solvabilité

L'autorité d'accueil exerce une responsabilité dans le contrôle de la solvabilité de toutes les filiales de banques étrangères. La légitimité de ce contrôle tient au fait que les filiales sont des entités distinctes de leurs maisons-mères, constituées selon la législation du pays d'accueil. Pour ce qui est des succursales, même si certains pays d'accueil imposent une « dotation en capital », il est du devoir de l'autorité de contrôle bancaire de veiller à ce que les succursales étrangères présentent une solidité financière.

---

<sup>21</sup> C'est un ratio prudentiel destiné à mesurer la solvabilité des banques (et établissements assimilés). Institué en 1988 par un comité, réuni à Bâle, composé des banques centrales et des autorités de surveillance des 10 pays siégeant auprès de la B.R.I. (Banque des Règlements Internationaux), il porte le nom du président du Comité de Bâle de cette époque. Le calcul est effectué d'après le rapport entre les fonds propres (capital pur) et quasi fonds propres (réserves + certaines provisions + titres subordonnés) et l'ensemble des engagements, pondérés selon la nature de l'emprunteur. Le ratio Cooke doit respecter 2 exigences : (fonds propres + quasi fonds propres)/ensemble des engagements > 8 % ; fonds propres/ensemble des engagements > 4 %.

L'exigence d'une « dotation en capital » est effectuée dans le but d'obliger les succursales étrangères à réaliser et à maintenir un minimum d'investissements et de les mettre dans les mêmes conditions de concurrence que les banques nationales. L'autorité de contrôle du pays d'accueil est responsable du contrôle de la liquidité des implantations des banques étrangères (succursales et filiales) dans son pays.

### 5.2.2. Le contrôle de la liquidité

Le contrôle de la liquidité des succursales est d'abord du ressort de l'autorité d'accueil, dès lors que la détermination de cette liquidité repose sur les usages et les règlements locaux et dépend du fonctionnement du marché monétaire national.

Toutefois, l'autorité de contrôle du pays d'origine et celle du pays d'accueil devraient se consulter dans les cas où un doute existe sur la répartition des responsabilités du contrôle de la liquidité des succursales à l'étranger.

Comme dans le cas des succursales, le contrôle de la liquidité des filiales devrait incomber en premier chef à l'autorité d'accueil. Seulement, lorsqu'elle éprouve des difficultés pour effectuer le contrôle de la liquidité, notamment en monnaies étrangères, elle doit saisir l'autorité d'origine afin de se mettre d'accord sur les dispositions requises pour assurer adéquatement le contrôle (H, Boubacar, 2010).

### 5.3. Le contrôle par la banque mère

Le contrôle consiste essentiellement à réguler les activités d'une organisation, dans le but d'avoir ses objectifs préalables. La maison mère effectue et exerce ce contrôle, sur chaque implantation à l'étranger, soit succursale ou filiale par le biais du résultat à travers l'élaboration du budget, et par le biais de l'expatriation des ménages.

#### 5.3.1. Le contrôle par les résultats

Le contrôle par le résultat revient à l'évaluation des individus par rapport à un objectif prédéterminé, ce contrôle passe par plusieurs phases :

- Le choix d'un indicateur de performance ; (en prenant l'exemple de budget qui considéré comme un moyen permettant de contrôler les comportements des individus dans une organisation).
- La fixation d'un objectif à l'aide de cet indicateur de performance ;( l'exemple de maximiser le chiffre d'affaire et minimiser les coûts).
- La mesure de performance réalisée ;( l'écart positifs ou négatifs).
- L'attribution d'une récompense ou une sanction à personne contrôlé.

### 5.3.2. Le contrôle par l'expatriation des cadres

Le contrôle des filiales et succursales bancaires à l'étranger par l'expatriation de managers<sup>22</sup> peut être perçu comme un contrôle culturel puisqu'il repose sur un partage des valeurs entre les dirigeants de la maison-mère et les responsables de leurs implantations à l'étranger (B. Baliga, A. Jaeger, 1984 ; W.G. Egelhoff, 1984). Ce type de contrôle permet selon A.W.K. Harzing (2001) ; Y. Paik, J.-D, Sohn (2004), de surveiller et d'évaluer les activités et les comportements au sein de l'implantation à l'étranger.

### Conclusion du chapitre 1

Le processus de multinationalisation des banques a pris son ampleur et évolue d'une manière rapide surtout avec le développement de la globalisation financière et le processus de mondialisation.

Les banques constituent le premier partenaire de l'entreprise, vue leurs rôles importants dans le financement de l'économie, elles servent d'intermédiation bancaire et financière, et elles jouent un rôle important sur le marché financier, en particulier les banques étrangères, c'est dernières sont des banques qui cherchent à s'implanté dans des différents pays afin de saisir les opportunités de profit et elles sont attirées par des perspectives de rendement et de croissance économique élevée.

A cet effet, plusieurs formes organisationnelles de représentation bancaire à l'étranger sont valables pour ces banques (bureau de représentation, banque affilié, filiale, succursale) différentes les unes des autres en terme de couts d'établissement, d'organisation, de contrôle et d'implication dans le secteur bancaire du pays d'accueil.

---

<sup>22</sup> C'est un contrôle qui consiste à faire adopter par le décideur, les normes de comportement du groupe auquel il appartient. Il consiste à placer à la tête des succursales et filiales, des dirigeants venant du pays d'origine (B. Baliga, A. Jaeger, 1984). Selon A. Edström, J.-R. Galbraith (1977), le manager expatrié a pour objectif de s'« ouvrir » et d'adopter une attitude positive envers d'autres nationalités et cultures. Pour pouvoir accomplir sa mission de contrôle, il doit s'intégrer dans l'unité locale (filiale ou succursale), parler la langue locale et s'adapter à l'environnement et à la culture du pays d'accueil.

# ***Chapitre 2***

***L'évaluation de l'activité bancaire***

Le secteur bancaire est considéré comme essentiel pour assurer un bon fonctionnement économique répondant aux besoins et aspirations des principaux acteurs. Cependant, l'étude de la performance des établissements bancaire revêt un intérêt particulier pour évaluer la situation financière des banques. La performance d'une banque représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation dont le but est de poursuivre durablement son activité.

La rentabilité constitue pour la banque une préoccupation permanente et vitale, elle est révélatrice de sa qualité de gestion, de sa position concurrentielle sur le marché bancaire et de la fiabilité de sa stratégie. En effet, cette notion de rentabilité suscite plusieurs réflexions depuis plusieurs années. La rentabilité constitue le critère essentiel d'appréciation de la structure de toute entreprise, plus particulièrement celle de la banque, étant indispensable pour sa pérennité dans des marchés plus ou moins concurrentiels.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à évaluer l'activité bancaire et la gestion des risques ; il sera réparti en trois sections, la première section sera pour objectif de définir la rentabilité bancaire, pour se focaliser en suite sur les déterminants qui peuvent influencer cette rentabilité, La deuxième section sera consacrée à expliquer les indicateurs qui mesure la rentabilité bancaire. Quant à la dernière section, elle sera réservée aux différents risques bancaires qui peuvent influencer la rentabilité et à la gestion de ces risques.

### Section 1 : Généralité sur la rentabilité des banques

Les banques sont indispensables au bon fonctionnement des activités économiques, leur essor nécessite une attention particulière afin d'assurer la stabilité du système bancaire, à l'instar de l'importance attribuée à la performance des établissements bancaires pour stabiliser le système financier.

La performance d'une banque représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation dont le but est de poursuivre durablement son activité.

#### 1. Performance bancaire et crises

Les institutions financières et les économies dans le monde ont ressenti l'impact de la récente crise financière mondiale de différentes manières et en grandeur différente (Atik, 2009). Alors que certaines entreprises ont dû faire faillite, d'autres ont été confrontées à un manque de performance et, dans certains cas, la nécessité de réduire leurs opérations. En termes d'impact sur les économies, des gouvernements ont dû intervenir avec plusieurs plans de sauvetage tandis que d'autres ont dû faire face à la réduction des exportations, des investissements directs étrangers et la hausse du chômage (Khoon et Mah-Hui, 2010).

Selon Becht, Bolton et Roell (2011) l'impact de la crise, a de nouveau souligné l'importance des bonnes pratiques de gouvernance des organisations financières. La crise qui a commencé en 2007 a conduit à la faillite de nombreuses institutions financières. Les autorités ont dû intervenir auprès de divers plans de sauvetage pour sauver les firmes en difficulté. Cela a conduit à l'injection des fonds publics dans ces institutions pour éviter l'effondrement total du système. Dans d'autres pays, les gouvernements ont dû nationaliser les sociétés de financement et de forcer un changement dans le conseil d'administration des banques.

Davis stipule que les institutions financières, bancaires et non bancaires, sont soumises à de fortes pressions pour répondre à la croissance afin de soutenir leur image. Dans tous les domaines, les sociétés ont été sous pression intense pour augmenter leurs performances, surtout à un moment où la maximisation de la richesse des actionnaires est dominée par des débats sur la gouvernance d'entreprise (Davis, 2009).

Ainsi, le déclenchement de la crise financière de 2007 a révélé des asymétries massives d'informations entre les différents acteurs impliqués dans les activités des institutions financières complexes, y compris les cadres dirigeants, négociants, administrateurs, actionnaires, obligataires, évaluateurs, assureurs, régulateurs. Par ailleurs, les causes sont souvent attribuées aux déséquilibres et aux nouveaux instruments adoptés par l'ensemble des agents économiques (Gerth, 2008).

De ce fait, la performance bancaire n'est autre que le résultat d'un ensemble de réformes et de programmes de restructuration et de développement adopté par l'ensemble des systèmes bancaires. Mais, à côté de la recherche de la performance, il y a l'existence des turbulences



financières qui peuvent influencer les programmes de maximisation de l'efficacité des banques (Newman, 2009). D'ailleurs, l'existence des crises propres à des pays entraîne la transmission de celles-ci aux autres pays principalement en raison de la dépendance entre les différentes économies.

Kenc et Dibooglu soulignent que l'ensemble des innovations financières constituées par la techniques de titrisation et la distributions des grands montants de crédits « les crédits Subprimes » aux clients qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour le remboursement de leur emprunt, notamment, le déclenchement de la crise financière 2007-2009 est le résultat de la faible surveillance au niveau bancaire, l'absence d'un bon contrôle au sein du fonctionnement des marchés financiers et l'existence d'énormes déséquilibres macro-économiques (Kenc et Dibooglu, 2009). Cette crise a entraîné une récession à l'échelle internationale des différentes économies principalement aux Etats Unis et dans les pays d'Europe.

### 2. Efficience et efficacité

La littérature bancaire et financière assimile souvent le concept de rentabilité aux concepts d'efficacité et d'efficacité. Ces deux concepts sont très proches dans beaucoup d'études de rentabilité bancaire. Le concept d'efficacité met en relation les gains réalisés et les procédés utilisés pour obtenir ces gains. L'efficacité peut être donc définie comme un processus menant à la réalisation de gains élevés accompagnés d'une minimisation des coûts. L'efficacité implique donc une rentabilité élevée et une productivité. L'efficacité, quant à elle, est caractérisée par la capacité d'une banque à réaliser et à atteindre un résultat désiré, prévu, et surtout appréciable. En effet, l'efficacité d'un gestionnaire est ordinairement reconnue dans l'aptitude à celui-ci à réaliser des objectifs fixés. Ces deux notions font donc appel à celle de rentabilité.

### 3. L'intérêt d'analyser l'efficacité dans les banques

L'efficacité globale d'une banque est le produit des deux types d'efficacité : l'efficacité techniques et l'efficacité allocative. Et bien qu'il existe une relation positive et a priori forte, entre les deux, une banque techniquement efficace peut être économiquement sous-efficace si sa politique de prix, du marché ou de gestion de risque ne sont pas bien étudiées 'mauvaise tarification, sous-estimation des risques, etc... À l'inverse, une banque économiquement efficace peut utiliser des techniques de production obsolètes ou gaspiller une partie de ses ressources. Ou bien, elle peut bénéficier de positions de marché favorables qui ne l'incitent pas à adopter une démarche compétitive par rapport aux autres banques<sup>23</sup>. En bref, une banque sera globalement efficace si elle choisit bien ce qu'elle doit faire 'efficacité économique' et si elle fait bien ce qu'elle a choisi de faire 'efficacité technique' (Gonsard & Gonsard, 1999).

---

<sup>23</sup> Cependant la maîtrise de la technologie demeure la condition première de la rentabilité, les banques techniquement les plus efficaces devraient également être les plus efficaces économiquement.

La capacité des banques d'améliorer les asymétries d'information entre emprunteurs et prêteurs et leur capacité de gérer les risques représente l'essence de la production bancaire<sup>24</sup>. Ces capacités sont des composantes intégrales de l'output des banques et influencent les incitations managériales de produire des services financiers avec prudence et efficacité. Ce passif que détient la banque est une dette exigible, et procure un avantage incitatif sur les autres intermédiaires (Hughes & Mester, 1993).

La capacité des banques à fonctionner de manière efficace – pour obtenir une information actualisée sur les perspectives financières de ses clients, de rédiger des contrats, de les renforcer – dépend d'une partie des droits de propriétés, réglementation, et l'environnement dans lequel elles opèrent. Un environnement pareil comporte des pratiques comptables, règles d'accord de privilège, réglementations gouvernementales et des conditions du marché sous lesquels les banques opèrent.

Le concept de l'efficacité bancaire met donc l'accent sur la qualité de l'organisation et celle de la position du marché. Il mesure la performance productive des banques et pas seulement leur performance financière. Cette dernière est habituellement jugée à l'aide d'indicateurs de rendement financier, comme le rendement des fonds propres. Ces indicateurs mettent, d'une certaine manière, l'accent sur la performance à court terme. Ils ne sont pas complètement insensibles aux évolutions du marché financier. En revanche, les indicateurs de l'efficacité économique et de l'efficacité technique montrent l'état des déterminants de la performance à plus long terme. Ils centrent l'attention sur les déterminants internes des banques, à savoir, leur capacité à maîtriser les coûts de production et de distribution, par des choix appropriés de taille et d'organisation du réseau, et leur capacité à optimiser les variables d'offre, c'est-à-dire à bien choisir les prix, la qualité des services offerts et l'étendue des compétences mises en œuvre (Hughes & Mester, 1993).

#### 4. La rentabilité bancaire

Nouy définissait la rentabilité bancaire comme la capacité d'une banque à dégager de son exploitation des profits élevés lui permettant de poursuivre son activité, tout en déduisant les coûts nécessaires à la poursuite de l'activité. Les analystes financiers peuvent mesurer cette rentabilité financière de trois manières différentes (Nouy, 1993).

D'abord, la rentabilité est évaluée à partir des marges, des coûts et des rendements. Nouy précise que la variation de la rentabilité est fonction de l'évolution des taux mais également de la variation des volumes. Pour Nouy, il convient donc de tenir compte de la variation de ceux-ci afin d'apprécier la performance bancaire. Pour ce faire, l'étude des rendements mais aussi des coûts est nécessaire. Cet examen est réalisé habituellement en comparant les montants des intérêts perçus et versés avec les montants des prêts et emprunts qui correspondent (Nouy, 1993).

---

<sup>24</sup> La littérature sur l'intermédiation financière suggère que les banques commerciales, par le filtrage et le suivi des emprunteurs, peuvent résoudre les problèmes potentiels de l'aléa moral et de sélection adverse, causés par l'information imparfaite entre emprunteurs et prêteurs. De l'information obtenue à partir de la vérification des opérations de compte et d'autres sources, les banques évaluent et gèrent les risques, rédigent des contrats, surveillent l'exécution de ces contrats, et, si nécessaire, essaient de résoudre les problèmes de non-performance

### 4.1. Objectifs de la mesure de la rentabilité

La mesure de la rentabilité à plusieurs objectifs, à savoir:

- La détermination des facteurs clés de succès des banques dans leur environnement concurrentiel ;
- L'identification des sources de création de valeur pour les banques ;
- La préservation d'une bonne structure financière soutenue par une bonne maîtrise des risques, pour faire face aux problèmes potentiels à court terme ;
- L'établissement des prévisions plus réalistes et probables en matière de rentabilité attendue de la banque sur la base de l'évolution de la rentabilité passée ;
- L'enrichissement des actionnaires pour encourager les augmentations futures du capital.

## 5. Les déterminants de la rentabilité bancaire

### 5.1. Les déterminants internes

Les déterminants internes sont issus des documents comptables de la banque, tels que le compte de pertes et de profits, le bilan et le hors bilan. Ils peuvent être qualifiés de variables managériales, organisationnelles ou micro-économiques. Dans ce cadre, une batterie de variables explicatives de nature interne est proposée dans la littérature pour expliquer la variabilité de certains agrégats de rentabilité bancaire.

#### 5.1.1. La taille

Comme pour de nombreuses variables, l'impact de la taille sur les performances bancaires est âprement discuté entre les chercheurs. Il est possible de les scinder en trois groupes : ceux qui considèrent que la taille a un impact positif sur la performance, ceux qui trouvent un impact négatif, et ceux pour qui l'impact est non significatif.

Commençons par les études relevant du premier groupe, qui découvrent un impact positif sur la performance. Il comprend notamment Short (1979) et Pasiouras et al(2007).

Ils avancent plusieurs arguments pour justifier leurs résultats :

- Une taille importante permet de réduire les coûts en raison des économies d'échelle que cela entraîne ;
- Les banques de taille importante peuvent en outre lever du capital à moindre coût.

Dans le deuxième groupe, Stiroh et al. (2006) montrent les effets négatifs de la taille, et soulignent que plus une banque est grande, plus elle est difficile à gérer. En outre, les auteurs rappellent que la taille peut résulter d'une stratégie de croissance agressive, obtenue au détriment des marges et de la performance. Dans la même veine, Kasman (2010), trouve un impact statistiquement significatif et négatif de la taille sur la marge nette sur les intérêts (Net interest margin) en regardant un panel de 431 institutions bancaires dans 39 pays.

De Jonghe (2010) conclut que les petites banques sont davantage capable de résister à des conditions économiques difficiles, tandis que Barros et al. (2007) affirment que les petites banques ont plus de chance d'obtenir de bonnes performances et moins de chances d'obtenir des performances mauvaises. Inversement, les grandes banques ont moins de chance d'obtenir de bonnes performances et plus de chance d'obtenir de mauvais résultats. De nombreux autres auteurs, tels Berger et al. (1987) répondent à l'argument sur les économies d'échelle et rétorquent que peu de coûts peuvent être réduits simplement par l'augmentation de la taille. Enfin, les auteurs du troisième groupe représentés par Goddard et al. (2004), Micco et al. (2007) ne relèvent pas d'impact statistiquement de la taille sur la performance des banques.

### 5.1.2. Les économies d'échelle

Le phénomène des économies d'échelle, né avec l'économie industrielle, se rattache à la notion de rendements d'échelle qui relie les variations de quantité du bien produit à celle des produits nécessaires à sa fabrication. L'étude de Forestieri (1983) fait le point sur la présence d'économies d'échelle dans le secteur financier en passant en revue 73 publications significatives. On distingue les économies d'échelle proprement dites, qui considèrent la taille globale de l'entreprise, des économies d'envergure qui concernent sa tendance à diversifier ses activités.

La littérature globale montre que les grandes banques ne suivent pas le concept d'économie d'échelle. Short (1979) testa l'implication de cette variable dans la rentabilité mais ne trouva pas de résultats significatifs.

### 5.1.3. La liquidité

Les banques sont tenues par les régulateurs de détenir un certain niveau de liquidité. La raison derrière ce règlement est de s'assurer que les banques disposent toujours d'une quantité de liquidité suffisante afin de pouvoir faire face à leurs obligations mais aussi pour être mieux armées pour faire face à des événements imprévus. Dans le cas où les banques ne disposent pas de liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements, elles se retrouvent dans l'obligation d'avoir recours à la vente d'actifs bradés.

Ces banques disposant d'assez de liquidité peuvent être plus rentables, toutefois, la surliquidité peut avoir un effet négatif sur la performance des banques dans le cas où elle n'a pas été exploitée d'une manière rentable.

Les conclusions des différents travaux sur cette variable sont divergentes. En effet les résultats obtenus par Molyneux et Thornton (1992) et Pasiouras et Kosmidou (2007) pour les banques domestiques montrent que la liquidité agit négativement sur la rentabilité.

Par contre Awdeh (2005) a étudié le ROA et ROE des banques domestiques et étrangères opérant au Liban, sur la période entre 1993 et 2003 en utilisant des données de panel pour les variables internes et externes. Il en déduit que la liquidité, parmi d'autres variables internes, a un impact positif sur la rentabilité des banques.

Maghyrech et Shammout (2004) expliquent cette contradiction par l'élasticité de la demande de crédit dans l'environnement économique où ont été effectuées ces études.

### 5.1.4. La capitalisation

La capitalisation se mesure généralement par le ratio de la rentabilité des capitaux propres sur les actifs (ratio CAR pour capital-asset ratio). Une approche rapide de la question pourrait laisser supposer qu'un ratio CAR élevé réduit le (Return on Equity ROE), en raison de deux mécanismes :

- Un ratio élevé signifie un risque moindre, et la théorie des marchés à l'équilibre qui prônent une relation très forte en risque et rentabilité nous amènerait à en déduire une rentabilité moindre ;
- Une augmentation de ce ratio peut signifier que la part de la dette diminue, et donc cela implique un moindre bénéfice lié à l'exonération fiscale des charges de la dette.

Pourtant, tous les auteurs qui se sont penchés sur la question, découvrent que les banques les plus performantes sont celles qui parviennent à maintenir un niveau élevé de capitaux propres par rapport à leurs actifs (Bourke 1989, Berger 1995).

Tentons de résumer ici les principales explications avancées par les auteurs pour justifier leurs résultats :

- Un niveau élevé de capitaux propres réduit le risque (de faillite) encouru par les banques. Elles peuvent donc se permettre, pour maintenir un niveau de risque identique, d'investir dans des actifs plus risqués et dont la rentabilité attendue est bien sûr supérieure. Il en découle une meilleure performance ;
- Disposer d'un niveau élevé de capitaux propres est un signal très positif envoyé au marché sur la solvabilité de la banque et de son risque de crédit très faible. En conséquence, de telles banques sont capables de réduire leurs coûts de financement, par exemple en payant un faible taux d'intérêt sur leur dette ;
- Outre le coût de la dette qui est moindre, une banque fortement capitalisée, par rapport à une banque faiblement capitalisée, n'a pas besoin d'emprunter autant pour financer un niveau d'actifs donné ;
- l'usage de capitaux propres (plus chers que la dette) pour financer un projet indique au marché que la banque est très confiante en ses projets et que leur rentabilité va être à la hauteur.

### 5.1.5. La qualité des crédits

Un des problèmes majeurs que rencontrent les banques est le problème des créances douteuses. Les créances, ou les prêts constituent la partie la plus importante de l'actif d'une banque, et avoir beaucoup de créances douteuses est un véritable problème.

La qualité du crédit, se mesure généralement par deux ratios : le ratio des provisions sur pertes de créances sur le total des créances, le ratio des provisions sur créances douteuses sur le total des créances, (en effet, ces deux ratios mesurent la non qualité du crédit). L'étude de

Miller et Athanasoglou et al démontre qu'une détérioration de la qualité du crédit réduit le ROA et le ROE, ce qui augmente le niveau de la performance des banques (Miller, 1997, Athanasoglou et al. ,2008).

### 5.1.6. Le montant des dépôts bancaires

Plusieurs études se sont intéressées à analyser la relation entre la performance bancaire et le montant des dépôts. En effet, deux résultats peuvent être opposés : d'une part, un niveau élevé de dépôts peut augmenter la performance, car ce sont des fonds plus stables et moins chers que les fonds empruntés ; mais d'autre part, de tels dépôts requièrent de grandes équipes et des départements spécialisés pour les gérer, ce qui entraîne de nombreuses dépenses.

Deux groupes de chercheurs s'opposent quant à l'impact des dépenses sur la rentabilité des banques.

- **Le premier**, dont font partie Rasiah (2010) et Bourke (1989), relève une relation négative entre les dépenses et la rentabilité, ce qui implique que les banques dont le coût d'exploitation est faible entraînent des profits élevés.
- **Le second**, dont fait partie Molyneux et Thornton (1992) montrent que la variable des dépenses a un impact positif sur la rentabilité des banques, car le paiement de salaires élevés aux employés se reflète sur le niveau supérieur de la productivité des salariés, ce qui est conforme à la théorie de l'efficacité.

### 5.1.7. Le degré de diversification

Le degré de diversification se mesure généralement par le ratio résultat hors intérêts liés aux prêts sur le résultat opérationnel. Seule l'étude de Dietrich et Wanzenried conclut à un effet positif de la diversification sur la performance (Dietrich et Wanzenried ,2011). Toutes les autres études sur le sujet aboutissent au résultat inverse et suggèrent que ce mouvement vers des résultats non liés aux intérêts n'a pas amélioré le couple risque-rentabilité.

Ainsi, Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999) montrent que les banques dont une grande part de leurs actifs ne rapporte pas d'intérêts sont moins profitables que les autres. Ils relient ce résultat à l'impact positif, déjà commenté, entre le ratio prêt sur actifs et la performance. Barros et al. (2007) trouvent également que des banques plus diversifiées sont moins susceptibles d'être performantes et plus susceptibles d'offrir une piètre performance.

De Jonghe (2010) découvre que la diversification au sein d'une institution n'améliore pas la stabilité du système bancaire, ce qui peut expliquer pourquoi les conglomérats financiers cotent avec un discount.

### 5.1.8. Le type d'appartenance

Une bonne partie des études sur la performance des banques s'est penché sur la différence de performance entre les banques publiques et les banques privées. Certaines de ses études ont affirmées que les banques qui appartiennent à l'état/ou les banques nationalisées sont moins

performante que les banques privées. Short (1979) avait subventionné cette supposition. Molyneux & Thornton (1992) ont, quant à eux, obtenu une relation positive significative entre cette variable (le type de propriété publique) et la rentabilité. Ils mentionnent que ce résultat n'est pas si surprenant, car les banques appartenant à l'état maintiennent habituellement des ratios de capitaux plus faibles que les banques privées. On pourrait imputer cette divergence de résultats entre les auteurs à la grande différence dans le nombre de banques appartenant au gouvernement présente dans chacune des études.

### 5.2. Les déterminants externes

Les déterminants externes de la rentabilité des banques sont des facteurs ou des variables dites de contrôle dont l'objectif est de décrire l'environnement macro-économique qui n'est pas sous le contrôle direct de la gestion mais sous celui d'autres institutions. Ces facteurs sont indirectes, incontrôlables mais ont un impact énorme sur la rentabilité de la banque.

#### 5.2.1. La concentration du marché

Deux théories ont étudié l'impact de la concentration du marché sur la performance des banques. La première, appelée « Structure-conduct-performance » (SCP) affirme qu'une augmentation de la part de marché et de la concentration du marché débouche sur des pouvoirs de monopole, cette approche a été soutenue par plusieurs auteurs tel Bourke (1989) et Molyneux et Thornton (1992) qui ont montré que le ratio de concentration bancaire a un impact positif et statistiquement significatif sur la performance des banques. La seconde théorie, « Efficient-structure » (ES) réfute cette idée. Les études effectuées dans ce domaine telles celles de Berger (1995), Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999), aboutissent précisément à confirmer les apports de la théorie (ES).

#### 5.2.2. L'inflation

La première étude qui s'est intéressée à la relation qui existe entre l'inflation et la performance bancaire, est celle de Revel (1979). Ce dernier montre que l'impact sur la performance dépend en fait du rythme de croissance des dépenses opérationnelles : si ces dépenses augmentent plus vite que l'inflation, il trouve un impact négatif sur la performance. Si au contraire le rythme de croissance est moindre, il trouve un impact positif.

En effet, il existe deux études qui ont penché sur l'étude de la relation qui existe entre l'inflation et la performance bancaire, ces études aboutissent toutefois à un résultat opposé : celles de Afanasieff et al. (2002) et celle de Ben Naceur et Kandil (2009). Elles concluent que l'inflation influe négativement sur les marges d'intérêts. Ben Naceur et Kandil proposent l'explication suivante : l'activité principale des banques (surtout commerciales) est l'octroi de crédit. Le marché repose donc sur une offre de crédit (fourni par les banques), et une demande (celle des particuliers et des entreprises). L'inflation réduirait la demande de crédit, parce qu'elle augmente l'incertitude sur l'avenir. Or il a été prouvé que les particuliers et les entreprises, si leur degré d'aversion au risque varie, sont très généralement averses à

l'incertitude (ambiguity-aversion). Cette chute de la demande entraînerait une baisse des crédits et donc une baisse de la performance.

### 5.2.3. La croissance de Produit Intérieur Brute (PIB)

Un niveau élevé de la croissance de l'activité économique mesuré par le (PIB), a un impact positif sur la performance bancaire car un accroissement de l'activité économique, entraîne une hausse des investissements et de la consommation, d'où une hausse du crédit, et d'où une hausse de la performance bancaire.

Ces résultats ont été obtenus par la majorité des auteurs qui ont étudié cette relation, à savoir Goddard et al. (2004), Bikker et Hu (2002). Cependant, tous les auteurs n'arrivent pas à cette conclusion. En outre, Bernake et Gertler (1989) et Demirgüç-Kunt et al. (2004) découvrent même une relation inverse entre la croissance du PIB et la performance des banques. Une des explications qu'ils avancent est la suivante : dans les périodes de récession, le risque de défaut des emprunteurs augmente. Pour compenser ce risque plus élevé, les banques augmentent le taux d'intérêts sur les prêts, ce qui améliore leur performance.

### 5.2.4. La concurrence

La plupart des études sur le sujet examinant l'effet de la concurrence sur la performance bancaire n'aboutissent pas au même résultat. Néanmoins, cette variable explicative est considérée comme étant un déterminant influant la rentabilité des banques.

Rhoades a examiné l'effet de l'intégration de nouvelles firmes dans le marché sur la concurrence. Selon ses résultats, il a conclu qu'aucune relation significative n'existait entre l'entrée de nouvelles firmes et la concurrence. Étant donné la difficulté d'évaluer l'impact de la concurrence, la plupart des chercheurs dans le domaine préfèrent intégrer cette variable dans le cadre de la réglementation du secteur bancaire (Rhoades, 1980).

### 5.2.5. Le taux d'intérêt

En finance, un intérêt est la somme que doit verser, sous forme de revenus, un emprunteur à celui qui lui a prêté de l'argent pour pouvoir en faire usage. Le taux d'intérêt est le pourcentage de ce revenu annuel par rapport à la somme prêtée. Pour l'emprunteur ou débiteur, le taux d'intérêt est le prix qu'il faut payer pour emprunter de l'argent. Pour le prêteur ou créancier, c'est la rémunération pour le service qu'il rend à l'emprunteur ainsi que pour le risque qu'il encourt de ne pas être remboursé.

Le taux d'intérêt a été utilisé dans la plupart des études comme déterminant de la rentabilité des banques, car le revenu net d'intérêt résultant de la différence entre l'intérêt du prêt et l'intérêt de l'emprunt a un impact énorme sur la rentabilité des banques. La plupart des documents de recherche sur les déterminants de la rentabilité des banques présentent le taux d'intérêt en tant que variable externe parce que les changements des taux d'intérêt sont



principalement causés par les politiques économiques du gouvernement et les conditions du marché de l'offre et la demande.

Selon Debinaga Rasiah (2010), les banques modifient généralement le taux de rendement de leurs actifs pour compenser les différences causées par les fluctuations des taux d'intérêt résultant des politiques économiques. C'est parce que la plupart des actifs des banques, par exemple les prêts à court terme ont une échéance courte et le taux sur les prêts à court terme sont généralement flexibles et en raison de cela il est facile pour les banques de changer le taux de rendement pour convenir aux changements avec le taux d'intérêt.

La plupart des données empiriques sur l'impact du taux d'intérêt sur la rentabilité des banques montrent une relation positive entre ces deux variables. Par exemple, Toni Uhomoibhi (2008) dans son étude sur l'impact des variables macro-économiques sur la rentabilité des banques au Nigeria sur la période 1980-2006 révèle que le taux d'intérêt réel est un déterminant macro-économique significatif de la rentabilité des banques au Nigeria. Ce résultat rejoint celui de Pasiouras et Kosmidou (2007), Sufian et al (2008).

### 5.2.6. Le régime fiscal

La politique fiscale des entreprises est la politique du gouvernement en matière de taxes sur les sociétés. Cette politique reflète la politique budgétaire globale du gouvernement, à savoir la politique sur ses revenus et ses dépenses. Pour élargir son revenu, les banques au sein d'autres entreprises sont soumises à une plus grande fiscalité directe grâce à l'impôt sur le revenu des sociétés et à d'autres taxes. Dans le cadre d'une politique budgétaire expansionniste, le gouvernement réduit ses impôts ; les politiques budgétaires expansionnistes se manifestent par une réduction des recettes fiscales et sont presque toujours accompagnées d'une augmentation simultanée des dépenses fiscales.

L'impact du régime fiscal, ou de l'imposition sur la rentabilité des banques, est un déterminant très peu étudié dans la littérature malgré son importance.

L'impôt étant déduit du résultat, on pourrait s'attendre à un impact négatif de ce dernier sur la rentabilité, car cela affecte directement le ROA et ROE. Cependant, Demirguç-Kunt et Huizina (1999) et (2001) ont constaté que l'impôt sur le revenu des sociétés a un impact significatif positif sur la rentabilité des banques dans les pays en développement et les pays développés. Leur constat suggère que, dans le monde entier, les banques dans les environnements à forte imposition doivent gagner des bénéfices avant impôts plus élevés pour payer ces taxes. En outre, les factures fiscales des banques sont au moins en partie transmises à leurs clients. Ceci est vérifié par Albertazzi et Gambacorta (2009) qui arrivent au résultat que le régime fiscale n'impact que faiblement la performance ou rentabilité d'une banque. Ils considèrent qu'il est aisé pour une banque de répercuter ses impôts sur les autres acteurs du système tels que les déposants ou les emprunteurs.

Ceci est indépendant du fait que, dans certains pays, les banques étrangères paient des impôts sur le revenu des sociétés un peu inférieures aux banques nationales, reflétant différentes règles fiscales régissant les banques nationales et étrangères et/ou les opportunités

des banques étrangères de transférer des bénéfices à l'échelle internationale pour minimiser leur facture fiscale globale.

Bashir (2003) a examiné les déterminants de la performance des banques islamiques dans huit pays du Moyen-Orient, pour la période allant de 1993 à 1998. Il a utilisé un certain nombre de facteurs internes et externes pour prédire la rentabilité. Ses résultats révèlent des preuves que la fiscalité a un impact négatif sur la rentabilité des banques.

### Section 2 : Les indicateurs de la rentabilité bancaire

Le secteur financier est indispensable pour toute nation afin de lui assurer une économie en bonne santé qui répond aux besoins et ambitions des principaux acteurs économique qui constitue cette économie. Il remplit un bon nombre de fonctions importantes pour l'économie. Les exigences des acteurs économiques ont conduit à de nombreuses mutations au niveau des prestations.

La rentabilité d'un établissement de crédit représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants, après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité. Elle est issue du processus de transformation au sens large (telles que sur les contreparties, les taux d'intérêt, les devises ou les échéances) mis en œuvre par les établissements de crédit dans le cadre de leur fonction d'intermédiation.

Les autorités prudentielles utilisent plusieurs instruments d'appréciation de la rentabilité. Ces derniers se répartissent en trois grandes catégories Nouy D. (1992). Une première approche consiste à mettre en évidence les soldes intermédiaires de gestion. Cela permet d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final. Ces soldes sont globalement le produit net bancaire, le produit global d'exploitation, le résultat brut d'exploitation, le résultat d'exploitation et le résultat net. La seconde approche de mesure de rentabilité consiste à analyser les coûts, les rendements et les marges. Cela est essentiellement motivé par la nécessité de prendre en compte l'ensemble de l'activité bancaire, y compris les activités de service et de hors-bilan, et le souci de calculer un indicateur simple et facilement utilisable dans les comparaisons internationales. La troisième approche comprend l'ensemble des ratios d'exploitation calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation.

Il s'agit notamment du coefficient global d'exploitation qui montre de façon synthétique la part des gains réalisés qui est absorbée par les coûts fixes; Le coefficient de rentabilité (return on equity, *ROE*) qui exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire et ne recoupe pas forcément les besoins de l'analyse financière; Le coefficient de rendement (return on assets, *ROA*) qui exprime de façon assez globale le rendement des actifs. L'inconvénient de sa référence au total de bilan est qu'elle ne fait aucune différence entre les actifs malgré les risques non convergents; l'indicateur de fragilité financière qui doit être relativisé comme indicateur de poids des risques; et, du ratio de solvabilité (Ratio de Cooke) qui est destiné à mesurer la solvabilité.

#### 1. Présentation du bilan bancaire

Le bilan de la banque est une photographie de sa situation économique. Le produit net bancaire PNB rend compte de l'ensemble des activités de l'établissement 'produits – charges d'exploitation'. Les résultats s'obtiennent en soustrayant au PNB, diverses catégories de charges, jusqu'au résultat net qui permet de rémunérer les actionnaires et de renforcer les fonds propres (Descamps & Soichot, 2002).

## Chapitre 2 : l'évaluation de l'activité bancaire

La rentabilité est mesurée par rapport aux actifs et surtout par rapport aux fonds propres. Les normes réglementaires de gestion 'ratios de liquidité, de solvabilité...' visent à réduire les risques correspondants. Les notations sont attribuées aux établissements par des agences spécialisées qui évaluent leur capacité de faire face à leurs engagements à court ou à long terme (Bourdeaux & Coussergues, 2010).

Le bilan d'une banque de dépôt ainsi le hors bilan se présentent comme suit :

**Tableau N°8 : Présentation du bilan de la banque**

<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
- Caisse, Banque centrale, chèques postaux et prêts sur le marché monétaire ; -Banque et correspondants ; -Portefeuille escompte ; -Comptes débiteurs ; -Crédits sur ressources spéciales ; -Autres crédits clientèle ; -Portefeuille d'encaissements ; -Portefeuille titres ; -Immobilisation et valeur nette d'amortissement -Actionnaires ; -Autres postes d'actifs ; -Pertes de l'exercice ;	-Banque centrale et certificats de dépôts ; -Banque et correspondants ; -Dépôts à vue ; -Dépôts d'épargne ; -Bons et comptes à terme et autres produits financiers ; -Autres sommes dues à la clientèle ; -Ressources spéciales ; -Comptes exigibles après encaissement ; -Obligations et autres emprunts ; -Réserves ; -Capital ou dotation ; -Report à nouveau ; -Autres postes de passif ; -Bénéfices de l'exercice ;

**Source :** Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.48.

**Tableau N°9 : Présentation de hors bilan de la banque**

-Engagement en faveur des banques ; -Engagement reçues de l'Etat, des banques et des organismes d'assurances ; -Engagement en faveur de la clientèle ; -Engagement sur opération de leasing ; -Opération en devise ; -Garanties reçues de la clientèle sous forme de dépôt ou d'actifs financiers ;
--

**Source :** Pierre-Charles Pupion. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.49.

Le bilan bancaire peut être présenté à partir d'une description succincte des comptes de bilan et de hors-bilan (Institut de Recherches et Prospective Postales [IREPP], 2005) :

### 1.1. Les opérations interbancaires

Les comptes de la classe 1 englobent les opérations interbancaires, celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, dans le cadre de sa gestion de trésorerie. En effet, quand son exploitation lui permet de dégager des excédents de trésorerie, la banque se trouve en position de prêteur net sur le marché interbancaire. Les éléments d'actif excèdent les

éléments correspondants du passif. Dans le cas inverse la banque doit avoir recours au marché pour assurer son refinancement.

### 1.2. Les opérations avec la clientèle

Les comptes de la classe 2 comprennent les opérations que la banque réalise avec sa clientèle. L'actif retrace les crédits accordés. Le passif inclut les dépôts collectés qu'il ventile selon leur degré d'exigibilité, leur forme 'comptes, bons, certificats' et leur nature au regard de la réglementation bancaire 'comptes d'épargne à régime spécial, comptes ordinaires'. Le poids de ces comptes dans le bilan traduit l'intensité de l'activité de financement de la banque.

### 1.3. Les opérations sur titres

La troisième classe de compte comprend les opérations sur titres. Elle retrace les interventions de la banque sur le marché des capitaux pour son propre compte. L'actif fait donc état de son portefeuille de titres, classés selon leur durée de conservation, dans l'ordre croissant de cette durée : les titres de transaction, de placement et d'investissement. Au passif, on retrouve ceux que la banque émet pour se refinancer, et qui sont à revenu fixe ou variable : les titres de créance négociables et hypothécaires. Le bilan, faisant prévaloir une logique patrimoniale, les opérations sur titres effectuées pour le compte de la clientèle n'y apparaissent pas (Bourdeaux & Coussergues, 2010).

### 1.4. Les valeurs immobilisées

Les classes 4 et 5 contiennent les valeurs immobilisées, soit les biens et valeurs censés demeurer durablement dans le patrimoine de la banque. Le bilan bancaire ne présente donc, de ce point de vue, aucune originalité face à celui de l'entreprise industrielle et commerciale.

### 1.5. Les opérations extra-bilancielles

Enfin, l'importance des opérations extra-bilancielles, tant en termes qualitatifs que de volume, incite à les prendre en compte pour caractériser la position de la banque. Les comptes de hors-bilan 'classe 9' comportent toutes les opérations qui ne sont pas neutres en termes de risque, non encore survenues en date de situation mais pour lesquelles des engagements contractuels ont été donnés ou reçus. Il s'agit (Giraud, 2012):

- Des engagements de financement et des avals et garanties donnés et reçus des établissements de crédit et de la clientèle non financière ;
- Des opérations en devises à la suite de prêts, d'emprunts libellés en devises ou de swaps de devises ;
- Des engagements sur titres : montants à livrer ou à recevoir entre la date de négociation de la transaction et celle de livraison des titres. Ils résultent des interventions à l'émission (pouvant être réalisées au profit de la clientèle), et des opérations *techniques* entre différents placeurs, lors d'une émission de titres ;

- Des engagements sur instruments financiers à terme réalisés à des fins de couverture, de spéculation ou d'arbitrage.

### 2. Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat enregistre les flux de produits et charges intervenus au cours d'un exercice afin de déterminer les bénéfices ou les pertes de la banque.

L'analyse du compte de résultat étudie la formation du résultat en faisant ressortir les soldes de gestion les plus significatifs ainsi que l'origine et l'affectation du rendement global. Pour l'analyse financière d'une banque ou l'étude de la rentabilité, il est nécessaire de mettre en évidence les soldes intermédiaires de la gestion et leur évolution dans le temps. Donc cette analyse permet de donner un éclairage différent sur la situation de la banque, en étudiant la nature, l'origine et destination des produits et charges engendrées par l'activité d'une banque au cours d'une période donnée.

### 3. Les normes de gestion

La réglementation bancaire fait obligation aux banques de respecter des normes de gestion sous forme notamment de ratios 'liquidité, solvabilité...'. Ces normes sont destinées à sécuriser l'ensemble du système bancaire (Descamps & Soichot, 2002).

#### 3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

##### 3.1.1. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire PNB est un indicateur qui rend compte de l'ensemble des activités de la banque 'dans ses différentes fonctions, d'intermédiation, de marché, etc.' et détermine sa marge brute. Le PNB s'obtient donc en soustrayant à la somme des produits d'exploitation la somme des charges d'exploitation. Les principaux composants du PNB sont:

- Les intérêts perçus sur la clientèle et ceux versés aux tiers,
- Les produits du portefeuille titres et des participations,
- Les autres produits d'exploitation bancaire 'essentiellement les commissions de services (Giraud, 2012).

**Le Produit Net Bancaire (PNB) = Produits d'exploitation bancaire - Charges d'exploitation bancaire.**

##### 3.1.2. Le résultat brut d'exploitation, le résultat courant avant impôt et le résultat net

C'est un indicateur de référence de l'activité bancaire proprement dite 'hors provisions et éléments exceptionnels'. Le coefficient net d'exploitation est un ratio important qui rapporte les charges de structure au PNB, il mesure la part du PNB qui est consommée par ces charges et il est préférable qu'il soit nettement inférieur à 70% (IREPP, 2005).

Le résultat courant avant impôt est égal au RBE diminué des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécupérables 'il prend donc en compte le risque de contrepartie'. Enfin, le résultat net tient compte des produits et charges exceptionnels, des dotations ou des reprises au fonds pour risques bancaires généraux, et de l'impôt sur les sociétés (Hubert de la Bruslerie, 2010).

**Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** = Produits net bancaire + Autres produits d'exploitations - Frais de personnels et autres frais administratifs - Autres charges générales d'exploitation

**Résultat d'Exploitation (RE)** = Résultat brut d'exploitation - Dotations aux comptes d'amortissement +/- Dotations et reprises de provision d'exploitation.

### 3.1.3. Le résultat courant avant impôt(RCAI):

**RCAI**= RBE- Coût du risque

Ce solde est sensible à la qualité du portefeuille de la banque par la politique de provisionnement de la banque. IL est obtenu par le RBE diminué du coût du risque. Sachant que ce dernier est constitué des éléments suivants:

- Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances de toute nature et des titres à revenu fixe.
- Les provisions sur les engagements de hors bilan.
- Les pertes sur créances irrécouvrables et récupération sur créances amorties.

### 3.1.4. Le résultat net(RN)

Le résultat net, bénéfice ou perte, est l'indicateur le plus intégré dans le calcul de la rentabilité des banques, il est obtenu à partir du résultat courant avant impôt en prenant en compte:

Le résultat exceptionnel, les dotations et les reprises des FRBG et IBS.

**RN** = RCAI +/- Résultat exceptionnel +/- Dotations ou Reprises de FRBG- IBS

Il est utile de comparer le résultat de l'année avec les objectifs fixés ou même avec les résultats antérieurs, afin de constater les évolutions, d'expliquer les écarts et d'apprécier la performance.

### 3.2. Présentation des ratios

Les ratios sont les outils d'analyse financière les plus répandus, qui permet de porter un jugement, et permet aussi au responsable de suivre et de mesurer l'évolution de la performance économique et financière ainsi que des structures de l'entreprise.

D'ailleurs, « la méthode des ratios consiste à comparer les données comptables les plus significatives afin de porter un jugement quant à la répartition des activités bancaires et quant à la rentabilité de la banque. Toute valeur prise par un ratio doit être interprétée dans le cadre d'une analyse comparative ou longitudinale » (Pierre-Charles Pupion, 1999, P.65).

Les ratios représentent des relations faites entre des chiffres extraits d'un bilan et d'un compte de profits et pertes 'charges et produits' pour la plupart du temps. Ces relations, exprimées souvent en pourcentage, vont permettre de réaliser des analyses des comptes afin de dégager des informations destinées à gérer l'entreprise, suivre son évolution, ou informer les différents acteurs économiques autour de l'entreprise (Bekkar, 2006).

Waterfield & Ramsing ont insisté sur l'importance de prendre l'information dégagée par les ratios financiers avec des pincettes : « L'interprétation des ratios financiers peut être une vraie gageure, elle exige une excellente compréhension des principes financiers fondamentaux et une connaissance approfondie des opérations et du contexte institutionnel ; Pour éviter toute erreur d'interprétation, les indicateurs ne devraient jamais être interprétés indépendamment les uns des autres. Par exemple, il est nécessaire d'évaluer le Portefeuille classé à risque compte tenu du Taux d'abandon de créances et du Taux de rééchelonnement des prêts » (Waterfield, C., & Ramsing, N, 1998, p.71).

#### 3.2.1. Les ratios de rentabilité globale : ROE, ROA

Le retour sur fonds propres Return on Equity, ROE est un ratio qui mesure la rentabilité des fonds propres de la banque. C'est le résultat net rapporté aux fonds propres. Le retour sur actifs Return on Assets, ROA est l'expression de la rentabilité des actifs de la banque. Il rapporte le résultat net au total du bilan.

Pourquoi cette référence récurrent aux « fonds propres » ? C'est que l'activité de banque est affectée par des risques, pour elle-même et pour ses clients : les profits de la banque doivent servir non seulement à rémunérer ses actionnaires, mais aussi à renforcer lesdits fonds propres, dernier recours en cas de réalisation du risque (Bourdeaux & Coussergues, 2010).

L'étude de la performance bancaire se fait majoritairement, dans la littérature, à partir du ROE et du ROA. L'utilisation de ces ratios est très commune dans la mesure où l'évaluation de la performance faite uniquement à partir des coûts possède des limites. En effet, DeYoung, Hunter et Udell (2004), Altunbas et Marqués (2008) Deng et Elyasiani (2008) et plus récemment, Berger, Hasan et Zhou (2010) utilisent ces indicateurs afin d'évaluer la performance des banques dans leurs études respectives. DeYoung, Hunter et Udell (2004) stipulent, par exemple, qu'une mesure de la rentabilité prenant en compte exclusivement des coûts ne révèle pas la rentabilité réelle de la banque. En effet, celle-ci peut décider de mener une politique d'investissement en personnel qualifié ou en équipement de qualité pesant sur



les coûts, l'objectif étant de maximiser les bénéfices. Dans ce cas, la banque se révèle moins efficiente en termes de coût. Ces différents investissements rapportés au total de l'actif nous communiquent la rentabilité de l'actif bancaire.

En ce sens, le ROE, mesurant la rentabilité des capitaux propres, évalue la capacité de la banque à utiliser au mieux ses actifs pour réaliser de bons résultats. Ce ratio correspond de ce fait, au bénéfice net perçu par l'ensemble des actionnaires. Cette mesure traduit la santé financière de la banque car celle-ci connaît des difficultés, aucun dividende ne sera versé aux actionnaires. De même, si elle dépose son bilan, les investisseurs en capitaux propres ne seront remboursés que si le créancier l'est. Dans le cas contraire, si elle a une bonne santé financière, le ROE reste aussi un bon indicateur, puisque les actionnaires perçoivent tous les bénéfices. Ce ratio permet également de rendre compte de la réelle capacité bénéficiaire de la banque, et de la rentabilité des capitaux injectés dans celle-ci (De Coussergues et Bourdeaux 2010). Aussi le ROE est calculé en rapportant le résultat net aux fonds propres moyens. Les capitaux propres moyens représentent les capitaux appartenant définitivement aux apporteurs, dont la rémunération est assise sur le résultat net :

$$\text{ROE} = \text{Résultat net} / \text{Fonds propres}$$

Le ROA, mesurant la rentabilité de l'actif, est utilisé par tous les établissements financiers. Cet indicateur est aussi assimilé à la rentabilité économique. Il donne la rentabilité instantanée de l'ensemble des actifs gérés. Le calcul du ROA se fait de la façon suivante :

$$\text{ROA} = \text{Résultat net} / \text{Total bilan}$$

Ce taux représente également le niveau de rentabilité des capitaux propres s'il n'y a aucun endettement. Cette mesure est bien adaptée aux activités de banque privée et de gestion d'actifs. Cependant, ce taux reste un taux comptable qui ne prend pas en compte l'aspect risqué de l'activité bancaire. Son utilisation reste donc limitée, même si il indique l'efficacité financière de la banque. Le ROA représente également un indice permettant de mesurer l'efficacité des managers puisque ce taux est utilisé, notamment dans le cas des filiales, afin de comprendre la manière dont les dirigeants transforment les actifs en bénéfices.

La rentabilité de l'actif (ROA) et la rentabilité des capitaux investis (ROE) sont des taux à prendre avec précaution. En effet, pour De Coussergues et Bourdeaux (2010) le développement des activités hors bilan et des prestations et services peuvent changer la valeur de la rentabilité de l'actif (ROA). De plus il existe une relation d'interdépendance entre ces deux ratios dans la mesure où le ROE est équivalent au ROA multiplié par le rapport entre le total du bilan et les fonds propres.

Nous pouvons écrire :

$$\text{ROE} = \text{Résultat net} / \text{Total bilan} \times \text{Total bilan} / \text{Fonds propres} = \text{ROA} \times \text{Lever des fonds propres}$$

Le ROE est égal au ROA multiplié par le levier des fonds propres, levier qui est l'inverse du ratio de solvabilité. Ainsi, si le ROA est de 1 % et le levier de 10 car les fonds propres représentent 10 % du total du passif de bilan, le ROE est de 10 %.

### 3.2.2. Le ratio de liquidité

Le respect de ce ratio doit permettre aux banques de faire face à leurs exigibilités à court terme avec leurs utilisations 'ou emplois' de même durée. L'ensemble des crédits inférieurs à un mois doit être supérieur aux ressources de même durée.

### 3.2.3. Le ratio de solvabilité (ou Cooke II)

Concerne le renforcement des fonds propres et leur solvabilité. Les fonds propres et assimilés doivent être supérieurs à 8 % des risques crédit de la banque.

### 3.2.4. Le coefficient de division des risques

Son respect limite les risques de non-remboursement et assure la solvabilité de la banque. L'ensemble des risques client supérieurs à 15% des fonds propres doit être inférieur à huit fois les fonds propres.

### 3.2.5. Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

La suppression du système de régulation quantitative de crédit a été assortie de la création d'un ratio prudentiel visant à imposer aux établissements de crédit un niveau minimal de couverture des emplois longs par des ressources stables. Ainsi chaque fois que l'on accorde un prêt à plus de cinq ans, il faut trouver la ressource correspondante 'au prorata du coefficient' en fonds propres, quasi fonds propres ou emprunts obligataires.

Ce coefficient doit inciter les établissements de crédit à ne pas accroître leur taux de transformation et donc éviter un financement accru des prêts à moyen et long terme par des ressources monétaires. Les ressources supérieures à cinq ans doivent permettre de financer plus de 60 % des emplois effectués par la banque pour des durées supérieures à cinq ans.

### 3.2.6. Les autres types de ratios

#### 3.2.6.1. Ratios de structure financière (ratio de situation)

Les ratios de structure financière mesurent l'évaluation de la situation financière de l'entreprise et traduit les conditions de réalisation de l'équilibre financier.

- **Le ratio d'indépendance financière (R1)**

Ce ratio indique la dépendance de la banque vis-à-vis des opérations de fonds extérieurs. Au niveau des banques, ce ratio, généralement très bas (inférieur à un an) dégage la faiblesse des fonds propres par rapport aux capitaux étrangers ; on l'appelle aussi « ratio de couverture de risque » ; il est calculé comme suit :

$$R1 = \text{Fonds propres} / \text{Dettes à long, à moyen et à court terme}$$

- **Le ratio de distribution des crédits (R2)**

Ce ratio exprime la part des ressources allouées à la distribution des crédits. Il représente comme suit :

$$\mathbf{R2 = Opération clientèle de l'actif / Total bilan}$$

- **Le ratio de collecte de dépôts (R3)**

Ce ratio exprime la part des dépôts dans le total des ressources de la banque. Il permet de dégager la nature de la banque :

$$\mathbf{R3 = Opération clientèle du passif / Total bilan}$$

- **Le ratio de la situation de trésorerie (R4)**

Ce ratio indique la situation de la trésorerie. S'il est supérieur à (1), la banque est alors emprunteuse sur le marché monétaire : la banque est demandeuse de fonds sur le marché. Par contre, s'il est inférieur à (1), la banque est alors prêteuse sur le marché : la banque est bailleur de fonds sur le marché ; ce ratio se détermine comme suit :

$$\mathbf{R4=Opérations trésorerie de l'actif du bilan/Opérations du passif du bilan}$$

- **Le ratio de la situation clientèle (R5)**

Ce ratio montre la capacité de la banque ou son incapacité à financer les crédits accordés aux clients à partir des ressources provenant de la clientèle. Il se définit comme suit :

$$\mathbf{R5 = Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan / Opérations avec la clientèle du passif du bilan}$$

- **Le ratio d'immobilisation ou ratio de fond de roulement (R6)**

Ce ratio reflète le niveau de fonds de roulement atteint d'une banque. Il est généralement supérieur à (1) pour les banques de dépôts ; il montre comment les immobilisations sont financées par les capitaux permanents ou par d'autres ressources. Il est déterminé comme suit:

$$\mathbf{R6 = Capitaux permanent / Valeurs immobilisées}$$

- **Le ratio de couverture du risque (R7)**

Ce ratio apprécie le niveau des provisions constatées pour couvrir l'ensemble des risques pris par la banque :

$$\mathbf{R7 = Provisions / Total des crédits}$$

### 3.2.6.2. Les ratios d'activité

Ces ratios affirment les informations obtenus grâce au ratio de structure en mettent l'accent sur :

- **Le ratio de type de crédits distribués**

Il existe trois ratios (R8, R9, R10), qui sont :

**R8 = Créances commerciales / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan ;**

**R9 = Comptes ordinaires débiteurs / Opérations avec la clientèle de l'actif du Bilan ;**

**R10 = Autres concours à la clientèle / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan.**

Le total de ces ratios est égal à 100% et représente uniquement la spécialisation de la banque en fonction des crédits qu'elle accorde à sa clientèle.

- **Les ratios de type de dépôts collectés (R11, R12)**

Ces ratios indiquent la part respective des dépôts non rémunérés et des dépôts rémunérés par la banque. Il explique la répartition de l'activité de la banque en matière d'octroi de crédit. Ils de définissent comme suit :

**R11 = Comptes à vue des entreprises et des particuliers / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan**

**R12 = Comptes d'épargne + Comptes à échéance des entreprises et des particuliers + Bons de caisse / Opérations avec la clientèle de l'actif du bilan**

### 3.2.6.3. Les ratios de gestion

Ces ratios visent à apprécier la qualité de la gestion de la banque, notamment à l'égard de la maîtrise de la productivité. A ce niveau, cinq ratios peuvent être explicites à savoir :

- **Le ratio Dépenses/revenus**

Depuis le début des années 90, plusieurs grandes banques américaines ont utilisé le ratio de dépenses/revenus comme mesure de l'efficacité opérationnelle, notamment dans leurs annonces de résultats trimestriels (Bekkar, 2006). En effet, il s'agit d'une mesure intuitive pouvant s'interpréter comme suit: moins il y a d'argent dépensé pour chaque dollar de revenu, plus il restera un profit élevé proportionnellement aux revenus.

- **Les ratios de production (R13)**

Ce ratio est un bon indicateur de la productivité globale d'une banque, car il permet de donner une idée sur la marge dégagée de l'activité intermédiation :

**R13 = Produits net bancaire / Total bilan**

- **Le ratio de productivité générale (R14)**

Ce ratio donne une idée sur les rigueurs de gestion:

$$\mathbf{R14 = Frais\ généraux / Produit\ Net\ Brut}$$

L'objectif visé par la banque est que les frais généraux évoluent moins vite que les PNB afin qu'elle puisse réaliser des économies de coût lorsqu'elle augmente son activité.

- **Les ratios de productivité par agence**

Afin de juger de l'efficacité d'un réseau, on peut calculer les ratios suivants:

$$\mathbf{R15 = Total\ des\ crédits / Nombre\ des\ agences ;}$$

$$\mathbf{R16 = Total\ des\ dépôts / Nombre\ des\ agences ;}$$

- **Les ratios de productivité par agent**

Des ratios calculés par agent sont utiles pour mieux cerner la productivité du personnel, par exemple, on notera les ratios suivants :

$$\mathbf{R17 = Crédits / Effectif ;}$$

$$\mathbf{R18 = Dépôts / Effectif ;}$$

$$\mathbf{R20 = Produits\ net\ bancaire / Effectif.}$$

Les ratios de productivité par agent ou par agence sont instructifs pour les comparaisons entre banques.

- **Le ratio de contrôle des frais généraux (R21)**

Il mesure la capacité d'une banque à maîtriser ses frais généraux par rapport aux opérations qu'il leur a donné naissance ; plus le ratio est faible plus la situation de la banque est meilleure :

$$\mathbf{R21 = Frais\ généraux / Dépôts + Crédits}$$

### 3.2.6.4. Les ratios d'exploitation

Le coefficient d'exploitation indique la part de Produit net bancaire absorbé par les frais généraux : **Frais généraux/Produit net bancaire**

C'est un ratio très significatif de la rigueur de la gestion de la banque et il est toujours calculé, notamment dans une optique comparative, dans la banque à réseaux, un coefficient d'exploitation supérieur à 70 % est jugé élevé et un taux inférieur à 65 % est jugé convenable. Un ratio particulièrement élevé s'interprète soit comme des frais généraux excessifs compte tenu du volume des opérations réalisées, d'où une mauvaise productivité ; soit comme la conséquence d'une contraction du produit net bancaire, à moyens inchangé.

### Section 3 : Gestion des risques bancaires et réglementation prudentielle

Après la crise financière des subprimes aux Etats-Unis qui a conduit à une prise de conscience croissante des besoins de gestion des risques et d'une stratégie mettant en place des structures claires dans les organisations financières, et au niveau du risque quantitatif de gestion, l'accent est mis sur la façon d'améliorer les mesures et la gestion des risques spécifiques tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

Comme beaucoup d'autres professions, la banque est réglementée et les dispositions qui encadrent son activité ont des conséquences majeures sur son fonctionnement et sa gestion, d'où la nécessité de connaître les principaux aspects de cette réglementation. La «réglementation bancaire» signifie l'ensemble des textes de nature législative et réglementaire qui visent à soutenir la solidité et l'intégrité des établissements de crédit. Contrôler le secteur bancaire reflète, à la fois, la fixation des prescriptions adéquates, la vérification de leurs applications et la supervision du comportement des établissements de crédit.

#### 1. Les risques bancaires : typologie et mesures

Le secteur bancaire se caractérise par les multiples dimensions de risques financiers qui affectent la solvabilité et la rentabilité des établissements. Le risque peut se définir comme un danger éventuel plus ou moins prévisible.

La caractéristique propre du risque est donc incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque. Plus précisément on peut définir les risques comme étant les pertes associées à des évolutions adverses de certains éléments appelés facteurs de risque.

Une littérature importante s'intéresse à la notion de risque et de performance. Cette littérature découle de la modélisation de Shrieves et Dahl (1992) qui démontrent une influence simultanée et positive entre l'évolution du niveau de capital et l'évolution du niveau de risque des banques américaines. Ainsi, à une hausse du niveau de risque correspond une hausse du niveau de fonds propres détenu et inversement. De même, d'autres travaux confirment cette relation à savoir Kwan et Eisenbeis (1995) pour les banques américaines, Altunbas et al. (2008) pour les banques européennes, Heid et al. (2003) pour les banques allemandes et Godlewski (2005) pour les banques des pays en développement.

D'autres travaux arrivent aux mêmes conclusions sur le fond que Shrieves et Dahl concernant la prise de risque des banques mais il y a un point de distinction qui réside dans l'indicateur du niveau de capital qui est retenu dans ces études. Dans les travaux de Shrieves et Dahl et ceux qui suivirent et démontrent une influence positive et simultanée, l'indicateur retenu est le ratio fonds propres sur total des actifs bancaires. Cependant, les travaux de Jacques et Nigro (1997), Aggarwal et Jacques (1998) pour les banques américaines, Van Roy (2005) pour les banques européennes, Rime (2001) pour les banques suisses et Murinde et Yaseen (2004) pour les banques africaines et du Moyen-Orient trouvent une influence simultanée, mais négative entre le niveau de capital et le niveau de risque. L'indicateur du

niveau de capital retenu alors est le ratio Cooke, c'est-à-dire un ratio qui intègre des pondérations en risque selon la nature de l'actif bancaire. Ces résultats semblent en apparence différents, mais l'interprétation aboutit à reconnaître l'intérêt de la réglementation Cooke dans la contrainte d'une prise de risque excessive des banques.

Enfin, les travaux de Kwan et Eisenbeis (1997), Altunbas et al. (2007) et Godlewski (2004) mettent en évidence une influence simultanée, mais négative entre le niveau de risque et la performance de la banque. Ce résultat indique qu'une hausse du niveau de risque de la banque conduit à une baisse de la performance et réciproquement. Ce résultat s'inscrit dans la filiation des préconisations du Comité de Bâle et souligne l'intérêt d'une réduction de la prise de risque en vue d'améliorer la performance de la banque.

### **1.1. Le risque de crédit (ou de contrepartie)**

Le risque de crédit peut être défini comme « la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements » (Elie COHEN, 1997. P308). Le risque de crédit est présent dans toutes les transactions qui ne sont pas réglées immédiatement au comptant.

Autrement dit, « Le risque de contrepartie est, pour un établissement de crédit, le risque que ses débiteurs n'honorent pas leurs engagements ou les honorent partiellement » (J.BESSIS 1995, P.44).

Il consiste à évaluer l'aptitude financière de la société de projet à honorer le paiement du service de la dette avec le respect des conditions de remboursement imposées par les prêteurs en termes d'échéances, et de pénalités de retard.

L'appréciation de ce type de risque peut faire l'objet d'une analyse par les ratios ou par les scores, ou par une consultation auprès des agences de notation qui sont des sociétés privées spécialisées dans la production de services financiers.

Ainsi le risque de crédit se compose du :

#### **1.1.1. Le risque de défaut**

Cette forme de risque est associée à l'occurrence d'un défaut, caractérisée par l'incapacité de la contrepartie à assurer le paiement de ses échéances. Le Comité de Bâle dans son second document consultatif, considère un débiteur est en défaut lorsque l'un ou plusieurs des événements suivants est constaté :

- L'emprunteur ne remboursera vraisemblablement pas en totalité ses dettes (principal, intérêts et commissions) ;
- La constatation d'une perte portant sur l'une de ses facilités : comptabilisation d'une perte, restructuration de détresse impliquant une réduction ou un rééchelonnement du principal, des intérêts ou des commissions ;
- L'emprunteur est en défaut de paiement depuis quatre-vingt-dix (90) jours sur l'un de ses crédits ;
- L'emprunteur est en faillite juridique.

### 1.1.2. Le risque de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de la créance qui sera récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

Le taux de recouvrement constitue une source d'incertitude pour la banque dans la mesure où il est déterminé à travers l'analyse de plusieurs facteurs :

- La durée des procédures judiciaires qui varient d'un pays à un autre ;
- La valeur réelle des garanties ;
- Le rang de la banque dans la liste des créanciers.

### 1.1.3. Le risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit par le marché

Ce risque se traduit par la hausse de la prime de risque appelée la marge de crédit (credit spread). La marge de crédit correspond à l'écart entre le rendement (yield) exigé par le créancier et le taux sans risque.

Plus l'emprunteur est risqué, plus le crédit spread est élevé, moins les instruments de dette de l'emprunteur ont de la valeur. Le taux sans risque est défini comme le rendement des titres de dette de l'État. La dégradation de la qualité du crédit peut être également illustrée par le changement de note (rating) de l'emprunteur de la part d'une agence de notation.

Le risque de crédit peut donc toucher plusieurs types de produits bancaires, (crédit classique, les crédits à taux variables, les crédits dont le paiement est fonction de certaines conditions, les lignes de crédit accordées aux entreprises ou aux particuliers...), mais le risque tient essentiellement en une chose: « l'incertitude des pertes ». L'intérêt d'appréhender ce risque est donc de prévoir les pertes futures encourues par la banque.

## 1.2. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité peut être rattaché à l'impossibilité de rembourser ses dettes. Ce risque est couramment considéré comme la résultante d'une mauvaise gestion du bilan ou encore lié à une détérioration de la relation banque-clients, conduisant à une baisse de confiance. Il est également souvent dû à un manque de liquidité sur le marché en raison d'une crise du système. Le risque de liquidité fait également partie des risques liés directement au bilan, que l'on appelle aussi risques structurels. Si une banque ne possède pas une liquidité suffisante, elle peut obtenir des fonds à un coût raisonnable de deux façons : elle peut dans un premier temps augmenter son passif, ou dans un second temps convertir des actifs. Le deuxième choix conduit à une baisse de la rentabilité.

Mais dans les deux cas, une insuffisance de liquidité peut conduire à une situation d'insolvabilité. Le manque de liquidité pour une banque peut conduire à sa faillite. En effet, la clientèle prise de panique peut se ruer au guichet et causer une banqueroute. C'est ce qui s'est passé lors de la crise bancaire argentine des années 1990. La perte de confiance des clients en



leur banque, en raison du manque de liquidité, a conduit à la faillite des principales banques du pays. Selon le règlement de la Banque d'Algérie le risque de liquidité est « le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable».

### 1.2.1. La liquidité banque centrale

Cela correspond à la capacité de la banque centrale à alimenter les banques commerciales dont elles ont besoin pour fonctionner. La banque centrale étant le seul organisme à pouvoir émettre de la monnaie, le risque lié à cette liquidité se rapproche de zéro. En effet, la banque centrale a pour rôle d'endosser le costume du prêteur en dernier ressort. Cela signifie « qu'elle détient le réservoir ultime » de liquidité. Malgré le fait que les risques soient très faibles, cette liquidité n'est pour autant pas insignifiante. Elle seule permet d'ajuster le niveau de liquidité dans le système financier.

### 1.2.2. La liquidité de marché

La liquidité de marché correspond à la liquidité qu'un marché est en capacité d'apporter via la liquidation des actifs de la banque. Cette capacité à être immédiatement vendue et sans perte de valeur se mesure avec quatre caractéristiques : la profondeur du marché (1), l'étroitesse (2) de ce même marché, son immédiateté (3) et sa résilience (4). Ceci correspond à la capacité du marché (dans l'ordre), (1) à effectuer des transactions importantes sans perte, (2) à mesurer l'écart entre les prix vendeurs et acheteur ce qui détermine les prix de transactions, (3) à mesurer la vitesse d'exécution des ordres, et enfin (4) à mesurer la vitesse de rétablissement au prix réel après une crise.

Il existe deux types de liquidité de marché : une liquidité de marché interbancaire, où seules les banques peuvent avoir un accès, et une liquidité de marché d'actifs où tous les acteurs peuvent avoir accès. Ces deux types de liquidité de marché sont les principales sources de financement des banques, ce qui explique les liens étroits avec la liquidité de financement.

### 1.2.3. La liquidité de financement

La liquidité de financement est définie comme étant : la situation de trésorerie où les banques sont capables de faire face à leurs obligations à temps.

## 1.3. Le risque de marché

Le risque de marché est celui de déviations défavorables de la valeur des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions (Roncalli 2001). Généralement le risque de marché est le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises suite à des variations des prix comme le taux d'intérêt et le cours de l'action sur le

marché. Ce risque s'applique aux produits de taux « obligation, dérivés de taux », les actions, les options sur les indices, devises et matières premières.

Le risque de marché englobe trois types de risques :

### 1.3.1. Le risque de change

Le système monétaire international est un système de changes flottants : les cours des monnaies entre elles varient en permanence sur le marché des changes. Cet état de fait crée un risque de change.

Autrement dit, la détention de créances et dettes en devises fait peser sur les banques un risque de change découlant de la variation du cours des devises dans lesquelles les créances et dettes sont libellées par rapport à une autre monnaie.

Plusieurs facteurs, généralement macroéconomiques, peuvent être à l'origine du risque de change :

- les variations des cours aussi bien sur le marché domestique qu'à l'étranger ;
- le volume et le sens des flux de marchandises et de capitaux dans un pays ;
- les événements politiques prévisibles et imprévisibles ;
- les anticipations des agents et les opérations spéculatives sur les devises.

### 1.3.2. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est « le risque de perte liée à une variation future de taux d'intérêt qui résulte de l'impossibilité de prévoir l'évolution future de celui-ci » (Michel JURA 2003, p 394).

Il représente une donnée essentielle pour les banques car la quasi-totalité des encours du bilan engendre des revenus et des charges qui sont à plus ou moins longs termes indexés sur le taux du marché. Un prêteur à taux variable court le risque de voir ses charges diminuer si les taux baissent. Par contre l'emprunteur à taux variable risque une augmentation des charges si les taux s'accroissent.

Une composante particulière du risque de taux d'intérêt découle des options « cachées » ou « Implicites » parmi les produits bancaires. Les plus connues sont les remboursements anticipés des crédits à taux fixe associés au droit pour les emprunteurs, de dénoncer leurs contrats sous certaines conditions, pour renégocier leurs emprunts en cas de baisse des taux.

### 1.3.3. Le risque de position sur actions et produits de base

Ce risque est traduit par une évolution défavorable des prix de certains produits spécifiques (les actions, matières premières et certains titres de créances). Ainsi, la variation du cours des actions sur la valeur du portefeuille détenu par l'établissement.

### 1.4. Le risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité est celui propre à la banque et concerne la survie de l'entreprise bancaire. « Il présente la conséquence de la manifestation d'un ou plusieurs des risques précédents et que la banque n'a pu prévenir » (S. Coussergues, G. Bourdeaux, 2010, P.126). L'analyse de ce risque consiste pour l'essentiel à étudier les fonds propres de la banque sur lesquels, comme dans toute entreprise, viennent s'imputer les pertes. L'analyste s'intéresse donc :

- Au montant des fonds propres; et au-delà des données comptables, il convient de considérer avec attention les provisions dont il n'est pas aisé d'apprécier la vraie nature, dette plus ou moins exigible ou provision occulte constituée en franchise d'impôt;
- Au montant du fonds de roulement afin de vérifier la couverture des actifs immobilisés par les capitaux permanents;
- Au ratio solvabilité qui, faute de données précises, peut être évalué par le rapport des capitaux propres au total de bilan.

### 1.5. Risque opérationnel

Bâle II, définit le risque opérationnel comme étant « le risque de perte résultant des carences ou des défaillances attribuables à des procédures, personnes et systèmes internes ou à des événements externes ». La définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et d'attente propres à la réputation.

Le tableau décrit quelques exemples permettant de mieux illustrer la notion du risque opérationnel encouru par la banque :

**Tableau N°10 : Exemple de risque opérationnel**

Type de risque	Description
<b>Fraude interne</b>	Pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou à contourner des règlements, la législation ou la politique de l'entreprise (à l'exception des atteintes à l'égalité et des actes de discrimination) impliquant au moins une partie interne à l'entreprise.
<b>Fraude externe</b>	Pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou contourner la législation de la part d'un tiers.
<b>Clients, produits et pratiques commerciales</b>	Pertes résultant d'un manquement, non intentionnel ou dues à la négligence, à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques (y compris des exigences en matière de confiance, et de conformité) ou de la nature ou conception d'un produit.
<b>Exécution, livraison et gestion des processus</b>	Pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales ou fournisseurs.

**Source :** Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres

Le comité de Bâle II propose trois approches principales pour mesurer le risque opérationnel. L'objectif final de la quantification du risque opérationnel de faciliter le calcul de la quantité des capitaux propres réglementaires nécessaires pour couvrir le risque opérationnel.

Les trois méthodes de calcul disponibles pour le risque opérationnel sont :

- L'indicateur basique (Basic Indicator Approach ou BIA) ;
- L'approche standardisée (Standardised Approach ou SA) ;
- L'approche avancée (Advanced Measurement Approach).

### 1.6. Le risque systémique

Le risque systémique est un risque de nature macro-économique, qui n'est pas clairement identifié dans la réglementation financière à la différence des risques micro-économiques plus classiques (risque de taux, risque de crédit, etc.). Le risque systémique est un risque de dégradation brutale de la stabilité financière, provoqué par une rupture dans le fonctionnement des services financiers, et répercuté sur l'économie réelle. On ne peut pas exclure a priori d'institutions financières du champ d'analyse du risque systémique (Jean-François Lepetit, 2010).

## 2. La réglementation du risque bancaire

Acharya (2009) retient que la réglementation prudentielle a comme but essentiel de se mettre à l'abri de toute crise qui peut mettre en cause tout le système bancaire. De ce fait, les régulateurs sont amenés à instaurer des normes réglementaires afin de préserver la confiance en ce système bancaire et d'éviter les crises engendrées par les paniques bancaires. Currie (2006) considère que les normes de réglementations prudentielles doivent être mises en place pour contrôler le niveau de risque et pour réduire la probabilité des faillites et attaques bancaires. Selon Ozkan-Gunay et Gunay (2007), le rôle de la supervision des banques et de la réglementation prudentielle est la prévention, la prédiction et la gestion des crises.

Face à la montée des risques bancaires, les autorités internationales, en l'occurrence le Comité de Bâle (en anglais « Basel Committee on Banking Supervision », autrement dit BCBS, a été créé, en 1974), ont pour finalité d'assurer la stabilité du système financier et le développement économique. Le comité de Bâle ne manque pas d'approuver que les bonnes pratiques de gouvernance sont nécessaires pour assurer la solidité de la banque en particulier et le système financier en général, par conséquent le niveau du développement économique. Ce comité a mis en place des normes internationales de supervision bancaire, où les banques sont tenues de les respecter pour garantir leur liquidité et leur solvabilité au regard de leur clientèle.

### 2.1. Présentation du comité de Bâle

Le comité de Bâle est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire, créé en 1974. Il est domicilié à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle en Suisse d'où son nom de « **comité de Bâle** ». Selon A. BEITONE, A. CAZORLA, C.

DOLLO et A.Mary DRAI: « Le comité de Bâle est une instance de concertation entre les banques centrales qui fonctionne en liaison avec la banque des règlements internationaux afin de reformuler des règles prudentielles dans les domaines bancaires et financiers. Les recommandations du comité de Bâle sont généralement reprises et mises en œuvres par les autorités bancaires nationales. C'est au sein de ce comité qu'ont été élaborés le ratio Cooke et le ratio Mac-Donough» (A.BEITONE, A. CAZORLA, C. DOLLO et A.Mary DRAI, 2007, P.55).

Ce comité est Il est composé de hauts représentants des autorités de contrôle bancaire et banques centrales des pays dits du « Groupe des dix »: Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Unis, Suède, Suisse (M. Rouach, G. Naulleau, 2012). Son objectif est d'intensifier la coopération entre les autorités nationales chargées du contrôle bancaire afin de renforcer la stabilité et la solidité du système bancaire international et atténuer les inégalités concurrentielles existantes entre les banques internationales en établissant des normes prudentielles et des méthodes de surveillance bancaire.

Au départ, le comité de Bâle a contribué principalement à favoriser la coopération entre les autorités nationales en charge du contrôle bancaire, mais très rapidement, son objectif a été renforcé, à l'échelle mondiale<sup>25</sup> :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier;
- L'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel;
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance;
- La promotion de la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel.

Le comité de Bâle a été créé pour un objectif primordial, l'amélioration de la stabilité du système bancaire en particulier et garant de la stabilité du système financier de plus en plus internationalisé. Enfin, le comité de Bâle joue un rôle majeur dans l'harmonisation des règles prudentielles et des méthodes de contrôle à travers les accords de Bâle 1(en 1988) puis de Bâle 2(en 2004) qui ont permis la mise en place d'une approche harmonisée de mesures. Les accords de Bâle ont été mis en pratique dans une large mesure par un grand nombre de pays, notamment suite à la crise financière 2008, il était nécessaire de créer un nouvel accord qui consiste en Bâle 3.

### 2.2. Les accords de Bâle I

Afin d'absorber les pertes et minimiser les risques, un solide volant de fonds propres au sein des banques doit être important. Les accords de Bâle 1 ont été basés sur le renforcement et l'amélioration des fonds propres. L'importance de ces fonds propres est comme suit :

- Les fonds propres suffisants donnent la possibilité aux firmes de supporter les conséquences de la défaillance des clients importants ou des marchés;
- Ils constituent pour une firme et les agents qui y sont engagés (actionnaires, prêteurs) une réserve de sécurité permettant de faire face aux accidents d'origine interne et externe.

---

<sup>25</sup> <http://www.iotafinance.com/Definition-Comite-de-Bale.html> (Consulté le 27/09/2019 à 11H20).

Quant aux pertes exceptionnelles encourus, non couverts par les provisions, elles nécessitent le recours à des liquidités supplémentaires. C'est dans ce cadre qu'intervient l'accord de Bâle I par l'instauration du « ratio de Cooke ».

Selon SCIALOM.L : « Le ratio Cooke s'agit d'un ratio de fonds propres pondéré dont la mise en application a permis un accroissement de la capitalisation des banques des pays industrialisés. L'évaluation de l'adéquation du capital se fait par l'utilisation d'un ratio de couverture des risques pondérés, les fonds propres étant rapportés à différentes catégories de risques nés d'actifs ou d'engagements hors bilan. Le dénominateur est donc composé des créances de la banque dont la somme est pondérée par des coefficients correspondant à différentes classes de risque ayant été délimitées. Le ratio ainsi calculé doit respecter une norme minimale de 8% » (L.SCIALOM, 2007, P.78).

Selon Michel Rouach, Gérard Naulleau : « Le Ratio Cooke se limitait à la mesure prudentielle du risque de défaillance de la contrepartie, il a donc été conçu pour contraindre les établissements de crédits à maintenir un certain niveau de fonds propres par rapport à leur engagements » (M. Rouach, G. Naulleau, 2012, P .314).

Dans sa version préliminaire, le calcul de cette norme se base sur un système de pondération. Le succès de ce ratio s'explique, en grande partie par sa simplicité méthodologique et sa mise en place aisée, ce qui contribue à l'universalisation de cette norme initialement adoptée par les pays du G10. Il est appliqué par les banques. Il définit les exigences minimales en fonds propres qu'elles doivent respecter en fonction des risques pris et destiné à mesurer la solvabilité des banques, renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international et promouvoir des conditions d'égalité de concurrence entre les banques à vocation internationale représentant les objectifs visés par ce ratio.

Ce dernier fait un rapport entre les fonds propres, composés d'un noyau dur (capital et réserves) et d'éléments complémentaires tels que les provisions et les titres subordonnés, et l'actif du bilan et les engagements hors bilan pondérés aux risques.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Total des fonds propres}}{\text{Risque de crédit}} \geq 8\%$$

### ➤ Les limites du ratio Cooke

Bezard (2004) avance que devant la complexité des techniques bancaires et la présence d'approches plus qualitatives, la norme Cooke a montré quelques insuffisances. En effet, Barth et al. (2004) considèrent que ce ratio n'a pas réussi à garantir la stabilité du système bancaire. Ces auteurs retiennent, en outre, qu'il n'arrive pas à accroître l'efficacité des banques et à réduire la corruption. Par ailleurs, les pondérations retenues pour le calcul de ce ratio ne permettent pas une évaluation correcte des risques.

Le ratio Cooke tient compte du risque crédit et ignore la présence d'autres risques tels que le risque de marché et le risque opérationnel. D'autres carences relatives à l'utilisation du

ratio Cooke furent avancées. Wahlström (2009) souligne, à ce propos, que le ratio de Bâle I n'est pas adéquat pour faire face aux forces de la modernisation et la globalisation financière. Les normes de Bâle I n'ont pas réussi à assurer la stabilité financière, voire de couvrir le risque systémique pour l'ensemble des entités bancaires (Cartapanis ,2003). Le risque systémique s'est révélé à l'origine de pertes très significatives pour l'économie entière. La gouvernance bancaire n'a pas été à la hauteur de sa tâche et a accusé un retard par rapport aux évolutions majeures des techniques financières et du mode de fonctionnement des économies émergentes (Icard ,2002). En outre, il a été souvent reproché au ratio 'Cooke' que les pondérations imposées sur les actifs ne donnent pas une appréciation réelle du risque de crédit encouru (Blanc et Narbonne ,2003). Cette opinion est corroborée par Claessens et al. (2008), qui stipulent que les motivations de l'accord Bâle II, résultent des faiblesses techniques de l'accord Bâle I pour faire face aux nouveaux risques.

### 2.3. L'accord de Bâle II : Le ratio McDonough

L'objectif essentiel de Bâle II demeure le renforcement de la stabilité du système bancaire. Cette révision a commencé à prendre corps depuis les amendements divers relatifs à des dispositions de Bâle I avec la prise en compte des risques de marché en 1996. Il s'agit en fait, pour le comité de Bâle de combler les lacunes de Bâle I en abandonnant le système de couverture forfaitaire impose aux banques pour adopter une réglementation qui tienne compte du capital minimal en phase avec la réalité économique des preneurs de crédit et du risque réel à couvrir sur le marché des fonds prêtables.

Claessens et al., (2008), soulignent que suite à la succession des crises survenues en Asie du Sud, au Mexique, en Russie, et pour faire face aux évolutions majeures dans l'industrie bancaire, le comité de Bâle II adopte un nouveau ratio international de solvabilité nommé ratio 'McDonough'. Ce nouveau ratio a permis au comité de Bâle de connaître d'une manière tangible l'importance des risques opérationnels qui peuvent être couverts par le calcul des exigences de fonds propres (Roy, 2002).

La réforme de Bâle II vise à réconcilier le capital réglementaire et le capital économique. À cet égard, les banques doivent tendre à réagir de manière optimale aux incitations économiques émanant des nouvelles réglementations (Furline 2000). Cette nouvelle norme internationale pousse les banques à avoir recours aux techniques internes afin de déterminer les niveaux les plus optimaux et adéquats du capital réglementaire. Les effets attendus de ce ratio se résument dans une évaluation fiable des fonds propres et du processus de supervision des institutions bancaires.

Cette réforme repose sur trois types d'obligations (les piliers) :

- l'amélioration des calculs des risques et la modulation de leur couverture par les fonds propres «**ratio de solvabilité McDonough** », la mise en place d'un processus qualitatif des surveillances prudentielles par les superviseurs nationaux ;
- le renforcement de la communication financière ;
- enfin, l'amélioration de la discipline de marché.

Le but poursuivi par le pilier 1 reste la capitalisation des établissements financiers comme le principal moyen d'atteindre la stabilité financière. Les établissements de crédit devront disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à un niveau calculé selon un menu d'options. De plus, le pilier I étend la notion du risque à trois domaines : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel (Claessens *et al.* 2008).

**Fonds propres/ (Risque de crédit + Risque de marché + Risque opérationnel) > 8%**

De nouveaux systèmes de pondération de la couverture en fonction des notations de crédit effectuées par les agences de notation (méthode standard) ou par les banques eux-mêmes (méthode de notation interne) : Plus l'emprunteur est jugé solvable sur son historique de crédit, plus la pondération est faible et plus la quantité des fonds propres est faible.

Le processus de surveillance individualisé constitue le deuxième pilier de la réglementation prudentielle du comité de Bâle II. Les autorités disposent de pouvoirs renforcés et peuvent également augmenter les exigences de garantie. Le pilier II autorise les organisations de réglementation à effectuer un examen individualisé des établissements financiers, est ceci par un contrôle de procédure et une méthode interne d'affectation des fonds propres. Ces organisations fixent aussi des exigences supérieures au minimum réglementaire. L'objectif de ce pilier est de s'assurer que les organisations financières appliquent des procédures internes efficaces pour calculer l'adéquation de leurs fonds propres sur la base d'une évaluation approfondie des risques réellement supportés. Les banques doivent également avoir une stratégie de maintien des fonds propres (S.Toumi, 2016).

Le deuxième pilier donne la permission aux agences de supervision bancaire de déterminer la validité des procédures ; et d'obliger les contrôleurs à les modifier en cas de doute. Les contrôleurs ont la possibilité de fixer un niveau de fonds propre supérieur à 8% si les risques l'exigent. Le deuxième pilier du comité de Bâle II traite également le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

Le troisième pilier est de discipliner le marché financier avec l'obligation des établissements bancaires. Claessens *et al.* (2008) considèrent que ce troisième pilier contribue fortement au renforcement de la discipline de marché en matière de transparence d'information, ce qui aide les régulateurs à juger une situation critique d'une banque. De même Barth *et al.* (2004) mettent en évidence que ce pilier supprime le risque moral et les restrictions sur les banques.

D'une manière générale, Le pilier 3 vise à instaurer des règles de transparence financière en améliorant la communication d'informations au grand public sur les actifs, les risques et leur gestion.

L'objectif sous-jacent est d'uniformiser les pratiques bancaires en matière de communication financière et de faciliter ainsi la lecture des informations comptables et financières des banques d'un pays à l'autre.



La mise en place du nouvel accord de Bâle II en 2006 constitue une réforme importante dans le secteur bancaire mais il est sujet à certaines limites, notamment, sur les nouvelles mesures de risques des opérations bancaires (Brana et Lahet, 2010).

### 2.3.1. Les insuffisances de Bâle II

La crise financière de 2007-08 a mis en évidence le fait que les fonds propres des institutions financières étaient insuffisants ou de mauvaise qualité. Certains risques avaient été peu ou mal identifiés et ce pour différentes raisons<sup>26</sup> :

- La complexification des opérations réalisées sur les marchés financiers (produits structurés, titrisation) ;
- La défaillance du contrôle interne et de la gouvernance des établissements bancaires ;
- Les insuffisances du contrôle exercé par les régulateurs dans un univers où on faisait une confiance sans doute excessive à l'autorégulation.

Les banques n'ont pas su apprécier correctement les risques qu'elles prenaient de sorte que leur niveau en fonds propres s'est retrouvé en inadéquation avec la réalité des risques figurant à leur bilan ou dans leur hors-bilan. Ainsi, le système bancaire s'est trouvé dans l'incapacité d'absorber ses pertes sur les activités de négociation et de crédits, pertes qui ont alors pris une dimension systémique. En outre, beaucoup d'établissements, qui avaient délaissé la gestion de leur risque de liquidité, ont été confrontés à de vives tensions lorsque le marché monétaire s'est brutalement bloqué, obligeant les banques centrales à intervenir pour assurer son bon fonctionnement et parfois soutenir certaines banques<sup>27</sup>.

Enfin, Bezard (2004) a remis en cause l'aspect technique d'application des règles de Bâle II, en particulier celle correspondant aux modèles d'évaluation des risques, de leur conception et de leurs limites.

### 2.4. L'accord de Bâle III

Pour faire face aux dysfonctionnements de la gouvernance bancaire, en particulier les accords de Bâle I et Bâle II et pour éviter de nouvelles faillites bancaires, les autorités de régulation internationales envisagent la mise en place d'une nouvelle norme internationale de solvabilité et de liquidité bancaire, dite Bâle III visant à compléter Bâle II.

Les mesures nouvelles prises dans le cadre de la réforme dite de Bâle III constituent en fait la réponse du Comité de Bâle à la crise des subprimes. Elles ont pour objet :

- D'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant des tensions financières et économiques quelle qu'en soit la source ;
- D'améliorer la gestion des risques et la gouvernance ;
- De renforcer la transparence et la communication des banques.

---

<sup>26</sup> [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com) consulté le 29/09/2019 à 20H10.

<sup>27</sup> Bâle II est essentiellement une norme de fonds propres minimale. Il ne traite pas tous les risques (notamment celui du risque de liquidité).

**Bâle III** peut se schématiser de la façon suivante :

**Tableau N°11:** Les grands axes de la réglementation de Bâle III

<b>Capital et Bâle III</b>	<b>Liquidité et Bâle III</b>	<b>Risque systémique et Bâle III</b>
Augmenter les fonds propres de base (Tiers 1) et leurs qualités	Création d'un nouveau ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio ou LCR)	Préconiser l'usage de chambres de compensation lors des transactions liées aux produits dérivés.
Être mieux armé face au risque global	Création d'un nouveau ratio de liquidité à long terme (net stable funding ration ou NSFR)	Les transactions et prise de risques entre institutions financière devront être accompagnées d'une augmentation des fonds propres
Limiter l'effet de levier (la croissance du bilan)		Possible augmentation du niveau de Capital
Création de matelas de sécurité (Protection contra-cyclique)		

**Source :** Eurogroup Consulting. Bâle III, quels impacts sur les métiers de la banque ? Point de vue. Année 2011. P 3.

A travers ce tableau, la réforme dite de **Bâle III** se résume dans points suivants :

- Plus de fonds propres ;
- Des fonds propres de meilleure qualité ;
- Plus de transparence.

Dans l'ambition de réformer en profondeur le dispositif prudentiel international pour renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire, les mesures nouvelles prises dans le cadre de la réforme dite de **Bâle III** visent principalement à :

- Renforcer le niveau et la qualité des fonds propres (Tiers one et core one) ;
- Mettre en place d'un ratio dit d'effet de levier ;
- Améliorer la gestion du risque de liquidité par la mise en place d'un ratio de liquidité pour les banques internationales ;
- Renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie, c'est-à-dire vers une révision de la couverture de certains risques ;
- Mettre en place des mesures contra-cycliques.

Ces mesures nouvelles sont destinées à améliorer la qualité du noyau dur des capitaux des banques.

### **2.4.1. Renforcement des fonds propres**

#### **2.4.1.1. Amélioration de la qualité de fonds propres des banques**

Améliorer la qualité des fonds propres revient à améliorer la capacité d'absorption des pertes, et en partant de la robustesse des banques, autrement dit, donc de leur aptitude à gérer des périodes de tensions (Caruana 2010a).

Les nouvelles exigences en matière de fonds propres mettent l'accent sur la définition de ces fonds et sur les actions ordinaires qui deviennent alors « le noyau dur » de fonds propres des banques. Pour Bâle III, celles-ci les banques doivent détenir des fonds propres de haute qualité et dans une proportion qui est en fonction de leurs expositions au risque.

En outre, la crise des Subprimes a montré que les pertes de crédit et les dépréciations des actifs ont été couvertes par les bénéfices non distribués composant les actions ordinaires (tangible common equity). La crise a aussi mis en œuvre non seulement le manque d'homogénéité des juridictions à propos des définitions de fonds propres mais aussi l'absence d'information financière. Pour cela, Bâle III définit les composantes de tier 1 ou T1 comme étant les actions ordinaires et les bénéfices non distribués. Pour Bâle III, les fonds propres de tier1 ou T1 doivent être constitués de moitié des actions ordinaires et les autres composantes sont constituées des éléments de bonne qualité moindre que celles des actions ordinaires et bénéfices non distribués (les autres composantes de T1 sont constituées des instruments financiers définis par de critères d'inclusion de T1 définis par le comité de Bâle).

En plus de T1, Bâle III revoit et harmonise la structure des critères d'éligibilité des fonds propres complémentaires ou tier 2 ou T2. Ces fonds propres ont pour objectif principal d'absorber les pertes en cas de liquidation. Les fonds propres T1 et T2 constituent les fonds propres de base qui représente l'ensemble des fonds propres réglementaires. Dans leur document, « proposal to ensure the loss absorbency of regulatory capital at the point of non-viability », les gouverneurs et les responsables du contrôle bancaire ont fait des propositions veillant à la capacité d'absorption des pertes de fonds propres ; leur ultime souhait est le renforcement de cette capacité par les instruments de base (T1 et T2) (M.Garba.2016).

### 2.4.1.2. Augmentation de niveau de fonds propres de banques

Il a été observé que les banques avaient un niveau de fonds propres trop bas durant la crise de 2007. Bâle III propose d'augmenter le niveau des fonds propres, en plus de leurs qualités en introduisant des nouvelles règles :

- Le niveau des exigences minimales de fonds propres qui se voit ramené à 4,5% alors qu'il n'était que 2% dans les accords de Bâle II.
- Le ratio minimal de fonds propres est porté à 6% alors qu'il n'était que 4% dans les accords de Bâle II.
- On observe également à la vue de ces accords, qu'un « volant contracyclique » a été mis en place pour essayer de contrer l'aspect cyclique de l'évolution économique et financière (entre phases d'expansion et crises). Cela représente un autre « coussin » de sécurité de l'ordre de 0 à 2.5%, « constitué d'actions ordinaires » et qui doit être mis en place lorsque les autorités jugent que le crédit est dans une phase d'expansion trop forte, ce qui entraîne une augmentation considérable des risques, et notamment des risques dits systémiques.

Ces nouvelles mesures devraient pousser les banques à se séparer d'actifs éligibles dans les fonds propres et à viser des niveaux de solvabilité et de ratios core Tiers one plus élevés afin de garder des politiques de distributions attractives (H. Quentin, 2016).

### 2.4.1.3. Diminuer l'effet de levier

Les nouvelles réglementations bancaires Bâle III ont toutefois introduit un nouveau ratio, qui est indépendant du risque, contribuant à limiter le recours excessif à l'effet de levier au sein du système bancaire. Celui-ci fournit un outil de couverture du risque du modèle et des erreurs de mesure. Dans Bâle III, il est convenu que ce ratio soit de 3% pour T1. Le ratio de « l'effet de levier » est introduit dans le pilier 1 et a pour objectif principal d'atténuer l'endettement des banques.

### 2.4.2. Une meilleure gestion de la liquidité

Jusqu'à-là, la liquidité qui a été un facteur décisif dans la crise, ne faisait l'objet d'aucune réglementation harmonisée au niveau international. Le Comité de Bâle a proposé la mise en place dans Bâle III de deux ratios de liquidité :

#### 2.4.2.1. Liquidité à court terme

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) ou ratio de liquidité à court terme, a pour but de s'assurer que, à tout moment, la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité, non grevés, pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement, sur la base d'un scénario défini par les responsables prudentiels. Le LCR constitue un stress de résistance considéré comme une exigence prudentielle minimale. Il se calcule par le ratio des encours d'actifs liquides de haute qualité sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire 2010; Dietrich, Hess, and Wanzenried 2014) :

$$\text{LCR} = \frac{\text{Encours d'actifs liquides de haute qualité}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100\%$$

#### 2.4.2.2. Liquidité à long terme

Le ratio de liquidité à un an NSFR (Net Stable Funding Ratio) doit selon le comité de Bâle, inciter les banques à favoriser l'adéquation entre la maturité des prêts qu'elles accordent et celle de leur propre refinancement. Le NSFR est structuré de manière à ce que les actifs à long terme soient financés avec un montant minimum de passifs stables en rapport avec leur profil de risque de liquidité.

Avec ce ratio, les ressources à court terme des banques serviront à financer les actifs à court terme qui rapportent moins. Inversement, pour financer des actifs longs termes comme les crédits immobiliers, les banques devront collecter des ressources à long terme qui coûtent logiquement plus cher. Par voie de conséquence, c'est l'activité primaire des établissements

de crédit qui sera affectée. En effet, l'établissement de crédit constitue sa marge d'intermédiation en prêtant sur du long terme plus cher qu'il ne refinance sur du court terme. Le NSFR doit être strictement supérieur à 100% afin de se prémunir contre le risque de transformation, en réduisant les asymétries d'échéances entre actifs et passifs.

$$\text{NSFR} = \frac{\text{Montant de financement stable disponible}}{\text{Montant de financement stable exigé}} > 100\%$$

Ce ratio implique d'affecter un pourcentage correspondant au degré de stabilité à tous les postes de l'actif, du passif et du hors bilan (M.Garba.2016).

### 2.4.3. Réduction du risque systémique

Enfin le troisième axe de développement des accords de Bâle 3 concerne les établissements bancaires qui possèdent un risque systémique significatif. Ces derniers doivent être conformes par rapport à toutes les exigences des accords de Bâle 3 mais aussi aux règles qui vont suivre, règles construites par le Comité de Bâle, mais également par le conseil de stabilité financière.

Ils doivent donc avoir dans leur fonds propres une part allant de 1% à 2.5% d'actions assimilées fonds propres (Core Tiers 1) supplémentaire, mais aussi, pour les banques ayant une exigence supplémentaire de 2.5%, être en capacité d'absorber des pertes 1% plus fortes que les autres établissements bancaires. Également appelé les banque « too big to fail », ces mesures ont pour but de dissuader ces établissements bancaires ayant déjà une forte importance dans le système bancaire de vouloir en prendre d'avantage.

Les banques devraient être poussées à limiter les volumes de transactions avec d'autres banques et d'autres institutions financières. De plus, le risque de contrepartie lié aux produits dérivés devrait être mieux contrôlé. Il devrait donc y avoir une modification globale du portefeuille de négociation des banques.

### 2.4.4. Les limites des accords de Bâle III

Les normes prudentielles de Bâle III vont certainement renforcer la solidité financière des banques par l'instauration d'une réglementation du capital très contraignante. Cette réglementation bancaire et ses exigences permettront aux banques de disposer des fonds propres de meilleure qualité et en quantité suffisamment élevée pour faire face à d'éventuelles situations de détresse financière (Cecchetti 1999; Tarullo 2014; Ingves 2011). En effet Bâle III devrait contribuer à réduire la fréquence et la sévérité des crises financières et les normes de liquidité aideront à améliorer la résilience des banques lors des périodes de crises (Gauthier and Tomura 2011; Caruana 2010; Humblot 2016).

Toutefois ce nouveau dispositif prudentiel augmentera le capital des banques et limitera leur offre de crédit à l'économie réelle. Cependant certains travaux empiriques prédisent déjà les limites de Bâle III ainsi que leurs conséquences négatives sur l'économie réelle (financement des PME), la rentabilité des banques et la stabilité financière.

Le renforcement des normes standards des fonds propres des banques implique l'augmentation de la détention du capital réglementaire au détriment de ressources des banques. Des études faites sur les banques internationales prévoient que les normes de Bâle III auront un impact très significatif sur la rentabilité des banques. Toutes choses étant égales par ailleurs, une détention supplémentaire de capital par les banques réduira la rentabilité des fonds propres (ROE).

Préfontaine a analysé les effets des Bâle III sur quelques indicateurs de performances (ROE, capitalisation, total actif, ratio Tier 1) des 29 banques internationales d'importance systémique en 2011. Ces résultats ont mis en évidence que les normes de solvabilité et de liquidité de Bâle III allaient réduire la rentabilité des fonds propres des banques sur l'échantillon global par rapport à la moyenne de ROE annuelle (soit une baisse 8% à 6.83%) mais individuellement certaines banques dégagent des profits (Bank of China, Citigroup, HSBC Holding) contrairement à d'autres qui réaliseront des pertes (Dexia, Lloyds Banking Group, Unicredit Group). Ces résultats confirment la thèse selon laquelle les accords de Bâle III vont réduire la rentabilité des banques d'importance systémique (Préfontaine 2013).

M. R. King a étudié les conséquences des nouvelles exigences prudentielles de liquidité (ratio de liquidité à long terme NSFR) sur la marge nette d'intérêt de 549 banques de 15 pays (pays industrialisés émergents) (M. R. King 2013). L'étude montre que la stratégie d'une augmentation du ratio de liquidité à long terme induira une baisse de la marge nette d'intérêts des banques. Cette baisse est plus significative pour les banques européennes que pour celles des pays émergents. Cette différence s'explique par le fait que les banques européennes ont des sources de financements moins stables et qu'elles détiennent des portefeuilles de négociations qu'elles doivent financer comparativement aux banques des pays émergents. En effet la littérature empirique suggère que le ratio de liquidité à long terme n'a aucun impact positif sur la performance des banques individuelles (Bordeleau and Graham 2010; Dietrich, Hess, and Wanzenried 2014) mais d'autres travaux aboutissent à une relation négative entre le ratio de liquidité à long terme et la rentabilité des banques (Hartlage 2012; B. Allen et al. 2012).

Le caractère incrémental des normes prudentielles prouve constamment qu'elles comportent des insuffisances et des lacunes qu'il faut corriger pour les rendre plus adaptatives à l'évolution de l'environnement bancaire et financier. Les insuffisances de Bâle I à garantir la stabilité et la solidité des banques ont permis l'émergence de Bâle II et la crise des *Subprimes* a été à l'origine de Bâle III.

Déjà en cours de mise en œuvre dans plusieurs pays membres du comité de Bâle, les normes prudentielles de Bâle III sont critiquées par certains économistes en ce qui concerne certaines limites. La crise des Subprimes avait prouvé que bien les ratios réglementaires d'une banque soient au-dessus des limites imposées par les régulateurs, la banque pouvait

s'effondrer (Lehman Brother et Merrill Lynch)<sup>28</sup>. Cet exemple peut faire douter de la capacité des modèles internes à mesurer véritablement les risques bancaires. Les normes de Bâle III sont spécifiquement conçues pour les banques commerciales et non les hedges funds et les fonds de placements structurés. Les banques systémiques<sup>29</sup> ne sont pas suffisamment réglementées par rapport à leur contribution au risque systémique.

### Conclusion du chapitre 2

A travers ce chapitre, nous avons pu voir que la rentabilité est une notion fondamentale car un bon système bancaire doit être composé de banques rentables. C'est ce qui permet de garantir sa pérennité, d'apprécier sa qualité de gestion et de constituer son potentiel à créer de la valeur.

La mesure et l'analyse de la rentabilité dans le milieu bancaire se caractérisent par leurs aspects complexes et multidimensionnels. Partant du principe que les banques doivent axer leurs stratégies prioritairement sur des objectifs de mesure et d'amélioration de la rentabilité.

Nous avons également vu que la littérature existante nous fournit un grand nombre d'éléments relatifs à l'influence des déterminants, qu'ils soient internes ou externes, sur la rentabilité des banques.

Nous avons pu comprendre à travers notre recherche qu'un même déterminant peut avoir un impact différent sur deux banques différentes. Un déterminant peut en effet avoir une influence positive sur une banque mais en même temps avoir un effet négatif sur une autre banque, Ou même ne pas avoir d'effet du tout.

En conclusion, nous pouvons dire que le système bancaire est important dans l'activité économique d'un pays, et que la réglementation bancaire est un outil adopté par les autorités monétaires pour la stabilité du système bancaire et la lutte contre la faillite des banques. Le système bancaire est considéré comme un système très sensible.

---

<sup>28</sup> Les ratios de fonds propres de ces banques sont compris entre 12.3% et 16.1% relativement au-dessus des limites exigées par les normes prudentielles.

<sup>29</sup> Ces banques profitent implicitement de la doctrine « *too big to fail* ».

# *Chapitre 3*

*Le système bancaire Algérien*

*Et son évolution*



Le secteur bancaire algérien a connu de nombreux changements depuis l'indépendance, et il s'est amélioré plus depuis la promulgation de la loi de monnaie et de crédit en 1990, avant l'économie algérienne été une économie administrée dans la quel les banques sont considérés comme de simple guichets de collecte et de distribution des fonds pour financer les projets de la politique d'industrialisation à travers les entreprises publiques adoptée par l'Etat ,et imposées par les pouvoirs publics dans le cadre des directives instaurées par le système de la planification centralisée.

En effet ces changements ont été le fruit de l'adaptation des banques au nouvel ordre des marchés financiers marqué par une ouverture de système bancaire (moderniser son cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel).

Les transformations apportées depuis l'année 1990 ont nettement amélioré l'organisation et le fonctionnement du secteur bancaire. Depuis la promulgation de la loi 90-10, les banques publiques ne cessent d'améliorer leur mode de fonctionnement (instauration du droit au compte bancaire, accès plus ou moins facile du secteur privé aux crédits bancaires, diversification de la gamme, meilleure gestion des risques, actualisation des outils de diagnostic,.....).

A cet égard, pour définir les principales étapes ayant caractérisé le processus de la réforme du système bancaire vers le chemin de l'ouverture et de la modernité, il nous apparait important de consacrer la première section à rappeler l'historique du système bancaire et financière algérien depuis l'indépendance. La deuxième section a pour objectif de faire un tour d'horizon sur l'évolution du système bancaire algérien depuis l'avènement de la loi bancaire N° 90-10 jusqu'à la promulgation de l'ordonnance bancaire N°10-04. La dernière section se concentre sur les principaux acteurs du système bancaire et financier Algérien.

### Section 1 : Historique du système bancaire algérien

#### 1. Définitions des concepts essentiels du système bancaire

Le système bancaire est un circuit qui se compose d'un ensemble d'institutions financières, appelées banques. Ce système offre de la monnaie aux agents économiques du secteur non bancaire. Il est piloté par une banque particulière appelée banque centrale qui contrôle l'ensemble des banques assure l'émission des billets et définit la politique monétaire.

La banque est considéré comme une personne morale, entreprise ou établissement qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, c'est-à-dire recevoir du public des fonds sous forme de dépôts, qu'ils emploient pour leur propre compte sous forme d'escompte, d'opérations de crédits ou d'opérations connexes à leur activité. La banque assure elle-même son activité, sans la présence de commissionnaires ni de courtiers.

##### 1.1. Le rôle de système bancaire

Le rôle du système bancaire dans l'activité économique peut être diversement appréhendé. Toutefois, sa contribution au niveau de la croissance économique et partant du développement d'un pays a fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, Schumpeter, soulignait déjà la grande importance des banques dans le fonctionnement du système économique, et leur apport bénéfique à la croissance à travers le financement de l'innovation (Schumpeter, 1934).

Adam Smith montre qu'une bonne gestion du risque de liquidité par le système bancaire permet d'augmenter la part de l'épargne allouée aux placements davantage productifs tout en gardant un niveau d'épargne constant (Adam Smith, 1991). Ces auteurs établissent par là et de façon théorique une relation positive entre le secteur bancaire et la croissance économique. D'une manière générale, les travaux théoriques présentés par Crane et Merton (1995) identifient six fonctions qui à leur sens mettent en exergues le rôle du secteur bancaire dans une économie :

##### 1.1.1. Système bancaire comme moyen de règlement

Le système bancaire est un mécanisme de règlement des transactions dans la mesure où il constitue un moyen d'échange essentiel au bon fonctionnement d'une économie basée par exemple sur la spécialisation des tâches. En effet, si la monnaie est l'unité de valeur commune, les formes sous lesquelles elle est échangée se sont multipliées : numéraire, chèque, carte de crédit, carte de débit, transfert électronique de fonds, dépôts directs et retraits pré-autorisés.

### **1.1.2. Système bancaire : un système d'agrégation de l'épargne**

Le système bancaire est un moyen d'agrégation d'épargne dans la mesure où la nécessité d'agrégation de l'épargne prend origine dans le besoin qu'expriment les entreprises d'opérer en une taille qui minimise leurs coûts de transaction. De ce fait, on peut considérer l'agrégation de l'épargne comme une fonction très importante du secteur bancaire. D'ailleurs, cette agrégation bénéficie tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs de capitaux.

### **1.1.3. Système bancaire : un procédé de transfert de ressources**

Le système bancaire est un procédé de transfert des ressources intersectoriel, intertemporel et interrégional. Cette fonction permet aux particuliers (ménages) de compenser les différences entre leur profil de revenus issus du travail et leur profil de consommation durant leur vie. Au plan macroéconomique, il est à noter que tous les secteurs économiques ne font pas tous face aux mêmes opportunités. En effet, certains font face à des déclin, alors que d'autres sont en pleine croissance. Il est donc important que via le secteur bancaire, les ressources sous forme de dettes ou de capital-actions se déplacent vers les entreprises ou les régions les plus performantes.

### **1.1.4. Système bancaire comme système de gestion de risques**

Le système bancaire est un mécanisme de gestion des risques car il permet via les actifs disponibles (polices d'assurances, produits dérivés, etc.) de réduire les risques. En outre, il permet aussi à ceux qui sont prêts à supporter plus de risques d'augmenter leur espérance de revenu. La diversification des risques et/ou la redistribution du risque résiduel attestent ainsi le rôle de gestion de risque par le système bancaire (Cihak and Erlend, 2009).

### **1.1.5. Système bancaire : un réducteur des coûts lié à l'asymétrie d'information**

Le système bancaire réducteur des asymétries d'information dans la mesure où il offre aux agents économiques des moyens pour minimiser les coûts liés à l'asymétrie d'information. Une de ces fonctions importantes réside dans le fait qu'il met à la disposition des agents économiques des instruments permettant de réduire l'impact de ces difficultés. A l'analyse de ces arguments, il ressort que le rôle du système bancaire est de faciliter notamment la mobilisation des ressources bloquées dans le secteur traditionnel de l'économie, et les transférer au secteur moderne qui peut promouvoir la croissance en assurant leur affectation aux projets les plus performants. Telle serait donc la contribution de tout secteur financier et bancaire au processus de développement.

### 2. Les étapes de l'évolution du système bancaire Algérien

#### 2.1. L'étape de la récupération de la souveraineté monétaire

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la mise en place d'un Trésor Public en Août 1962, ainsi, la création d'un Institut d'Émission de l'Algérie indépendante, dénommé « Banque Centrale d'Algérie », et d'une nouvelle unité monétaire nationale 1964<sup>30</sup> qui est le Dinar algérien (DA) remplaçant le Franc algérien (FA).

##### 2.1.1. Le Trésor Public

Le Trésor public algérien est mis en place dès le 29 Août 1962 (C, EL-HASSAR, 2000). Il prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor (émission de la monnaie et l'adaptation des recettes aux dépenses de l'Etat), auxquelles s'ajoutent d'importantes prérogatives en matière d'octroi de crédits d'investissement au secteur économique<sup>31</sup> : il en est de même pour des crédits d'équipement au secteur agricole autogéré, qui n'a pu bénéficier, de la part des institutions bancaires existantes.

##### 2.1.2. La Banque Centrale d'Algérie

La Banque Centrale d'Algérie fut créée par la loi 62-144 du 13 décembre 1962<sup>32</sup>. Elle fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La Banque Centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, les fonctions de banque des banques, de banque de l'Etat et de banque des changes (A. Naas, 2003).

En règle générale, la banque centrale exerce, les fonctions suivantes :

- ✓ Monopole d'émission de la monnaie fiduciaire;
- ✓ Contrôle de la création de monnaie scripturale par les banques de second rang, notamment par l'intermédiaire de refinancement bancaire;
- ✓ Gestion de la valeur internationale de la monnaie, notamment par sa politique de taux d'intérêt et par son intervention sur le marché des changes;
- ✓ Participation au contrôle de gestion des institutions financières;
- ✓ Définition et /ou mise en œuvre de la politique monétaire;
- ✓ Fonction de banque des banques dans la mesure où les règlements entre banques de second rang s'effectuent par l'intermédiaire des comptes ouverts dans les livres de la banque centrale.

---

<sup>30</sup> Code de finance ; la loi N°61.11 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale, définie par un poids d'or fin de 180 milligrammes.

<sup>31</sup> Le Trésor public octroyait des crédits d'investissement au secteur économique. Il accordait, par exemple, des prêts d'équipement à long terme remboursables aux entreprises publiques dans le cadre des investissements planifiés, des subventions non remboursables à certaines entreprises publiques, des garanties qui lui font supporter totalement ou partiellement le risque de non remboursement des prêts...etc.

<sup>32</sup> Le décret du 28 décembre 1962 fixe au 1<sup>er</sup> janvier 1963 la date d'entrée en fonction de la BCA.

### 2.2. L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967)

Après avoir récupéré les attributs de la souveraineté monétaire, des mesures ont été prises afin d'édifier un système bancaire national par la mise en place de nouveaux instruments : la Caisse Algérienne de Développement (CAD) chargé du financement du développement et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) chargé de la mobilisation de l'épargne.

#### 2.2.1. La Caisse Algérienne de Développement (CAD)

La Caisse Algérienne de Développement a été créée par la loi N°63-165 du 07 mai 1963, en tant qu'institution de financement de l'effort de développement<sup>33</sup>, elle a pris la suite de la Caisse d'Équipement et de Développement Algérien (CEDA) créée en 1959 (A. Naas, 2003). Elle servira jusqu'à 1970<sup>34</sup> d'instruments d'exécution du budget de l'Etat et accessoirement de quelques projets d'investissements (M. BENACHENHOU, 1994).

Elle devait effectuer des opérations sur les valeurs mobilières, créer et gérer des fonds de placements, et mobiliser l'épargne sur le marché financier. En tant que banque d'investissement et de développement, accorder des crédits relatifs à des programmes de développement, et promouvoir la création des PME. Concernant les relations avec l'extérieur, elle effectuait toutes les opérations commerciales avec l'étranger, elle intervenait sur le marché des changes, et jouait le rôle d'intermédiaire entre les banques étrangères et les agents économiques et banques nationales.

#### 2.2.2. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP »

La Caisse nationale d'Épargne et de prévoyance(CNEP) créée par la loi N°64-227 du 10 août 1964, sur la base du réseau de la Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie (CSDCA) et la Caisses Nationale d'Épargne Française. Elle était créée sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements (A. BENHALIMA, 2000). La CNEP intervient pour :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources.

### 2.3. L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966 – 1967)

La nationalisation est venue comme nécessité fine de donner une solution à deux problèmes qui freinent tout développement économique possible :

---

<sup>33</sup> Dès l'indépendance, les pouvoirs publics algériens ont affiché leur volonté de rompre avec l'économie coloniale, l'adoption d'un modèle de développement économique fondé sur le dirigisme de type socialiste et la mise en place d'une politique de développement économique fondée sur la théorie des « industries industrialisantes », selon laquelle les pays les plus pauvres doivent investir en priorité dans les industries lourdes dont le développement est supposé entraîner tous les autres secteurs de l'économie.

<sup>34</sup> Devenue par la suite la Banque Algérienne de Développement (DAB) le 30/06/1971.

- La vingtaine d'institutions monétaires et financières étrangères, principalement françaises n'étaient intéressées que par les aspects de commerce extérieur, rentables pour elles, et parce que qui avait aux hydrocarbures, le reste de l'économie se trouvant quasiment hors de leur champ d'action. Les banques étrangères refusaient de concourir au financement de nouvelles sociétés nationales, leur implication dans le financement du nouveau secteur industriel socialiste était volontairement inexistante.
- La contradiction entre institutions bancaires libérales et structure économique en voie de socialisation.

La nationalisation des banques étrangères avait permis de donner naissance à trois banques commerciales dénommées « Banques Primaires » :

### 2.3.1. La Banque Nationale d'Algérie « BNA »

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) était première banque nationale qui a été créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966<sup>35</sup>. Elle est chargée d'assurer le service financier des groupements professionnels, des entreprises et des exploitations du secteur socialiste et du secteur public et de contribuer au contrôle de leur gestion, elle était chargée du financement et du soutien au secteur agricole. La BNA accordait des crédits à court terme aux secteurs étatiques et privés et elle participe également dans le financement des crédits à moyen terme fixés à la réalisation d'investissements planifiés productifs.

### 2.3.2. Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA »

Quelque mois après la création de la BNA, le système bancaire national a été renforcé par la mise en place d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créé en décembre 1966<sup>36</sup>, qui n'a opéré qu'en mai 1967.

Le CPA avait, spécialement, pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, du tourisme, de la pêche et activités annexes, des distributions, de commercialisation, de services, des petites et moyennes entreprises de toutes nature. En outre, elle était habilitée à apporter son appui financier aux professions libérales.

### 2.3.3. La Banque Extérieure d'Algérie « BEA »

La dernière phase de la mise en place du système bancaire national est la création de la Banque Extérieure d'Algérie le 01 Octobre 1967<sup>37</sup>. Elle a repris pour l'essentiel les activités des cinq banques étrangères nationalisées sous forme de conventions passées avec le Crédit Lyonnais (CL), la Société Générale (SG), la Barclays Bank Limited (BBL), le Crédit du Nord (CN) et enfin la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée (BIAM).

---

<sup>35</sup> L'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

<sup>36</sup> L'ordonnance n°66-366 du 29 décembre 1966 portant création du crédit populaire d'Algérie.

<sup>37</sup> L'ordonnance n°67-204 du 1<sup>er</sup> octobre 1967 portant création de la banque extérieure d'Algérie.

La mission principale de la BEA est de « faciliter et de développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification financière<sup>38</sup> ».

### 2.4. Le système bancaire dans le cadre de la planification financière (1968-1987)

#### 2.4.1. La planification financière (1970-1978)

Malgré les améliorations apportées par rapport à la période antérieure et à la mise en place de système bancaire national, la charge de financement de l'économie supporté par les banques demeure faible en faisant de trésor public le véritable intermédiaire financière de pays. Cette situation a amené les autorités algériennes à instaurer un mode de gestion de l'économie basé sur la planification financière<sup>39</sup> pour une redéfinition des rôles des différentes composantes du système bancaire pour atteindre les objectifs fixés par le premier plan quadriennal (1970- 1973). ces objectifs sont les suivants :

Le financement planifié a eu comme objectif de renforcer la planification physique par un système de « planification financière »<sup>40</sup>, c'est-à-dire mettre en place un système d'allocation centralisé des ressources indispensables à la réalisation des objectifs jugés prioritaires par le plan quadriennal, y compris donc les ressources bancaires.

Le but de cette planification était de réduire le déficit des finances publiques en réorientant l'allocation du crédit d'investissement du Trésor vers les banques, afin d'assurer une meilleure maîtrise de l'émission monétaire. Une plus grande participation financière est ainsi attendue des banques, donc une dynamisation de leur rôle d'intermédiaire financier, beaucoup plus comme collecteurs de ressources que comme organismes responsables de leurs prêts.

La logique d'ensemble qui a gouverné cette réforme, consistait fondamentalement dans ce qui suit : « une fois que le plan, en terme physique est élaboré et approuvé, il reste à lui adapter un plan de financement qui permet sa réalisation »<sup>41</sup>. Il s'agit d'une réforme qui permet à la fois de centraliser, canaliser et répartir les ressources disponibles via le système bancaire aux différentes entreprises publiques.

Ainsi, le système bancaire se voyait appelé à accomplir un double rôle :

- Assurer la distribution de crédits aux entreprises publiques à partir de leurs ressources et de celles collectées par le Trésor ;
- Assurer, par ce biais même, le suivi de la réalisation, par ces entreprises, des projets planifiés mis à leur charge.

---

<sup>38</sup> Article 5 des statuts de la BEA.

<sup>39</sup> Avec l'instauration de la planification centralisée comme mode de gestion de l'économie nationale, les pouvoirs publics algériens projetent à travers la loi de finances pour l'année 1970, la mise en place de la planification de la distribution du crédit comme un moyen ou un instrument qui leur permettait de mobiliser et d'affecter un maximum de ressources disponibles vers le financement des investissements productifs du secteur public.

<sup>40</sup> En fait, il n'y a jamais eu de véritable planification financière fixant des objectifs précis et chiffrés de mobilisation des ressources, attitude qui peut justifier l'importance de l'émission monétaire à cette période.

<sup>41</sup> CNES. Projet de rapport. Regards sur la politique monétaire en Algérie. Année 2005. Site : [http:// www.cnes.org.dz](http://www.cnes.org.dz).

Lorsque les ressources collectées par les banques ou le Trésor public ne suffisent pas, le recours au réescompte est automatique<sup>42</sup>.

Les contributions de cette première réforme ont été également représentées par la création de deux parties techniques à partir de 1971<sup>43</sup>, à savoir :

- Le conseil de crédit est un organe consultatif a pour rôle de formuler des avis, recommander et observer en matière de monnaie et de crédit.
- Le comité technique des institutions bancaires qui joue le rôle d'une commission de contrôle du système bancaire, chargé tout particulièrement de la rationalisation et l'uniformisation de la gestion des institutions financières.

La sous-période (1978-1982) caractérise la restructuration du circuit de financement de l'économie nationale. Ainsi, le Trésor public se voit chargé du financement des investissements planifiés du secteur public<sup>44</sup>. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés à l'exception de certaines activités (Transport et service).

Par ailleurs, la loi de finances pour 1982 prévoit également que le Trésor est chargé de financer les investissements dits stratégiques. Ces investissements sont financés par des concours remboursables à long terme. En ce qui concerne les autres investissements publics, l'intervention des banques devrait obéir aux critères de rentabilité financière<sup>45</sup>.

En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissements. Ce secteur a tendance à s'autofinancer (A. BENHALIMA, 2000).

#### 2.5. L'étape de la restructuration organique (1982-1985)

La restructuration organique, qui a été mise en œuvre par les autorités à partir de l'année 1982 pour l'ensemble des entreprises du secteur public (industrie, transport, commerce, tourisme, BTP, etc.). Pour ce qui est du secteur bancaire, la restructuration a été engagée en vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques primaires spécialisées ont été créées :

- La Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural (BADR) a été créée par décret N°82-106 du 13 mars 1982 sous forme de société nationale, née de la restructuration de la BNA pour financer l'ensemble du secteur agricole et de l'agro-industrie ;

---

<sup>42</sup> Article 7 de la loi de finances pour 1971.

<sup>43</sup> Ont été créés par l'ordonnance n°71-47 du 31/06/1971 portant réaménagement des institutions de crédit.

<sup>44</sup> Article 7 de la loi de finances pour 1978.

<sup>45</sup> Il est important de souligner que depuis la loi de finances pour 1977, l'autofinancement est considéré comme une source de financement des investissements planifiés.



- La Banque de Développement Local (BDL) a été créée par décret N°85-85 du 30 avril 1985 à partir de la restructuration du CPA, pour financer les collectivités publiques, les entreprises économiques locales.

#### 2.6. Période allant de 1986 à 1990 :

Les dysfonctionnements constatés au niveau du système financier ont poussé l'Etat à entreprendre des réformes financières destinées à réhabiliter l'allocation des ressources.

Après le contre choc pétrolier de 1986 qui a révélé les dysfonctionnements du modèle économique adopté, des réformes ont été amorcées pour rompre avec le mode de financement générateur d'inflation et asseoir les fondements d'un mode de financement par l'épargne.

En effet, la réforme de 1986<sup>46</sup> a été élaborée dans un contexte particulier caractérisé par :

- Une gestion de l'économie qui demeure planifiée centralement et la mise en œuvre du second plan quinquennal ;
- Une crise financière et économique aigue, apparue à la suite de la chute des prix des hydrocarbures et du cours du dollar.

Le principal objectif poursuivi par la réforme de 1986 consiste à encadrer l'activité bancaire et financière, définir un cadre juridique commun et homogène à l'activité bancaire.

Parmi les aménagements prévus pour corriger les dysfonctionnements de l'économie, la loi bancaire N° 86-12 prévoit :

- L'élaboration du plan national du crédit dont l'objet est la maîtrise du développement économique, l'instauration d'une discipline financière et la mise en cohérence de la planification (plan à moyen terme et surtout le plan annuel) avec les ressources financières internes et externes mobilisables d'une part et le volume tolérable de création monétaire d'autre part ;
- Une participation plus active du système bancaire dans le processus de financement de l'économie.

Ces deux mesures sont considérées beaucoup plus comme mesures d'assouplissement du système existant que comme mesures destinées à une refonte totale ou même significative du système.

D'abord, en ce qui concerne le plan national du crédit, bien que la loi bancaire N° 86-12<sup>47</sup> prévoit une participation plus active du système bancaire dans le financement de l'économie, par le biais d'une autonomie de décisions relative qui lui est accordée en matière d'octroi de crédit, il n'en demeure pas moins que la loi fait toujours apparaître des dispositions apparemment contradictoires entre le Plan et l'autonomie relative accordé au

---

<sup>46</sup> Promulgation de la loi bancaire N° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit (Elle constitue la première loi bancaire depuis l'indépendance du pays. C'est une loi fondamentale en ce sens qu'elle procède à une réforme et à l'élargissement de la structure et de la compétence du système financier algérien).

<sup>47</sup> La loi bancaire N° 86-12 est la première loi depuis l'indépendance du pays en 1962 qui vient mettre fin aux textes réglementaires dépassés et ambigus qui régissaient l'activité bancaire auparavant.

système bancaire. Ainsi l'article 10 de la présente loi fait apparaître clairement la suprématie du plan sur le système bancaire. Cet article relègue clairement le système bancaire au rôle d'instrument de la politique financière du Gouvernement dans le cadre du Plan National de Développement.

Ensuite, en ce qui concerne le rôle des banques dans le financement de l'économie, il est à relever que la loi bancaire N°86-12 semble déterminée à vouloir rompre avec la situation antérieure de la banque caissier.

Désormais, les banques doivent assurer le suivi de l'utilisation des crédits accordés par leurs soins. Elles prennent également toutes les mesures utiles pour limiter le risque de non remboursement<sup>48</sup>.

Les banques doivent définir, après avoir étudié la rentabilité financière des projets d'investissement, le montant maximum de leur contribution à l'ensemble du financement de chaque projet<sup>49</sup>.

Globalement, la loi bancaire 86-12 vient définir un nouveau cadre juridique commun de l'activité bancaire. Dans ce sens, elle distingue trois (3) catégories d'établissements :

- 1- La Banque centrale ;
- 2- Les banques ;
- 3- Les établissements de crédit spécialisés.

La loi bancaire N° 86-12 vient également assigner un rôle actif à la Banque centrale. Ainsi, « la Banque centrale est chargée dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Plan National du Crédit, de régler et de contrôler dans l'exercice du privilège d'émission et par des moyens appropriés, la distribution des crédits à l'économie ainsi que de réunir les conditions les plus favorables à la stabilité de la monnaie et au bon fonctionnement du système bancaire »<sup>50</sup>. A travers ce texte, le rôle de la Banque centrale en tant que banque des banques est rétabli.

Toutefois, il est important d'indiquer que le cadre prévu dans la loi bancaire N° 86-12 conçue pour amorcer relativement la transition du système bancaire vers plus d'autonomie et introduire un nouveau système de financement de l'économie par la mise en plan du Plan national du Crédit, n'a jamais été mis en œuvre. Une disposition inscrite dans la loi bancaire N° 86-12 liait, en effet, la mise en œuvre de cette loi à l'élaboration du nouveau statut de la Banque centrale et des établissements de crédit<sup>51</sup>. Ces nouveaux statuts n'ont jamais vu le jour.

#### **2.7. La réforme de 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques**

La modification de la loi N° 86/12 du 19 Août 1986 par la loi complémentaire N° 88-06 du 12 janvier 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques visent à la mettre en harmonie avec la réforme engagée (A. BENHALIMA, 1996). Dans ce cadre, les institutions financières sont appelées à être érigées en entreprise publiques économique (EPE).

---

<sup>48</sup> Article 11 de la loi bancaire N° 86-12.

<sup>49</sup> Article 49 de la loi bancaire N° 86-12.

<sup>50</sup> Article 19 de la loi bancaire N° 86-12.

<sup>51</sup> Article 60 de la loi bancaire N° 86-12.

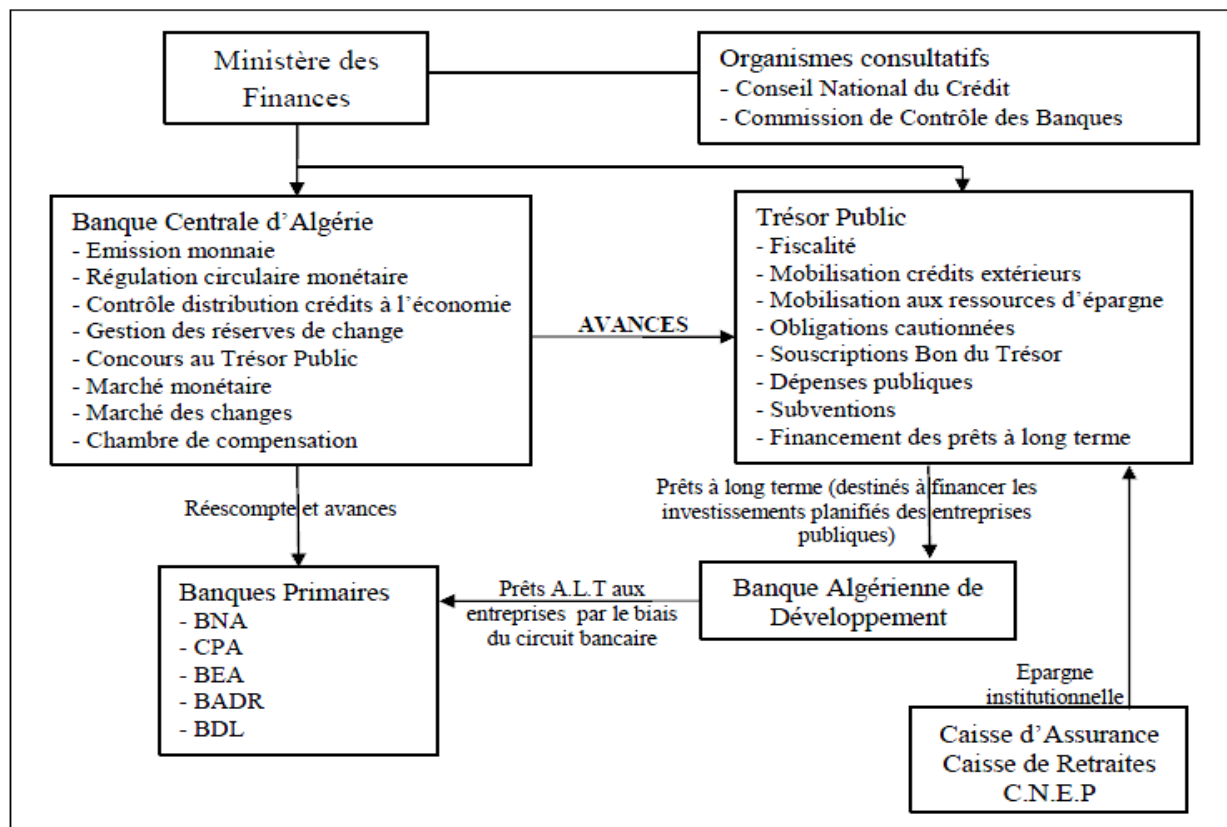
Les réformes économiques opérées en 1988 prévoient que, au plan juridique, l'entreprise publique économique revêt la réforme d'une société par actions (SPA) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL). L'entreprise publique économique constitue, de ce fait, une forme particulière de la société commerciale telle que prévue par le code de commerce. Au plan des principes et actions induits par cette réforme, on peut citer, entre autre, les suivants :

- ✓ Confirmation du rôle de la banque centrale dans la supervision et la direction de la politique monétaire ;
- ✓ Fixation par la banque centrale des plafonds de réescompte en tenant compte des lois édictées par le Conseil National du Crédit ;
- ✓ Introduire et définit les institutions financières non bancaires comme étant des entreprises publiques économiques, dotée de la personnalité morales ;
- ✓ Autorisation pour les établissements de crédit et les autres institutions financières, à émettre l'emprunt à terme auprès du public sur l'ensemble du territoire national et mobiliser des concours d'origines externes.

Les institutions financière, n'ayant pas de caractère bancaire et ne pouvant de ce fait ni recevoir de dépôts ni accorder de crédits, sont chargées, à ce titre de prendre des participations sous forme d'action, d'obligation, de titres de participations aux dividendes ou toutes opérations de capital, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger.

Jusqu'à la réforme de 1988, le système monétaire et financier algérien se présentait comme suit :

**Figure N°4 :** Le système monétaire et financier algérien jusqu'à la réforme de 1988



Source : Ammour BENHALIMA., « le système bancaire algérien : textes et réalité », éditions Dahlab, Alger, 1996, p. 81.

L'objectif recherché par la restructuration financière des entreprises publiques, en vue de leur passage à l'autonomie, revêt un caractère beaucoup plus juridique que financier. Il fallait également permettre à l'entreprise de devenir bancable à une date donnée, c'est-à-dire éligible au crédit bancaire au moment de son passage au stade de l'autonomie (MEKIDECHE M, 2005).

La restructuration financière des entreprises publiques n'a pas été le résultat d'un processus de restructuration industrielle, examiné au cas par cas, étant donné que chaque entreprise a des spécificités qui lui sont propres.

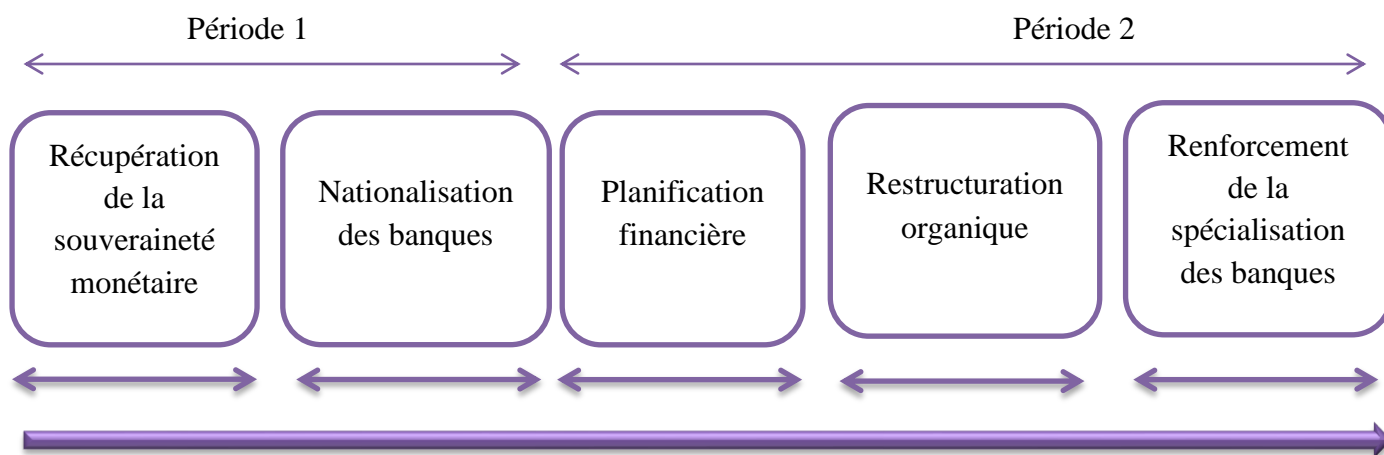
Une restructuration industrielle aurait permis d'attaquer les causes structurelles profondes du déséquilibre structurel des entreprises. Dans les faits, la restructuration financière a été, comme le passé, une restructuration fictive qui n'a fait que transférer vers le système bancaire la contrepartie financière des problèmes structurels des entreprises publiques.

Même si la réforme de 1988 a donné l'autonomie financière de gestion aux banques, elle réaffirme le caractère planifié de l'économie.

Cependant, ces mesures devraient être considérées beaucoup plus comme mesures d'assouplissement que de refonte du système et la logique du plan. Elles n'ont, de ce fait, pas donné de résultats significatifs. C'est en 1990 que sont introduites les mesures de refonte et de rupture avec l'ancien système.

La figure suivante caractérise pour l'essentiel, la période avant l'avènement de la loi 90-10 :

**Figure N° 5 :** Evolution du système bancaire durant la période 1962-1989



Sous-période 62-63/ Sous-période 66-67/ Sous-période 70-89/ Sous-période 82-86/ Sous-période 86-88<sup>52</sup>

**Source :** ARROUDJ Halim, « Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010 » ; thèse de doctorat, Université d'Oran 2, 2014/2015. P266.

<sup>52</sup> Il est vrai que la spécialisation des banques est la conséquence de la directive de domiciliation des comptes et opérations bancaires de l'entreprise auprès d'une seule banque. Cette mesure (spécialisation par entreprise) vient succéder à la spécialisation sectorielle. Mais toutefois, il est à souligner que cette spécialisation a été renforcée par la loi bancaire N° 86-12.

### **Section 2 : Le système bancaire algérien : réforme et transition vers l'économie de marché**

Formellement, deux grandes vagues de réformes ont rythmé l'évolution du secteur bancaire et financier en Algérie depuis 1990.

La première vague s'inscrivait dans le cadre global des réformes du système économique visant le passage de l'économie étatisée et planifiée à l'économie de marché. Ces réformes ont porté essentiellement sur (i) le rôle de l'Etat dans l'économie et son retrait de la sphère de la gestion et du financement direct des activités productives et (ii) la libéralisation et la régulation par le marché des activités économiques.

Dans le secteur bancaire et financier, la loi bancaire de 1990 ainsi que d'autres textes législatifs et réglementaires, ont réhabilité la politique monétaire comme composante de la politique économique et instrument de régulation macro financière en économie de marché et permis des progrès substantiels dans l'adaptation du secteur aux profondes mutations de l'économie algérienne.

La seconde vague, plus récente, constitue un approfondissement des réformes financières pour adapter le secteur aux nouvelles exigences du financement et de la régulation de l'économie. Elles font suite à une évaluation des insuffisances du système bancaire et financier algérien qui pourraient retarder son développement et handicaper la croissance économique.

De nouvelles réformes ont donc été entreprises par les autorités pour améliorer le cadre de l'exercice de l'activité bancaire, renforcer la solidité du secteur et améliorer le fonctionnement des banques publiques afin d'accroître l'efficacité, la sécurité et la qualité des services financiers au profit de la sphère réelle.

Après deux décennies d'économie étatisée et administrée, la crise de 1986 a révélé l'exigence de profondes réformes du système économique et de son mode de fonctionnement. Elle a conduit à un programme de réformes structurelles qui allait être systématisé à partir de 1989.

L'objectif étant la refonte du système institutionnel et juridique de l'économie administrée et centralisée en vue de sa transition vers l'économie de marché tant il est apparu dès 1987 que seules ces réformes radicales pourraient corriger à terme les faiblesses structurelles de l'économie Algérienne.

L'enjeu étant de sortir de la logique de l'économie redistributive fondée sur la rente pétrolière pour construire une économie fondée sur la production, la productivité et l'utilisation rationnelle des ressources.

#### **1. Le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité bancaire à partir de 1990**

La promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit a été un tournant décisif dans le processus de réformes structurelles de l'économie algérienne en transition vers

l'économie de marché. Cette loi qui constitue le cadre institutionnel et réglementaire de l'activité et de la conduite de la réforme bancaire,

Dans cette perspective, la loi bancaire N° 90-10 du 14 avril 1990 est la première loi qui vient apporter d'importants aménagements dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire datant des premières années de l'indépendance, Les aménagements apportés par cette loi s'articulent principalement autour des principes suivants :

#### **1.1. La rupture avec l'ancien système**

L'un des objectifs majeurs de la loi bancaire 90-10 est de mettre un terme définitif ou rompre avec la législation bancaire qui encadrait jusque-là l'activité des banques publiques (A.BENHALIMA, 1996). Considérée comme classique, archaïque et inadapté au contexte actuel (c'est-à-dire à celui des années 90), cette législation s'est appuyée sur des textes dépassés datant des premières années de l'indépendance alors que l'activité bancaire s'est nettement transformée depuis le milieu des années 80 grâce aux politiques de la libéralisation financière.

L'autre objectif fondamental consistait à mettre fin aux recours de manière automatique du Trésor Public aux avances consentis par la Banque centrale.

Ainsi, la loi bancaire 90-10 a plafonné à 10 % des recettes ordinaires de l'Etat, le montant total des avances que doit consentir la Banque centrale au Trésor Public sous forme de découverts en compte courant remboursables avant la fin de chaque exercice<sup>53</sup> et 20 % pour les opérations sur effets publics<sup>54</sup>.

Dans le cadre des objectifs fixés par la Banque centrale, dans la conduite de sa politique monétaire, la souscription obligatoire de Bons du Trésor par les banques publiques n'a plus lieu d'être dans la mesure où la Banque centrale impose aux banques commerciales le respect à la fois des ratios prudentiels<sup>55</sup> et des taux exigés par les instruments de la politique monétaire<sup>56</sup>.

De plus, la séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire permettait<sup>57</sup> à la fois de réduire l'endettement du Trésor Public auprès de la Banque centrale et auprès des banques publiques, lutter contre l'inflation, prévoir des mécanismes d'assainissement des dettes des entreprises publiques ( rachat par le Trésor Public), encourager le secteur privé national (c'est-à-dire pas de discrimination entre les opérateurs économiques, ou crédit égal pour tous), meilleure mobilisation de l'épargne, canalisation et orientation maximale des ressources monétaires par les banques publiques et encourager les investissements étrangers. De plus, le dernier objectif que les autorités publiques souhaitent faire disparaître du paysage bancaire, est de mettre un terme définitif au recours d'une manière automatique des banques

---

<sup>53</sup> Article 78 de la loi bancaire 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>54</sup> Article 77 de la loi bancaire 90-10.

<sup>55</sup> Article 92 de la loi bancaire N° 90-10.

<sup>56</sup> Article 93 de la loi bancaire N° 90-10.

<sup>57</sup> Institut Supérieur de Gestion et de Planification. Séminaire sur la loi relative à la monnaie et au crédit 90-10. Année 1990. P : 9 – 11.

publiques au refinancement auprès de la Banque centrale. Cette automatisation en matière de refinancement bancaire a été réformée par de nouvelles sources ou moyens de financement. Ainsi, la politique de réescompte<sup>58</sup>, les crédits en comptes courant<sup>59</sup> et le recours au marché monétaire<sup>60</sup> sont des moyens permettant à la Banque centrale de contrôler l'offre de monnaie banque centrale. De ce fait, cette institution a finalement retrouvé sa vocation privilégiée d'Institut d'Émission ayant pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale<sup>61</sup>.

A cet effet, elle est chargée à la fois de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler la distribution du crédit et de veiller à la bonne gestion des engagements financiers.....

Ainsi, l'octroi de crédit par les banques publiques est désormais effectué en fonction de leur capacité à développer leurs ressources et à les gérer à l'intérieur des contraintes et des normes<sup>62</sup> qu'elles devraient respecter à défaut de sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément<sup>63</sup>.

### 1.2. Les réhabilitations apportées

La loi bancaire 90-10 visait principalement à faire changer le mode et les instruments de régulation de la sphère monétaire et financière. Dans ce contexte, l'assainissement financier de l'économie, défendre la valeur du Dinars, réhabiliter le rôle de la Banque centrale et définir un cadre juridique plus claire pour l'ensemble des intermédiaires financiers (banques et établissements financiers) répondaient à une nécessité d'adaptation de la sphère monétaire à des impératifs d'efficacité, de croissance et de développement.

L'objectif de la réhabilitation monétaire est de créer le climat d'affaire propice à l'épargne, à l'investissement, au crédit et à la croissance.

Pour cela, la loi bancaire 90-10 prévoit ce qui suit :

- La mise en place de mécanismes d'assainissement des dettes qui entravent l'épanouissement des entreprises publiques. Ainsi, pour les libérer de la contrainte des dettes qui pèsent sur elles, les entreprises publiques pourraient voir les créances détenues sur elles être rachetées par le Trésor Public<sup>64</sup> ;
- Statuer et recentrer le rôle de la monnaie, c'est-à-dire mettre fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères des transactions. A l'époque<sup>65</sup>, les questions d'ordres monétaires (la détermination de la politique générale du crédit, la fixation des taux d'intérêt, la nature et le volume du crédit....) étaient prises en charge à la fois par le gouvernement et le Conseil National du Crédit. La Banque centrale

---

<sup>58</sup> Article 71 de la loi bancaire 90-10.

<sup>59</sup> Article 74 de la loi bancaire 90-10.

<sup>60</sup> Article 76 de la loi bancaire 90-10.

<sup>61</sup> Article 55 de la loi bancaire 90-10.

<sup>62</sup> Les normes de gestion ou prudentielles imposées par le Comité de Bâle.

<sup>63</sup> Article 140 de la loi bancaire 90-10.

<sup>64</sup> Article 211 de la loi bancaire 90-10.

<sup>65</sup> Depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 80.

était essentiellement tenue d'exécuter et de suivre le volume des crédits accordé à l'économie. Pour cela, la loi bancaire 90-10 venait recentrer les fonctions monétaires en un lieu unique de souveraineté, qui ne peut être que la Banque centrale<sup>66</sup> ;

- La loi sur la monnaie et le crédit confère à la Banque centrale plusieurs statuts dans la gestion de la monnaie, du crédit et du change. Dans cet esprit, cette institution se voit charger de plusieurs prérogatives que ce soit en qualité de banque des banques<sup>67</sup>, banque d'Etat<sup>68</sup>, gestionnaire de réserves de changes<sup>69</sup> ou organe de régulation monétaire et financière<sup>70</sup> ;
- La loi a mis un terme définitif au flou qui caractérisait les missions destinées aux acteurs financiers. Ainsi, la loi déspecialise les banques<sup>71</sup> et clarifie leurs missions<sup>72</sup> (opérations de banque et opérations connexes).

L'ensemble de ces mesures de réhabilitation ont été également accompagnées par des changements (nouveau) au niveau organisationnel et opérationnel qui vont être cités juste après.

#### 1.3. Evaluation de la loi relative à la monnaie et au crédit

Parmi, les innovations introduites par la loi bancaire 90-10, on peut citer à titre d'exemple:

- L'autonomie de la Banque d'Algérie ;
- La mise en place de deux organes institutionnels<sup>73</sup> chargés de la réglementation et du contrôle de l'activité bancaire ;
- Une nouvelle réglementation concernant les mécanismes de la création monétaire ;
- Une nouvelle organisation de la profession bancaire ;
- Ouverture et libéralisation du secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers ;
- Dérégulation des taux d'intérêts bancaires ;
- La mise en place de la réglementation prudentielle ;
- La mise en place d'une centrale des risques ;
- La mise en place d'un marché monétaire ;
- La mise en place d'un marché des changes.

Tout cet arsenal législatif, réglementaire et institutionnel entrepris dans le cadre du projet de la modernisation du système bancaire algérien est destiné à améliorer le fonctionnement des banques publiques afin de pouvoir mieux financer la croissance économique.

---

<sup>66</sup> Article 4, 58 et 59 de la loi bancaire 90-10.

<sup>67</sup> Article 4, 58, 59, 69 et 72 de la loi bancaire 90-10.

<sup>68</sup> Article 78, 79, 81 et 82 de la loi bancaire 90-10.

<sup>69</sup> Article 65 de la loi bancaire 90-10.

<sup>70</sup> Article 159 de la loi bancaire 90-10.

<sup>71</sup> Article 114 et 115 de la loi bancaire 90-10.

<sup>72</sup> Article 110 et 116 de la loi bancaire 90-10.

<sup>73</sup> Le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Commission Bancaire.



De plus, la réforme du secteur bancaire algérien ne s'est pas limitée uniquement à la promulgation de la loi bancaire 90-10. Cette dernière a vu d'importants aménagements apportés par d'autres textes législatifs qui ont transformé l'organisation et le fonctionnement du secteur bancaire algérien<sup>74</sup>.

Mais c'est l'avènement de la loi bancaire N° 90-10 du 14 avril 1990 qui est considéré<sup>75</sup> comme l'événement qui a marqué le début du processus de la libéralisation financière en Algérie.

Ainsi, l'année 1990 caractérise le début du processus de transition de l'économie algérienne vers une économie de marché.

A partir de 2001, le secteur bancaire a vu la promulgation de trois ordonnances, celle de 27 Février 2001 et celle de 26 Août 2003 et 26 août 2010, relatives à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation de ce secteur, renforcent les conditions d'installation des banques et des établissements financiers.

### **2. L'ordonnance Bancaire N°01-01 du 27 Février 2001 Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N°90-10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au crédit :**

Les modifications apportées par l'Ordonnance Bancaire N°01-01 se concentrant uniquement sur les dispositions relatives au Conseil de la Monnaie et de Crédit (dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays).

Ces modifications ont pour principal objectif de scinder la composition et les fonctions du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) en deux organes :

- Le Premier Organe (le Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie) est constitué du conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie ;
- Le second organe est constitué par le Conseil de la Monnaie et au Crédit, qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

Désormais, il est à rappeler que le CMC n'a plus en charge l'administration et l'organisation de la Banque d'Algérie. En quelques sortes, le but recherché à travers l'Ordonnance Bancaire N° 01-01 été fondée sur des raisons purement politiques, qui permettent à la présidence de la république de garder la main sur les finances publiques, les réserves de changes et la gestion de la dette internationale.

#### **2.1. La composition du Conseil de la Monnaie et du Crédit (C.M.C)**

L'article 58 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit, stipule que le conseil de la monnaie et du crédit est composé :

---

<sup>74</sup> Ordonnance bancaire 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10. Ordonnance bancaire 03-11 du 26 août 2003 qui vient remplacer la loi 90-10. Ordonnance bancaire 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance 03-1.

<sup>75</sup> Selon l'Association Des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF), auteurs nationaux et étrangers (Abdelkrim NAAS, Hocine BENISSAD, Dominique Strauss Khan,...) et le Conseil National Economique et Social (CNES).

- Des membres du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie;
- De deux (02) personnalités nommées par décret présidentiel, en raison de leur compétence dans le domaine économique et monétaire.

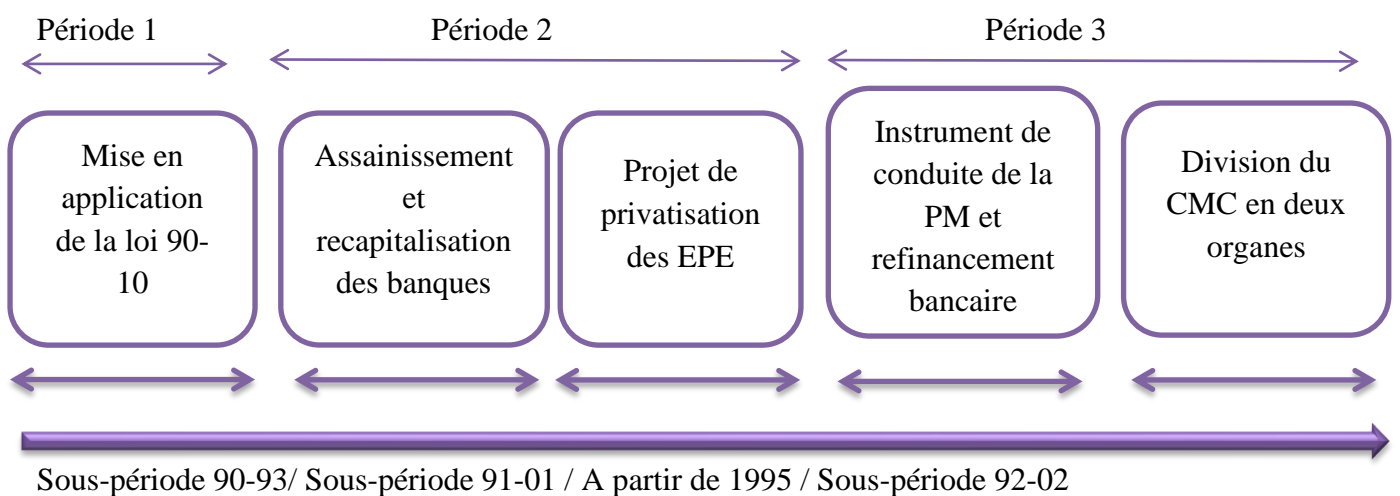
#### 2.2. Les attributions du Conseil de la Monnaie et du Crédit (C.M.C)

Le conseil est investi des pouvoirs en tant qu'autorité monétaire, dans les domaines concernant (L'article 62 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit):

- ✓ L'émission de la monnaie, ainsi que sa couverture ;
- ✓ Les normes et conditions des opérations de la Banque d'Algérie (B.A), à savoir : l'escompte, la pension et le gage des effets publics et privés, et des opérations sur métaux précieux et devises ; conduite, suivi et évaluation de la politique monétaire.
- ✓ Les nouveaux produits d'épargne et de crédit ;
- ✓ La protection de normes, fonctionnement et sécurité des systèmes de paiement ;
- ✓ Les conditions d'agrément et de création des banques et des établissements financiers, ainsi que les conditions d'ouverture en Algérie ;
- ✓ Les normes et ratios applicables aux banques et établissements financiers, ainsi que les normes et règles comptables ;
- ✓ La protection de la clientèle des banques et des établissements financiers ;
- ✓ La définition des objectifs de la politique de taux de change et du mode de régulation du change, ainsi que l'organisation du marché des changes ;
- ✓ La gestion des réserves de change ;
- ✓ Les règles de bonne conduite et déontologie applicables aux banques et établissements financiers.

La figure suivante caractérise pour l'essentiel, la période avant l'adoption de l'Ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit.

**Figure N°6:** Evolution du système bancaire durant la période 1990-2002



Source : ARROUDJ Halim, Op.cit ; P285.

### 3. Adoption de l'Ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit (O.M.C)

Après la mise en faillite des deux banques à capitaux privés (El Khalifa Bank et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie BCIA), les pouvoirs publics ont abrogé la loi 90-10 par l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, afin d'éviter d'autre scandale financier.

Dans ce contexte, en 2003, le secteur financier en Algérie a fait l'objet d'une évaluation conjointe par le FMI et la BM dite « Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) »<sup>76</sup>.

Le programme d'évaluation du secteur financier qui entreprend les missions conjointes du FMI et de la BM a pour objectif le renforcement de la surveillance des systèmes financiers des pays membres, dont l'Algérie. Ce programme vise à aider les autorités nationales à identifier les points forts et les vulnérabilités potentielles de leurs systèmes financiers pouvant entraîner des conséquences macroéconomiques de nature à retarder le développement des systèmes financiers et donc de peser sur la croissance économique. Selon cette évaluation, le système financier algérien paraît stable bien que cette stabilité ait engendré un coût budgétaire lié à l'assainissement et à la recapitalisation des banques publiques.

De plus, dans le cadre de ce programme, l'évaluation a débouché sur les recommandations suivantes à l'horizon des moyens et long termes<sup>77</sup> :

- Renforcer les procédures d'agrément (renforcer les conditions d'exercice de la profession bancaire, qui constitue une première contrainte ne devant sélectionner que les promoteurs solvables, crédibles et expérimentés) ;
- Renforcer le contrôle et la supervision bancaire ;
- Améliorer le cadre opérationnel de l'activité bancaire par la modernisation des infrastructures bancaires et par la modernisation et la sécurisation des systèmes des paiements ;
- Moduler les cycles de liquidité et de crédits d'origine pétrolière ;
- Entreprendre des réformes de longue durée et privatiser progressivement les banques publiques (à savoir le CPA).

En 2004, les banques algériennes étaient en situation de surliquidité (jusqu'à 10 milliard de dollars comme ressources disponibles). Pour encourager ces banques à prendre plus de risque en matière d'octroi de crédits d'investissements, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs mécanismes. Parmi eux on peut citer le Fonds de Garantie des Crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR)<sup>78</sup>, opérationnel depuis avril 2004 (S. SLIMANI, 2004).

---

<sup>76</sup> Banque d'Algérie. Rapport d'activité annuel. Année 2003. P : 54 et 55.

<sup>77</sup> Banque d'Algérie, Rapport d'activité annuel. Année 2003. P : 54 et 55. Règlements N° 05-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. Mis en application dès février 2006.

<sup>78</sup> L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion de PME.

En 2005, Pour améliorer les capacités de financement des banques publiques, l'Etat, en tant qu'actionnaire de ces banques, a décidé de les recapitaliser, et de faire baisser les taux d'intérêts (baisse du taux d'intérêt de 0.25%) applicables aux crédits (A. REZOUALI ,2005). Ces mesures n'ont pas répondu aux exigences des entreprises, ces dernières considèrent en partie qu'une baisse du taux d'intérêt de 0.25% n'est pas tellement attractif et pour l'être il faut qu'il soit de 4 à 4.5%, et que d'autre part les banques étrangères prennent d'avantage de risques pour le financement des équipements contrairement aux banques publiques (N. BOUDEDJA Nora, 2005).

La mise en place des systèmes de paiements interbancaires modernes, efficaces et transparents. En 2006, deux systèmes de paiements interbancaires ont été mis en place. Un système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements)<sup>79</sup> et la télé-compensation des paiements de masse, dénommée système ATCI (Algéria Tele-Compensation Interbancaire)<sup>80</sup>.

En 2007, le secteur financier a également fait l'objet d'une deuxième évaluation menée par les institutions financières internationales (le FMI et la BM). Cette évaluation a débouché principalement sur les recommandations<sup>81</sup> :

- La nécessité de développer un marché interbancaire ;
- La nécessité de développer un management efficace de la liquidité bancaire ;
- Ouverture au secteur privé et poursuite du processus de privatisation des banques publiques ;
- Améliorer davantage le cadre opérationnel des banques publiques.

Dans cette logique, la mise en application de ces recommandations a été traduite par un ensemble d'actions entrant dans le cadre du programme de la modernisation du système bancaire algérien.

Toutefois, il est important d'indiquer qu'en 2005<sup>82</sup>, l'Etat avait lancé l'opération de privatisation de la banque publique (CPA)<sup>83</sup> avec la remise des documents juridiques (contrat de concession, pacte d'actionnaire,...) aux banques étrangères candidates au rachat de 51 % du capital de cette banque. En octobre 2007, les banques étrangères candidates (BNP-Paribas, Santander, Banques Populaires, Société Générale, Crédit Agricole, et Citibank) ont officiellement réceptionné les fameux documents leur permettant d'établir les offres techniques et financières. Bien qu'aucune date n'ait été avancée pour la conclusion de l'opération, qui constitue la première privatisation d'une banque publique en Algérie, le Gouvernement à souhaiter que le dossier soit définitivement clos avant la fin de l'année 2007.

---

<sup>79</sup> Règlements N° 05-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. Mis en application dès février 2006.

<sup>80</sup> Règlement N° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse. Mis en application dès mai 2006.

<sup>81</sup> UBIFRANCE. Le secteur bancaire algérien. Année 2008. Site : <http://www.ubifrance.fr>.

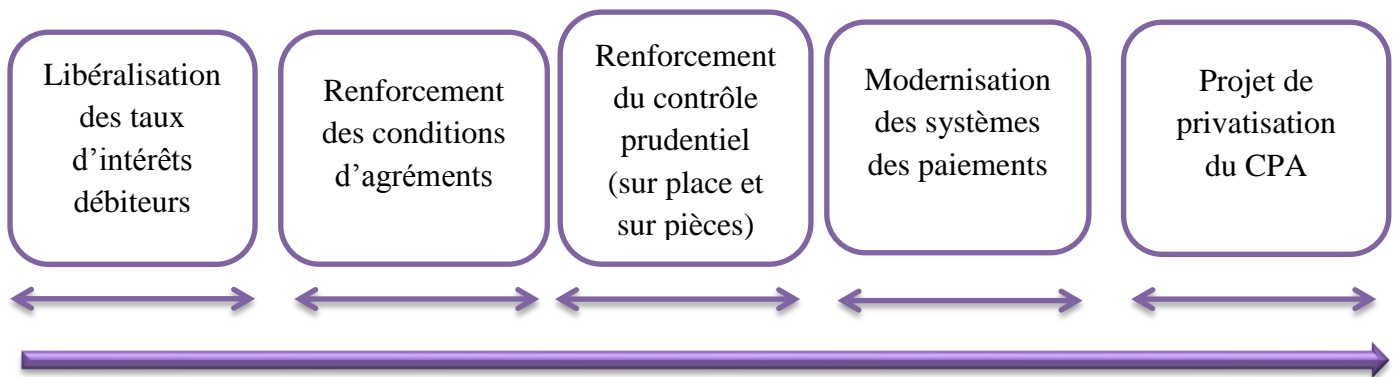
<sup>82</sup> Djamel Benbelkacem, Réformes récentes du secteur bancaire, P29.

<sup>83</sup> Le projet de privatiser la banque CPA était retenu comme une option (d'une privatisation test) susceptible apporté une réponse au besoin de mise à niveau des méthodes du management bancaire en vigueur dans les établissements et des technologies employées.

Mais en décembre 2007, le Gouvernement Algérien, à la surprise générale, suspend l'opération de privatisation de la banque publique (CPA). La mesure avait été prise après des défections successives de trois des six banques en course (l'espagnol Banco Santander, l'américain Citibank et le français Crédit Agricole). Le Gouvernement algérien avait justifié sa décision de suspendre la privatisation par l'impact non encore évalué de la crise financière internationale (crise des subprimes) et à l'instabilité des marchés financiers internationaux<sup>84</sup>.

La figure suivante caractérise pour l'essentiel, les principaux traits ayant marqués cette sous-période.

**Figure N°7** : Traits marquant l'évolution du système bancaire durant la période 2003-2008



A partir de 2003 / A partir de 2003 / A partir de 2003 / A partir de 2005 / En 2007<sup>85</sup>

Source : ARROUDJ Halim, Op.cit ; P293.

#### 4. La sous-période 2009-2010

La crise financière internationale qui a débuté aux Etats-Unis d'Amérique puis s'est étendue au monde entier, a affecté l'économie algérienne au cours de l'année 2009 au travers de la baisse de la demande et des prix des hydrocarbures<sup>86</sup>. En revanche, elle n'a pas touché directement ou de manière notable le système bancaire et financier du fait que les banques algériennes n'opèrent pas sur les marchés financiers internationaux.

Le système bancaire et financier n'ait pas été gravement affecté par les effets de la crise de 2007-08, les autorités algériennes ne sont cependant pas demeurées inactives et elles ont mené une série d'actions visant à conforter la stabilité du système financier dans sa globalité.

<sup>84</sup> Selon plusieurs sources (Ministère des finances et la Banque d'Algérie), la décision de suspendre l'opération de privatisation du CPA, permet aux autorités publiques de ne pas céder la banque à un prix non équitable.

<sup>85</sup> Globalement cette sous-période caractérise pour l'essentiel le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel engagé dans le cadre du projet de modernisation (de mise à niveau) du secteur bancaire algérien aux normes internationales.

<sup>86</sup> Le prix moyen du baril de pétrole brut pour l'Algérie a été de 99.97 dollars en 2008 alors qu'en 2009 il n'a été que de 62.26 dollars, soit une baisse de 37.73 %.

#### **5. Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit**

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, stipule que la Banque d'Algérie est chargée de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire.

Cet important renforcement du cadre de la stabilité financière en 2010 est intervenu après la révision de la loi relative à la monnaie et au crédit en 2003, puisque l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 a conforté le cadre légal de l'activité bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire, suite à la faillite de petites banques fragiles ayant conduit au retrait de leur agrément.

L'ordonnance N° 10-04 précise également qu'en cas de cession d'une banque ou d'un établissement dont le capital est étranger, l'Etat jouit d'un droit de préemption<sup>87</sup>. En effet, le droit de préemption est une procédure qui permet à un organisme étatique ou à l'Etat lui-même d'acquérir en priorité, dans certains domaines préalablement définis (le secteur bancaire à titre d'exemple) une action spécifique en cas de mise en vente (ou de cession) d'une banque ou d'un établissement financier par ces actionnaires privés.

Ainsi, selon l'ordonnance N°10-04 « l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en vertu, de laquelle, il est représenté, sans droit de vote, au sein des organismes sociaux »<sup>88</sup>.

Aussi, il est important de souligner que les cessions d'actions doivent être préalablement autorisées par la BA et conclues sur le territoire national<sup>89</sup>.

Malgré l'effet de frilosité provoqué par la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 quant à la règle 51/49 %, l'Etat a décidé à travers l'ordonnance N° 10-04 d'élargir son champ d'application au secteur bancaire.

En effet, Il est à rappeler que la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 obligeait tout investisseur étranger à fusionner avec des partenaires algériens à hauteur de 51/49 % dont la part majoritaire doit revenir à des actionnaires nationaux<sup>90</sup>.

---

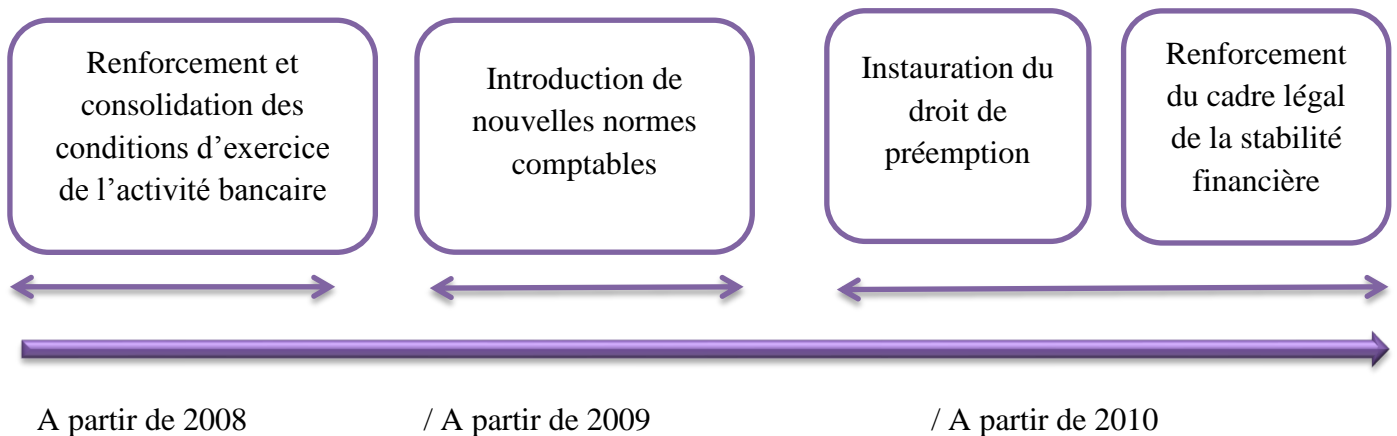
<sup>87</sup> A travers cette prise de participation, l'Etat sera représenté dans leurs organes sociaux sans droit de vote. Ainsi, grâce à cette disposition, l'Etat est obligé de prendre des mesures dissuasives en vue de renforcer la transparence dans les activités bancaires.

<sup>88</sup> Article 6 de l'ordonnance bancaire N° 10-04.

<sup>89</sup> Article 6 de l'ordonnance bancaire N° 10-04.

<sup>90</sup> Article 58 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2009.

**Figure N°8** : les principaux traits ayant marqué cette période 2009-2010.



**Source** : ARROUDJ Halim, Op.cit ; P298.

Au plan réglementaire, le Conseil de la monnaie et du crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi en 2011 leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, du reporting et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière.

Parallèlement, la Banque d'Algérie a affiné les mécanismes de surveillance, de veille et d'alerte, notamment le suivi des banques par des exercices de stress tests et des indicateurs de solidité du système bancaire. A cet effet, elle a mis à jour les procédures et les guides méthodologiques de contrôle bancaire. En outre, au cours de l'année 2011, l'élaboration d'un système de notation des banques, répondant aux standards internationaux en la matière, a été poursuivie et complétée.

En outre, au cours de l'année 2012, le nouveau système de notation bancaire a été testé au niveau de deux banques (une banque publique et une banque privée) et les résultats d'échange d'informations y afférent ont été examinés.

Suite à la mise en place du nouveau système de notation bancaire qui a été testé sur deux banques en 2012, plusieurs banques ont fait l'objet en 2013 et 2014 d'une évaluation suivant cette méthode.

Par ailleurs, suite à la mise en place de ce système, les stress tests ont été affinés en 2015 afin de vérifier la résistance des banques, individuellement, et du secteur bancaire dans son ensemble à d'éventuelles crises. Les travaux préparatoires à la mise en place des objectifs et instruments de la politique macro-prudentielle ont été réactivés courant 2015 et le rapport portant sur la stabilité du secteur financier en 2014 a été élaboré.

A l'exception de la collecte des ressources et des crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), les autres indicateurs de l'intermédiation bancaire, de la bancarisation, de la solidité et de la rentabilité du secteur bancaire évoluent globalement de manière favorable. Si les ressources collectées par les banques ont augmenté en 2017 après leur recul de 2016,

elles le doivent, principalement, aux financements dits non conventionnel survenus en fin d'année qui ont eu un impact positif sur l'évolution des dépôts bancaires ; un des indicateurs clés de l'amélioration de l'intermédiation – la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire M2 – demeurant encore élevé à plus de 31 %.



### Section 3 : Les acteurs du système bancaire et financier algérien

Avant l'enclenchement des réformes en profondeur de l'économie Algérienne, l'Algérie disposait d'un système bancaire qui fonctionnait et évoluait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique et de la planification centralisée. L'activité bancaire se trouvait alors exclusivement axée sur le bon fonctionnement des entreprises publiques qui constituaient l'essentiel du potentiel économique de l'Algérie.

Depuis l'adoption de la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit, le système bancaire algérien commençait à retrouver ses marques. En effet, un nouvel environnement bancaire et financier été mis en place. Cette loi concrétise le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères.

A fin 2017<sup>91</sup>, le système bancaire Algérien se composait de 29 banques et établissements financiers ayant tous leurs sièges sociaux à Alger. Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit:

- Cinq (5) banques publiques sont des sociétés par actions, créées en la forme d'Entreprise Publique Économique (EPE), dont le capital est détenu à 100% par l'Etat : Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Banque Nationale d'Algérie (BNA), Banque Extérieure d'Algérie (BEA), Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), Banque de Développement Local (BDL) ;
- A côté de ces banques publiques, il faut ajouter la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (CNEP) et d'un intermédiaire financier bancaire à caractère particulier : la CNMA (Caisse Nationale de Mutualité Agricole) ;
- treize (13) banques privées à capitaux étrangers, dont Citibank, Arab Banking Corporation, Société Générale et BNP Paribas ;
- une banque à capitaux mixtes : El Baraka Bank dont le capital est détenu par des banques publiques algériennes et des banques privées étrangères ;
- Trois (03) établissements financiers, dont deux publics ;
- Cinq (5) sociétés de leasing dont deux (2) privées ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréé pour effectuer des opérations des banques et qui est devenue en 2009 un établissement financier.

Les acteurs du système bancaire et financier sont les banques et les établissements financiers ainsi que les institutions financières spécialisées hors loi bancaire

Le rôle des banques se résume à la collecte des ressources auprès du public ; la distribution des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettre à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers, effectuer différentes opérations bancaires connexes.

Tandis que les établissements financiers effectuent toutes les opérations de la banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

---

<sup>91</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie 2017.

### 1. Les banques et les établissements financiers

La liste des banques et des établissements financiers agréés établie par la Banque d'Algérie et annuellement publiée au Journal Officiel<sup>92</sup>.

#### 1.1. Les banques

##### 1.1.1. Les Banques publiques

- Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ;
- Banque de Développement Local (BDL) ;
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ;
- Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP-Banque).

##### 1.1.2. Les banques étrangères

- Banque Al Baraka Algérie ;
- Arab Banking Corporation Algérie (ABC);
- Natixis Algérie ;
- Société Générale Algérie (SGA) ;
- Citi Bank Algérie;
- Arab Bank PLC Algeria;
- B.N.P / Paribas El Djazair;
- Trust Bank Algeria;
- Algeria Gulf Bank (AGB);
- Housing Bank for Trad and Finance;
- Fransabank El Djazair;
- Calyon-Algérie ;
- Al Salam Bank Algeria;
- Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria.

#### 1.2. Les établissements financiers

Au nombre de sept, ces derniers activent plus particulièrement dans le crédit-bail et, jusqu'à la loi de finances complémentaire pour 2009, dans le crédit à la consommation.

Il s'agit de la Société de refinancement hypothécaire (SRH), la Société financière d'investissement, de participation et de placement (Sofinance-Spa), Arab Leasing Corporation (ABC), Maghreb Leasing Algérie (MLA), Cetelem Algérie, Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), Société nationale de leasing, Ijar leasing Algérie et El Djazair Ijar.

---

<sup>92</sup> Guide des banques et établissements financiers en Algérie. KPMG. Edition 2012. Page 109.

### **1.2.1. La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH)**

La SRH est un établissement financier dont l'objectif principal est le refinancement des prêts aux logements consentis par les intermédiaires financiers agréés. L'établissement a été agréé en 1997. Son actionnariat est composé de sociétés et d'institutions publiques, dont le Trésor public, la BNA ou encore la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR).

La société a également pour objectifs : la promotion du système de financement de logements à moyen et long terme, l'encouragement de la concurrence entre les institutions financières dans l'octroi du crédit hypothécaire et le prolongement de la maturité de la structure des taux d'intérêt octroyés par les banques.

Les ressources financières à moyen et à long terme de la SRH proviennent de l'émission des bons sur le marché financier local, des emprunts sur le marché financier international et du recours au refinancement de la Banque d'Algérie. L'établissement a demandé et obtenu l'autorisation d'élargir son objet social au leasing immobilier en mars 2011.

### **1.2.2. La Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (Sofinance SPA)**

Sofinance SPA est un établissement financier public agréé en 2001. L'établissement a pour objectif le financement des entreprises de façon générale. L'établissement propose le financement par crédit-bail (leasing) ou la prise de participation au capital des entreprises (création, développement, restructuration). Il intervient également en matière de crédit classique et d'engagements par signature, de conseil et d'assistance aux entreprises. Les secteurs cibles sont le bâtiment, les travaux publics, les transports. Sofinance ne dispose pas de réseau d'agences.

### **1.2.3. Arab Leasing Corporation (ALC)**

Créée en octobre 2001, ALC est la première société privée de crédit-bail à s'établir en Algérie. Son actionnariat est composé d'actionnaires résidents et non-résidents. ALC dispose de deux guichets en dehors de l'agence du siège. Ses produits de financement sont à destination des secteurs des entreprises, en particulier des entreprises de travaux publics, de transport, des professionnels du secteur de la santé, des sociétés de services, de distribution. ALC dispose de trois (03) agences.

### **1.2.4. Maghreb Leasing Algérie (MLA Leasing)**

L'établissement a été créé en 2006 à l'initiative de Tunisie Leasing avec le concours de son actionnaire de référence, le Groupe Amen. MLA Leasing propose, dans une large mesure, les mêmes produits que ses homologues privés : crédit immobilier à destination des particuliers et crédits en vue d'acquérir les moyens de production pour les entreprises (équipements informatiques, bureautique, etc.). MLA Leasing dispose de cinq (05) agences.

### 1.2.5. Cetelem Algérie

Cetelem est filiale du groupe bancaire français BNP Paribas. L'établissement a été agréé en 2006 en qualité d'établissement financier. Cetelem Algérie a entamé ses activités en développant l'octroi de crédits à la consommation (crédit véhicule plus particulièrement).

### 1.2.6. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole « Établissement financier » (CNMA)

CNMA est une institution née au début du siècle dernier. Elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif. La Caisse est issue de la réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (CCRMA), la Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles (CCMSA), la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR). Dans ce cadre légal, la CNMA, organisée en une caisse nationale et en caisses régionales<sup>93</sup>, avait alors pour objet la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture (assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricole).

Suite à la loi portant institution d'un régime unique de sécurité sociale et de retraite, l'activité de sécurité sociale et la gestion des retraites sont transférées à la CNAS et à la CNR en 1995.

A l'activité d'assurance agricole toutes branches, sont venues s'ajouter les activités bancaires (opérations de banque et de crédit) (décret n° 95-97 du 1<sup>er</sup> avril 1995). A la même année, la Banque d'Algérie a autorisé la CNMA à pratiquer des opérations de banque et de crédit par l'intermédiaire des caisses régionales affiliées. Le statut de la CNMA a été modifié en décembre 2009 pour activer en qualité d'établissement financier.

### 1.2.7. La Société Nationale de Leasing SPA (SNL)

Agréé début 2011, l'établissement est doté d'un capital social de 3,5 milliards de dinars, dont les actionnaires sont la BNA et la BDL. Aux termes de la décision portant son agrément, l'établissement peut effectuer toutes les opérations reconnues aux sociétés de crédit-bail, à l'exclusion des opérations de change ou de commerce extérieur. La SNL se présente comme ayant pour objectif de développer le secteur de la petite et moyenne entreprise, ainsi que des professions libérales en Algérie. La SNL propose des crédits pour l'acquisition ou le renouvellement de biens d'équipements industriels de production et de transformation, de véhicules de transport, de BTPH, d'équipements médicaux et de tourisme. Les produits proposés sont destinés aux opérateurs économiques. La SNL bénéficie du réseau d'agences de la BNA et de la BDL.

---

<sup>93</sup> Ordonnance n° 72-64 du 2 décembre 1972 portant institution de la Mutualité Agricole.

### 2. Les bureaux de représentation

L'ouverture d'un bureau de représentation est soumise à l'agrément du Conseil de la monnaie et du crédit. Les bureaux de représentation agréés sont :

- Banco Sabadell (Espagne) ;
- British Arab Commercial Bank (Grande Bretagne) ;
- Crédit Industriel et Commercial (France) ;
- Monte Pashi de Sienne (Italie) ;
- Union des Banques Arabes et Françaises (France).

### 3. Les institutions financières spécialisées hors loi bancaire

Ces institutions, bien que non agréées et ne figurant pas sur la liste des banques et des établissements financiers, font partie du système bancaire en raison des opérations de banque qu'elles effectuent.

#### 3.1. La Banque Algérienne de Développement (BAD)

Avant sa restructuration récente en fonds national d'investissement (Fonds National d'Investissement-BAD, puis Fonds National d'Investissement)<sup>94</sup>, la BAD avait pour mission principale la gestion des lignes de crédit pour le compte de l'Etat. L'institution actuelle a pour mission de concourir au financement de l'investissement afin de réaliser les objectifs de développement national, en d'autres termes au financement du développement de l'économie nationale, mais aussi à la promotion des investissements directs étrangers (IDE). Cela couvre tout projet économique du secteur public ou privé qui participe à la substitution aux importations de biens et services, à la croissance des exportations hors hydrocarbures notamment.

Le fonds intervient pour cela soit par des prises de participations, soit par des financements directs, soit par l'octroi de garanties<sup>95</sup>. Le fonds a été doté de 150 milliards de dinars. Il est opérationnel depuis peu.

#### 3.2. Les services financiers d'Algérie Poste (Chèques Postaux)

Après la restructuration du secteur des télécommunications et de la poste en 2001, la Poste est devenue un établissement public à caractère commercial (EPIC) et a pris la dénomination d'Algérie Poste.

A côté de ses missions classiques de gestion du courrier, Algérie Poste gère le service des chèques postaux qui totalise 12 millions de comptes. Cette activité confère à Algérie Poste

---

<sup>94</sup> Aux termes des dispositions des lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2011.

<sup>95</sup> [www.fnibad.org](http://www.fnibad.org). Consulté le 27/07/2019 à 20H46.

le statut d'institution financière sans pour autant entrer dans une catégorie telle que définie par la législation relative à la monnaie et au crédit.

Le service des chèques postaux permet d'effectuer différentes opérations, parmi lesquelles :

- le paiement à vue ;
- le retrait à vue ;
- le versement accéléré (VAC) ;
- la consultation d'avoir ;
- le relevé des opérations ;
- le recouvrement des effets de commerce par les bureaux de poste ;
- les virements à partir des bureaux de poste.

### 3.3. Les caisses de garantie

Ces institutions remplissent essentiellement deux fonctions : octroyer des financements spécialisés, prendre des participations dans des projets et des entreprises ou mutualiser les risques par des dispositifs de garantie appropriés, afin de permettre aux banques de s'engager davantage dans le financement de l'économie et des entreprises.

Il s'agit de :

- la Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP) ;
- la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI) ;
- le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) ;
- la Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI) ;
- la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX).

#### 3.3.1. La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP)

La CGMP est une institution créée en 1998 par décret exécutif N° 98-67 du 21 février 1998 sous le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et placée sous la tutelle du ministère des Finances.

Aux termes du décret susmentionné, la CGMP « a pour mission d'apporter sa garantie pour le financement des marchés et commandes publics ».

La CGMP favorise la réalisation des projets de développement et occupe de ce fait une place importante au sein du système bancaire national. La réglementation des marchés publics prévoit que la CGMP peut procéder au paiement direct aux entreprises de leur facture et de leur situation de travaux qui ne sont pas réglées et récupérer les fonds auprès du Trésor. Par ailleurs, la CGMP pourra aussi accorder des préfinancements aux titulaires de marchés pour leur permettre de réaliser leur projet dans des conditions plus favorables. Les frais financiers générés par cette nouvelle procédure seront supportés par les intérêts moratoires dus aux titulaires de marchés, étant entendu que la CGMP sera subrogée dans le bénéfice de ces intérêts moratoires.

### **3.3.2. La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI)**

La CGCI, créée par décret présidentiel n° 04-134 du 19 avril 2004, a pour vocation de couvrir les risques attachés aux crédits d'investissement consentis aux PME.

L'objectif est de soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit. La Caisse couvre les risques d'insolvabilité encourus par les banques sur les crédits consentis aux PME et complète les autres dispositifs d'aide au financement bancaire de la PME comme ceux du FGAR ou de l'ANSEJ. Elle est dotée d'un capital social autorisé de 30 milliards de dinars, souscrit à concurrence de 20 milliards de dinars. Son capital est ouvert aux banques et aux établissements financiers de la place. Ses fonds propres en font une institution de premier ordre en termes de capacités d'engagement. La loi de finances complémentaire pour 2009 a conféré à la garantie délivrée par la CGCI la qualité de garantie de l'Etat.

### **3.3.3. Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)**

Le FGAR a été créé par décret exécutif n° 02-373 du 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME. Le fonds est placé sous tutelle du ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'objectif principal du FGAR est de garantir les crédits nécessaires aux investissements à réaliser par les PME. Les garanties de crédits sont accordées aux banques commerciales.

### **3.3.4. La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI)**

La SGCI est une entreprise publique économique créée sous la forme d'une société par actions en 1997. Son actionariat est composé de sociétés ou d'organismes publics. La SGCI garantit les banques et les établissements financiers prêteurs contre le risque d'insolvabilité des acquéreurs bénéficiaires de crédits immobiliers pour l'achat, la construction et l'aménagement de biens immobiliers à usage d'habitation. Cette garantie se matérialise par la protection des prêteurs, quand le propriétaire qui occupe le bien hypothéqué manque à ses obligations. De ce fait, la SGCI offre aux banques et aux établissements financiers prêteurs une meilleure gestion du risque en matière de crédit hypothécaire.

### **3.3.5. La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX)**

La CAGEX est une société par actions dotée d'un capital social réparti à parts égales entre les actionnaires (banques et sociétés d'assurance). La société est régie, entre autres, par l'article 4 de l'ordonnance n° 96-06 du 10 janvier 1996 qui dispose que l'assurance-crédit à l'exportation est confiée à une société chargée d'assurer, pour son propre compte et sous le contrôle de l'Etat, les risques commerciaux et, pour le compte de l'Etat et sous son contrôle, les risques politiques, les risques de non-transfert et les risques de catastrophes naturelles.

### 4. Les organismes para-bancaires

#### 4.1. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

La SATIM a été créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire. Elle est une filiale de huit banques : la BADR, la BDL, la BEA, la BNA, le CPA, la CNEP, la CNMA et Al-Baraka Bank. Elle est conçue pour devenir l'entité technique d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de la promotion des moyens de paiement par carte.

La SATIM est l'unique opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques. Son activité principale porte sur le développement et la gestion d'un système monétique interbancaire basé sur l'utilisation d'un réseau de transmission de données et la personnalisation des cartes interbancaires sécurisées. La société est en cours d'obtention du statut de membre auprès des systèmes internationaux de paiement et de retrait par carte en qualité de centre de traitement communautaire pour les banques en Algérie et centre de personnalisation des cartes internationales.

Plusieurs banques participent au réseau monétique interbancaire de retrait d'espèces, dont les huit banques actionnaires et les autres institutions : AlgériePoste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazaïr, Housing Bank for Trade and Finance, Gulf Bank Algérie, Natixis Algérie, HSBC Algérie (Succursale) et Arab Bank Corporation.

Aujourd'hui, les porteurs de cartes de retrait d'espèces de différentes institutions financières peuvent effectuer des retraits d'espèces à travers 1300 distributeurs automatiques de billets installés sur le territoire national.

- **Le paiement par la carte interbancaire (CIB)**

Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse initié et suivi par le ministère des Finances. Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux. Le client titulaire d'une carte domestique, dite carte interbancaire ou carte de paiement CIB, peut régler ses achats de biens et de services, avec sa carte, auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire. De même, il peut effectuer des retraits d'espèces à partir des distributeurs, fonctionnant en interbancaire, à tout moment et en tout lieu.

La carte de paiement CIB est une carte avec laquelle le porteur peut actuellement effectuer des paiements auprès de 3000 commerçants à travers le territoire national. Cette carte assure deux fonctionnalités : le retrait d'espèces sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) sur piste magnétique et le paiement des achats et services sur un terminal électronique de paiement (TEP), sur puce EMV (Europay Mastercard, Visa).



Les cartes émises par les banques sont de deux types :

- la carte classique (CIB) qui offre des services de paiement et de retrait interbancaire. Elle est proposée à la clientèle aux revenus réguliers ;
- la carte Gold qui est proposée à la clientèle aux revenus supérieurs.

- **Les instruments et les systèmes de paiement**

C'est en 2006 que le système interbancaire de télécompensation (CPI) est mis en place. En 2011, le chèque reste le moyen de paiement le plus utilisé. Les autres moyens de paiement tels que le virement et le titre de prélèvement ou le paiement par carte bancaire ne sont pas encore répandus. Aux termes du dernier rapport de la Banque d'Algérie, les transactions par carte bancaire ont cependant enregistré en 2010 une hausse de 44%, représentant 20% du total des opérations de paiement.

En plus du système de paiement de masse, la Banque d'Algérie a initié et réalisé, avec la participation des banques, un système de paiement de gros montants dit ARTS.

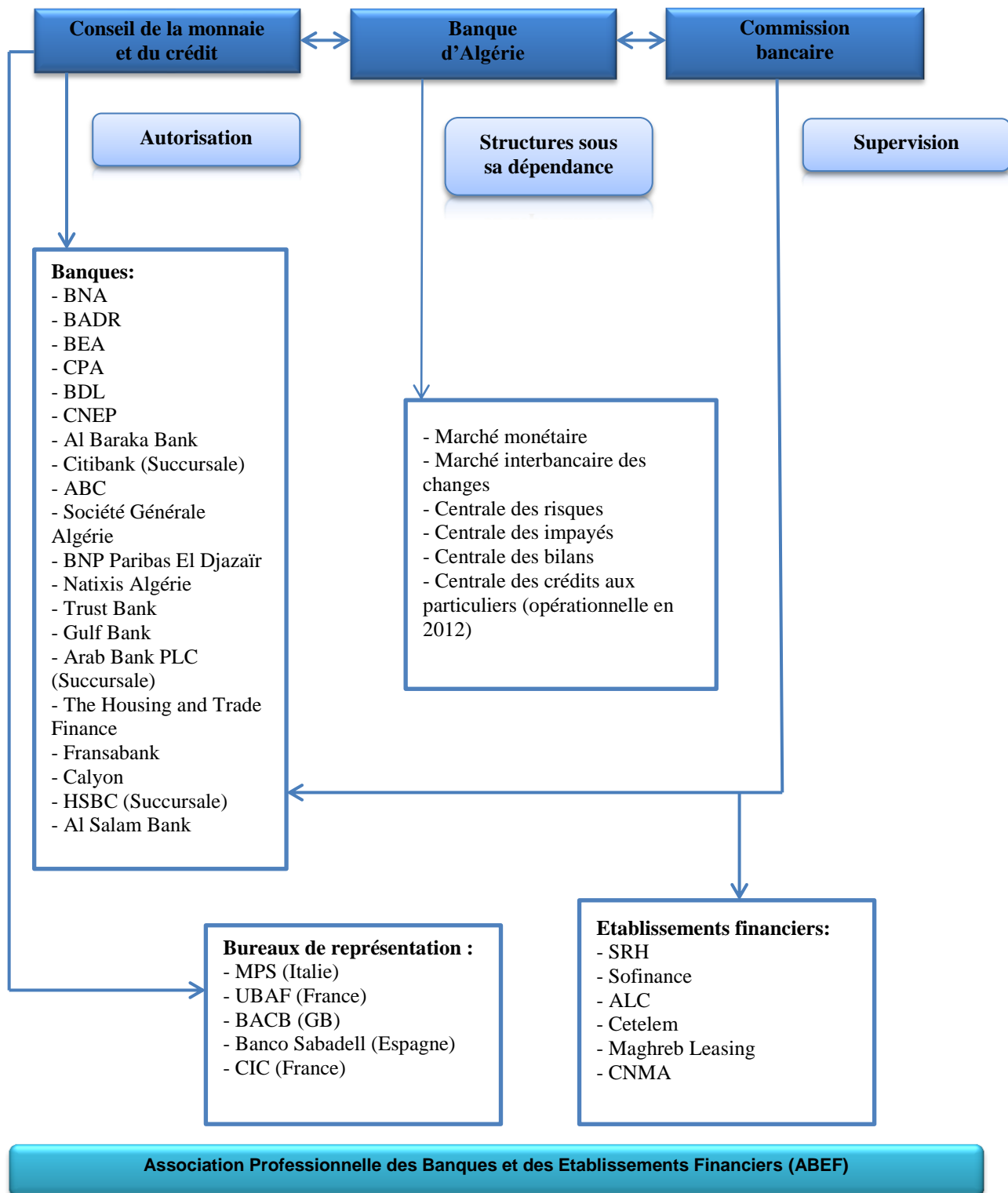
#### **4.2. L'organisation professionnelle du secteur**

Aux termes de l'article 96 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, les banques et les établissements financiers qui opèrent en Algérie sont tenus d'adhérer à l'association des banquiers créée par la Banque d'Algérie.

L'association « a pour objet la représentation des intérêts collectifs de ses membres, notamment auprès des pouvoirs publics, l'information et la sensibilisation de ses adhérents et du public ». L'association est créée et active sous la dénomination d'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF). Elle a son siège à Alger.

La figure suivante représente les différents acteurs du système bancaire algérien :

Figure N°9 : Macrostructure du système bancaire



Source : Guide des banques. (2012), édition KPMG, Alger, p. 32

### 5. Le contrôle des banques et des établissements financiers:

Aux termes de l'article 97 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, « Les banques et établissements financiers sont tenus, dans les conditions définies par règlement pris par le Conseil, de respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants et des tiers, ainsi que l'équilibre de leur structure financière ».

#### 5.1. Le contrôle interne

Les obligations dues au titre du contrôle interne sont posées par le règlement N° 02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers. Le texte a pour objet l'organisation comptable et les modalités de traitement de l'information que ces établissements doivent mettre en œuvre pour satisfaire à leurs obligations légales et réglementaires.

Les banques et les établissements financiers sont tenus, dans les conditions définies par règlement pris par le conseil, de mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace qui vise à assurer, notamment (l'article N°97 Bis de l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010) :

- ✓ La maîtrise de leurs activités et l'utilisation efficiente de leurs ressources ;
- ✓ Le bon fonctionnement des processus internes, particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs et garantissant la transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- ✓ La fiabilité des informations financières ;
- ✓ La prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques, y compris les risques opérationnels.

Le règlement met l'accent sur quatre points caractéristiques d'un contrôle interne efficient, à savoir :

- l'indépendance en termes de séparation des fonctions des responsables du contrôle interne ;
- la mise à disposition des responsables du contrôle interne des moyens adéquats à l'exercice de leur mission ;
- l'exhaustivité de leur champ de compétence ;
- le réexamen périodique des procédures mises en place.

Le règlement prévoit l'obligation de nommer un responsable du contrôle interne qui aura pour obligation de rapporter directement à l'organe délibérant ou à un comité d'audit spécialement nommé à cet effet. Le règlement précise qu'un rapport sur le contrôle interne doit être établi et transmis à la Commission bancaire.

Aux termes du règlement susmentionné, le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré comprend notamment :

- un inventaire des enquêtes réalisées et des principaux enseignements tirés, en particulier les principales insuffisances relevées et les mesures correctives prises ;
- une description des modifications significatives réalisées dans le domaine de contrôle interne au cours de la période en revue ;
- une description des conditions d'application des procédures mises en place pour les nouvelles activités ;
- la présentation des principales actions envisagées dans le domaine du contrôle interne.

Selon les dispositions du même règlement, les banques et établissements financiers élaborent, au moins une fois par an, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques auxquels ils sont exposés. Ce rapport comprend, notamment, les éléments essentiels et les principaux enseignements qui peuvent se dégager de la mesure des risques auxquels ils sont exposés, la sélection des risques de crédit, ainsi que l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit.

Ces deux rapports annuels prévus sont communiqués à l'organe délibérant et, le cas échéant, au comité d'audit. Ils sont adressés à la Commission bancaire et mis à la disposition des commissaires aux comptes.

#### **5.2. La Commission Bancaire (CB)**

Conformément à l'article N°105 de l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010, il est institué une commission bancaire chargée :

- De contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ;
- De sanctionner les manquements qui sont constatés ;
- La commission examine les conditions d'exploitation des banques et des établissements financiers et veille à la qualité de leur situation financière ;
- Elle veille au respect des règles de bonne conduite de la profession ;
- Elle constate, le cas échéant, les infractions commises par les personnes qui, sans être agréées, exercent les activités de banque ou d'établissement financier et leur applique les sanctions disciplinaires prévues par l'ordonnance N°10-04, sans préjudice d'autres poursuites pénales et civiles ;
- Elle organise le programme de ses contrôles ;
- Elle détermine la liste, le modèle de présentation et les délais de transmission des documents et informations qu'elle juge utiles ;
- Elle est habilitée à demander aux banques et établissements financiers tous renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de sa mission ;
- Elle peut demander à toute personne concernée la communication de tout document et de tout renseignement ;

- Le secret professionnelle ne lui est pas opposables (l'article N°105 de l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010).

### 5.2.1. La composition de la Commission Bancaire (C.B)

La Commission Bancaire est composée :

- de gouverneur de Banque d'Algérie, nommé président ;
- de trois (3) membres choisis en raison de leur compétence en matière bancaire, financière et comptable;
- de deux (2) magistrats détachés pour l'un de la Cour suprême, choisi par le premier président de cette Cour et pour l'autre du conseil d'État choisi par le président de ce conseil, après avis du conseil supérieur de la magistrature ;
- d'un représentant de la Cour des Comptes choisi par le président de cette Cour parmi les premiers conseillers ;
- d'un représentant du ministre chargé des finances.

Par ailleurs, ces membres sont nommés par le président de la république pour une durée de cinq (05) ans.

## 6. Les obligations déclaratives

Tous les établissements, soumis à la législation bancaire, doivent désigner deux commissaires aux comptes pour le contrôle de la sincérité des comptes et leur certification. Ces professionnels exercent leur activité dans les conditions prévues par le Code de commerce et la législation bancaire. La nomination des commissaires aux comptes doit intervenir après avis de la Commission bancaire qui, par ailleurs, fixe les critères de désignation.

Autres obligations déclaratives, les banques et établissements financiers sont tenus de participer à certains services communs à la profession et réservés à son usage, dans les conditions fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit (article 98 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit). Parmi ceux-ci, la Banque d'Algérie tient plusieurs fichiers :

- la centrale des risques des entreprises ;
- la centrale des risques des ménages ;
- la centrale des impayés (centralisant les incidents de paiement sur cet instrument) ;
- la centrale des bilans.

La centrale des risques est un service de centralisation des risques chargé de recueillir, auprès de chaque banque et de chaque établissement financier, notamment, le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque crédit.

Les centrales sont gérées par la Banque d'Algérie. Elles constituent des bases de données alimentées par les participants (les banques et les établissements financiers).

La réglementation algérienne impose aux établissements bancaires de déclarer, dans certaines conditions, les incidents de paiement dont ils ont connaissance, tels que le non-respect d'échéances de crédits ou le défaut de paiement d'effets de commerce, ainsi que le montant des crédits qu'ils accordent à chaque entreprise.

La législation bancaire impose, en outre, aux établissements bancaires et financiers des obligations déclaratives tenant à leurs états financiers essentiellement aux différentes autorités de la Banque d'Algérie (article 98 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit).

Les déclarations peuvent être annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles. Ces déclarations sont soumises à :

- L'Inspection générale ;
- La Direction générale des études ;
- La Commission bancaire ;
- La centrale des risques ;
- La centrale des impayés ;
- La centrale des bilans.

### **7. Les règles de bonne conduite de la profession**

L'existence même de règles de bonne conduite de la profession a été reconnue par l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit qui, dans son article 105, invite expressément la Commission bancaire à veiller au respect de ces règles. A cet effet, l'article 111 lui permet d'adresser une mise en garde aux dirigeants d'un établissement qui les aurait méconnues. Si la mise en garde reste sans effet, la Commission bancaire peut prononcer une sanction disciplinaire (article 114).

Aucune définition desdites règles de bonne conduite n'est donnée par ladite ordonnance. Elles sont très largement l'expression d'un consensus de place. Ce dispositif assure une souplesse d'interprétation et d'application qui permet de les adapter aux problèmes concrets soulevés par les évolutions des pratiques.

#### **7.1. Les règles prudentielles**

Les banques et les établissements financiers sont tenus « de respecter des normes et ratios applicables aux banques et établissements financiers, notamment en matière de couverture et de répartition des risques, de liquidité de solvabilité et de risques en général » (article 62 de la l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit).

### 7.2. Les règles comptables spécifiques

La profession bancaire doit respecter des normes comptables spécifiques. L'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit donne pouvoir au Conseil de la monnaie et du crédit de définir les normes et règles comptables requises « en tenant compte de l'évolution au plan international dans ce domaine, ainsi que les modalités et délais de communication des comptes et des états comptables statistiques et situations à tous ayants droit et notamment à la Banque d'Algérie».

Ce dispositif a été modifié par la loi relative au nouveau système comptable et financier, entré en vigueur au 1er janvier 2010, applicable à l'ensemble des secteurs, y compris le secteur bancaire.

Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a émis, durant l'année 2009, trois nouveaux règlements comptables abrogeant ceux en vigueur jusque-là. Il s'agit des règlements :

- N° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers ;
- N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers ;
- N° 09-08 du 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers. Ce nouveau règlement classe les opérations sur titres en actif financier et passif financier avec l'introduction de la comptabilisation en juste valeur et au coût amorti, au lieu et place du coût historique prévalant jusque-là.

Les opérations sont classées selon l'intention du teneur du titre. Le nouveau plan comptable sectoriel applicable aux banques ne change que marginalement par rapport à sa version antérieure (règlement n° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers). L'article 3 dudit règlement précise que les banques devront enregistrer leurs opérations en application de la loi N° 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable et financier (SCF) et les textes réglementaires pris pour son application (notamment le décret N° 08-156 du 26 mai 2008).

### 8. Les défaillances du système bancaire algérien

- Le système bancaire algérien est dominé par les banques publiques dont la gestion n'est pas guidée par une logique d'efficacité, ce qui favorise la mauvaise gouvernance en offrant un terrain fertile à l'ingérence économique ;
- L'activité bancaire est détournée vers le financement public ce qui veut dire que le secteur privé se trouve évincé puisque l'essentiel des fonds est alloué au secteur public ;
- Le secteur public absorbe 87.5% des crédits bancaires contre 32% au Maroc avec un ajout de 26% du PIB ce qui veut dire que l'investissement privé dans notre pays reste

faible, alors qu'au Maroc, le secteur public participe à 76% du leur PIB, et 78% en Tunisie (H. El Moussaoui, 2008) ;

- La mauvaise gestion des ressources collectées par le système bancaire qui trouve son origine dans le problème d'altération des incitations liée à la propriété et à la gestion publique des banques ;
- La pauvreté et la médiocrité des services offerts par les banques publiques ce qui veut dire que ce secteur essaye de diversifier ses produits mais cela reste insuffisant ;
- Les difficultés sont liées à l'absence d'un système judiciaire indépendant et efficace dans la protection des droits de créanciers ;
- La défaillance du système d'information des banques publiques qui est de mauvaise qualité comparant à celui des banques publiques qui est centralisé. Ce qui rend la transmission de l'information et le traitement de divers dossiers très rapide ;
- Le système de paiement qui est constitué d'instruments de paiements et les procédures de paiements représentent des indicateurs primordiaux de la qualité et de l'efficacité du fonctionnement de la banque. Or, ce qu'on peut remarquer c'est que l'évolution de ces systèmes de paiement pour les banques publiques reste lente, en comparant par les banques privées existantes. En effet, les services bancaires les plus élémentaires relevant du guichet, de la caisse, de gestion des comptes, de la trésorerie, du paiement par chèque ou par virement restent fortement déficients en Algérie ;
- La défaillance accrue à l'égard du chèque mène les entreprises privées à utiliser les paiements par espèces tant pour s'affranchir des délais prohibitifs, que pour éviter les déboires des chèques impayés et éviter de rentrer dans les procédures judiciaires internationales (F.Z. Oufriha, 2007).

Dans ce contexte, la CNUCED a proposée plusieurs recommandations :

- ✓ Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement ;
- ✓ Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier ;
- ✓ Accroître les compétences en techniques financières de Marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée. Permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle (O. Gerid, 2008).



### Conclusion du chapitre 3

L'activité bancaire Algérienne s'est nettement améliorée depuis la promulgation de la loi de monnaie et le crédit en 1990, ainsi depuis les années 2000 une deuxième phase de réformes a été engagée par le pouvoir public algérien, pour s'appliquer aux changements impliqués par le plan d'ajustement structurel et organisationnel. Ces réformes consistent à l'intégration dans l'économie mondiale, la promotion de l'investissement et de l'environnement de l'entreprise, les privatisations et la réforme de secteur public, la réforme du secteur bancaire et financier ainsi la libéralisation de infrastructures et la politique environnementale.

Ainsi, les principales étapes qui définissent le parcours du système bancaire algérien, se résument aux faits suivants :

- La récupération de la souveraineté monétaire ;
- La nationalisation des banques privées étrangères qui permet l'émergence d'un secteur bancaire authentiquement algérien ;
- L'instauration de la planification financière ;
- La structuration organique du système bancaire algérien ;
- La restructuration et l'assainissement ;
- La consolidation et la recapitalisation ;
- La mise à niveau du secteur bancaire par rapport aux normes internationales (modernisation des infrastructures bancaires, modernisation des systèmes de paiements,...) ;
- Consolidation et renforcement du contrôle et supervision bancaire pour garantir la stabilité économique et financière (augmentation du capital social des banques, introduction du contrôle interne, introduction du ratio de liquidité,...).

# ***Chapitre 4***

***Caractéristique et typologie des  
banques étrangères en Algérie***

En Algérie l'implantation de banques étrangères est un phénomène récent, qui a émergé dans les années 90, principalement après la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, qui a autorisé l'entrée des banques et établissements financiers à capitaux privés, nationaux et étrangers, dans le secteur bancaire, car avant cela celui-ci n'était constitué que de banques publiques.

En effet, implanter une banque en Algérie, comme dans tout autre pays, implique le respect de certaines conditions de base infligées par la réglementation bancaire algérienne. Au fait, ces conditions sont d'une importance majeure, car elles poussent les banques à assumer correctement les risques qu'elles prennent et veillent à la qualité de leur structure financière par un certain nombre d'exigences ou de limitations concernant le volume et la structure des actifs, les fonds propres ou d'autres aspects de l'activité bancaire.

A cet effet, ce chapitre sera réparti en trois sections, la deuxième portera sur les conditions d'implantation bancaire étrangères en Algérie, la première fera l'objet d'un état des lieux des banques étrangères implantées en Algérie et leurs parts dans le financement de l'économie, et enfin la dernière section sera consacrée à l'activité des banques étrangères implantées en Algérie.

### Section 1 : Présentation des différentes banques étrangères installées en Algérie

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990 a totalement transformé le fonctionnement du système bancaire, (autonomie de décision, règles de commercialisé), mais a encore enrichi cet édifice juridique et institutionnel en faveur de l'investissement étranger.

Cette loi ouvre la voie à toutes les formes de contribution du capital étranger et encourage toute forme de partenariat sans exception. Le CMC a accordé des autorisations à plusieurs banques étrangères, marquant de ce fait la volonté d'ouverture du système bancaire à la concurrence étrangère. Parmi les banques étrangères implantées en Algérie, on peut citer :

#### 1. Les banques arabes

Le développement rapide des ressources des banques à capitaux arabes des pays riches en pétrole a amené les institutions arabes à s'implanter dans les centres financiers internationaux de création ancienne et récente. Ces banques arabes sont les suivantes :

##### 1.1. The Housing Bank for Trade and Finance Algeria

The Housing Bank for Trade and finance (Amman-Jordanie) a été créée en 1973<sup>96</sup> en qualité de banque publique, de droit jordanien, spécialisée dans le financement de l'habitat. Après l'ouverture de son capital social, elle est devenue une banque universelle en 1993.

Dans le cadre de la coopération entre les institutions bancaires, financières et d'un groupe d'investisseurs du secteur privé algérien, The Houssing Bank for Trade and Finance Algeria a entamé ses activités à partir du 19 octobre 2003 pour contribuer avec efficacité au programme de développement économique du pays et satisfaire en même temps, les multiples besoins du marché algérien en matière de produits et services bancaires.

The Houssing Bank for Trade and Finance a été créée avec un capital de 2 400 millions de DA, soit 30 millions de dollars ; elle a obtenu son autorisation de constitution auprès de la banque d'Algérie en date du 27 juin 2002 et l'agrément le 8 octobre 2003. Elle s'appuie essentiellement sur des ressources humaines d'une grande compétence et sur technique bancaires de premier plan.

La stratégie de la banque s'appuie sur les critères essentiels de l'évaluation de l'environnement bancaire algérien, l'évaluation globale des conditions économiques locales et régionales relatives à l'activité bancaire et l'étude du marché concernant les besoins en matière de produits et services bancaires.

##### 1.2. Arab Banking Corporation-Algeria (ABC-Algeria)

ABC Bank Algeria est une filiale d'Arab Banking Corporation Bahreïn. Elle est la première banque internationale privée installée en Algérie suite à l'obtention de son agrément de banque auprès du Conseil de la Monnaie et du Crédit de la Banque d'Algérie en septembre

---

<sup>96</sup> [www.housingbankdz.com/](http://www.housingbankdz.com/) (Consulté le 12/07/2019 à 14H55).

1998<sup>97</sup>. Elle est présentée dans plus de 21 pays de golfe, d'Afrique de nord et moyen orient, l'Europe, des Amériques et l'Asie.

Le capital social de la banque, initialement de 1,183 Milliards DA, a été porté à 2,670 Milliard DA en juin 2000, par ailleurs et pour se conformer à la nouvelle réglementation, ABC Algérie a augmenté son capital social à 10 Milliards DA la fin de l'année 2009.

Son objectif est de mettre en place un système de management de qualité, dans le but d'occuper une place importante dans le marché.

Se spécialisant dans des actions propres à une banque d'affaires, ABC Algérie s'intéresse aussi au développement et à la promotion des PME/PMI en apportant aux propriétaires actionnaires, les fonds nécessaires à l'entrée en production dans de courts délais plus avantageux par rapport aux crédits à l'investissement traditionnel. ABC Algérie, qui suit l'évolution du marché algérien, s'intéresse également au processus de privatisation par le biais de l'intermédiation financières, l'investissement, l'acquisition d'unités de production et de services et aux prises de participations.

### 1.3. Trust Bank Algeria

La Trust Bank Algeria est une banque à capitaux privés de droit algérien créée en date du 30 Décembre 2002<sup>98</sup>, sous la forme de société par actions (SPA) pour un capital initial de 750 millions de DA dont 742,5 millions de DA libérés. Le capital social est composé de 75 000 actions d'une valeur nominale de 10 mille DA. La trust Bank par sa vocation de banque universelle, offre à sa clientèle tous les services et produits bancaires de type classique.

Cependant au-delà des prestations et services de qualité qu'elle développe avec sa clientèle qu'elle soit commerciale ou de particuliers, son souci est d'établir une relation professionnelle, personnalisée et durable avec sa clientèle. S'agissant du crédit, ses concours en faveur de la clientèle commerciale se sont développés à l'endroit du secteur de la petite moyenne entreprise évoluant dans toutes les branches d'activités. En 2009, La Trust Bank Algeria est autorisée à augmenter son capital de 7,5 milliards de DA à 10 milliards de DA.

### 1.4. Arab Bank PLC Algeria

Arab Bank PLC a été créée en 1930<sup>99</sup>. Elle dispose d'un réseau international très large, implanté en Europe et les pays arabes. Le CMC a autorisé le 11 novembre 1999 la constitution d'une succursale de la banque jordanienne dénommée Arab Bank PLC Algérie, dotée d'un capital initial de 500 millions de DA entièrement souscrit par la société mère Arab Bank PLC. Cette succursale algérienne est une banque universelle ayant la forme juridique d'une société commerciale de droit privé.

---

<sup>97</sup> [www.bank-abc.com](http://www.bank-abc.com) (consulté le 12/07/2019 à 16H14).

<sup>98</sup> [www.trustbank.dz/](http://www.trustbank.dz/) (consulté le 12/07/2019 à 21H05).

<sup>99</sup> [www.arabbank.com/](http://www.arabbank.com/) (consulté le 12/07/2019 à 22H10).

### 1.5. Gulf Bank Algeria(AGB)

AGB une Banque commerciale de droit algérien, membre d'un des plus éminent groupe d'affaire du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company ».Créée en 1975, le holding Kuwait Projects Company est un groupe koweïtien privé, considéré comme l'un des plus importants investisseurs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

AGB détenue par trois banques internationales (United Gulf Bank : Bahreïn 60%, Tunis international 30%, et Jordan Kuwait Bank 10%).

Agréée en 2004, dotée d'un capital de 1,6 milliards de DA, ce capital est porté à 2,5 milliards de DA en 2006 et à 10 milliards de DA en fin 2009. Cette banque a le statut de banque universelle qui propose des produits bancaires classiques, ainsi que des produits islamiques.

### 1.6. Al Salam Bank Algeria

La Banque Al Salam, basée aux Emirats Arab Unis (EAU), créée en juin 2006<sup>100</sup> avec un capital social de 7,2 milliards de DA, est le deuxième établissement financier islamique à s'installer en Algérie, ceci après l'obtention de l'agrément par les autorités monétaires algériennes le 10 Septembre 2008, mais elle a officiellement démarré son activité le 20 Novembre 2008.

Cette banque propose des produits et services islamiques. Elle est active dans l'investissement immobilier, les titres, les actions et les fonds d'investissement.

### 1.7. La Banque Al Baraka d'Algérie

La banque Al Baraka Algérie est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés). Créée le 20 mai 1991 avec un capital de 500.000.000 DA, la banque a entamé ses activités bancaires le mois de septembre 1991. Ses actionnaires sont la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (Algérie) et le groupe Dallah Al Baraka (Arabie saoudite).

Régie par les dispositions de la loi n° 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la banque Al Baraka est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la charia islamique la (Mourabaha, la Moucharaka, Ijar et Moudharaba).

Elle est spécialisée dans le prêt islamique. Durant le mois de décembre 2009, la banque Al Baraka a procédé à l'augmentation de son capital social à 10 Milliards de DA, soit 137,40 milliards de dollars. Ainsi, la Banque porte ses fonds propres à un capital proche de 17 milliards de DA, soit 233,60 millions de dollars ; ce qui lui permet de renforcer sa capacité d'intervention sur le marché et de participer davantage au développement de l'économie nationale. La banque se donne comme objectif de devenir leader sur le marché algérien à

---

<sup>100</sup> [www.alsalamalgeria.com/](http://www.alsalamalgeria.com/) (consulté le 11/07/2019 à 22H12).

travers des services bancaires novateurs une performance de qualité supérieure et des taux de revenus maximaux pour les clients et les actionnaires.

### 1.8. Fransabank El-Djazair

C'est la filiale de la banque libanaise Fransabank. Elle est opérationnelle en Algérie depuis octobre 2006<sup>101</sup>, son capital social est de 10 Milliard de DA.

C'est une banque qui s'intéresse au commerce extérieur (puisque 25% de la banque est détenue par le transporteur maritime par conteneurs « CMA-CGM ») et au financement des PME et PMI, et le crédit-bail.

## 2. Les banques françaises

Les banques françaises sont les premières banques étrangères implantées en Algérie en raison de la présence d'intérêt algérien et pour aider l'investissement étranger dans le pays, ce sont les suivantes :

### 2.1. La Société Générale Algérie

Le groupe Société Générale, qui a été créé en 1864, est un acteur majeur européen reconnu pour sa politique de croissance rentable. Il est fondé sur un développement sélectif de ses métiers en s'appuyant sur une forte capacité d'innovation tournée vers la satisfaction de ses clients. La Société Générale Algérie est une banque commerciale détenue à 100% par le groupe Société Générale (France). Elle a eu l'agrément en Février 1998 par la banque d'Algérie. Elle a commencé son activité en mars 2000 avec un capital initial de 500 million DA.

Les principaux objectifs de cette banque est d'élargir sa couverture géographique en étant présente dans toutes les wilayas du pays, et à investir dans les ressources humaines, il faut signaler dans ce contexte que la (SGA) dispose de son propre centre de formation pour tous les types de métiers.

Parmi les produits et services que la (SGA) développe ; le prêt bien être, le prêt véhicule, le prêt Immo Marhaba, le prêt étudiant, le prêt immobilier, la carte visa, la carte interbancaire, SG@Net, Western Union, I-transfert et bien d'autres. C'est une banque bien implantée en Algérie qui continue à se développer grâce au professionnalisme et à l'innovation.

### 2.2. BNP Paribas El Djazair

BNP Paribas est une banque française qui est née le 23 mai 2000 de la fusion de la banque nationale de Paris. C'est une banque de détail installée en Algérie depuis 2002.

---

<sup>101</sup> [www.fransabank.dz](http://www.fransabank.dz) (Consulté le 10/07/2019 à 19H14).

Sa stratégie est basée sur le concept d'être une banque universelle qui offre des services de qualité supérieur à sa clientèle, le groupe est également présent à travers ses filiales Cetelem pour le crédit à la consommation et Cardif pour les assurances.

Parmi les produits et services qu'elle développe ; la banque par internet, la carte bancaire, prêt immobilier, assurances et prévoyance et bien d'autres. Il faut signaler que BNP Paribas est l'une des quatre banques les plus solides au monde et qu'elle est présente en tant que banque de financement et d'investissement, Management et banque de détail.

### 2.3. Natixis Algérie

Natixis Algérie créée en 1999, filiale de Natixis banque populaire, offre à ces clients nationaux (Algériens) ou internationaux l'ensemble des services de banque commerciale (crédit documentaire, gestion des moyens de paiements, caution commerciales, crédits à court terme) et de banque d'affaires (financement des investissements et des implantations locales).

Elle fut la première banque françaises à être implantée en Algérie, elle a mis en œuvre une stratégie de développement de son portefeuille initié auprès de la clientèle corporate pour s'étendre aux professionnels et aux particuliers. Elle est ainsi une banque universelle centrée sur la proximité à la fois géographique et commerciale son capital social actuel est de 10 millions de DA<sup>102</sup>.

La qualité de ses prestations est la marque de l'offre de Natixis Algérie qui englobe une gamme étendue de produits et services :

- Pour les entreprises, Natixis est avant tout un interlocuteur qui accompagne dans la gestion quotidienne de leurs affaires et la concrétisation de leurs projets de développement ;
- Pour les professionnels et les particuliers, Natixis Algérie propose des packages bancaires aux conditions souples et avantageuses. Supports pratiques d'une relation personnalisées, ces formules prennent en charge toutes les opérations courantes et facilitent en outre l'accès aux : crédits à moyen terme et crédit-bail (leasing) pour les professionnels. Crédit immobiliers destinés aux particuliers, les clients de Natixis Algérie disposent également de cartes bancaires et d'un service de consultation de leurs comptes sur internet.

### 2.4. Calyon-Algérie

Calyon est une filiale de Calyon Corporate and Investment. Elle est issue de la fusion entre le crédit lyonnais et le crédit agricole, elle a obtenu son agrément en juin 2007 après avoir été présente par l'intermédiaire d'un bureau de représentation. Cette implantation d'une banque française en Algérie fait suite à celle de la Société Générale, BNP Paribas et Natixis exerçant déjà depuis plusieurs années dans le pays.

Elle est dotée d'un capital de 2.5 Milliard de DA, Son principal objectif est d'accompagner ses clients et de participer au développement du marché algérien.

---

<sup>102</sup> www.Natixis.com (consulté le 11/07/2019 à 20H25).



### 3. Les autres banques

Le reste des banques installées en Algérie sont d'origine américaine (Citibank) et britannique (HSBC).

#### 3.1. Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria (HSBC Algeria)

Le groupe britannique HSBC a démarré le 3 août 2008 ses activités de banque en Algérie et notant le, en pleine crise financière internationale.

Dotée d'un capital de 2.5 Milliard de Dinars, elle offre une gamme de produits et services à destination des multinationales implantés en Algérie ainsi que les PME locales.

#### 3.2. City Bank Algeria

Après avoir ouvert un bureau de représentation en 1992 à Alger, Citibank était l'une des premières institutions étrangères à avoir demandé à obtenir l'agrément d'ouverture d'une succursale de banque commerciale du groupe américain Citibank N.A New York. C'était en 1998, et elle a commencé à activer en 2001, Citibank dispose d'un personnel jeune et qualifié, et grâce à son réseau national composé de 5 succursales, elle peut proposer une qualité de service considérable, notamment celle offertes aux entreprises dans le domaine du financement du commerce internationale, les services bancaires électroniques.

La banque s'est aussi intéressée au développement des relations commerciales avec les 5 banques algériennes, pour cela la banque a procédé à une augmentation du capital de 3.6 milliard de Dinars à 8.8 milliard de Dinars en 2008.

Le tableau ci-dessous représente une synthèse générale sur la présentation, origines, lieu et réseau d'implantation des banques étrangères en Algérie.

**Tableau N°12:** Liste des banques étrangères implantées en Algérie

Désignation de la banque	Pays d'origine	Année d'implantation	Forme d'implantation
Al Baraka Bank	Arabie Saoudite	1991	BCM
Citibank	États-Unis	1992	Succursale
Arab Banking Corporation "ABC"	Bahreïn	1995	Filiale
Natixis	France	2000	Filiale
Société Générale "SGA"	France	2000	Filiale
Arab Bank "PLC"	Jordanie	2001	Succursale
BNP Paribas El Djazair	France	2002	Filiale
Trust Bank	Jordanie	2002	Filiale
The Housing Bank for Trade and Finance	Jordanie	2003	Filiale
Gulf Bank Alegria "AGB"	Kuwait	2004	Filiale
Fransabank El-Djazair SPA	Liban	2006	Filiale
HSBC	Bretagne	2008	Succursale
Al Salam Bank	Emirates Arab Unis	2008	Filiale
Calyon	France	2007	Filiale

**Source:** Etabli par nous-mêmes à partir des données des sites respectifs de chacune des banques citées dans le tableau

À partir du tableau N°12, nous remarquons que toutes les banques étrangères sont à nos jours encore actives, et leurs réseau est développé principalement dans les grandes wilayas, notamment à Alger, à Oran, à Constantine, à Sétif, à Bejaia et Annaba.

Nous constatons aussi que le secteur bancaire privé, constitué de filiales de grands groupes bancaires internationaux, est en progression mais reste assez peu développé en termes d'ouverture de guichets.

Cette situation explique les activités de ces banques qui visent d'abord une clientèle d'entreprise et de particuliers hauts de gamme ; puis, une clientèle plus large de particuliers salariés et de PME. Ce dernier type de clientèle bénéficie des services bancaires d'épargne, de crédit et de moyens de paiement divers. Par contre, les clients à faible revenu et les très petites entreprises (artisans, agriculteurs...) ne sont pas concernés par ces offres parce qu'ils sont liés aux dispositifs publics d'aide à la création de la micro-entreprise et de lutte contre le chômage<sup>103</sup>.

### **4. La place des banques étrangères dans le secteur bancaire algérien**

La question qui se pose est, est-ce-que les banques à capitaux étrangers qui opèrent en Algérie depuis seulement quelques années attirent des épargnants pour financer les emprunteurs, sollicitant leurs confiances et peuvent apporter des fonds là où le marché financier n'en aurai pas fourni et à un coût acceptable pour l'emprunteur et par conséquent remplir pleinement son rôle d'intermédiaire financier. Des questions auxquelles nous tenterons de répondre en analysant des données procurées par les rapports de la banque centrale dans le point qui suit.

#### **4.1. Le réseau bancaire**

Le tableau et le graphique suivants montrent l'évolution du réseau des banques publiques et privées pour la période de (2009 à 2017).

---

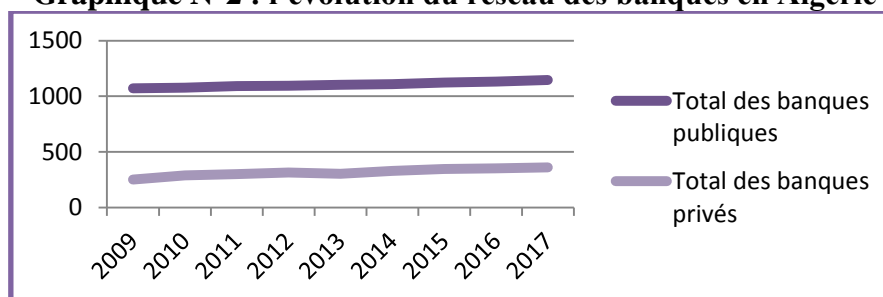
<sup>103</sup> Ces dispositifs interviennent au moment de la création de l'entreprise et associent financement et assistance technique. Les crédits sont, normalement, octroyé par des banques publiques ; à travers les agences publiques chargées de l'exécution du dispositif (l'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)) dans un délai court avec un taux bonifié et des exonérations fiscales.

**Tableau N°13 : l'évolution du réseau des banques publiques et privées pour la période de (2009 à 2017)**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Banques</b>									
BNA	197	199	202	203	208	209	210	211	214
BEA	91	91	92	92	92	93	97	100	101
CPA	137	139	140	140	140	140	141	143	143
BADR	290	290	293	298	298	303	308	310	317
BDL	148	149	150	150	150	150	152	152	153
CNEP	209	209	211	211	212	214	215	217	218
SGA	54	63	75	82	86	86	86	86	88
BNP PARIBAS	49	55	66	70	70	70	74	76	76
FRANSABANK	1	2	2	3	3	3	3	4	5
TRUST BANK	7	11	13	16	16	16	16	18	22
NATIXIS	/	/	21	24	26	27	28	28	28
CITY BANK	4	4	4	4	4	4	4	4	3
CALYON	1	1	1	1	1	1	1	1	1
ABC	12	18	18	23	23	23	23	24	24
HSBC	1	2	2	3	3	3	3	3	3
ARAB BANK	4	5	5	5	7	8	8	8	8
AL SALAM	1	2	2	3	4	5	6	7	7
AGB	12	21	29	33	44	48	57	58	61
AL BARAKA	20	21	25	25	26	28	30	29	29
HOUSING BANK	/	/	5	5	5	6	7	7	7

Source : établie par nos soins à partir des rapports de chaque banque

**Graphique N°2 : l'évolution du réseau des banques en Algérie**



Source : établi par les auteurs à partir des tableaux récapitulatifs

Le secteur bancaire Algérien est prédominé par les banques publiques à travers l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national. Néanmoins, il ne faut pas négliger le rythme d'implantation d'agences des banques privées qui s'accélère ces dernières années et contribue au développement de la concurrence.

Cette dominance des banques publiques revient à la couverture de l'ensemble du territoire national, tandis que les banques privées ont développé leurs réseaux principalement sur le nord du pays.

Dans le paysage bancaire algérien, bien que les banques publiques demeurent toujours prédominantes par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, le réseau d'agences des banques privées s'est densifié au cours des dernières années pour représenter près du quart du réseau des agences bancaires. Néanmoins, le réseau

d'agences des banques privées est implanté principalement au nord du pays alors que celui des banques publiques couvre l'ensemble du territoire national.

L'évolution de l'activité des banques privées contribue au développement de la concurrence saine, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle.

### 4.2. Part des banques étrangères dans la collecte des ressources

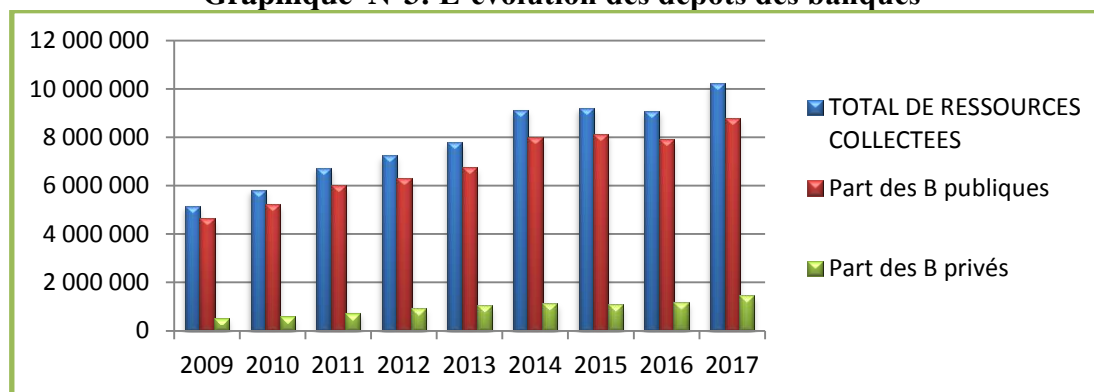
Le tableau qui suit illustre les dépôts, à vue et à terme, collectés durant la période allant de 2009 à 2017, par l'ensemble des banques, nationales et étrangères, exerçant en Algérie.

**Tableau N°14** : les dépôts, à vue et à terme, collectés durant la période allant de 2009 à 2017

En millions de DA	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
<b>Dépôt à vue</b>	<b>2 502 926</b>	<b>2 870 718</b>	<b>3 495 792</b>	<b>3 356 397</b>	<b>3 537 472</b>	<b>4 434 760</b>	<b>3 891 680</b>	<b>3 732 175</b>	<b>4 498 982</b>
Banques publiques	2 241 890	2 569 488	3 095 787	2 823 255	2 942 203	3 712 091	3 297 663	3 060 458	3 765 453
Banques privées	261 036	301 231	400 004	533 143	595 269	722 670	594 017	671 717	733 529
<b>Dépôts à terme</b>	<b>2 228 893</b>	<b>2 524 281</b>	<b>2 787 489</b>	<b>3 333 644</b>	<b>3 691 697</b>	<b>4 083 732</b>	<b>4 443 375</b>	<b>4 409 337</b>	<b>4 708 518</b>
Banques publiques	2 079 020	2 333 534	2 552 292	3 053 672	3 380 378	3 793 606	4 075 759	4 010 771	4 233 048
Banques privées	149 874	190 747	235 197	279 971	311 319	290 126	367 617	398 565	475 470
<b>Dépôts en garanties*<sup>104</sup></b>	<b>414 598</b>	<b>424 149</b>	<b>449 774</b>	<b>548 028</b>	<b>558 229</b>	<b>598 991</b>	<b>865 701</b>	<b>938 419</b>	<b>1 024 693</b>
Banques publiques	311 101	323 157	351 752	426 234	419 414	494 397	751 252	833 672	782 054
Banques privées	103 498	100 992	98 022	121 794	138 815	104 593	114 450	104 746	242 639
<b>Total de ressources collectées</b>	<b>5 146 418</b>	<b>5 819 149</b>	<b>6 733 055</b>	<b>7 238 068</b>	<b>7 787 398</b>	<b>9 117 483</b>	<b>9 200 756</b>	<b>9 079 930</b>	<b>10 232 194</b>
Part des Banques Publiques %	90%	89,8%	89,1%	87,1%	86,6%	87,7%	88,3%	87,1%	85,8%
Part des Banques Privées %	10%	10,2%	10,9%	12,9%	13,4%	12,3%	11,7%	12,9%	14,2%

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

**Graphique N°3**: L'évolution des dépôts des banques



Source : établi par les auteurs à partir des tableaux récapitulatifs.

(\*) : Dépôts de garantie des engagements par signature (crédits documentaires, avals et cautions)

La part des ressources à vue et à terme collectées par les banques privées a progressé de 14.2% en 2017 contre 12.9% en 2015 et 10.2 % en 2009. Le tableau montre aussi une baisse progressive de la part des dépôts des banques publiques qui restent, en même temps, largement plus importants que ceux des banques privées<sup>105</sup>.

Par nature de dépôts, les dépôts à vue dans les banques publiques ont augmenté de 8,6 % à fin 2017 contre une baisse de 8,4 % l'année précédente. Quant aux dépôts à vue dans les banques privées, ils ont augmenté de 9,2 % contre 13,1 % en 2016, passant de 671,7 milliards de dinars à fin 2016 à 733,5 milliards de dinars à fin 2017.

Ces évolutions ont fait progresser la part des dépôts à vue des banques publiques dans le total des dépôts à vue de 82 % à fin 2016 à 83,7 % à fin 2017 ; celle des banques privées passant de 18 % à fin 2016 à 16,3 % à fin 2017.

En ce qui concerne les dépôts à terme, après avoir connu une baisse de 0,8 % une année auparavant, leur encours s'est accru de 6,8 % à la fin de l'année 2017. Les dépôts à terme collectés par les banques privées ont augmenté de 19,3 % alors que la progression de ces dépôts dans les banques publiques s'est limitée à 5,5 % à fin 2017 contre une baisse de 1,6 % à fin 2016.

Les dépôts reçus en garantie des engagements par signature à fin 2017 (crédits documentaires, avals et cautions) sont en baisse dans les banques publiques (-6,2 %) mais en forte hausse dans les banques privées (131,6 %), du fait, essentiellement, de l'accroissement de 181 % des dépôts en garantie de crédits documentaires.

Enfin, à fin 2017, la part des ressources collectées par les banques publiques prédominent toujours avec 85,8 % du total des ressources collectées par les banques même si celle-ci est en baisse de 1,3 point par rapport à 2016 (87,1 %) et de 1,2 point par rapport à 2015 (88,3 %). Quant aux banques privées, leur part est passée de 11,7 % à fin 2015 à 12,9 % à fin 2016 pour atteindre 14,2 % à fin 2017.

### 4.3. La répartition des dépôts par secteur institutionnel

Le tableau suivant présente la répartition des dépôts par secteur institutionnel :

**Tableau N°15 : La répartition des dépôts par secteur institutionnel**

En millions de DA	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
<b>Dépôt à vue</b>	<b>2 502 926</b>	<b>2 870 718</b>	<b>3 495 792</b>	<b>3 356 397</b>	<b>3 537 472</b>	<b>4 434 760</b>	<b>3 891 680</b>	<b>3 732 175</b>	<b>4 498 982</b>
Secteur public	1 426 827	1 680 711	2 005 287	1 667 055	1 585 729	2 008 844	1 825 703	1 672 567	2 285 456
Secteur privé et ménages	903 596	910 679	1 039 688	1 224 205	1 403 794	1 580 969	1 527 821	1 632 010	1 674 046
Autres	172 503	279 328	450 817	465 138	547 949	844 947	538 156	427 598	539 480
<b>Dépôts à terme</b>	<b>2 228 893</b>	<b>2 524 281</b>	<b>2 787 489</b>	<b>3 333 644</b>	<b>3 691 697</b>	<b>4 083 732</b>	<b>4 443 375</b>	<b>4 409 337</b>	<b>4 708 518</b>
Secteur public	499 167	579 536	625 679	862 892	1 022 485	1 189 067	1 211 949	1 068 827	1 162 726

<sup>105</sup> Les ressources collectées par les banques publiques proviennent de l'accumulation d'épargne financière du secteur de l'énergie et de l'épargne des ménages qui trouvent un large réseau d'agence de banques publiques à leur disposition.

## Chapitre 4 : Caractéristique et typologie des banques étrangères en Algérie

Secteur privé et ménages	1 722 577	1 935 527	2 152 283	2 420 423	2 597 437	2 795 286	3 139 450	3 252 175	3 447 654
Autres	7 150	9 218	9 527	50 328	71 774	99 380	91 976	88 335	98 139
<b>Dépôts en garantie</b>	<b>414 598</b>	<b>424 149</b>	<b>449 774</b>	<b>548 028</b>	<b>558 229</b>	<b>598 991</b>	<b>865 701</b>	<b>938 419</b>	<b>1 024 693</b>
<b>Total :</b>	<b>5 146 418</b>	<b>5 819 149</b>	<b>6 733 055</b>	<b>7 238 068</b>	<b>7 787 398</b>	<b>9 117 483</b>	<b>9 200 756</b>	<b>9 079 930</b>	<b>10 232 194</b>
Part du Secteur public %	42,3%	45,4%	47,3%	42,4%	41,6%	44,9%	41%	36,9%	40,1%
Part du Secteur privé %	57,7%	54,6%	52,7%	57,6%	58,4%	55,1%	59%	63,1%	59,9%

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

Pour ce qui est de la répartition des dépôts par secteur institutionnel, les dépôts collectés auprès du secteur public ont augmenté de 22,4 % contre une baisse de 11,9 % en 2016 et représentent ainsi 40,1 % du total des dépôts à vue et à terme collectés par les banques (contre 36,9 % à fin 2016). En revanche, la part des dépôts à terme du secteur public a diminué à 33,6 % contre 37,9 % en 2016.

Quant aux dépôts collectés auprès du secteur privé, ils augmentent de 4,9 % et représentent 59,9 % du total des dépôts collectés (contre 63,1 % en 2016).

Par échéance, la part des dépôts à terme dans les dépôts du secteur privé représente 67,3 % contre 66,6 % en 2016.

Les dépôts collectés par les banques publiques auprès du secteur public ont augmenté de 638,5 milliards de dinars (contre un repli de 385,6 milliards de dinars en 2016) et ceux collectés auprès du secteur privé se sont accrus de 134,2 milliards de dinars (116 milliards de dinars en 2016).

De même, les dépôts collectés par les banques privées auprès du secteur privé ont enregistré une hausse de 103,4 milliards de dinars à la fin de l'année 2017 contre une progression de 100,9 milliards de dinars l'année précédente.

### 4.4. Part des banques étrangères dans la distribution des crédits

Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques :

**Tableau N°16 : la distribution des crédits**

En millions de DA	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
<b>Crédits au secteur public</b>	<b>1 485 945</b>	<b>1 461 392</b>	<b>1 742 337</b>	<b>2 040 686</b>	<b>2 434 336</b>	<b>3 382 851</b>	<b>3 688 944</b>	<b>3 952 823</b>	<b>4 311 778</b>
Banques publiques	1 484 899	1 461 304	1 742 323	2 040 678	2 434 326	3 373 371	3 679 464	3 943 313	4 302 298
Banques privées	1 046	88	14	7	10	9 480	9 480	9 510	9 480
<b>Crédits au Secteur Privé</b>	<b>1 599 224</b>	<b>1 805 319</b>	<b>1 982 410</b>	<b>2 244 946</b>	<b>2 720 138</b>	<b>3 120 011</b>	<b>3 586 634</b>	<b>3 954 992</b>	<b>4 566 086</b>
Banques publiques	1 227 121	1 374 528	1 451 741	1 675 471	2 023 140	2 338 692	2 687 096	2 981 973	3 401 714
Banques privées	372 104	430 791	530 669	569 475	696 998	781 318	899 538	973 019	1 164 372
<b>Total des crédits distribués</b>	<b>3 085 169</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>	<b>4 285 631</b>	<b>5 154 474</b>	<b>6 502 862</b>	<b>7 275 578</b>	<b>7 907 815</b>	<b>8 877 865</b>

## Chapitre 4 : Caractéristique et typologie des banques étrangères en Algérie

Part des Banques Publiques %	87,9%	86,8%	85,8%	86,7%	86,5%	87,8%	87,5%	87,6%	86,8%
Part des Banques privées %	12,1%	13,2%	14,2%	13,3%	13,5%	12,2%	12,5%	12,4%	13,2%

En millions de DA	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
<b>Secteur Public</b>	1 485 164	1 460 620	1 741 651	2 040 244	2 433 978	3 382 275	3 688 239	3 952 177	4 311 263
<b>Secteur Privé</b>	1 599 224	1 805 319	1 982 410	2 244 946	2 720 138	3 120 011	3 586 634	3 954 992	4 566 086
<b>dont ménage</b>	263 579	252 815	299 191	297 980	346 220	402 285	463 459	534 534	654 545
<b>Administration Locale</b>	780	773	686	442	358	576	706	646	515
<b>TOTAL:</b>	<b>3 085 169</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>	<b>4 285 631</b>	<b>5 154 474</b>	<b>6 502 862</b>	<b>7 275 578</b>	<b>7 907 815</b>	<b>8 877 865</b>

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

Il ressort des données ci-dessus que les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagées dans le financement des grands projets de financement des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,8 % de part de marché contre 13,2 % aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (74,5 % contre 75,4 % en 2016).

Quant au rythme d'expansion des crédits distribués par les banques privées, quasi exclusivement au secteur économique privé, il s'établit à 8,1 %. En flux, cela correspond à 73,5 milliards de dinars en 2016 contre 118,2 milliards de dinars en 2015. Ce qui porte la part des crédits distribués par les banques privées à 12,4 % en 2016 (12,5 % en 2015 et 12,2 % en 2014).

Les crédits distribués par les banques privées portent, seulement, sur le financement du secteur privé (entreprises privées et ménages).

En l'absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi-totalité du financement de l'économie à hauteur de 98,2 %. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,3 % de celui du secteur public (95,9 % en 2016).

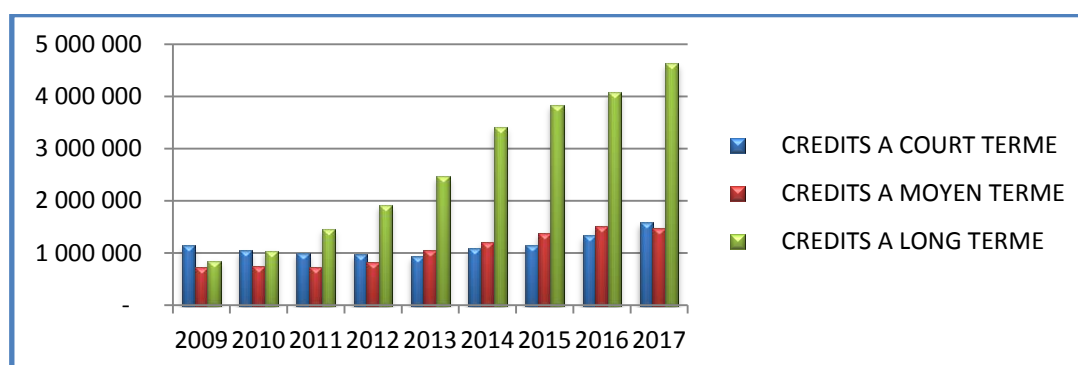
Par maturité, les crédits à l'économie des banques ont évolué comme suit (En Millions de DA) :

**Tableau N°17 : les crédits par maturité pour les banques publiques**

Banques publiques	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
<b>Crédits à court terme</b>	1 141 301	1 045 410	999 643	973 952	936 444	1 091 018	1 152 435	1 334 100	1 583 743
<b>Crédits à moyen terme</b>	721 267	749 366	733 483	817 303	1 052 062	1 205 094	1 380 321	1 517 537	1 480 808
<b>Crédits à long terme</b>	849 452	1 041 056	1 460 938	1 924 895	2 468 960	3 415 951	3 833 804	4 073 650	4 639 461
<b>Total banques publiques</b>	<b>2 712 020</b>	<b>2 835 832</b>	<b>3 194 064</b>	<b>3 716 149</b>	<b>4 457 466</b>	<b>5 712 064</b>	<b>6 366 560</b>	<b>6 925 286</b>	<b>7 704 013</b>

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

**Graphique N°4 : évolution des crédits par maturité des banques publiques**



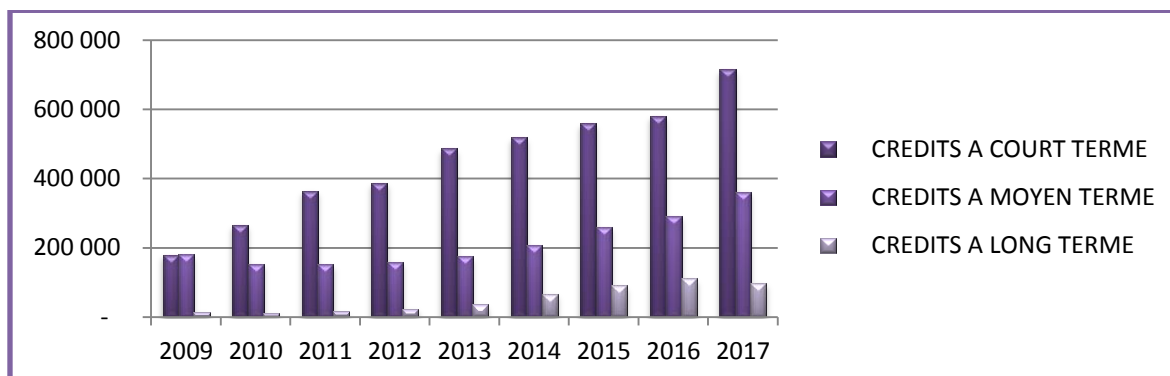
Source : établi par les auteurs à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

**Tableau N°18 : les crédits par maturité pour les banques privées**

Banques privées	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
Crédits à court terme	179 226	265 552	363 390	387 703	486 948	517 652	558 208	580 130	714 271
Crédits à moyen terme	180 000	153 284	151 650	158 751	173 964	206 614	259 820	291 226	361 420
Crédits à long terme	13 924	12 043	15 643	23 029	36 095	66 532	90 990	111 173	98 161
<b>Total banques privées</b>	<b>373 150</b>	<b>430 879</b>	<b>530 683</b>	<b>569 483</b>	<b>697 008</b>	<b>790 798</b>	<b>909 018</b>	<b>982 529</b>	<b>1 173 852</b>

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

**Graphique N°5: évolution des crédits par maturité des banques privées**



Source : établi par les auteurs à partir des tableaux récapitulatifs

Les crédits à long terme distribués par les banques publiques ont, surtout, pour but de financer les projets d'investissements de l'Etat (les ménages leurs sont offerts des crédits hypothécaires).

Par contre, la structure des crédits distribués par les banques privées montre que les crédits à court terme sont plus importants que les crédits à moyen et long. Aussi, l'engagement des banques privées dans la distribution des crédits à long terme et même des crédits immobiliers est relativement faible par rapport aux banques publiques. Cela parce que



les banques privées ne financent que les investissements ayant un risque minime, des informations abondantes et une rentabilité presque garantie. A fin 2017, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 79,4 % du total de leurs crédits contre 80,7 % à fin 2016 et 81,9 % en 2015. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé progressivement suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages pour atteindre 39,2 % en 2017 contre 41 % à fin 2016 et 38,6 % à fin 2015.

**Tableau N°19 : les crédits par maturité pour toutes les banques**

Total banques	31 déc 09	31 déc 10	31 déc 11	31 déc 12	31 déc 13	31 déc 14	31 déc 15	31 déc 16	31 déc 17
Crédits à court terme	1 320 527	1 310 962	1 363 034	1 361 655	1 423 392	1 608 671	1 710 642	1 914 230	2 298 014
Crédits à moyen terme	901 266	902 651	885 132	976 053	1 226 027	1 411 708	1 640 142	1 808 762	1 842 228
Crédits à long terme	863 376	1 053 099	1 476 581	1 947 923	2 505 056	3 482 482	3 924 794	4 184 823	4 737 622
<b>Total banques</b>	<b>3 085 169</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>	<b>4 285 631</b>	<b>5 154 474</b>	<b>6 502 862</b>	<b>7 275 578</b>	<b>7 907 815</b>	<b>8 877 865</b>
Part des Banques Privées %	42,8%	40,1%	36,6%	31,8%	27,6%	24,7%	23,5%	24,2%	25,9%
Part des Banques publiques %	57,2%	59,9%	63,4%	68,2%	72,4%	75,3%	76,5%	75,8%	74,1%

**Source :** établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2017 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long termes, notamment celui des crédits à long terme liés aux financements des investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Ces crédits ont atteint une part relative de 74,1 % (75,8 % à fin 2016) du total de crédits distribués par les banques publiques (nets de rachats) contre une part de 25,9 % pour les crédits à court terme (24,2 % à fin 2016) distribués par les banques privées.

D'après les tableaux, nous montre que le crédit bancaire, constitue, en Algérie, la source la plus importante dans le financement de l'économie, et les entreprises recourent presque systématiquement au crédit bancaire pour assurer leur financement.

Le crédit bancaire reste donc, en dépit des réformes entreprises depuis plusieurs années, la forme prépondérante du financement de l'économie, en Algérie.

### 4.5. Rentabilité des banques

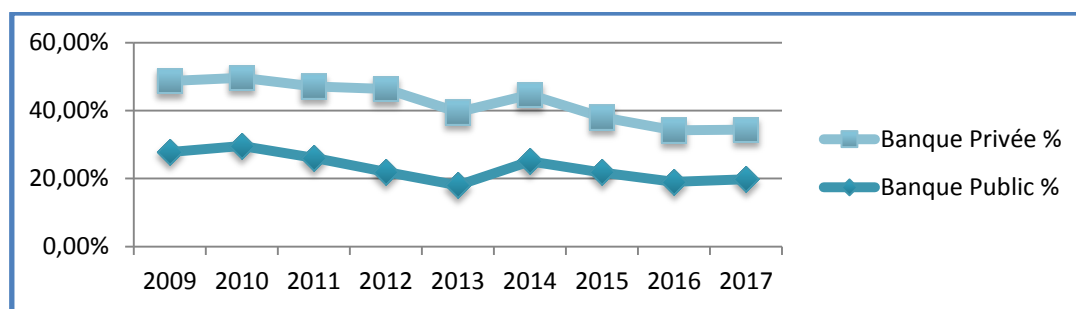
Le tableau suivant présente la rentabilité des banques publiques et privées depuis 2009 jusqu'à 2017.

Tableau N° 20 : Rentabilité des banques

		Total banques	Banques Publiques	Banques Privées
2009	PNB	184 358 335	137 015 188	47 343 147
	ROE	26,01%	27,85%	20,87%
	ROA	1,75%	1,53%	3,68%
2010	PNB	204 427 641	145 942 356	58 485 285
	ROE	26,45%	29,59%	20,02%
	ROA	2,16%	1,84%	4,57%
2011	PNB	240 071 804	168 584 326	71 487 478
	ROE	24,58%	26,10%	21,03%
	ROA	2,09%	1,78%	4,45%
2012	PNB	286 359 876	201 023 178	85 336 699
	ROE	22,67%	22,00%	24,39%
	ROA	1,93%	1,55%	4,51%
2013	PNB	313 701 140	227 468 272	86 232 867
	ROE	19,00%	18,03%	21,51%
	ROA	1,67%	1,33%	3,74%
2014	PNB	361 923 760	280 963 753	80 960 007
	ROE	23,34%	25,06%	19,61%
	ROA	1,98%	1,77%	3,29%
2015	PNB	426 285 450	340 930 839	85 354 610
	ROE	20,34%	21,76%	16,33%
	ROA	1,83%	1,65%	3,17%
2016	PNB	473 951 687	387 444 471	86 507 216
	ROE	18,14%	19,04%	15,21%
	ROA	1,86%	1,71%	2,83%
2017	PNB	446 516 611	350 081 274	96 435 337
	ROE	17,84%	18,68%	14,65%
	ROA	2,01%	1,92%	2,58%

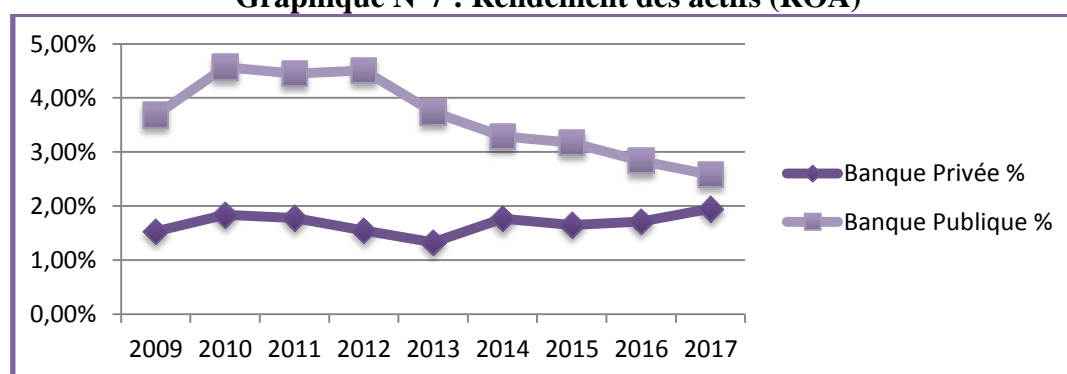
Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

Graphique N°6 : Rentabilité des fonds propres (ROE)



Source : établi par les auteurs à partir des tableaux récapitulatifs

Graphique N°7 : Rendement des actifs (ROA)



Source : établi par les auteurs à partir des tableaux récapitulatifs

La rentabilité des banques en 2017 demeure appréciable. Elle est en légère baisse pour le rendement des fonds propres (return on equity, ROE) qui s'établit à 17,8 % contre 18,1 % en 2016 et en hausse pour le rendement des actifs (return on assets, ROA) qui s'est amélioré passant de 1,9 % en 2016 à 2,01 % en 2017.

Dans les banques publiques, si le ROE baisse de 19,0 % en 2016 à 18,7 % en 2017, en raison de l'accroissement plus important des fonds propres moyens par rapport à l'accroissement des résultats, le ROA augmente à 1,9 % contre 1,7 % en 2016. Par contre, dans les banques privées, la baisse touche les deux ratios de rentabilité qui passent de 15,2 % en 2016 à 14,7 % en 2017 pour le premier et de 2,8 % à 2,6 % pour le second.

La présentation des données monétaires en termes de crédit et d'épargne financière en Algérie, nous permet d'effectuer des comparaisons, afin d'aboutir à certaines conclusions des tableaux relatifs aux crédits et aux dépôts fait apparaître pour chaque année, un écart considérable entre les ressources collectées et les engagements (crédits) pris par la banque, une grande partie des dépôts n'est pas distribuée sous forme de crédits, ce qui ne fait qu'illustrer la situation qui caractérise le secteur bancaire algérien depuis quelques années à savoir la surliquidité des banques. Cette dernière peut être imputée à plusieurs facteurs tels que la nécessité du respect des normes prudentielles (respect du ratio engagements /fonds propres), l'insuffisance en termes de capacité d'absorption des fonds par l'économie ou encore par l'aversion au risque lié au crédit.

D'après les tableaux, nous montre que le crédit bancaire, constitue, en Algérie, la source la plus importante dans le financement de l'économie, et les entreprises recourent presque systématiquement au crédit bancaire pour assurer leur financement. Le crédit bancaire reste donc, en dépit des réformes entreprises depuis plusieurs années, la forme prépondérante du financement de l'économie, en Algérie.

### Section 2 : Les conditions réglementaires des banques internationales en Algérie

La libéralisation du secteur bancaire algérien est concrétisée par la loi relative à la monnaie et au crédit qui vise à orienter le gouvernement pour l'économie de marché. Cette loi permet d'ouvrir largement le secteur bancaire algérien aux investisseurs privés, nationaux et étrangers.

La mise en place de cette loi, exclut le monopole dans l'activité bancaire, et ouvre le marché bancaire à la concurrence, afin d'avoir un système bancaire de qualité. La suppression des monopoles est caractérisée par le fait que la loi ne fait plus de différenciation entre banques nationales, banques étrangères, entre banques publiques, et banques privées. Il n'existe plus de discrimination basés sur la nature des capitaux, ni sur la nationalité de l'actionnariat au regard de la réglementation bancaire Algérienne.

Les conditions d'implantation varient sensiblement selon la forme envisagée mais quelle que soit cette forme, l'exercice de l'activité est subordonné à l'obtention d'une autorisation du conseil de la monnaie et du crédit et d'un agrément du gouverneur de la banque d'Algérie. L'implantation d'un bureau de représentation de banques et d'établissements financiers étrangers est soumise à une autorisation du conseil.

#### 1. Les conditions de forme

##### 1.1. Les banques et les établissements financiers en générale

Les conditions d'établissement des banques et des établissements financiers sont régies par l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée par l'ordonnance N°10-04 du 26 août 2010.

##### 1.1.1. Le capital social

Le capital minimum initial auquel devront souscrire ces institutions (règlement N°08-01 du 23 décembre 2008) est fixé à :

- 10 milliards d de dinars pour les banques ;
- 3.50 Milliards de dinars pour les établissements financiers.

Le capital social minimum, tel que fixé, doit être libéré en totalité et en numéraire à la constitution (Article 88 de l'ordonnance N°03-11). Aux termes de l'ordonnance N°03-11 et de la réglementation prudentielle en vigueur (règlements N°9109 du 14 août 1991 et N°95-04 du 20 avril 1995), le capital minimum est à considérer en relation avec les perspectives d'évolution de l'activité de la banque et de l'établissement financier et le niveau des risques encourus.

A ce titre, les établissements bancaires et financiers doivent justifier qu'à tout moment leur actif excède effectivement le passif, dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum fixé par la réglementation en vigueur (article 89 de l'ordonnance N°03-11). Cela veut dire que, les banques et établissements financiers doivent prendre en considération, en plus du capital exigé, les risques qu'ils encourrent durant

l'exercice de leurs activités, d'une manière à ce que le rapport entre l'ensemble des fonds propres et l'ensemble des risques soit supérieure ou égale au taux de couverture de risque fixé par la réglementation prudentielle en vigueur qui est, selon le règlement 14-01 du 16 février 2014<sup>106</sup>, de 9,5%.

### 1.1.2. La qualité des dirigeants

Les dirigeants doivent répondre aux exigences requises d'honorabilité, de moralité et de compétence et expérience professionnelle en matières bancaire (règlement N°92-05 du 22 mars 1992 et ordonnance N° 10-04 du 26 août 2010). Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat, dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il est entendu un (01) ou plusieurs partenaires.

L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés. Par cette action, l'Etat est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux. La proportion qui revient à l'actionnariat national résident ne change pas et reste par conséquent de 51%. L'Etat dispose, en outre, d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier. Les cessions d'actions ou de titres assimilés réalisées à l'étranger sont nulles et de nul effet. Les modifications des statuts des banques et des établissements financiers qui ne portent pas sur l'objet, le capital ou l'actionnariat doivent être autorisées préalablement par le gouverneur de la Banque d'Algérie.

En pratique, les banques et les établissements financiers établis avant la nouvelle ordonnance ne sont pas soumis à la règle du partenariat. Cependant, la mise en conformité sera due à l'occasion de toute modification à l'immatriculation du registre de commerce apportée par les sociétés de droit algérien, dont les actionnaires sont majoritairement étrangers puisque, aux termes de la loi de finances complémentaire pour 2010, « toute modification de l'immatriculation au registre de commerce entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital », exception faite des modifications suivantes :

- La modification du capital social (augmentation ou diminution) qui n'entraîne pas un changement de l'actionnariat et de la répartition entre les actionnaires ;
- La suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe ;
- La modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- La désignation du gérant ou des dirigeants de la société ;
- Le changement d'adresse du siège social.

---

<sup>106</sup> Règlement N°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers.

### 1.1.3. La forme sociale

Les banques et établissements financiers de droit algérien doivent être constitués sous forme de sociétés par action (article 83 d l'ordonnance N°03-11, modifiée et complétée). Les dispositions relatives aux sociétés par actions définies par le Code de commerce ont vocation à s'appliquer.

Il convient de préciser, qu'au sens de l'ordonnance relative à la monnaie et u crédit, sont considérées comme résidentes en Algérie, les personnes physiques ou morales qui y ont le centre principal de leurs activités économiques et qu'au sens fiscal, cela recouvre « le lieu dans lequel le contribuable effectue ses principaux investissements, où il possède le siège de son entreprise ou encore au pays dans lequel il perçoit la majeure partie de ses revenus ».

### 1.2. Les succursales de banques et d'établissements financiers étrangères en Algérie

La distinction entre les personnes morales de droit algérien et les succursales d'établissement ayant leur siège à l'étranger n'emporte pas, sur le plan de la réglementation bancaire, de différences significatives de traitement. Les banques et les établissements financiers dont le siège social est à l'étranger sont tenus d'affecter une dotation à leurs succursales en Algérie au moins égale au capital minimum exigé des banques et des établissements financiers de droit algérien relevant de la même catégorie. Il est également exigé d'elles la publication des états financiers avec l'obligation de désigner deux commissaires aux comptes.

Au titre des spécificités, les banques et établissements financiers dont le siège social est à l'étranger sont tenus de désigner deux personnes au moins auxquelles ils confient la détermination effective de l'activité et la responsabilité de la gestion de leurs succursales en Algérie. En effet, les deux personnes désignées doivent occuper les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie et doivent avoir le statut de résident.

De plus, en matière prudentielle, les succursales, sous le contrôle de la Commission bancaire, ne sont pas dispensées de certains ratios, même si la réglementation du pays d'origine assurerait une sécurité équivalente. Sur le plan fiscal, la loi de finances pour 2008 (article 10) considère comme des revenus distribués : « Les bénéfices transférés à une société étrangère non résidente par sa succursale établie en Algérie ou toute autre installation professionnelle au sens fiscal ».

Concernant leur implantation, la nouvelle mouture de l'ordonnance N°03-11 de 2003 n'a pas modifié les dispositions relatives à l'implantation des banques étrangères au moyen de succursale. Ce moyen d'implantation est toujours autorisé. Cependant, il convient de préciser que le régime général des investissements étrangers impose, pour tout investissement étranger, le partenariat comme modalité d'implantation pour toutes les activités économiques de production de biens et de services. En pratique, du fait de sa spécificité (absence de personnalité morale distincte de celle de la société mère, absence de capital social propre, absence d'actionnariat, etc.), la succursale ne peut, de fait, adopter le partenariat comme

modalité d'implantation, car la succursale se caractérise par sa dépendance de la banque mère en termes de statut et de capital social<sup>107</sup>.

### 1.3. Le bureau de représentation

L'ouverture de bureaux de représentation de banques et d'établissements financiers étrangers est régie par le règlement N°91-10 du 14 août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers.

L'ouverture de bureaux de représentation doit être autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit. Les banques et établissements financiers étrangers doivent saisir une demande formulée par un responsable dûment habilité.

La demande doit comporter tous les documents et les éléments d'information requis pour son examen par le Conseil. Pour exemple, seront requis un exemplaire des statuts de la banque ou de l'établissement financier requérant, les trois derniers rapports financiers certifiés par les commissaires aux comptes et avalisés par le conseil d'administration desdits établissements, la liste des actionnaires et des dirigeants de ces établissements, la décision de nomination du responsable du bureau de représentation.

Le dossier est accompagné d'une fiche de renseignements suivant le modèle établi par la Banque d'Algérie. L'autorisation est accordée pour une période de trois années renouvelable. Le responsable est choisi parmi le personnel de la banque ou de l'établissement financier concerné.

A l'instar des bureaux de liaison de droit commun, l'ensemble des dépenses des bureaux de représentation des banques et des établissements financiers, à quelques titres que ce soit, doit être exclusivement couvert par des apports en devises de la maison mère. Aucune recette en dinars n'est autorisée. Ainsi, l'établissement de la comptabilité du bureau de représentation doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.

La réglementation en vigueur limite les activités des bureaux de représentation au soutien des activités existantes de la maison-mère, à la recherche de relations d'affaires entre les opérateurs économiques et la banque ou l'établissement financier représenté et exclut toute activité commerciale ou bancaire.

### 1.4. L'implantation de réseaux

Le règlement N°97-02 du 06 avril 1997 relatif aux conditions d'implantation du réseau des banques et établissements financiers modifié et complété en 2002 (règlement N°2002-05) consacre le principe de la liberté d'ouverture, la transformation, le transfert ou de cession de guichet pour les banques et les établissements financiers ainsi que les succursales de banques et d'établissement financiers étrangers.

Cependant, il reste que l'établissement d'un guichet lui-même est subordonné à l'autorisation expresse et préalable de la Banque d'Algérie. Selon les dispositions

---

<sup>107</sup> Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015, p. 29.

réglementaires, l'autorisation est accordée sur la base d'un dossier relatif à chaque guichet et remis en appui du programme annuel de développement du réseau des banques et des établissements financiers qui sera apprécié, notamment, sur la base des capacités financières et managériales du demandeur, mais aussi sur la base des conditions de prise en charge de la sécurité des biens et des personnes ou encore de la qualification des responsable dudit guichet.

### 2. Autorisation et agrément

L'entrée en activité d'une banque ou d'un établissement financier est conditionnée par l'obtention :

- ✓ D'une autorisation de constitution délivrée par le Conseil de la monnaie et du crédit (article 62 de l'ordonnance N°03-11) ;
- ✓ D'un agrément prononcé par le gouverneur de la Banque d'Algérie (article 92 de l'ordonnance N°03-11).

Une fois autorisé (e), la banque ou l'établissement financier, selon le cas, dispose de douze mois pour introduire sa demande d'agrément. Au-delà de cette échéance, l'institution financière doit introduire une demande de prorogation du délai de l'autorisation dûment justifiée. L'installation de succursales d'institutions financières étrangères est soumise à la même procédure que pour les institutions financières de droit algérien.

La procédure d'octroi d'une décision pour l'exercice de l'activité bancaire en Algérie se déroule donc en deux phases : la phase autorisation et la phase agrément.

La demande d'autorisation ne sera introduite par les promoteurs de la banque ou de l'établissement financier auprès de la Banque d'Algérie que si le Conseil national de l'investissement (CNI), saisi préalablement, s'est prononcé pour la réalisation de l'investissement.

#### 2.1. La phase autorisation

La demande d'autorisation, de constitution d'une banque ou d'un établissement financier, ainsi que celle relative à l'installation d'une succursale d'une banque ou d'établissement financier étranger est appuyée d'un dossier comprenant les éléments d'informations suivants (article 91 de l'ordonnance N°03-11 complétée et modifiée) :

- Programme d'activités sur cinq (5) ans ;
- Stratégie de développement du réseau et les moyens prévus à cet effet ;
- Moyens financiers, à leur origine et aux moyens techniques, à mettre en œuvre ;
- La qualité, expérience bancaire et à l'honorabilité des actionnaires et, le cas échéant, de leurs garants ;
- La surface financière de chacun des actionnaires et de leurs garants ;
- Principaux actionnaires constituant le noyau dur au sein de l'actionnariat, notamment leur capacité financière, leur expérience et savoir-faire, leur engagement à apporter leur soutien formalisé par un pacte d'actionnaire ;



- la place de l'institution servant d'actionnaire de référence, notamment dans son pays d'origine, ainsi que les indicateurs de sa santé financière ;
- La liste des principaux dirigeants, telle que prévue par l'instruction N°11-07 du 23 décembre 2007 et dont au moins deux dirigeants doivent avoir la qualité de résident ;
- projets de statuts, s'il s'agit de la création d'une banque ou d'un établissement financier;
- statuts de la banque ou de l'établissement financier du siège, s'il s'agit de l'ouverture d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger ;
- l'organisation interne, c'est-à-dire l'organigramme avec l'indication des effectifs prévus ainsi que les domaines de compétence dévolus à chacune des structures.

A l'issue de cette phase, le requérant reçoit une décision d'autorisation de constitution d'une banque ou d'un établissement financier délivrée et signée par le gouverneur de la Banque d'Algérie. Cette notification a pour effet de permettre la mise en œuvre de la seconde phase : la procédure de demande d'agrément. Le requérant dispose d'une année pour déposer sa demande d'agrément.

### **2.2. La phase agrément**

L'agrément est accordé par décision du gouverneur de la Banque d'Algérie si le requérant a rempli toutes les conditions et la réglementation en vigueur, ainsi que les éventuelles conditions spéciales dont l'autorisation est assortie. La demande d'agrément doit être accompagnée des documents suivants :

- une lettre d'engagement approuvée par l'assemblée générale des actionnaires, signée par le président du conseil d'administration de la banque ou de l'établissement financier, dont le modèle est repris dans l'annexe VI de l'instruction N°11-07 du 23 décembre 2007 ;
- l'original des statuts et du pacte d'associés établis par acte notarié ou la copie certifiée conforme des statuts du siège lorsqu'il s'agit d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger ;
- la copie légalisée du registre de commerce ;
- la copie légalisée de la déclaration d'existence fiscale établie auprès de la recette des impôts du lieu d'implantation du siège social ;
- l'attestation de libération, après du notaire, de la tranche ou de la dotation souscrite et photocopie légalisée du reçu de versement effectif dans un compte bancaire;
- l'attestation de rapatriement de devises pour les actionnaires non-résidents ;
- l'original du rapport portant valeur des apports en nature établi par les commissaires aux apports ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant désignation des membres de l'organe délibérant, le procès-verbal de l'organe délibérant du siège désignant au moins deux (02) personnes chargées de l'activité et de la succursale ;

- l'approbation par le Gouverneur de la Banque d'Algérie des membres du conseil d'administration ou des directeurs généraux ou des personnes chargées de l'activité et de la gestion de la succursale selon le cas ;
- le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration portant notamment élection du président du conseil d'administration et désignation du ou des directeurs généraux ;
- la copie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque ou de l'établissement financier avec adresse et numéro de téléphone ;
- une étude détaillée de mise en œuvre du projet (organigramme, identification et fonction des cadres dirigeants, schéma de développement institutionnel, système de procédure de gestion, schéma directeur de la fonction contrôle de l'ensemble des opérations de banque, les conditions de prise en charge du plan de compte et les conditions de mise en place de l'outil informatique)
- Le procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant portant notamment élection de son président et désignation d ou des directeurs généraux.

A l'issue de cette phase, le requérant obtient une décision d'agrément (ou non). L'agrément permet l'entrée en activité de l'établissement bénéficiaire.

L'agrément ne confère pas à son bénéficiaire la qualité d'intermédiaire agréé pour les opérations avec l'étranger. L'obtention de cette qualité obéit aux dispositions du règlement N°07-01 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises. Cela signifie que la banque ou l'établissement financier agréé doit, pour effectuer les opérations de commerce extérieure, demander et obtenir une immatriculation attribuée par la Direction générale des changes de la Banque d'Algérie.

Les banques et les établissements financiers de droit algérien peuvent exercer les activités couvertes par leur agrément sur l'ensemble du territoire national mais également à l'étranger, notamment par voie de succursales ou de filiales, à condition de recevoir l'autorisation expresse du Conseil de la monnaie et du crédit. Cette phase ne préjuge pas de l'obligation qu'auront ces établissements de se conformer aux législations des pays d'accueil, et donc aux procédures de demandes d'autorisations et/ou d'agréments éventuels.

### **3. L'adhésion à l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF)**

L'importance de l'organisation de la profession bancaire, toutes les banques et les établissements financiers en Algérie sont dans l'obligation d'adhérer à la (ABEF) prévue par l'article 96 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003.

La mise en place de cette association a pour objet : la représentation des intérêts collectifs de ses membres, l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la stimulation de la concurrence, la formation du personnel.

### **4. Perte du droit d'exercice de l'activité bancaire**

L'article N°95 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003, stipule que le retrait de l'agrément se fait par décision du CMC, soit suite à la demande de la banque ou de l'établissement

financier concerné ou bien à titre disciplinaire, ce qui appelé un retrait d'office, et cela intervient pour trois raisons principales :

- lorsque les conditions auxquelles l'agrément est subordonné ne sont plus remplies ;
- lorsqu' il n'a pas été fait usage de l'agrément pendant une durée de douze mois ;
- lorsque l'activité, objet de l'agrément, a cessé depuis six mois.

Le retrait d'agrément entraîne la liquidation des opérations de banque avec l'obligation de rembourser les fonds reçus du public ainsi que les titres qu'il a émis et qui ne sont pas négociables sur un marché réglementé. Au terme de cette période, l'établissement concerné demeure soumis au contrôle de la commission bancaire et perd sa qualité de banque ou d'établissement financier tout en conservant la faculté de mener à leur terme les autres opérations de banque qu'elle a conclues ou s'est engagée à conclure avant le prononcé du retrait d'agrément.

### **5. Dossier de demande d'autorisation pour constituer une banque selon l'ordonnance N°03-11 du 26 Août 2003, notamment art 90 et 91, règlement 06-02 du 24 Septembre 2006 et instruction 11-07 du 23 Décembre 2007**

#### **5.1. Nature du document**

- Demande d'autorisation de constituons ;
- Programme d'activité sur cinq ans ;
- États financiers sur cinq ans (Bilan + TCR règlement 09-05 du 18/10/09) ;
- Fonds propres et ratios de solvabilité (instruction 04-14 du 30/12/14) ;
- Stratégie du développement du réseau et moyens prévus à cet effet ;
- Moyens financiers et leur origine ;
- Moyens techniques ;
- Moyens humains/Organisation/ Système informatique/ Indications sur la clientèle ;
- Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- Dispositif régissant le contrôle interne (Règlement 11-08 du 28/11/11) ;
- Qualité et honorabilité des actionnaires et leurs garants ;
- Surface financier de chaque actionnaire et garant ;

#### **Pour les principaux actionnaires :**

- Capacité financière ;
- Expérience et savoir-faire dans le domaine bancaire et financier ;
- Pacte d'actionnaire (engagement) ;
- Place et indicateurs de santé financière de l'institution actionnaire de référence dans son  
son
- pays d'origine ;
- Liste des principaux dirigeants ;
- Statut de résidents des deux dirigeants occupant les fonctions les plus élevées ;
- Projet de statuts ;
- Structure de l'actionnariat ;
- Composante du conseil d'administration ;

- Catégorie des activités envisagées ;
- Statuts du siège de la banque dans le cas des succursales ;
- Organigramme, effectifs prévus et domaine de compétence des structures ;
- Dossier d'agrément des dirigeants ;
- Les deux commissaires aux comptes pressentis.

### **6. Les contraintes d'implantation des banques étrangères dans le système bancaire Algérien**

Les banques qui ont pris l'initiative de s'implanter en Algérie sont parfois amenées à surmonter de nombreuses contraintes. Ces dernières ne sont pas typiquement algériennes, mais s'appliquent à toutes les banques qui veulent acquérir de nouveaux marchés. D'une manière générale, quatre types de contrainte doivent être surmontées par les banques candidates à l'installation sur un marché bancaire étranger :

- Des barrières réglementaires ;
- Des barrières économiques ;
- Des barrières sociologiques ;
- Asymétrie et coût d'information.

#### **6.1. Les barrières réglementaires**

En Algérie, et dans une période pas très lointaine. Les conditions d'exercice de l'activité bancaire n'étaient pas trop serrées. En matière de surface financière, les actionnaires doivent libérer le quart du capital au moment de la constitution définitive de la banque, et le reliquat au terme de 5 ans. Le secteur bancaire est l'un des secteurs d'activité les plus réglementés. En ce qui concerne l'installation de nouvelles banques, les barrières réglementaires peuvent prendre plusieurs formes :

- Tenant à la réglementation prudentielle : en particulier, condition pour la création d'établissement : capital minimum, honorabilité des dirigeants ;
- Barrières tenant à la séparation des activités : selon les pays, le statut de banque autorise l'exercice d'une gamme plus ou moins étendue d'activités ;
- Barrières tenant à la régulation macro-économique : contraintes sur l'activité venant de la politique monétaire, du contrôle de changes ;
- Barrières tenant à la fiscalité : il subsiste des disparités fiscales, qui constituent sans doute l'un des obstacles les plus importants au rapprochement des conditions de concurrence entre établissements financiers européens.

Une réglementation rigide freine l'internationalisation des banques, de ce fait la réglementation du pays d'accueil joue un rôle très important dans la décision d'implantation des banques à l'étranger.

#### **6.2. Les Barrières économiques**

Les barrières économiques sont principalement le fait des économies d'échelle, d'envergure, de la saturation des marchés et à la croissance externe.

### 6.2.1. Les économies d'échelle

Elles existent, dans le secteur bancaire comme dans les autres secteurs d'activité, parce qu'elles permettent de répartir les coûts fixes sur un volume d'activité plus élevé, et d'atteindre une organisation plus efficiente de la production au-delà d'une certaine taille.

Mais les économies d'échelle ont également des raisons spécifiquement bancaires. Un nombre élevé de déposants est nécessaire afin de permettre à la nouvelle banque de réaliser des économies d'échelle financières. En effet, un nombre important de clients permet de réduire les incertitudes sur l'importance des retraits, et de diminuer le besoin de réserve de la nouvelle banque.

Par ailleurs, les économies d'échelle poussent les banques à rechercher la taille optimale, les économies d'envergure les incitent à la diversification de leur production. En Europe, la plupart des travaux montrent qu'il existe des économies d'échelle et d'envergure, qui à défaut d'être obtenues sur les marchés étrangers, sont un frein à l'installation sur ces marchés.

Les économies d'envergure ou de gamme : Les économies d'envergure ou de gamme au niveau bancaire se réalise par :

- L'existence de facteurs de production communs à plusieurs produits, telles que les bases d'information ou d'analyse financière pour l'offre de prêts, la collecte de dépôts et la souscription de titres ;
- Les économies d'envergure proviennent aussi de la diversification des risques par la banque, diversification de l'offre individuelle à chaque client et la diversification de la clientèle, permettant de diminuer le risque globale de portefeuille d'activité de la banque ;
- Enfin, des économies d'envergure dans la distribution des services financiers viennent du confort éprouvé par le client à obtenir, sur le même lieu de vente ou le même canal de vente (téléphone, télématique) une gamme étendue de produits, ce qui permet de réduire les coûts de transaction.

Pour conclure, nous pouvons dire que plusieurs études empiriques en France Muldur et S assennou (1989), Dietsch (1992), comme aux Etats-Unis Benston, **Bell et Murphy (1960)**, Clark (1988), ont été mené pour vérifier l'application des économies d'échelle et de gamme au secteur bancaire. Ces derniers ont abouti à des résultats divergents.

### 6.2.2. La saturation des marchés

Cette saturation surgit lorsque la demande des consommateurs ne progresse plus. Lorsqu'on parle de saturation du marché bancaire, cela signifie que la demande des consommateurs est déjà satisfaite par les banques déjà installées sur le marché. Dès lors, toute banque qui souhaite s'implanter sur un tel marché sera très vite déçue et logiquement vouée à la faillite.

Cependant, dans la mesure où l'offre bancaire porte sur des produits et services multiples, où l'innovation conduit à un renouvellement fréquent de la gamme, la saturation des marchés est une notion relative et peut s'avérer même être une opportunité.

D'une façon générale, l'étude de la concentration permet de constater les inégalités de taille des organismes de crédits et les tendances oligopolistiques qui caractérisent le secteur bancaire.

### 6.2.3. La croissance externe

La croissance externe est un équipement obligatoire pour entrer dans les activités domestiques qui sont en effet celles qui présentent des contraintes importantes à l'entrée d'une banque dans un pays étranger. En effet, il faut de temps pour atteindre la taille critique, dans la collecte des dépôts ou dans la constitution d'un fond de clientèle, et cela s'avère être contraignant pour une banque qui s'attache à développer ses activités en alliant la croissance externe. Cependant l'acquisition est également un moyen de disposer d'un établissement déjà existant et qui possède déjà la taille suffisante pour être viable.

### 6.3. Les barrières sociologiques

L'approche de la clientèle domestique suppose que soit franchies les barrières sociologiques, il faut donc que la culture bancaire propre au pays d'accueil soit assimilée par l'établissement candidat à l'entrée. En principe les barrières sociologiques sont facilement franchies par les banques étrangères lorsqu'elles veulent se livrer à des activités bilatérales.

L'explication dominante de la délocalisation des activités bancaires veut que les banques s'installent sur les marchés étrangers pour y accompagner, ou suivre leurs clients délocalisés. Donc il est extrêmes long pour une banque étrangère d'acquérir une part significative du marché domestique, sauf précieusement à acheter cette part grâce à la croissance externe.

En Algérie, l'une des barrières que toutes les banques et les établissements financiers ont dû surmonter est l'instabilité politique et une situation intérieure peu rassurante qui est accompagnée par l'ouverture des champs économiques depuis les années 90. En plus, les banques comme tous les établissements se sont vus freiner par le dysfonctionnement du système bancaire algérien, un système contesté plus que jamais par tous les agents économiques qui revendiquent une nécessité de nouvelles réformes.

### 6.4. Asymétrie et coût d'information

Selon Dietsch (1992), la relation qui existe à long terme entre la banque et ces clients constitue un avantage pour la banque par rapport à tout nouvel entrant potentiel, les banques concurrentes qui n'ont pas accès à ces informations internes supportent le risque d'attirer les clients moins rentables. En effet, l'asymétrie d'information semble inhérente aux activités d'intermédiation des banques, la stabilité et la fidélité des clients procurent à la banque un avantage comparatif. Donc les nouvelles banques doivent engager des dépenses supplémentaires pour collecter et analyser l'information pour pouvoir adapter correctement leur tarification aux risques encourus, et par conséquent ces coûts supplémentaires d'information constituent une forme de barrière à l'entrée.

### Section 3 : Les activités développées par les banques étrangères en Algérie

L'environnement bancaire en Algérie a connu de nombreux changements au cours des dernières années en raison de la volonté des autorités d'amener une politique de libéralisation permettant d'adopter le système bancaire aux besoins de financement des agents économiques. En effet, plusieurs rééchelonnements ont été effectués dans la structure du système bancaire et financier algérien dans le but de rétablir sa principale mission (de la banque).

Cependant ,parmi les réformes qui ont été engagées ,la LMC reste la plus importante dans la mesure où elle avait pour premier objectif de réussir la transition et d'ouvrir le secteur bancaire algérien au privé, notamment aux étrangers ,les efforts des autorités monétaires se sont caractérisés ,dans la LMC 1990,par l'ouverture du système bancaire à la concurrence privée, dans le but d'atteindre certains objectifs essentiels pour la réussite de l'économie algérienne dans sa transition à l'économie de marché. Parmi ces objectifs, on peut désigner :

- ✓ La suppression des monopoles des banques publiques ;
- ✓ L'enrichissement de l'espace bancaire national par l'entrée en fonctionnement de nouvelles banques privées ;
- ✓ Une meilleure intermédiation financière ;
- ✓ La décentralisation, la diversification, la spécialisation des activités bancaire et la création de services connexes ;
- ✓ L'émergence d'un service bancaire de qualité avec le développement de a gamme des produits ;
- ✓ Une meilleure collecte de l'épargne et sa bonne allocation ;
- ✓ La bancarisation de l'économie ;
- ✓ Diminution de la thésaurisation en attirant ces liquidités sérielles vers le système bancaire afin de financer l'activité économique (L. ZIANI, 2006).

D'autres objectifs attendus par l'implantation des banques étrangères et des établissements financiers dans notre pays, à savoir :

- Utilisé l'expérience et le savoir-faire de ces banques pour accompagner la modernisation du système bancaire et l'économie national (investir dans les nouvelles technologies comme critère d'innovation et de compétence mais aussi de compétitivité, et cela en améliorant leur offre, par le renforcement de leurs métiers, leurs moyens de communication et des services mis à la disposition de leurs clients en particulier l'information);
- Leurs participations activement à dynamiser les investissements et la privatisation des entreprises publiques ;
- La contribution au financement des PME, pour la création d'emploi lié au dispositif de lutte contre le chômage (à travers l'ANSEJ, CNAC,...) ;
- Leurs contributions aux financements de l'immobilier dans le cadre du programme lancé par l'Etat pour éliminer la crise de logement en Algérie ;
- Le renforcement de la concurrence pour donner une meilleure qualité de service avec innovation dans l'offre des produits et prestations bancaires ;

- Faire une conciliation entre la recherche du rendement et la maîtrise des risques.

L'objectif principal de l'implantation des banques étrangères en Algérie, est d'avoir un système bancaire adapté aux règles de l'économie du marché. Mais la réglementation et les conditions d'instauration des banques étrangères en Algérie restent instables. Des modifications, et de nouvelles conditions sont toujours apportées à la réglementation bancaire algérienne, du fait de la protection des créances de ces banques, et contre l'insolvabilité et la faillite de celle-ci.

De ce fait, la faillite de la banque El Khalifa a poussé les autorités Algérienne à être très vigilantes aux accords d'agrément pour les nouvelles banques et s'exercer de contrôler régulier à l'égard de ces banques.

### **1. Implication des banques étrangères au développement local**

Le développement local est un concept qui est apparu dans les années soixante, il repose sur le principe de la mobilisation des potentialités locales pour orienter les dynamiques socio-économiques.

#### **1.1. Définition du développement local (DL)**

Le développement local est couramment analysé comme un processus de transformation et d'évolution de long terme. Le terme local renvoie à la notion de territoire. S'interroger sur le développement local revient à appréhender la question de l'échelle pertinente à partir de laquelle s'opèrent ces transformations. S'interpeller de cette manière invite à considérer le territoire dans ses multiples dimensions : politique, administrative, identitaire, culturelle, de conduite d'actions (champ d'intervention des acteurs), etc.

#### **1.2. Dimensions du développement local**

Les dimensions du DL sont souvent classées en trois catégories, à savoir:

- La dimension économique: consiste à la mise en place de certaines activités liées à la production et à la vente de biens et services ;
- La dimension locale: touche la mise en valeur des ressources locales dans le cadre d'une démarche partenariale ou les principales composantes de la collectivité s'y engagent ;
- La dimension du développement économique communautaire: consiste en une initiative de développement locale par l'amélioration de la situation économique et sociale d'une communauté en agissant sur l'emploi, la santé, les services sociaux, etc ;
- La dimension communautaire ou la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention (B.VACHON, 1993).



### 1.3. Les acteurs du développement local

Les acteurs de DL peuvent être définis comme un regroupement d'opérateurs et d'intervenants organisés sur un territoire. Principaux acteurs qui contribuent au développement local sont :

- L'Etat, qui est le principal acteur, il est représenté localement par différentes administrations, son rôle est de déterminer les objectifs en matière de DL pour un territoire donné et de mettre en place les mesures les mieux adaptées pour leurs réalisations ;
- Les collectivités locales dont le rôle est de promouvoir le développement local par l'instauration d'un climat favorable à une participation profitable de tous les acteurs concernés ;
- Les associations qui jouent souvent un rôle important par l'information, l'encadrement, la sensibilisation, la mobilisation, la conscientisation et d'orientation de la population ;
- Les institutions financières dont le rôle est la mobilisation et l'affectation de l'épargne ;
- Les entreprises qui jouent un rôle économique et social très important, à la fois par leur importance dans le tissu économique local et par la création d'emploi ;
- La société civile qui comprend: les citoyens, les ménages, les propriétaires, etc.  
En effet, ça concerne les groupes qui appartiennent au secteur privé (M.VERNIERE, 2012).

### 1.4. Contribution des banques étrangères au développement local

Les banques étrangères se considèrent comme des forces principales pour le développement économique local, leur implantation permet de contribuer à la création d'emploi et aide au financement de l'économie et le développement de système bancaire dans les pays d'accueil.

#### 1.4.1. La création d'emploi

L'implantation des banques étrangères dans un pays, permet automatiquement d'une manière directe ou indirecte à la création d'emploi, elles contribuent dans la réduction du taux de chômage et l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents.

#### 1.4.2. Le financement de l'économie

Les banques étrangères jouent le rôle d'intermédiaires entre les agents économiques. En principe, En principe, c'est d'œuvrer dans la gestion des finances de leurs clients (particuliers ou entreprises) en leur servant de dépôt d'argent ou en leur procurant des crédits, et mettant à la disposition de ces agents des moyens de paiement rapides, et assurer des transaction financières .

Ce genre d'opération garantit le bon fonctionnement du mouvement des capitaux qui est très favorable au développement économique local.

### **1.4.3. Financement des ménages ou particuliers**

Les ménages peuvent exprimer des besoins divers, à caractères financiers, mais parfois leurs situations financières ne permettent pas de faire face à ces besoins, désirés ou imprévus, ce qui pousse les ménages à faire recours à l'emprunt bancaire.

Le financement des ménages peut se manifester sous plusieurs formes (Crédit à la consommation, crédit immobilier, etc.) ce qui contribue donc à l'amélioration de leur niveau de vie, ce qui induit à la stimulation de la production puis la croissance économique et le développement.

### **1.4.4. Financement des entreprises**

Afin de faire face à leur besoins de capitaux pour financer leur lancement, leur développement de l'activité de production et renouveler leur équipement, les entreprises peuvent faire recours à l'autofinancement, c'est-à-dire à l'utilisation de leurs bénéfices mis en réserves, mais parfois cela s'avère impossible faute d'insuffisance de ses dernières. Dans ce cas, les entreprises font appel à des sources de financement externe, plus particulièrement aux crédits bancaires.

Les crédits bancaires destinés aux entreprises peuvent servir soit à la couverture des besoins de court terme, liés au financement de l'exploitation, ou des besoins de moyen et long terme, liés au financement des investissements. Ce qui est aussi stimulateur de production et de développement.

### **1.4.5. Financement des pouvoirs publics**

Les dépenses de l'Etat sont couvertes par les ressources collectées de la fiscalité directe et indirecte, dans le cas où ses ressources n'arrivent pas à couvrir la totalité des dépenses exprimées, l'Etat fait appel, comme tout autre agent économique, à l'emprunt bancaire.

### **1.4.6. Financement du commerce extérieur**

Le financement des banques aux opérations du commerce extérieur stimule le développement économique dans la mesure où ils renforcent les exportations et les importations.

En effet, ces opérations nécessitent des sommes importantes et sont dotées de risques multiples (risque de change, risque de non-paiement, etc.), ce qui incite les exportateurs et les importateurs à faire appel au crédit bancaire, qui intervient par le crédit acheteur ou crédit fournisseur pour les premiers, et par le crédit documentaire pour les deuxièmes.

### **1.4.7. Développement et modernisation des moyens de paiement**

Les banques étrangères sont souvent porteuses de techniques de paiement plus sophistiquées, notamment lorsque les pays d'origines de ces banques sont plus développés que les pays d'accueil.

### **1.4.8. Amélioration de la qualité du personnel**

Les banques étrangères améliorent leur capital humain par des formations et un apprentissage.

### **1.4.9. Développement du système bancaire local**

La présence des banques étrangères peut dynamiser sensiblement le développement des banques dans le pays d'accueil, dans la mesure où celle-ci stimule la concurrence au niveau local ce qui peut favoriser largement le développement économique.

Le développement du système bancaire local peut aussi se manifester par le transfert, par les banques étrangères, de compétences dans les domaines de services bancaires et financiers.

## **2. Typologie des nouveaux produits et services bancaires**

Les banques à capitaux étrangers ont beaucoup investi dans les nouvelles technologies pour faire face à la concurrence et améliorer le système bancaire algérien (les nouveautés dans le processus de production et d'opération par l'incorporation de nouvelles technologies dans l'activité bancaire d'un côté, et par l'introduction de nouvelles techniques de placement et de financement d'un autre côté).

Afin d'accompagner et d'orienter avec efficacité leurs clientèle et performer leurs réseaux, ces banques utilisent les services suivants :

### **2.1. La banque en ligne**

Appelée aussi la banque à domicile ou la banque à distance. C'est un moyen qui permet aux clients d'effectuer leurs opérations bancaire via l'internet ou par téléphone sans avoir à se rendre à leurs agences. En effet les banques utilisent l'internet pour exposer leurs produit et services, leurs nouveaux produits, leurs réseaux d'agences d'une part et d'autre part, pour communiquer avec leurs clients à travers des e-mails.

La banque en ligne est une source de création de valeur et d'amélioration de la productivité, elle assure un suivi plus efficace de la clientèle, un meilleur calcul de la rentabilité et d'évaluation du prix de service, enfin une meilleure évaluation de la valeur du future client (D. SAIDANE, 2006).

Ainsi, grâce à la banque en ligne, la banque peut mettre à la disposition de leurs clientèles des services relatifs à des opérations de base. Tel que l'accès aux comptes d'une manière fiable et sécurisée, selon les normes de sécurité financière internationales et assuré par un

système cryptage très puissant. Aussi à l'aide d'un identifiant et un mot de passe d'une manière instantanée simplifiée et permanente 24h/24 et 7j/7, elle permet la consultation des comptes et des relevés bancaires et leurs téléchargement, la demande de chéquier, l'ordre de virement.

Il y'a aussi des offres spécifiques comme l'ouverture d'un compte d'un prêt (étudiant, immobilier, à la consommation), l'adhésion à une assurance et le financement des projets.

A travers le site de sa banque, le client peut consulter ses messages, contacter son banquier, connaître les tarifs et les conditions, trouver une agence, voir les démonstrations des services, obtenir ses comptes d'accès à ses comptes. Donc la relation de client avec sa banque est virtuelle, elle permet d'économiser le temps et les efforts de déplacement en agence. Pour ceux, les services que proposent les banques étrangères :

- **SG@Net:** C'est le premier site transactionnel offert par une banque en Algérie, est un service accessible à tous les clients de la Société Générale Algérie, ce dernier permet de consulter le solde des comptes (compte courant, compte épargne), consulter les dépôts à terme, recharger et télécharger l'historique des comptes sur 30 jours, ordonner des virements de compte à compte ou vers bénéficiaires ainsi que des virements de masse, recevoir des messages commerciaux. Pour résoudre ses problèmes, le client accède à la Hotline de SG@Net, c'est un service gratuit pour les particuliers et les professionnels et les entreprises, il est tarifé selon les opérations.
- **Sogeline :** C'est le premier centre d'appel bancaire offert par la société générale Algérie, c'est un service disponible 24h/24 et 7j/7, il permet, en plus des opérations que nous venons de citer se dessus, d'avoir à disposition un conseiller de clientèle qui informe les clients sur le fonctionnement de la banque, ses produits et services et en particulier celui-ci.
- **SogeC@shNet:** c'est un service offert par la Société Générale Algérie, destinée aux PME, PMI, grandes entreprises nationales et internationales, c'est un service qui permet aux clients de la banque de consulter et gérer activement leurs comptes, leurs trésoreries, et leurs règlements. Avec ce service tous les opérations des clients de la SGA sont disponibles à tout moment, et peuvent agir sur leurs opérations de n'importe quel poste internet en tout lieu.
- **ABC Online :** C'est un service offert par Arabe Corporation Bank, il permet de contrôler les relevés bancaires et l'historique des transactions et les avis d'opérés.
- **BNP PARIBAS.NET El Djazair :** Les clients de cette banque peuvent avoir les détails des opérations effectuées pendant les 30 derniers jours et télécharger les relevés de comptes.
- **E-Banking:** c'est un service offert par Housing Bank of Trade and finance.

- **AGB online** : C'est un service offert par Gulf Bank Algeria. Permet aux clients d'AGB d'accéder à leurs comptes d'un simple clic via internet (pour suivi on line la situation globale de leurs compte, da télécharger leurs relevés de compte sous format PDF ou Excel, de recharger on line des cartes internationales prépayées). Ce service disponible 7j/7 et 24h/24.
- **SMS push** : C'est une formule qui permet à un titulaire d'un compte qui vient d'effectuer une opération bancaire, de conclure une transaction commerciale et en attente d'une rentrée d'argent, d'être informer des mouvements survenus sur son compte par un simple SMS de son conseiller de clientèle grâce à l'SMS push d'AGB.
- **Les cartes Visa** : C'est une carte interbancaire qui permet à son détenteur d'effectuer le règlement de ses dépenses, de consulter son solde, d'effectuer des virements de compte à compte, de commander de chéquier, de régler l'achat de biens ou prestation de service des commerçants ou des prestataires de service adhérant au système de paiement par carte Visa internationale à l'étranger. Il sert aussi à effectuer des opérations en devise ou en monnaie locale, auprès des appareils de distribution automatique, toutes ces opérations peuvent être effectuées à tout moment. Cette carte de retraits et de paiement à deux codes confidentiels : le premier pour les opérations sur guichets automatique de la banque, et le deuxième pour les opérations de paiement sur internet.

La BNP Paribas El Djazair, et la Société Générale Algérie offrent à leurs clientèles quelques services innovant dont :

- **I-transfert** : Est un service de transfert d'argent, qui permet aux clients de la société générale en France d'initier des virements en Algérie d'un montant inférieur ou égale à 5000 Euro sur un compte devise ou une mise à disposition.
- **Virement plus** : C'est une solution pratique mis à la disposition des clients de la BNP Paribas El Djazair, pour leurs permettre d'effectuer les virements multiples automatiques grâce à un support magnétique.
- **Cash management** : C'est un service offert par la BNP Paribas El Djazair aux entreprises, pour donner des solutions innovantes pour faciliter la gestion des flux, la gestion à distance des comptes, et d'optimiser la gestion de la trésorerie. Cela en jouissant du savoir-faire et des techniques de la BNP Paribas El Djazair, grâce à sa gamme de produits :
  - **BNP PARIBAS.Net** : accès et gestion des comptes à distance ;
  - **Virement plus** : automatisation du traitement des virements sur support automatique ;
  - **Centralisation automatisée de trésorerie** : gestion de la trésorerie en automatique ;
  - **La lettre chèque** : solution pratique pour le paiement des différentes prestations;
  - **Envoi d'avis packagés** : Émission quotidienne de différents types d'opérations par mail.

### 2.2. Les techniques de placement

Que ce soit les dépôts à terme ou bons de caisse, la nouveauté réside dans les taux, la flexibilité des dépôts, les retraits en espèce, et les frais du service. Dans ce cadre, nous pouvons citer les produits de placement suivants :

- **Epargne Kenzi et Kenzi plus** : C'est un compte d'épargne proposé par la Société Générale Algérie (SGA) avec un taux avantageux de 2,8% par an, il permet, avec le service et sans faits « Meftah Kenzi » de :
  - Programmer des virements mensuels permanents du compte chèque vers le compte épargne Kenzi ;
  - Définir un montant d'épargne régulier avec un minimum de 500 DZD ;
  - Effectuer des virements sur plusieurs comptes en même temps.

Cela sans avoir à se déplacer, en plus, la constitution de l'épargne se fait au rythme du client et sans contrainte. Le compte Kenzi+, il a le même principe que le compte précédent sauf que le teneur du compte bénéficie d'un taux de 4% par an avec un dépôt minimum de 10000 DZD, et le service « Meftah Kenzi+ » il peut aussi définir un montant d'épargne régulier avec un minimum de 1000 DZD puis par tranche de 500 DZD.

- **Epargne Rezki et Rezki plus** : C'est un compte épargne logement proposé par la SGA avec un taux de 2,5% et qui permet d'obtenir rapidement un prêt immobilier à un taux d'intérêt de 4,2% par an, après seulement 2 ans d'épargne. Le client bénéficie aussi du service « Meftah Rezki » avec le même principe que celui de « Meftah Kenzi ». et pour l'épargne logement Meftah Rezki+, l'épargne est rémunérée à 2,5% portée à 5% au terme de 5 ans d'épargne, avec un dépôt initial minimum de 25000 DZD et maximum de 10 millions DZD.
- **Epargne Etude « Meftah Nadjahi »** : C'est un produit offert aux parents qui souhaitent épargner pour leurs enfants pour leurs études, ou pour les étudiants de moins de 25 ans qui souhaitent préparer un projet d'étude. C'est une épargne rémunérée à 3,1% avec un dépôt initial minimum de 10000 DZD.

### 2.3. Les techniques de financement

#### 2.3.1. Les crédits immobiliers

Le crédit immobilier est un financement par emprunt destiné à couvrir tout ou une partie d'un achat immobilier, d'une opération de construction, ou des travaux sur un bien immobilier existant.

##### 2.3.1.1. Pour les particuliers

Les banques proposent des crédits immobiliers pour l'acquisition d'un logement nouveau ou ancien ou même sur plan d'un promoteur ou d'un particulier, la réaction des travaux de

construction, d'aménagement, d'extension ou de rénovation, voir même l'acquisition d'un terrain. La nouveauté réside dans les taux d'intérêt, dans la rapidité de l'exécution, la constitution du dossier, du montant du prêt et l'apport personnel et des délais le remboursement. On prenant par exemple :

- **Le prêt immo marhaba** : C'est un crédit octroyé par la SGA, il est destiné à toute personne physique majeure algérienne résidente en Algérie ou à l'étranger. La banque peut financer jusqu'à 90% du prêt de 2 à 20 ans avec une rapidité dans la mise en place du prêt et une assistance au long de la relation bancaire.  
Ce crédit est destiné aux particuliers ayants un salaire supérieur, ou égal à 34 000 DA, avec un apport personnel minimum de 20%. Le crédit minimum est de 500 000 DA, avec un taux d'intérêt est fixé à 8,5 et 9%.
- **L'immo formule** : C'est un crédit immobilier proposé par la BNP Paribas El Djazair. Cette offre qualifiée de performante permet au contractant, de bénéficier d'un montant qui peut aller jusqu'à 20 % millions de dinars, avec un taux d'intérêt très compétitif, à partir de 6,5%, et un apport personnel de 30%.
- **Crédit immobilier Bayti** : C'est un prêt immobilier proposé par Golf Bank Algeria, non plafonné et remboursable sur une durée allant jusqu'à ans. Les imprimés et les pièces à fournir sont accessibles sur le site de la banque, ce qui donne lieu à une simplicité et une rapidité dans la constitution du dossier.
- **Crédit immobilier El Baraka Bank** : Lancement du crédit immobilier, le premier établissement bancaire algérien à capitaux mixte (public et privé). Cette banque a pour vocation, le financement de plusieurs secteurs, notamment l'agroalimentaire, l'industrie, le bâtiment, la pharmacie, et le financement du transport maritime.

En 2001, elle se lance dans les produits de banque de détail, c'est-à-dire ceux destinés aux particuliers, et offre des crédits véhicules et les crédits à la consommation. Le crédit immobilier d'El Baraka arrive au moment où l'Algérie accuse un retard de près d'un million de logement et coïncide avec l'arrivée sur le marché de la construction de société, et de promoteurs immobiliers étrangers.

Le crédit immobilier, est actuellement le seul moyen pour un cadre ou un employé d'accéder à la propriété d'un logement dans les délais les plus raisonnables.

### 2.3.1.2. Pour les professionnels et les entreprises

Une gamme de produits est offerte, des produits d'exploitation, d'investissement, ou d'équipement, voir même les engagements par signature. Dans ce contexte nous pouvons citer:

- **Crédit Med'Equip** : Proposé par la SGA, destiné pour financer l'acquisition d'équipements médicaux pour les médecins désirants installer leurs cabinets privés, cliniques ou laboratoires.

- **Crédit pharma look** : Destiné au financement d'aménagement ou des travaux de la pharmacie, de la modification de la façade, d'achat du matériel. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 4000 000 DZD, financé à 100% par la banque.
- **Crédit expert** : C'est un prêt sert à financer le matériel informatique et bureautique des avocats, médecins, experts comptables et comptables agréés. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 1500000 DZD.
- **Le leasing mobilier** : C'est un prêt proposé par SGA, sert à financer le matériel roulant, les engins à travaux publics, matériel de lavage, l'équipement industriel, les véhicules utilitaires et véhicules touristiques à usage professionnel, et le matériel médical.
- **Flexo** : Est une formule de financement pour les professionnels proposé par BNP Paribas El Djazair. C'est une ouverture de crédit sous forme de réserve pendant 24 mois au maximum et remboursable en 36 mois, il est destiné à financer tous types d'investissement liés à l'activité professionnelle avec une libre utilisation et la facilité d'accès aux réserves.
- **Crédit sanad** : Proposé par Arab Banking Corporation (ABC), destiné pour le financement d'équipement, matériel roulant et aménagement des professionnels et des entreprises.

### 2.3.2. Les crédits automobiles

L'Algérie est le plus important parc automobile du Maghreb, avec quelque trois millions de véhicule, dont plus de moitié accuse au moins 20 ans d'âge, et 80% plus de 10 ans, d'où les besoins accrues du renouvellement.

En 2005, les autorités ont interdit l'importation des véhicules d'occasion de moins de trois ans, ce qui a donné un coup de fouet au marché, qui se situe entre 120 000 et 150 000 immatriculations par ans.

#### 2.3.2.1. Al Baraka Bank

En matière de crédit automobile, Al Baraka Bank a revu son financement du crédit automobile à la hausse et le porte de 1.000.000 DZD à 2.000.000 DZD. Ainsi, le client peut présenter à un prêt réel pouvant atteindre les 2 millions de dinars pour peu que son revenu lui permette. La banque s'est engagée récemment à financer l'acquisition de véhicule de tourisme à hauteur de 80%. Les clients concernés sont ceux justifiant d'un revenu de 22 000 DA, pour les célibataires, et 25 000 DA pour les couples.

La Baraka prête selon les règles de la charia, et en conformité avec les principes d'une banque islamique. En matière de part de marché, Al Baraka a une part de 15 à 20% par rapport aux banques privées.



### 2.3.2.2. Cetelem Algérie et le crédit automobile

Le lancement du crédit automobile par Cetelem a été précédé par la recherche de partenaire dans l'automobile ou c'était assez facile, car le réseau distributeur est très organisé. Ainsi, elle s'engage dans des partenariats avec les plus grandes marques automobiles françaises.

L'établissement financier Catelem Algérie, représente près de 6,5%, des ventes par crédit effectués par Renault Algérie, selon Lionel Barret, fin 2006, la société Renault Algérie à réaliser 34% de ces ventes via les crédits bancaires durant les six premiers mois de l'année 2006.

Ainsi, Peugeot Algérie et Cetelem Algérie, ont signé un accord portant sur le financement de crédits auto, une telle décision intervient à la suite du forte de demande sur les véhicules Peugeot en 2007.

En effet, la compagnie Peugeot Algérie a commercialisé près de 21 000 voitures en 2007, enregistrant une hausse de 33% pour par rapport à l'année 2006.

### 2.3.3. Les crédits à la consommation

Les banques commencent progressivement à diversifier leurs produits liés aux crédits particuliers. Si pour certains établissements, de nouveaux prêt dit « personnel », c'est-à-dire accordé aux personnes viennent d'être mis en place, d'autres sont en phase d'étude finale avant leur lancement dans les prochains jours.

#### 2.3.3.1. HSBC en Algérie

La Houssing Bank s'intéresse depuis 2005, aux crédits à la consommation, ainsi, elle accorde des prêts particuliers détenteurs d'un salaire particulier minimum de 20 000 DA. Houssing Bank accorde un crédit minimum de 50 000 DA, avec un délai de traitement de dossier arrêté à 48h.

#### 2.3.3.2. BNP Paribas et Catelem Algérie

BNP Paribas et Catelem se lance dans le crédit à la consommation pour les biens d'équipements, BNP Paribas El Djazair et Catelem Algérie, deux filiales du groupe BNP Paribas, vient de devenir partenaire dans le crédit à la consommation. Selon un communiqué de BNP Paribas El Djaziar, « les deux filiales ont décidé d'allier leurs compétences en créant un partenariat fort et ambitieux ».

Elle propose par ailleurs des crédits personnels destinés à financer des achats, ou des projets pour ses clients. Des projets qui peuvent atteindre les 300 000 dinars remboursables sur une durée maximale de trois ans.

### 2.3.3.3. La Société Générale Algérie

Après la commercialisation du crédit « auto », entamé depuis 2002, la banque a vite mis sur le marché le crédit à la consommation, et le crédit immobilier, ainsi plusieurs produits d'épargne.

Le crédit « Liberté » est un prêt personnel, réservé aux petites dépenses. Le postulant doit être un employé disposant d'un salaire régulier minimum de 20 000 DA, qu'il doit domicilier impérativement dans cette banque. Il peut de ce fait bénéficier d'un crédit minimum de 35 000 DA, et un maximum de remboursement est de 12 mois et le taux d'intérêts est fixé à 9%.

De plus, la SGA séduit ses clients avec un autre nouveau produit, notamment le crédit « Bien-être », qui est destiné aux dépenses un peu plus importantes, telles que des biens ménagers, électroménagers, mobilier..., le salaire minimum exigé, est de 20 000 DA, concernant le montant du crédit octroyé, la durée de remboursement est fixée à 36 mois.

Plusieurs banques à capitaux étrangers activant en Algérie, notamment les deux françaises Société Générale Algérie (SGA) ou la BNP Paribas El Djazaïr (BNP) qui dominent le secteur, doivent attendre l'aval de leur maison-mère, à l'étranger, avant d'accorder des crédits dépassant le million d'euros.

Ce qui pénalise fortement les entreprises algériennes à la recherche de crédits et de financements. Les refus de crédits supérieurs à 1 million d'euros sont difficiles à quantifier mais ils seraient très nombreux. Une manière pour ces banques d'éviter de financer les entreprises et se contenter des opérations d'importation, plus rentables et moins risquées.

## 2.4. Les produits islamiques

Il n'y a pas de législation spécifique à ces produits. Ils sont soumis, au même titre que les autres produits, à la réglementation bancaire. La législation en vigueur ne leur reconnaît, en effet, aucun traitement particulier.

En matière de Banking islamique, les banques activant en ce domaine se définissent comme des acteurs dans les transactions qu'elles financent. La banque agit soit comme copropriétaire, de vendeur ou de loueur d'un bien préalablement acquis par elle, soit par la fabrication ou la construction de biens meubles ou immeubles par ses soins ou plus assurément par des tiers pour son compte. A ces différents titres, la banque perçoit une rémunération pour l'une de ses activités que sont la vente, la participation, la location ou la fabrication. L'activité d'une institution financière islamique est financière mais aussi commerciale.

Les opérations doivent se conformer à cinq principes qui sont :

- l'interdiction de l'intérêt ou « Riba », qui désigne à la fois l'intérêt et l'usure ;
- le partage des profits et des pertes ;
- l'interdiction de l'incertitude ou « Gharar » et donc de la spéculation ;

- l'existence nécessaire et obligatoire d'un actif sous-jacent (une opération financière doit reposer sur des actifs réels) ;
- l'interdiction des actifs illicites comme l'armement, le tabac, les jeux d'argent et toute entreprise dont le levier financier (taux d'endettement) serait considéré comme excessif.

Compte tenu de ces règles, un certain nombre de techniques financières spécifiques ont été mises en place et peuvent être combinées pour créer des comptes d'épargne, pour investir dans l'immobilier, les matières premières ou dans tout autre secteur. On dénombre six techniques financières :

### 2.4.1. La Mourabaha

Forme de financement qui permet au client d'effectuer un achat sans avoir à contracter un emprunt portant intérêt. La Banque achète un bien puis le vend au client au prix coûtant augmenté d'une marge bénéficiaire fixée d'accord partie. Le contrat de Mourabaha précise notamment la nature de la marchandise, le prix d'achat, les changes, le prix de revient, la marge bénéficiaire, le prix de vente ainsi que les conditions de livraison et de paiement.

La Mourabaha peut porter sur des opérations de commerce intérieur ou de commerce extérieur. Cette formule a été retenue dans les pratiques bancaires islamiques.

La banque intervient en qualité de premier acheteur vis-à-vis du fournisseur et de revendeur à l'égard de l'acheteur donneur d'ordre (le client).

La banque achète la marchandise au comptant ou à crédit et la revend au comptant ou à crédit à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les deux parties.

La mourabaha est un mode de financement qui permet aux banques islamiques de financer, dans le respect de leurs principes, aussi bien les besoins d'exploitation de leur clientèle (stocks, matières, produits intermédiaires) que leur investissement.

### 2.4.2. L'Ijar

C'est un contrat par lequel la Banque achète un équipement ou un immeuble au comptant puis le loue en Ijara à son Client pour une période déterminée.

L'Ijara diffère du Crédit-bail utilisé par les banques conventionnelles en ce que la Banque Islamique ne commence à percevoir les loyers qu'une fois l'équipement est mis à la disposition du client. Aussi, la Banque Islamique avance le montant des grosses réparations, s'il y a lieu, et les récupère sur les loyers futurs.

Il s'agit d'une technique de financement relativement récente qui fait intervenir trois acteurs principaux :

- le fournisseur (fabricant ou vendeur) du bien ;
- le bailleur (en l'occurrence la banque qui achète le bien pour le louer à son client) ;
- le locataire qui loue le bien en se réservant l'option de l'acquérir définitivement au terme du contrat de location.

Le leasing est une technique de financement des investissements (mobilier et immobiliers). A ce titre, il peut être classé parmi les formes de crédit à long et moyen terme.

### 2.4.3. L'Istisna'a

Contrat par lequel la Banque accepte de fabriquer ou construire un bien pour le Client qui s'engage à le payer sur des échéances convenues d'avance.

La Banque peut signer un autre contrat avec un fabricant ou un constructeur avec les mêmes caractéristiques techniques que le contrat signé avec le Client. Dans ce cas la Banque paiera un montant inférieur au constructeur ou fabricant et exige une livraison avant la date sur laquelle elle s'est engagée avec son Client.

L'istisnaa est une formule qui permet à la banque d'apporter son concours dans le cadre de travaux de construction, de réfection, d'aménagement et de finition d'ouvrages de masse et aussi de financer la construction d'équipement de production, de transport et de consommation sur commande des utilisateurs et /ou des revendeurs.

### 2.4.4. Moucharaka

La Mousharaka ou « partenariat actif » : la banque agit dans ce type de contrat comme un actionnaire, profits et pertes étant partagés entre elle et l'emprunteur, selon les proportions de leurs parts respectives dans l'actif de l'entreprise.

### 2.4.5. Le Salam

Le Salam définie comme étant un contrat de vente avec livraison différée de la marchandise. Contrairement à la mourabaha, la banque n'intervient pas comme vendeur à crédit de la marchandise acquise sur commande de sa relation, mais comme acquéreur avec paiement comptant d'une marchandise qui lui sera livrée à terme par son partenaire.

Le Salam représente un moyen idéal de financement de certains types d'activités économiques telles que l'agriculture, l'artisanat, l'import-export, en outre, le Salam pourrait constituer une formule de remplacement à la pratique de l'escompte commercial. Le Salam peut se substituer aux formes de crédits à court terme comme les facilités de caisse, les découverts, les crédits de campagne et les avances sur marchandises.

### 2.4.6. La Moudharaba ou « partenariat passif »

La banque finance entièrement l'entrepreneur et partage les bénéfices (s'il y en a) avec celui-ci selon un pourcentage fixé à la signature du contrat. La seule source de revenu possible pour l'emprunteur est sa part de bénéfice (il ne reçoit aucun salaire) et la banque prend à son entière charge les pertes éventuelles.

### **2.4.7. Takaful**

Assurance islamique. Prend la forme d'une assurance coopérative avec mise en commun des fonds, selon le principe de l'assistance mutuelle. Dans le système Takaful, les membres sont à la fois assureurs et assurés. L'assurance traditionnelle est interdite dans l'Islam car elle contient plusieurs éléments Haram tels que le Gharar et la Riba.

Deux banques proposent à titre principal ces produits à la clientèle, il s'agit d'Al Baraka Bank et Al Salam Bank-Algeria.

### **2.4.8. Compte épargne tawfiri 0%**

Épargner en participant à un mouvement solidaire ! A travers son programme « une épargne... un don... BESMAT EL KHIR », porté par l'épargne TAWFIRI 0%, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE s'engage à reverser une donation pour soutenir les associations caritatives partenaires du programme. BESMAT EL KHIR est essentiellement porté par l'épargne sans intérêt TAWFIRI 0%.

### Conclusion du chapitre

Pour s'implanter en Algérie, les banques étrangères sont soumises à certaines conditions, communes à toutes les banques nationales et étrangères, relatives aux dirigeants et à la forme sociale, mais aussi à des conditions destinées spécialement à certaines formes d'implantation, comme le bureau de représentation et la succursale.

En effet, malgré l'accélération du rythme d'implantation d'agences de banques étrangères et la participation de ces dernières au financement de l'économie, qui est principalement focalisée sur le financement du secteur privé, leurs parts restent largement prédominées par celles des banques nationales qui jouent le rôle principal dans le financement de l'économie, cela est dû essentiellement à l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national.

L'activité des banques étrangères implantées en Algérie enregistre une progression continue, au niveau de la collecte des ressources, de la distribution des crédits, de l'offre de services bancaires à la clientèle, de la création d'emploi...etc.

# *Chapitre 5*

**Etude économétrique des  
déterminants de la rentabilité des  
banques étrangères et publiques  
en Algérie**

Face au réel effort de modernisation, le système bancaire Algérien a autorisé les banques et établissements financiers étrangers à s'installer ou à se faire représenter en Algérie dans le but d'élever le niveau de bancarisation qui est encore très faible et à rendre plus fluide les opérations interbancaires en améliorant les réseaux de communication sécurisés et en introduisant toute la panoplie des moyens de paiements modernes.

Au vue des travaux de recherche effectués sur le secteur bancaire de plusieurs pays, et étant donné l'importance économique du secteur bancaire Algérien, il est intéressant d'analyser les déterminants de la rentabilité du secteur bancaire Algérien en se basant sur la comparaison entre les banques domestiques<sup>108</sup> et les banques étrangères opérant en Algérie pour déterminer l'impact des implantations étrangères sur l'évolution de ce secteur. Il y a lieu de signaler que ces déterminants sont internes et/ou externes.

Les déterminants internes concernent les caractéristiques financières spécifiques à la banque alors que les déterminants externes sont essentiellement de nature macroéconomique. Dans ce travail de recherche, nous traiterons uniquement les déterminants internes pour chaque catégorie de banques pour voir l'effet qui procurent les banques étrangères implantés en Algérie.

L'objectif de cette partie empirique est d'identifier les déterminants internes de la rentabilité bancaire qui différencient les banques domestiques des banques étrangères en Algérie. Ces déterminants, basés sur la rentabilité financière, couvrent à la fois la profitabilité, la liquidité et le risque. L'analyse empirique a été effectuée sur un échantillon des données de panel, composé de 14 banques, réparties entre 6 banques domestiques et 8 banques étrangères et observées sur la période 2010-2017.

Ce chapitre se divise en trois sections comme suit : Dans la première section, nous présenterons les sources des données utilisées dans l'étude, l'échantillon choisi ainsi que la méthodologie de l'étude. La deuxième section quant à elle sera réservée aux études statistiques descriptives, ce qui permettra de donner un aperçu sur la variable à expliquer ainsi que sur les variables explicatives. Pour finir, la troisième section sera consacrée à une synthèse des résultats par L'APPROCHE CAMEL.

---

<sup>108</sup> Banques Domestiques = Banques Publiques



## **Section 1 : Modélisation économétrique et présentation des variables**

Cette section sera consacrée à la démarche méthodologique, nous y présenterons pour commencer une petite description des données, notre échantillon ainsi que la nature et la source de nos données, puis nous présenterons notre modèle.

### **1. Source et nature des données**

Les états financiers, notamment les bilans et les comptes de résultats des 14 banques constituant notre échantillon durant la période 2010 -2017, ont été nécessaires pour mener à bien notre étude. Les données utilisées dans notre étude sont donc de nature comptable. La collecte de données est faite manuellement (construction de base de données) en consultant pour chaque banque son bilan et son compte du résultat.

Les données bancaires individuelles ont été recueillies près du Centre National du Registre de Commerce, ce dernier est un établissement public, dont le domaine de compétences et la centralisation du registre du commerce. Le Centre National du Registre du Commerce par abréviation CNRC est une institution administrative autonome placée sous l'égide du Ministre du commerce.

La deuxième source des données bancaires individuelles est les sites web de certaines de ces banques, généralement les banques étrangères.

Il est à noter que notre étude portera uniquement sur 14 banques exerçant en Algérie et cela à cause du manque d'informations.

### **2. Construction de l'échantillon**

Notre étude porte sur un échantillon composé de 14 banques, réparties entre publiques et étrangères et qui représentent les banques opérant en Algérie.

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

Le tableau ci-dessous décrit notre échantillon :

**Tableau N°21:** Liste des Banques commerciales Algériennes retenues pour l'étude

Nom de la banque	Banque Publique / Banque Etrangère
Banque Extérieure d'Algérie "BEA"	Banque Publique
Banque Nationale d'Algérie "BNA"	Banque Publique
Banque de Développement Local "BDL"	Banque Publique
Crédit Populaire d'Algérie "CPA"	Banque Publique
la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque "CNEP"	Banque Publique
Banque de l'agriculture et du développement rural "BADR"	Banque Publique
Arab Banking Corporation – Algeria "ABC"	Banque Etrangère
Société Générale Algérie	Banque Etrangère
B.N.P Paribas El Djazair	Banque Etrangère
Trust Bank Algeria	Banque Etrangère
Gulf Bank Algeria	Banque Etrangère
Fransabank El-Djazair	Banque Etrangère
El salam Bank	Banque Etrangère
El Baraka Bank	Banque Etrangère

Source : Elaboré par nos soins

### 3. La méthodologie de recherche

#### 3.1. Spécification du modèle

L'analyse des déterminants de la rentabilité des banques algériennes, en se basant sur la comparaison entre banques domestiques et banques étrangères pour étudier l'impact de cette dernière sur l'évolution du système bancaire Algérien, cette étude sera menée dans le cadre d'un modèle qui se situe dans la lignée des travaux de Goddard et al (2004), Athanasoglou et al (2008) et Garcia-Herrero et al (2009).

Le modèle de référence peut être formulé comme suit :

$$\pi_{it} = c + \sum_{k=1}^k \beta_k X_{it}^k + \varepsilon_{it}$$

$\pi_{it}$  est la rentabilité de la banque  $i$  à l'instant  $t$ , mesurée par ROA  $it$  ROE  $it$  et NIM  $it$  avec  $i=1, \dots, N$  ;  $t=1, \dots, T$  ;

$C$  étant un terme constant fixe pour toutes les banques et à travers toutes les périodes ;

$\beta_k$  est le vecteur de coefficients constants à travers les banques ;

$X_{it}^k$  est le vecteur des variables explicatives ;

$\varepsilon_{it} = \alpha_i + \mu_{it}$ ,  $\alpha_i$  avec désigne l'effet spécifique individuel non observable (c'est une composante d'erreur unique pour la banque  $i$ ) et  $\mu_{it}$  reflète l'interaction des sources non observées de la variation individuelle et temporelle tels que :

$$E(\alpha_i) = E(\mu_{it}) = 0$$

$$E(\alpha_i \mu_{it}) = 0$$

$$E(\alpha_i \alpha_j) = \sigma_\alpha^2 \text{ si } i=j \text{ et } 0 \text{ si } i \neq j$$

$$E(\mu_{it} \mu_{js}) = \sigma_\mu^2 \text{ si } i=j \text{ et } t=s \text{ et } 0 \text{ si } i \neq j \text{ et } t \neq s$$

L'effet spécifique individuel  $\alpha_i$  est intégré dans le modèle explicatif de la rentabilité bancaire afin de traiter explicitement le biais d'hétérogénéité à travers les banques<sup>109</sup>.

Conformément à ce modèle, la variable dépendante qui mesure la rentabilité bancaire de la banque  $i$  à la date  $t$ ,  $ROA_{it}$ ,  $ROE_{it}$  et  $NIM_{it}$ , aura un caractère mixte puisqu'elle sera fonction de variables explicatives exogènes qui diffèrent dans le temps et à travers les banques et aussi de variables qui permettent, en même temps, de tenir compte d'une antinomie individuelle par un terme constant  $\alpha_i$  spécifique à chaque banque qui reste invariable dans le temps.

### **3.2. Mesure des variables**

Cette partie est consacrée à la présentation des variables du modèle, qu'elles soient explicatives ou à expliquer. Nous allons définir dans ce qui suit chacune des variables retenues pour notre étude et donnerons en plus de cela comment les mesurer.

#### **3.2.1. Les Variables à Expliquées (dépendantes) :**

Trois ratios financiers ont été sélectionnés pour modéliser la rentabilité. Les ratios rentabilité des capitaux propres (ROE), rentabilité des actifs (ROA) et la marge nette d'intérêt ont été utilisés dans la majorité des travaux qui traitent de la comparaison entre banque étrangère et banque domestique afin de mesurer la rentabilité et la profitabilité bancaire.

En effet, Demirguç-Kunt et Huizinga (1999,2000), Claessens Demirguç-Kunt et Huizinga (2001) ont testé l'effet de l'entrée des banques étrangères sur l'activité des firmes bancaires domestiques. Les résultats montrent que, la propriété étrangère des banques a un impact négatif sur les marges et la profitabilité bancaire et c'en les comparant à la performance des banques domestiques qui présentent une performance plus élevée. Kosmidou et al (2006) ont étudié le secteur bancaire Anglais et ont montré que les banques domestiques sont caractérisées par un ratio ROE, un ratio marge nette d'intérêt/total actif plus élevés que ceux calculés pour les banques étrangères.

---

<sup>109</sup> L'ignorance de la différence entre les paramètres à travers les banques et à travers les unités temporelles se traduirait par un problème de spécification, générateur d'un biais d'hétérogénéité qui pourrait mener à des estimations incohérentes. Par conséquent, en utilisant des informations relatives aux antinomies temporelles et aux spécificités individuelles, on peut contrôler les effets des variables omises ou non observées qui affectent la rentabilité bancaire, améliorant ainsi la qualité des estimations économétriques des coefficients des déterminants de la rentabilité.

### **3.2.1.1. La rentabilité des capitaux propres (Return on equity)**

Le ROE est appelé aussi la rentabilité des actionnaires qui permet d'évaluer le rendement des fonds investis par ceux-ci dans la banque. Bashir & Hassan (2004) ont inclus cette variable expliquée dans leur étude. C'est une mesure qui permet de s'informer sur la façon dont une banque a utilisé ses bénéfices réinvestis afin de générer de nouveaux revenus.

Ce ratio financier est utilisé comme une indication générale de l'efficacité d'une entreprise. En d'autres termes, le ROE nous montre à quel point une banque peut générer des profits étant donné les ressources fournies par ses actionnaires. Cette variable expliquée est significative lorsque l'on compare des entreprises provenant de la même industrie. La majorité des actionnaires recherchent des institutions où le taux de retour sur les capitaux propres est élevé et croissant.

$$\text{Rendement des capitaux propres} = \text{résultat net/capitaux propres}$$

### **3.2.1.2. La rentabilité des actifs (Return on assets)**

Le ROA est le ratio le plus utilisé pour comparer la rentabilité des banques puisqu'il indique les revenus générés par les actifs financés par la banque. Le ROA est un ratio financier qui donne une indication sur la manière dont les actifs sont gérés afin de générer des bénéfices. Le bénéfice qui est issu des activités n'inclut pas les impôts et les frais liés aux intérêts. Comme le ROE, le ROA prend toute sa signification lorsque l'on compare des entreprises d'une même industrie. Dans le secteur bancaire, on accorde une très grande importance au ROA, car celui-ci mesure avec efficacité la performance des actifs.

Le taux de rendement des actifs investis fournit une indication sur l'intensité capitalistique d'une banque. Il est d'une plus grande utilité lorsque la valeur comptable des actifs d'une entreprise est proche de sa valeur marchande. Il constitue donc un bon indicateur de la rentabilité pour notre travail, car la majorité des actifs dans le secteur bancaire ont une valeur comptable similaire à leur valeur marchande.

$$\text{Rendement des actifs} = \text{bénéfice net/total de l'actif}$$

### **3.2.1.3. La marge nette d'intérêt (net interest margin) :**

Une autre variable qui mesure la rentabilité des banques est la marge nette d'intérêt. En effet, le rôle de l'intermédiation financière que jouent les banques, en termes de collecte de dépôts et d'octroi de crédits, conduit à considérer leur marge d'intermédiation comme étant un indicateur de leur performance et de leur profitabilité.

Le NIM désigne le ratio des revenus nets d'intérêts à l'actif moyen. Plus précisément, on exprime généralement cette quantité en pourcentage de ce que la banque gagne sur ses prêts et autres actifs moins les intérêts payés sur les fonds empruntés, le tout divisé par ses revenus moyens sur ses actifs. En quelque sorte, le NIM détermine la rentabilité des prêts

bancaires. Cet indicateur de rentabilité est souvent utilisé pour comparer des entreprises évoluant au sein de la même industrie.

**La marge nette d'intérêt = Revenus Nets d'intérêts / Revenus moyens sur Actifs**

### **3.2.2. Les variables explicatives**

Plusieurs ratios sont retenus pour identifier les déterminants de la rentabilité en se basant sur la comparaison entre les banques domestiques et les banques étrangères. Ces ratios correspondent soit à des mesures de liquidité ou de risque soit à des caractéristiques spécifiques de la banque.

#### **3.2.2.1. Les ratios de la liquidité**

**Total des crédits / Total des dépôts (loans to customers and short-term funding)**

Ce ratio mesure l'importance des crédits consentis par la banque par rapport à la principale source de financement de ses crédits. C'est une mesure de la liquidité de la banque, puisqu'il relie la gestion de la liquidité à la performance bancaire. Ce ratio compare les actifs illiquides (les crédits) à la principale source de financement stable (les dépôts). Ainsi, plus ce ratio est faible, plus la banque est considérée liquide et inversement.

Le ratio total crédits/total dépôts LCSTF est significatif dans la régression développé par Kosmidou et al (2006) et Pasiouras et Kosmidou (2007). En effet, dans la plupart des modèles testés, ce ratio présente un coefficient positif dans l'évaluation des déterminants de la rentabilité bancaire, particulièrement pour les banques domestiques. De plus, les banques étrangères ont un ratio plus faible que celui des banques domestiques.

Toutefois, un ratio élevé pour les banques domestiques ne signifie pas l'insuffisance des dépôts par rapport aux crédits, mais plutôt l'importance en volume des crédits accordés par ces banques. Ceci conforte l'hypothèse selon laquelle les banques domestiques, spécialisées plutôt en banque de détail, favorisent les activités de distribution des crédits aux ménages (crédits à la consommation, crédits au logement) et aux petites et moyennes entreprises, alors que les banques étrangères s'orientent généralement vers les activités de financements spécialisés des grandes entreprises.

#### **3.2.2.2. Le ratio de risque du crédit et de solvabilité**

**Provisions sur prêts non performants /Total des actifs (Loan loss provisions to total assets)**

Ce ratio est un indicateur de la qualité des actifs générateurs d'intérêt. En effet, plus le taux de provisionnement est élevé, plus les crédits ont une probabilité élevée d'être classés. Le ratio provisions sur prêts non performants par rapport au total des actifs LLPTA peut être considéré comme une mesure du risque de crédit.

Ce ratio est un indicateur de la qualité des actifs générateurs d'intérêt, puisque les banques dont les prêts sont plus risqués, sont amenées à exiger une marge d'intérêt plus élevée pour compenser un risque de défaut plus important. Par conséquent, le coefficient dans la régression doit être positif (Kosmidou et al (2006)). Cependant, plus le risque est élevé, plus la probabilité d'avoir des créances douteuses est importante.

En effet, pour un prêteur, la perte du capital prêté agit sur les sommes non remboursées qui s'imposent directement sur le résultat et peuvent mettre en péril l'existence de la banque. Par conséquent, on peut affirmer que la relation entre la rentabilité des banques et ce ratio est négative (coefficient négatif entre le ratio LLPTA et la rentabilité des capitaux propres). Concernant la comparaison entre banques étrangères et banques domestiques, Claessens, Demirgüç-Kunt et Huizinga (2001) affirment que les différences des taux de provisionnement reflètent la politique d'octroi de crédit entre ces deux catégories de banques (avec des banques étrangères qui se concentrent généralement sur les activités de financements des grandes entreprises par rapport aux banques domestiques qui favorisent les activités de distribution des crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises).

Néanmoins, ce ratio de provisionnement peut refléter aussi la capacité de ces deux catégories de banques à masquer volontairement leurs créances douteuses. Les banques étrangères présentent des taux de provisionnement plus faibles en France, au Danemark et en Suisse en comparaison à ceux calculés pour l'Australie, les USA, le Canada, le Japon et l'Allemagne.

Ou encore:

**Crédits nets/total actif (The ratio of loans to total assets)**

Ce ratio exprime l'encours de prêts en pourcentage des actifs totaux. Plus la valeur de LA est élevée, plus la banque a effectué des prêts et plus son niveau de liquidité disponible est faible. Si le ratio des prêts par rapport aux actifs totaux est trop grand, alors la banque sera plus à risque au défaut de paiement.

Les opérations d'exploitation d'une banque dépendent vigoureusement des prêts. Demirgüç-Kunt & Huizinga (1997) et Liu & Wilson (2010) ont utilisé cette variable. Ce ratio exprime aussi l'importance du portefeuille bancaire de crédits.

### **3.2.2.3. Le ratio d'adéquation du capital**

**Capitaux propres / Total des actifs (Equity to total assets)**

Ce ratio, noté EQTA, mesure le poids du capital de la banque. Il détermine la répartition des sources de financement de la banque entre endettement et capitaux propres. Ainsi, un ratio adéquation du capital (capital adequacy) élevé est un indicateur d'endettement faible et par conséquent d'un risque de solvabilité plus faible. Toutefois, en termes de rentabilité, la relation conventionnelle risque- rentabilité implique un lien négatif entre ce ratio et la performance bancaire.

En effet, le niveau des fonds propres d'une banque représente son autonomie financière car au fur et à mesure que le niveau des fonds propres détenus par la banque augmente, le besoin de financement à long terme diminue. Athanasoglou et al (2005) et Berger (1995) affirment, qu'en présence d'asymétrie d'information, les banques bien capitalisées peuvent accéder aux fonds à de meilleures conditions car elles sont considérées comme moins risquées.

De plus, ce ratio peut être considéré comme une mesure du risque d'insolvabilité étant donné que la substitution des dettes par des capitaux propres réduit la probabilité de faillite et diminue le coût des fonds empruntés. De ce fait, plus ce ratio sera élevé, moins la banque est risquée et plus la rentabilité de la banque sera faible. Claessens et al (2001) affirment que les banques domestiques et étrangères acceptent différents niveaux de bénéfices en fonction de l'importance de leur coût de capital. Particulièrement, les banques étrangères sont plus capables d'augmenter leur fonds propres acceptent par conséquent une rentabilité plus faible.

Toutefois, si les fonds propres constituent une source de fonds plus chère que les dépôts, une hausse des capitaux propres peut augmenter le coût du capital de l'établissement bancaire qui serait amené à établir une marge plus élevée et alors le signe attendu entre le ratio EQTA et la rentabilité est positif. Ceci, est d'autant plus cohérent si l'on rappelle qu'une augmentation des fonds propres peut affecter positivement la rentabilité bancaire non seulement à travers la hausse du coût moyen pondéré du capital, mais aussi par l'accroissement du risque induit par l'extension du portefeuille à des actifs productifs de gains importants.

En effet, l'augmentation de la pression sur les banques de réduire les coûts opératoires de plus que le coût marginal du capital les incite à s'engager dans des activités plus rentables mais aussi plus risquées et génératrices d'une rentabilité plus importante. Ce résultat a été confirmé par Demircug-Kunt et Huizinga (1999 et 2001) qui ont trouvé une relation positive entre les ratios ROA et NIM d'une part et le ratio EQ/TAt-1<sup>110</sup> d'autre part.

#### **3.2.2.4. Le ratio d'efficacité d'une banque**

**Charges de fonctionnement/ Total des actifs (Overhead to total assets)**

Ce ratio OVTA mesure l'importance des charges de personnel et autres charges non financières (dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) par rapport au total actif de la banque.

Ainsi, une banque ayant un large réseau de distribution se trouve confronter à un effectif employé assez important et à un investissement élevé en immobilisations corporelles. Les charges de structure sont dues à des changements dans l'activité bancaire et de ses produits, ainsi que des changements au niveau de la qualité des services bancaires. Selon Guru et al

---

<sup>110</sup> Le TAt-1 permet de corriger l'actif total, lorsque les bénéfices ne sont pas affectés sous forme de dividende mais incorporés sous forme de réserves ce qui a un impact sur les fonds propres.

(2002), des coûts élevés sont associés à un volume d'activité bancaire élevé et donc à des revenus plus élevés. Ainsi, une gestion de coûts efficace est le déterminant d'une rentabilité meilleure, et par suite il existe une relation significative et positive entre le contrôle des coûts et la rentabilité bancaire.

Les résultats empiriques de Demirgüç-Kunt et Huizinga (1999,2000) montrent que la variable charges de fonctionnement déflatée par le total actif OVTA a un coefficient positif dans la régression de la marge d'intérêt. Ceci montre que les banques facturent à leurs clients, déposants et emprunteurs, ces charges indirectes (principalement les frais de personnel) soit en réduisant le taux d'intérêt sur les dépôts et / ou en augmentant les taux sur les crédits. Cette vérité se manifeste plus dans les pays développés, où la fixation des taux débiteurs et créditeurs est plus libre, ce qui pourra accentuer la concurrence entre les banques sur les marchés développés.

Le ratio charges de fonctionnement/total actif OVTA, a été utilisé dans la plupart des études empiriques qui traitent de la comparaison entre banques domestiques et banques étrangères. Claessens, Demirgüç-Kunt et Huizinga (2001) ont démontré que dans plusieurs pays développés tels que l'Australie, le Japon, les USA et l'Angleterre, les banques étrangères présentent des coûts de structure/total actif nettement plus faibles que ceux des banques domestiques.

De même le coefficient de cette variable est négatif dans la régression établie par Kosmidou et al (2006) qui ont étudié la comparaison entre les banques domestiques et les banques étrangères du secteur bancaire Anglais. Huong Minh (2002) a testé l'effet de la variable temps sur le ratio charges de fonctionnement/total actif et a démontré que ce ratio tend à décroître lorsque la banque étrangère est installée depuis longtemps à la Nouvelle Zélande. Ceci s'explique par le fait que les banques étrangères, afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle à travers le temps, réduisent leurs effectifs en introduisant de nouveaux modes de distribution électronique.

### **3.2.2.5. Le ratio d'importance des engagements hors bilan**

**Engagements hors bilan/ Engagements hors bilan+Total des actifs (Off balance sheet / off balance sheet+Total assets)**

Ce ratio, noté OBSTA, permet de mesurer l'importance des engagements hors bilan par rapport à l'ensemble de l'activité de la banque. En général, les activités du hors bilan peuvent être classées principalement dans des produits liés aux opérations de crédits, tels que les engagements de prêts et les lettres de crédit, et accessoirement, dans des produits de gestion des risques de change et de taux d'intérêt.

Ainsi, depuis l'internationalisation des marchés bancaires et l'accès au marché international des capitaux, les opérations hors bilan ont évolué selon une tendance haussière. Cette stratégie, qui consiste à développer les activités du hors bilan par les banques, est le résultat de la recherche de sources supplémentaires de profit ou encore d'une raréfaction des



activités traditionnelles ou, enfin, une manière de se dérober des règles prudentielles. Elle expose, toutefois, les banques à un degré de risque plus élevé.

La littérature théorique suggère que les engagements hors bilan donnent certains avantages pour les banques qui ont largement contribué à leur croissance explosive. Selon Diamond (1984) certaines activités du hors bilan peuvent exiger un support plus faible de capital procurant ainsi un mécanisme pour détourner les contraintes réglementaires en générant des profits additionnels sans exiger un capital supplémentaire plus coûteux. Allen (1988) donne une autre explication au développement des activités du hors bilan, basée sur une idée de sous-investissement qui suggère que ces activités réduisent la possibilité de faire de nouveaux investissements ayant une valeur actuelle nette espérée négative minimisant ainsi le risque de transfert de richesse des actionnaires aux débiteurs.

Par conséquent, les activités du hors bilan doivent accroître la profitabilité puisqu'elles permettent aux banques d'investir dans des titres qui pourraient être abandonnés s'ils sont financés par des fonds propres ou par des dépôts. De ce fait, si les banques soutiennent la croissance des activités du hors bilan, c'est parce qu'elles leur permettent d'éviter une concurrence sur les marchés de dépôts ou de crédits et surtout d'échapper à certaines mesures réglementaires contraignantes et coûteuses.

En effet, ces activités donnent la possibilité d'accéder à des ressources sans pour autant se soumettre à l'obligation de constituer des réserves obligatoires non rémunérées. Néanmoins, Ambagzo (1997), établit que les risques des instruments du hors bilan, ne pouvant pas être quantifiés, sont plutôt reflétés dans la structure financière des banques qui seraient encouragées d'étendre leurs activités du hors bilan dont les caractéristiques peuvent les exposer à un risque de solvabilité plus élevé et accentuer ainsi les risques globaux dans la mesure où ces activités fournissent un moyen d'augmenter l'endettement ou le risque de l'actif<sup>111</sup>.

Toutefois, l'effet des éléments hors bilan sur la rentabilité est ambigu. Goddard et al (2004) ont testé l'effet de la variable OBS/ TA+OBS sur la rentabilité des banques européennes et américaines et ils ont trouvé que le coefficient de régression est négatif pour l'Allemagne mais il est positif pour l'Angleterre. Pour les autres pays, les coefficients ne sont pas significatifs.

---

<sup>111</sup> En effet, les instruments du hors bilan tels que les lettres de crédit peuvent affecter le risque des portefeuilles de prêts commerciaux des banques en les incitant à accroître leur risque de crédit pour tenir compte non seulement du risque de l'emprunteur défini par sa probabilité de défaut, mais aussi du risque de perte sur les transactions du hors bilan. De plus, les garanties reçues peuvent indirectement exposer les banques à accroître le risque de crédit. Alternativement, des taux d'intérêt plus élevés et plus volatils peuvent amener les clients emprunteurs à faire défaut sur les paiements d'intérêt ce qui aboutirait à un risque de crédit plus élevé si les emprunteurs choisissent des projets plus risqués dans l'espoir de pouvoir honorer les remboursements plus élevés. Ceci résulterait en un portefeuille de prêts plus risqués pour la banque qui se trouve dans l'obligation de les accorder en présence d'engagements préalables de prêt.

**3.2.2.6. Le niveau de diversification du portefeuille d'activités de la banque**

**Le résultat hors intérêt / produit net bancaire (diversification of the bank's business portfolio)**

Les activités non traditionnelles telles que les activités d'assurance et de marché sont, selon plusieurs auteurs, une solution pour trouver d'autres sources de revenus pour la banque et atténuer son exposition aux risques traditionnels de ce secteur.

En effet, si les revenus hors intérêt générés par les activités non traditionnelles sont imparfaitement corrélés avec les revenus d'intérêt de l'activité d'intermédiation traditionnelle, le revenu global de la banque sera plus stable et présentera, en conséquence, moins de risque.

Les résultats des études empiriques sur la relation entre la diversification du portefeuille d'activités et la santé financière d'un établissement de crédit ne sont pas analogues et ne permettent pas de tirer de conclusions définitives. Si les travaux de Benston, Hunter, et Wall (1995) et Laderman Elizabeth (1998) ont montré l'effet positif du développement de l'envergure des activités bancaires sur le risque et la rentabilité de ces établissements, ceux de DeYoung et Roland (1999, 2001) et De Long (2001) parviennent à des conclusions opposées en montrant que la diversification du portefeuille d'activités conduit, en moyenne, à des pertes et que le recentrage et la concentration sur les activités « premières » améliorent les performances des firmes bancaires.

La divergence des résultats empiriques est sans doute due à la dissemblance des approches méthodologiques. Alors que les mesures comptables du risque, notamment par la variabilité du ROA et du ROE, ont abouti à la conclusion selon laquelle la diversification augmente le risque économique de la banque, force est de constater que les mesures par le marché ont abouti à des conclusions inverses en montrant l'effet positif d'une stratégie de diversification sur la valeur de marché des banques (Baele, De Jonghe, & Vander Vennet, 2007). Ainsi, nous pouvons penser qu'une diversification des sources de revenu est un levier pour la valeur.

Une augmentation de la part des revenus générés par des activités non traditionnelles augmente les flux de trésorerie et atténue l'exposition de la banque aux risques traditionnels de ce secteur. Nous mesurons la diversification d'un établissement de crédit par la part des revenus générés par les activités dites non traditionnelles. Ces dernières englobent toutes les opérations réalisées par les banques hors intermédiation financière traditionnelle. Qu'il s'agisse de négoce financier, ordre de bourse, produits d'assurance, courtage, hors bilan, ingénierie financière ou conseil auprès des clients.

Nous appelons les revenus nets de ces activités « revenus hors intérêts ». Le ratio revenu hors intérêts sur produit net bancaire a été utilisé dans la majorité des études empiriques consacrées à l'identification du lien entre la diversification du portefeuille d'activités et la performance des établissements de crédit. Ainsi, nous utilisons ce même ratio comme variable de substitution du niveau de diversification d'un établissement de crédit.

### **3.2.2.7. Le levier financier**

#### **Total des dettes/ fonds propres (financial leverage)**

Le levier financier est un autre facteur susceptible d'avoir un effet sur la rentabilité de la banque. En se basant sur un échantillon de banques cotées en bourse du Pakistan durant la période 2007-2011. Ammar et al. (2013) ont constaté qu'un niveau d'endettement élevé est associé à une rentabilité élevée du secteur bancaire. Par contre, Dadson et Jamil (2012) ont constaté que l'augmentation de l'endettement financier entraîne une diminution de la rentabilité (ROA et ROE) de la banque cotée.

Cette étude a portée sur toutes les banques cotées sur la bourse du Ghana durant la période 2000 à 2010. Par ailleurs, les résultats de l'étude menée par Yegon (2014) au Kenya sur un échantillon de banques cotées à la bourse de Nairobi durant la période 2004 à 2012 indiquent qu'il existe une relation non significative entre la rentabilité mesurée par (ROA) et (ROE) et l'effet de levier mesuré par la dette totale par rapport au total des fonds propres.

### **3.2.2.8. La taille de la banque**

#### **Le total des actifs (TA) : cette variable mesure la taille de la banque**

La taille de la firme bancaire est le dernier facteur fondamental que nous souhaitons identifier son influence sur l'évaluation de cette dernière. En effet, les deux dernières décennies ont été caractérisées par une montée considérable des opérations de fusions-acquisitions dans le secteur bancaire dans la plupart des pays européens. Une des conséquences de ces mouvements est l'augmentation de la taille des banques.

En théorie de l'intermédiation financière, il existe un courant de la littérature démontrant qu'une banque devrait rationnellement chercher à augmenter sa taille. Des modèles intéressants ont été élaborés qui montrent l'existence d'une relation positive entre la performance économique et la taille de la banque, grâce notamment à l'exploitation des économies d'échelle informationnelles (Fama, 1985 ; Diamond, 1984).

Les grandes banques devraient être plus efficaces que les petites banques en raison de l'exploitation des économies d'échelle dans la production de l'information, de la surveillance et de transaction.

En effet, les banques disposent d'un avantage dans la collecte d'information, et dans la surveillance des emprunteurs par rapport à la finance directe où les relations sont plutôt anonymes. Elles établissent des relations de long terme, ce qui leur permet de connaître leurs clients et d'évaluer leur capacité à honorer leurs engagements. Cela permet aux banques de réduire les coûts d'information sur les caractéristiques et les risques des emprunteurs. L'implication directe de ces théories est que la construction d'un portefeuille de crédits parfaitement diversifié permet à une banque de réaliser son activité d'intermédiation en assurant une rentabilité certaine. Dans cette optique, il est possible de supposer l'existence d'une influence positive de la taille sur la valorisation des banques.

L'augmentation de la taille d'une firme où d'un de ses éléments, implique la diminution des coûts unitaires de production. Les déséconomies d'échelle montrent la relation inverse, à savoir qu'à une augmentation de la taille succède une augmentation des coûts unitaires. Par conséquent, les économies d'échelle ont une influence directe et indirecte sur la performance du secteur entier car elles touchent à l'analyse de la concentration sectorielle. Goddard et al (2004) n'ont pas trouvé de relation significative entre la taille et la rentabilité pour la France. Néanmoins, Pasiouras et Kosmidou (2007) ont dégagé, un effet négatif et significatif de la taille sur la rentabilité des banques européennes, et ce pour les deux catégories de banques (banques domestiques et banques étrangères).

Guru et al (2002) ont considéré la taille de la banque dans le modèle de profitabilité pour prendre en compte l'importance des prêts accordés et la facilité d'accès des grandes banques aux marchés d'actifs. Ceci implique une profitabilité plus élevée, ce qui prouve que la taille de la banque a un effet positif et significatif sur les marges d'intérêt.

Demirguc-Kunt et Huizinga (1999 et 2001) ont utilisé le total actif comme mesure de la taille d'une banque et ont montré qu'il a un impact positif et significatif sur les marges d'intérêt. Guorong et al (2003) ont utilisé la valeur des dépôts et des prêts pour mesurer la taille d'une banque et ont trouvé que les plus grandes banques, en Hong-Kong, peuvent réaliser potentiellement une profitabilité plus élevée en réalisant des économies d'échelles, bien que de tels gains ne soient pas toujours garantis puisque la relation entre la taille de la banque et sa rentabilité est ambiguë.

Enfin Maudos et Guevara (2004) ont considéré le logarithme des crédits accordés comme mesure de la taille d'une banque pour montrer l'importance du volume des crédits comme facteur déterminant de la rentabilité bancaire.

Par ailleurs, la relation entre la taille et la profitabilité est supposée être non linéaire (Athanasoglou et al (2008)). Le total actif sera mesuré par le Logarithme TA.

### **3.2.2.9. La propriété**

La propriété est notée (PROP), elle indique la propriété de la banque (étrangère ou publique).

C'est une variable dichotomique qui prend la valeur 1 si la banque est publique, et la valeur 0 si elle étrangère. Cette mesure est adoptée par Krishnan et Parson (2008).

### **3.3. Les hypothèses :**

**H1** : plus le ratio total crédits/total dépôts diminue, moins la banque est rentable.

**H2** : le ratio provisions sur prêts non performants/total des actifs a un effet négatif sur la rentabilité.

**H3** : l'augmentation du risque de l'insolvabilité entraîne une diminution de la rentabilité des banques.

**H4** : lorsque le ratio capitaux propres/total des actifs est élevé, la rentabilité est faible ou élevée.

**H5** : lorsque le ratio des charges de fonctionnement par rapport au total actif augmente la rentabilité des banques diminue.

**H6** : plus le ratio engagements hors bilan/engagements hors bilan+ total des actifs est important plus la rentabilité est élevée.

**H7** : la diversification a un impact sur rentabilité des banques étrangères plus que les banques publiques.

**H8** : plus le ratio de levier financier augmente, moins la banque est rentable.

**H9** : lorsque le total des actifs est élevé la rentabilité bancaire augmente.

**Tableau N°22** : Le tableau récapitulatif des variables avec signe attendu

	<b>Variables Notation</b>	<b>Signe attendu</b>
<b>Dépendantes</b>	ROE	
	ROA	
	NIM	
<b>Explicatives</b>	LCSTF	Signe +
	LLPTA	Signe -
	LA	Signe -
	EQTA	Signe -/+
	OVTA	Signe -
	OBSTA	Signe +
	DIVER	Signe +
	FL	Signe -
	TA	Signe +
	PROP	0 et 1

Source : Elaboré par nos soins

### 3.4. Présentation du modèle retenu

Le modèle de base est représenté au-dessus à travers l'équation. Ainsi, les spécifications empiriques de ce modèle sont présentées comme suit :

$$ROE_{it} = c + LCSTF\beta_1 + LLPTA\beta_2 + EQTA\beta_3 + OVTA\beta_4 + OBSTA\beta_5 + DIVER\beta_6 + FL\beta_7 + TA\beta_8 + PROP\beta_9 + \alpha_i + \mu_{it}$$

$$ROA_{it} = c + LCSTF\beta_1 + LLPTA\beta_2 + EQTA\beta_3 + OVTA\beta_4 + OBSTA\beta_5 + DIVER\beta_6 + FL\beta_7 + TA\beta_8 + PROP\beta_9 + \alpha_i + \mu_{it}$$

$$NIM_{it} = c + LCSTF\beta_1 + LLPTA\beta_2 + EQTA\beta_3 + OVTA\beta_4 + OBSTA\beta_5 + DIVER\beta_6 + FL\beta_7 + TA\beta_8 + PROP\beta_9 + \alpha_i + \mu_{it}$$

Avec  $i$  : de 1 à 6 pour les banques domestiques et  $i$  : de 7 à 14 pour les banques étrangères  
Et  $t$  : allant de 2010 jusqu'à 2017.

Section 2 : Résultats empiriques et discussion

1. Statistiques descriptives

Les principales caractéristiques statistiques de base des variables de l'étude, en l'occurrence, les valeurs moyennes, les médianes, les valeurs maximales, les valeurs minimales et leurs écarts types, pour l'ensemble des banques sont présentées dans les tableaux qui suit :

Tableau N°23 : Statistiques descriptives des banques domestiques

Variabes	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Ecart-type	Observations
ROE	<b>0,1254</b>	0,1311	<b>0,3174</b>	0,0038	0,0655	48
ROA	<b>0,0099</b>	0,0109	0,0229	<b>0,0002</b>	0,0058	48
NIM	<b>0,0640</b>	0,0644	0,1305	0,0144	<b>0,0275</b>	48
LCSTF	0,6668	0,6631	1,0511	0,2155	0,2151	48
LA	0,5052	0,5129	0,7791	0,1836	0,1368	48
LLPTA	0,0048	0,0039	0,0134	0,0000	0,0030	48
EQTA	0,0761	0,0827	0,1131	0,0295	0,0202	48
OVTA	0,0107	0,0103	0,0176	0,0039	0,0040	48
OBSTA	0,2299	0,2432	0,3816	0,0002	0,0882	48
DIVER	0,2738	0,2360	0,6751	0,0178	0,1918	48
FL	11,7908	9,9536	30,3695	0,1005	4,9987	48
TA	55,8631	55,8699	57,5391	53,2884	1,0578	48

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

La rentabilité moyenne des actionnaires pour les banques domestiques s'élève à 0,1254 (taux maximum 0,3174), la rentabilité moyenne des actifs est de l'ordre de 0,0099 (taux minimum 0,002) et la marge nette moyenne d'intérêt est de 0,064 (dispersion entre les taux de cet indicateur est de 0,0275).

Tableau N°24 : Statistiques descriptives des banques étrangères

Variabes	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Ecart-type	Observations
ROE	<b>0,1308</b>	0,1007	<b>0,2754</b>	0,0000	0,0711	64
ROA	<b>0,0242</b>	0,0220	0,0658	<b>0,0000</b>	0,0100	64
NIM	<b>0,1302</b>	0,1262	0,2231	0,0000	<b>0,0463</b>	64
LCSTF	0,9587	0,8515	1,9241	0,0000	0,3207	64
LA	0,5405	0,5519	0,7781	0,0000	0,1154	64
LLPTA	0,0023	0,0020	0,0075	0,0000	0,0018	64
EQTA	0,2414	0,1862	0,6518	0,0000	0,1545	64
OVTA	0,0239	0,0251	0,0358	0,0000	0,0063	64
OBSTA	0,3490	0,3565	0,5655	0,0000	0,0952	64
DIVER	0,3604	0,3268	0,9993	0,0000	0,2027	64
FL	4,1912	3,1945	10,0037	0,0000	3,0127	64
TA	49,5912	50,2186	53,1813	0,0000	6,5217	64

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

La rentabilité moyenne des actionnaires pour les banques étrangères s'élève à 0,1308 (taux maximum 0,2754), la rentabilité moyenne des actifs est de l'ordre de 0,0242 (taux minimum 0) et la marge nette moyenne d'intérêt est de 0,1302 (dispersion entre les taux de cet indicateur est de 0,0463).

L'analyse descriptive de notre échantillon fait ressortir les points marquants suivants :

- Il est à constater que la rentabilité moyenne des actionnaires des banques étrangères est supérieure à celle des banques domestiques (13,08 % contre 12,54 %) ;
- Le ratio de liquidité mesuré par la variable LCSTF, indique une moyenne nettement élevée par les banques étrangères. On constate aussi, que les banques étrangères sont en moyenne mieux capitalisées que les banques domestiques (24,14 % contre seulement 7,61 %) ;
- Enfin, concernant la taille des banques, il semble que les banques domestiques ont un actif moyen nettement supérieur à celui des banques étrangères.

**Tableau N°25 : Matrice de corrélation entre les variables pour les deux types de banques**

Covariance Analysis: Ordinary

Date: 05/29/20 Time: 15:27

Sample: 2010 2017

Included observations: 111

Balanced sample (listwise missing value deletion)

Correlation Probability	ROE	ROA	NIM	LCSTF	LA	LLPTA	EQTA	OVTA	OBSTA	DIVER	FL	LN_TA
ROE	1.000000 ----											
ROA	0.274434 0.0036	1.000000 ----										
NIM	0.013016 0.8922	0.634137 0.0000	1.000000 ----									
LCSTF	-0.258946 0.0061	0.618130 0.0000	0.641909 0.0000	1.000000 ----								
LA	-0.078227 0.4144	0.211879 0.0256	0.404794 0.0000	0.672193 0.0000	1.000000 ----							
LLPTA	0.004011 0.9667	-0.313007 0.0008	-0.039678 0.6793	-0.167186 0.0795	0.008962 0.9256	1.000000 ----						
EQTA	-0.425373 0.0000	0.659382 0.0000	0.568501 0.0000	0.785114 0.0000	0.206241 0.0299	-0.301203 0.0013	1.000000 ----					
OVTA	-0.173932 0.0679	0.565361 0.0000	0.535543 0.0000	0.590437 0.0000	0.309430 0.0010	-0.370278 0.0001	0.664616 0.0000	1.000000 ----				
OBSTA	0.140143 0.1424	0.599131 0.0000	0.395613 0.0000	0.401968 0.0000	0.216605 0.0224	-0.364762 0.0001	0.461777 0.0000	0.530426 0.0000	1.000000 ----			
DIVER	0.027119 0.7775	0.311960 0.0009	-0.301412 0.0013	-0.010403 0.9137	-0.328697 0.0004	-0.388006 0.0000	0.244826 0.0096	0.288611 0.0021	0.243783 0.0099	1.000000 ----		
FL	0.163271 0.0869	-0.665087 0.0000	-0.607187 0.0000	-0.664229 0.0000	-0.242894 0.0102	0.334153 0.0003	-0.732821 0.0000	-0.589552 0.0000	-0.567220 0.0000	-0.196583 0.0386	1.000000 ----	
LN_TA	0.228097 0.0160	-0.678307 0.0000	-0.633947 0.0000	-0.670520 0.0000	-0.185180 0.0517	0.468907 0.0000	-0.833689 0.0000	-0.865359 0.0000	-0.491768 0.0000	-0.304106 0.0012	0.734427 0.0000	1.000000 ----

Source : résultat obtenue par EVIEWS

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

**Tableau N°26 : Matrice de corrélation entre les variables (banques domestiques)**

Covariance Analysis: Ordinary  
Date: 05/29/20 Time: 15:36  
Sample: 2010 2017  
Included observations: 48

Correlation Probability	ROE	ROA	NIM	LCSTF	LA	LLPTA	EQTA	OVTA	OBSTA	DIVER	FL	LN_TA
ROE	1.000000 ----											
ROA	0.848181 0.0000	1.000000 ----										
NIM	0.125482 0.3954	0.316464 0.0284	1.000000 ----									
LCSTF	0.209533 0.1529	0.403169 0.0045	0.732581 0.0000	1.000000 ----								
LA	0.063341 0.6689	0.200236 0.1724	0.650658 0.0000	0.892297 0.0000	1.000000 ----							
LLPTA	-0.032259 0.8277	-0.140905 0.3394	0.434469 0.0020	0.161824 0.2718	0.109381 0.4593	1.000000 ----						
EQTA	0.309646 0.0322	0.709057 0.0000	0.478120 0.0006	0.478431 0.0006	0.323279 0.0250	-0.074426 0.6151	1.000000 ----					
OVTA	-0.354585 0.0134	-0.517022 0.0002	-0.000594 0.9968	-0.038260 0.7963	0.166239 0.2588	0.284501 0.0500	-0.452794 0.0012	1.000000 ----				
OBSTA	0.298051 0.0396	0.525577 0.0001	0.358784 0.0123	0.390164 0.0061	0.296347 0.0408	-0.004412 0.9763	0.642511 0.0000	-0.335533 0.0197	1.000000 ----			
DIVER	-0.024645 0.8679	-0.081241 0.5831	-0.791038 0.0000	-0.547989 0.0001	-0.524602 0.0001	-0.282400 0.0518	-0.114497 0.4384	-0.034408 0.8164	-0.174264 0.2362	1.000000 ----		
FL	-0.080692 0.5856	-0.444274 0.0016	-0.358901 0.0122	-0.346666 0.0158	-0.159783 0.2780	-0.018915 0.8985	-0.697482 0.0000	0.302348 0.0367	-0.470506 0.0007	0.089835 0.5437	1.000000 ----	
LN_TA	0.224180 0.1256	0.369984 0.0096	0.159223 0.2797	0.029410 0.8427	-0.043980 0.7666	0.088877 0.5480	0.426033 0.0025	-0.768675 0.0000	0.461012 0.0010	-0.024579 0.8683	-0.269782 0.0637	1.000000 ----

Source : résultat obtenue par EVIEWS

**Tableau N°27 : Matrice de corrélation entre les variables (banques étrangères).**

Covariance Analysis: Ordinary  
Date: 05/29/20 Time: 15:40  
Sample: 2010 2017  
Included observations: 63  
Balanced sample (listwise missing value deletion)

Correlation Probability	ROE	ROA	NIM	LCSTF	LA	LLPTA	EQTA	OVTA	OBSTA	DIVER	FL	LN_TA
ROE	1.000000 ----											
ROA	0.100325 0.4340	1.000000 ----										
NIM	-0.104115 0.4168	0.344662 0.0057	1.000000 ----									
LCSTF	-0.611969 0.0000	0.456363 0.0002	0.389876 0.0016	1.000000 ----								
LA	-0.255003 0.0437	0.080990 0.5280	0.250441 0.0477	0.586197 0.0000	1.000000 ----							
LLPTA	0.116685 0.3624	0.092640 0.4702	0.492269 0.0000	0.024381 0.8496	0.113664 0.3751	1.000000 ----						
EQTA	-0.767092 0.0000	0.461542 0.0001	0.300043 0.0169	0.798102 0.0000	0.147476 0.2487	-0.060329 0.6386	1.000000 ----					
OVTA	-0.385354 0.0018	0.256240 0.0427	-0.028049 0.8273	0.525084 0.0000	0.385921 0.0018	-0.254683 0.0440	0.503528 0.0000	1.000000 ----				
OBSTA	0.012112 0.9249	0.278616 0.0270	-0.173866 0.1729	0.027196 0.8324	-0.050502 0.6943	-0.313125 0.0125	0.175145 0.1698	0.381800 0.0020	1.000000 ----			
DIVER	0.042200 0.7426	0.359938 0.0038	-0.577535 0.0000	0.059784 0.6416	-0.261974 0.0381	-0.413829 0.0007	0.194594 0.1264	0.296938 0.0181	0.376813 0.0023	1.000000 ----		
FL	0.728096 0.0000	-0.426103 0.0005	-0.255403 0.0434	-0.746407 0.0000	-0.156957 0.2193	0.123887 0.3334	-0.875998 0.0000	-0.441713 0.0003	-0.048226 0.7074	-0.237553 0.0608	1.000000 ----	
LN_TA	0.735077 0.0000	-0.430534 0.0004	-0.200214 0.1156	-0.740203 0.0000	-0.047409 0.7121	0.235892 0.0627	-0.936140 0.0000	-0.489922 0.0000	-0.122618 0.3384	-0.310022 0.0134	0.933833 0.0000	1.000000 ----

Source : résultat obtenue par EVIEWS



La matrice de corrélation est utilisée pour évaluer la dépendance entre plusieurs variables en même temps. Le résultat est une table contenant les coefficients de corrélation entre chaque variable et les autres.

La matrice est évidemment symétrique et sa diagonale est constituée de 1 puisque la corrélation d'une variable avec elle-même est parfaite. Donc, sa trace est égale au nombre de variables. Ces matrices sont l'élément essentiel des tests de corrélation utilisés dans de très nombreux domaines. Une régression multiple, par exemple, nécessite de s'assurer qu'il n'existe pas de colinéarité entre variables explicatives.

Selon les résultats, on constate des corrélations +/- (similitudes) entre les variables suivantes :

**Tableau N°28 : les corrélations entre les variables de l'étude**

L'ensemble des banques	Banques domestiques	Banques étrangères
<ul style="list-style-type: none"> <li>•ROE et EQTA (-0,4253)</li> <li>•ROA et EQTA (0,6593)</li> <li>•ROA et LN_TA (-0,6783)</li> <li>•EQTA et FL (0,7328)</li> <li>•OVTA et LN_TA (-0,8653)</li> <li>•FL et LN_TA (0,7344)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•ROE et ROA (0,8481)</li> <li>•ROA et EQTA (0,7090)</li> <li>•NIM et DIVER (-0,7910)</li> <li>•LCSTF et LA (0,8922)</li> <li>•EQTA et FL (-0,6974)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•ROE et EQTA (-0,7670)</li> <li>•ROE et LN_TA (0,7350)</li> <li>•LCSTF et EQTA (0,7981)</li> <li>•LCSTF et FL (-0,7464)</li> <li>•EQTA et LN_TA (-0,9361)</li> <li>•FL et LN_TA (0,9338)</li> </ul>

**Source :** résultat obtenue par EVIEWS

Il convient de constater également, que presque de la totalité des variables présentent des indépendances linéaires (coefficients de corrélations statistiques tendent vers 0).

## 2. Régressions et interprétations

Cette partie sert à formaliser le phénomène étudié sous forme d'équations, l'objectif du modèle est de mettre en évidence les facteurs contextuels et structurels de la rentabilité des banques. L'étude est composée de 14 banques, réparties entre 6 banques domestiques et 8 banques étrangères, observées sur un horizon temporel de 8 ans (2010-2017), soit 112 observations.

L'exploitation du potentiel disponible au niveau de chaque banque peut être définie par un panier d'indicateurs liés aux facteurs de la rentabilité. L'analyse des données de panel est convenable dans notre cas pour avoir une estimation plus précise, il s'agit de faire des régressions linéaires multiples par la méthode des moindres carrées (c'est le modèle le plus utilisé dans les études empiriques du fait de sa simplicité et de la disponibilité des données).

La méthodologie du travail se déroule comme suit :

- 1- Construction des modèles ;
- 2- Tests statistiques ;
- 3- Estimation et interprétions ;
- 4- Présentation des équations.

### 2.1. Construction des modèles

L'analyse des déterminants de la rentabilité des banques sera mesurée sur la base des 03 indicateurs présentés auparavant (section présentation des variables) pour l'ensemble des banques, les banques domestiques et les banques étrangères.

**Tableau N°29: Présentation des équations relatives aux modèles de l'étude**

Modèle	Équation
<b>Modèle 01</b>	$ROE_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$
<b>Modèle 02</b>	$ROA_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$
<b>Modèle 03</b>	$NIM_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$

Source : Elaboré par nos soins

Avec :

- $\beta_0$ : le terme constant fixe pour l'ensemble des modèles ;
- $\beta_1$  : le coefficient du ratio ;
- $\mu$  : le terme d'erreur ;
- $\tau$  : l'horizon temporel ;
- $PROP_{it}$  : la variable muette.

$i$  : de 1 à 6 pour les banques domestiques et  $i$  : de 7 à 14 pour les banques étrangères et  $\tau$  : allant de 2010 à 2017.

La taille de la banque sera mesurée par le Logarithme.

Les données en panel possèdent deux dimensions : une pour les individus (ou une quelconque unité d'observation) et une pour le temps. Elles sont généralement indiquées par l'indice  $i$  et  $t$  respectivement. Il est souvent intéressant d'identifier l'effet associé à chaque individu.

Il existe plusieurs méthodes pour estimer des modèles linéaires (simples ou multiples) avec un échantillon des données de panel tels que :

### **2.1.1. Moindres carrés généralisées**

Cette méthode consiste à regrouper les observations et appliquer la méthode des moindres carrés en négligeant les sections transversales et la nature chronologique des données, le problème avec cette méthode est l'impossibilité de distinguer entre les différentes banques étudiées, autrement dit, en regroupant les banques par la mise en commun, par la négligence des problèmes d'hétérogénéité ou l'individualité qui peut exister entre eux.

### **2.1.2. Modèle à effet fixe**

Cette méthode permet l'hétérogénéité ou l'individualité qui peut exister entre les banques en permettant d'avoir une valeur d'interception propre. Le terme à effet fixe est dû à la réalité que l'interception peut varier d'une banque à une autre, mais elle est invariante dans le temps.

### **2.1.3. Modèle à effet aléatoire**

Cette méthode prend en considération que les banques possèdent une valeur moyenne commune de l'interception.

## **2.2. Tests statistiques**

### **2.2.1. Test de stationnarité**

Andrew Levin et Chien-Fu Lin dans une série de contributions (Levin et Lin 1992, Levin et Lin 1993 et Levin, Lin et Chu 2002) ont proposé le premier test de racine unitaire en panel. Leur démarche est directement inspirée de celle des tests de racine unitaire en séries temporelles de Dickey et Fuller (1979), mais l'une principales limites du test de Levin et Lin réside dans le caractère homogène de la racine autorégressive sous hypothèse alternative, Les tests proposés par Im, Pesaran et Shin dans une série de contributions (1997, 2002 et 2003) permettent de répondre à cette critique. En effet, ces auteurs furent les premiers à développer un test autorisant sous hypothèse alternative non seulement une hétérogénéité de la racine autorégressive mais aussi une hétérogénéité quant à la présence d'une racine unitaire dans le panel.

En général, les méthodes statistiques classiques de l'économétrie ont été conçues pour des séries stationnaires dont les propriétés statistiques ne changent pas au cours du temps. Les tests de racine unitaire les plus fréquents en panel sont ceux de Im, Pesaran et Shin (IPS) (1997, 2002 et 2003), et de Levin-Lin-Chu (LLC) (2002). Hurlin et Mignon (2004) soulignent que l'application des tests de premières générations comme ceux de Levin et Chu possèdent des limites : ils supposent une indépendance interindividuelle des résidus. Les tests de seconde génération comme celui de Im, Pesaran et Shin viennent corriger cette insuffisance.

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

L'hypothèse nulle de ce test suppose que toutes les séries sont non stationnaires contre l'hypothèse alternative selon laquelle seule une fraction des séries est stationnaire.

Il convient à procéder alors de tester l'existence d'une racine unitaire individuel dans les données de panel avec les méthodes de : Levin, Lin & chu t\*; Im, Pesaran & Shin W-stat ; ADF-Fisher CHI2 et PP-Fisher Chi2. L'existence de la racine unitaire dépend donc des probabilités des tests statistiques de la majorité des méthodes.

L'hypothèse nulle est donc:

- $H_0$  : données de panel à une racine unitaire
- $H_1$  : données de panel n'a pas une racine unitaire.

### N.B :

- Les tests de racine unitaire et de cointégration sur données de panel temporelles sont en effet plus puissants que leurs analogues sur séries temporelles individuelles en petit échantillon. A titre d'exemple, lorsque l'on Étudie des séries de taux de change, on dispose généralement de 20 ou 30 ans de données. Or, pour de telles tailles d'échantillon, les tests de racine unitaire sont en général très peu puissants pour distinguer des séries non stationnaires et des séries stationnaires mais fortement persistantes<sup>112</sup>.
- Il convient de préciser qu'il a été procéder aux tests de racine unitaire de première génération pour les modèles de panel avec constante.

Les résultats<sup>113</sup> des tests de stationnarité des données de panel sous Eviews de Im, Pesaran et Shin/ ADF Fisher qui-square, sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau N°30 : Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (L'ensemble des banques)**

Variable	Résultats des tests de la racine unitaire (IPS <sup>114</sup> /ADF Fisher Chi-square)		
	Statistique	Décision	Conclusion
<b>ROE</b>	-2,1618 (0,0153)	On rejette H0	Stationnaire
<b>ROA</b>	-0,3554 (0,3611)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>NIM</b>	-0,5929 (0,2766)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LCSTF</b>	-0,2345 (0,4073)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LA</b>	-0,1141 (0,4546)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LLPTA</b>	-0,2911 (0,3855)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)

<sup>112</sup> (Voir Salanié 1999 pour une synthèse)

<sup>113</sup> Voir annexe, tests de stationnarité des modèles.

<sup>114</sup> Im, Pesaran and shin W-stat.

**Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie**

<b>EQTA</b>	42,6279 (0,0378)	On rejette H0	Stationnaire
<b>OVTA</b>	-73,9854 (0,0000)	On rejette H0	Stationnaire
<b>OBSTA</b>	38,5383 (0,0886)	On rejette H0	Stationnaire
<b>DIVER</b>	-1,7693 (0,0384)	On rejette H0	Stationnaire
<b>FL</b>	-0,5596 (0,2879)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LOG_TA</b>	53,1412 (0,0028)	On rejette H0	Stationnaire

**Source :** résultat obtenue par EVIEWS

**Tableau N°31 :** Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (Banques domestiques)

Variable	Résultats des tests de la racine unitaire (IPS /ADF Fisher Chi-square)		
	Statistique	Décision	Conclusion
<b>ROE</b>	-2,5097 (0,0060)	On rejette H0	Stationnaire
<b>ROA</b>	-0,9625 (0,1679)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>NIM</b>	0,0991 (0,5395)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (2)
<b>LCSTF</b>	0,9547 (0,8302)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LA</b>	0,8111 (0,7914)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LLPTA</b>	1,3894 (0,9176)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>EQTA</b>	-0,1454 (0,4422)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (2)
<b>OVTA</b>	-3,2677 (0,0005)	On rejette H0.	Stationnaire
<b>OBSTA</b>	18,9914 (0,0887)	On rejette H0.	Stationnaire
<b>DIVER</b>	-1,8408 (0,0328)	On rejette H0.	Stationnaire
<b>FL</b>	-0,8597 (0,1950)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LOG_TA</b>	-3,8775 (0,0001)	On rejette H0	Stationnaire

**Source :** résultat obtenue par EVIEWS

**Tableau N°32 : Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (Banques étrangères)**

Variable	Résultats des tests de la racine unitaire (IPS /ADF Fisher Chi-square)		
	Statistique	Décision	Conclusion
<b>ROE</b>	-0,7124 (0,2381)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>ROA</b>	0,3589 (0,6402)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>NIM</b>	26,4229 (0,0484)	On rejette H0	Stationnaire
<b>LCSTF</b>	-1,1711 (0,1208)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>LA</b>	26,5598 (0,0466)	On rejette H0	Stationnaire
<b>LLPTA</b>	33,1468 (0,0071)	On rejette H0	Stationnaire
<b>EQTA</b>	30,8693 (0,0140)	On rejette H0	Stationnaire
<b>OVTA</b>	-2,4307 (0,0075)	On rejette H0	Stationnaire
<b>OBSTA</b>	-0,5938 (0,2763)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>DIVER</b>	-0,7343 (0,2314)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (1)
<b>FL</b>	0,0255 (0,5102)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (2)
<b>LOG_TA</b>	2,4614 (0,9931)	On accepte H0	Stationnaire au niveau (2)

**Source :** résultat obtenue par EVIEWS

**N.B :**

Les estimations vont être menées en utilisant l'ordre stationnaire des différentes variables selon les résultats présentés ci-dessous.

**2.2.2. Test de Hausman**

Le test de spécification d'Hausman (1978) est un test général qui peut être appliqué à des nombreux problèmes de spécification en économétrie. Le test de spécification de Hausman repose sur le corps d'hypothèses suivant :

- H0 : (effets aléatoires) ;
- H1: (effets fixes).

Une valeur significative de P-value signifie l'utilisation du modèle à effet fixe, sinon, le modèle à effet aléatoire.

**N.B:**

- Le test de spécification d'Hausman est valable que lorsque le nombre des individus est supérieure au nombre des variables exogènes. Dans notre cas, le test de spécification d'Hausman sera appliqué uniquement pour l'ensemble des banques.
- La méthode des moindres carrés généralisées sera appliqué sur la modélisation des banques domestiques et des banques étrangères.

Le test d'Hausman consiste à déterminer si les coefficients des deux estimations (fixes et aléatoires) sont statistiquement différents, l'application de ce test sera effectuée sur l'ensemble des modèles. Les résultats du test de spécification d'Hausman sont résumés dans le tableau suivant :

**Tableau N°33 : Résultats du test de spécification d'Hausman<sup>115</sup> pour l'ensemble des banques**

Modèle		Probabilité du test	Décision	Conclusion
Global	Modèle 01	0,0676	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié
	Modèle 02	0,0007	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié
	Modèle 03	0,0794	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié

**Source :** résultat obtenue par EVIEWS

### 2.2.3. Test de Wald

Le test de Wald (aussi appelé test de Wald Chi-Squared) est un moyen de savoir si les variables explicatives d'un modèle sont significatives ; signifie qu'ils ajoutent quelque chose au modèle ; les variables qui n'ajoutent rien peuvent être supprimées sans affecter le modèle de manière significative. Le test peut être utilisé pour une multitude de modèles différents, y compris ceux avec des variables binaires ou des variables continues.

L'hypothèse nulle pour le test est : un paramètre = une valeur ; La valeur pourrait être zéro. Si l'hypothèse nulle est acceptée selon la valeur de chi-square, cela suggère que les variables en question peuvent être supprimées sans trop nuire à l'ajustement du modèle.

- Si le test de Wald montre que les paramètres de certaines variables explicatives sont nuls, il convient de supprimer les variables du modèle.
- Si le test montre que les paramètres ne sont pas nuls, on peut inclure les variables dans le modèle.

---

<sup>115</sup> Voir Annexe, test de Hausman.

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

Avec l'intégration des variables muettes, le test de Wald est pratique pour tester la signification desdites variables sur les modèles et choisir le modèle à utiliser entre pooled regression model et modèle à effet fixe à travers l'hypothèse suivant :

- H0 : variables muettes nulles = moindres carrées généralisées ;
- H1 : Modèle à effet fixe.

**Tableau N°34 : Résultats du test de Wald<sup>116</sup> sur l'estimation de l'ensemble des banques et leurs interprétations**

Modèle	F-statistique	Probabilité du test	Résultat	Conclusion
Modèle 01	10,2705	0,0019	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié (le coefficient de la variable muette est différent de 0)
Modèle 02	5,0801	0,0267	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié (le coefficient de la variable muette est différent de 0)
Modèle 03	18,6622	0,0000	On rejette H0	Modèle à effet fixe est approprié (le coefficient de la variable muette est différent de 0)

Source : résultat obtenue par EViews 7

Il ressort du test de Wald que le coefficient de la variable explicative PROP pour l'ensemble des modèles est statistiquement différent de 0, cela signifie que cette variable est significative pour ces modèles.

### 2.3. Estimations et interprétations

#### 2.3.1. Analyse de l'ensemble des banques

Le tableau ci-dessous présente les résultats des estimations des modèles suivants :

$$ROE_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$$

$$ROA_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$$

$$NIM_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 TA_{it} + \beta_{10} PROP_{it} + \mu_{it}$$

Il convient de présenter l'estimation des données de panel pour les 3 modèles avec la méthode appropriée selon les tests de spécification sera présentée à partir des tableaux ci-dessous.

<sup>116</sup> Voir annexe, test de wald.



**Tableau N°35 : Résultats de l'estimation du panel**

Variables	Variable dépendante : ROE		Variable dépendante : ROA		Variable dépendante : NIM	
	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat
LCSTF	0.0768	2.6300**	0.0157	4.3271***	0.0322	2.1340**
LA	-0.0684	-1.1764	-0.0026	-0.3683	-0.0026	-0.0864
LLPTA	-0.4346	-0.1289	0.1036	0.2474	3.2713	1.8766*
EQTA	-0.3798	-3.5642***	-0.0047	-0.3596	0.1013	1.8381*
OVRTA	-2.9635	-2.2516**	-0.3621	-2.2137**	-0.6584	-0.9674
OBSTA	0.1446	2.1110**	0.0235	2.7691***	0.0013	0.0383
DIVER	0.0520	1.8806*	0.0098	2.8517***	-0.1176	-8.2297***
FL	0.0003	0.2677	-8.49E-05	-0.5167	-0.0001	-0.1562
LN_TA	0.2741	0.6802	-0.0306	-0.6121	0.0610	0.2931
PROP	-0.0963	-3.2047***	-0.0084	-2.2539**	-0.0671	-4.3199***
Constante	-0.9233	-0.5759	0.1269	0.6371	-0.1055	-0.1273
<b>R<sup>2</sup></b>	<b>0.5012</b>		<b>0.6853</b>		<b>0.7805</b>	
<b>R<sup>2</sup> Ajusté</b>	<b>0.4439</b>		<b>0.6491</b>		<b>0.7552</b>	
<b>F-statistique</b>	<b>8.7446</b>		<b>18.948</b>		<b>30,9375</b>	
<b>Prob(F-statistique)</b>	<b>0.0000</b>		<b>0.0000</b>		<b>0.0000</b>	
<b>DW stat</b>	<b>1.0361</b>		<b>1.2391</b>		<b>0.6184</b>	
<b>Observations</b>	<b>98</b>		<b>98</b>		<b>98</b>	

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

*t-stat* correspond au « T-student »\*, \*\*, \*\*\* acceptable respectivement au seuil de 10%,5% et de 1%.  
R<sup>2</sup> et R<sup>2</sup> ajusté correspondent aux coefficients de détermination.

La statistique F correspond au test de significativité (homogénéité) globale des coefficients de régression. Le test F est utilisé afin de confirmer la significativité de l'homogénéité des banques. L'acceptation de l'hypothèse alternative signifie que les constantes individuelles ne peuvent pas être égales.

DW stat correspond à la statistique de Durbin-Watson pour tester la présence d'autocorrélation d'ordre 1 dans les erreurs de régression linéaire.

Le niveau de significativité globale des modèles de régression s'appuie sur le test de Fisher. La p-value de F-statistique pour l'ensemble des modèles égale à 0,0000, il est à constater que l'estimation du panel est globalement bonne (l'hétérogénéité des banques est statistiquement significative) et les modèles sont adéquats à la structure des données sous étude.

Le R<sup>2</sup> traduit le pouvoir explicatif du modèle, ce dernier s'élève respectivement à 50%, 68% et 78% pour l'ensemble des modèles, ces pourcentages mesurent la portée explicative de la variable dépendante expliquée par le modèle.

Le test de Durbin et Watson permet de détecter une autocorrélation des erreurs d'ordre 1. En effet, les seuils critiques de la statistique DW (10 ; 98) lus dans la table Durbin Watson sont de l'ordre (1,335/1,765). Par conséquent, les résultats conduisent à une absence d'autocorrélation de résidus (DW=1,03 ; 1,23 et 0,6184)

Les résultats test de normalité des erreurs (jarque-bera) pour l'ensemble des équations conduisent à accepter l'hypothèse nulle (p-value supérieure à 5%), les résidus proviennent d'une distribution normale.

L'analyse de la significativité des coefficients basée sur la statistique de student fait ressortir ce qui suit :

- Le coefficient de la variable LCSTF (ratio de la liquidité) est positif et significatif pour les trois indicateurs (significativité à 1% pour ROA, à 5% pour ROE et NIM) indiquant une relation positive entre la liquidité et la rentabilité des banques ainsi qu'avec la marge nette d'intérêt de celles-ci, avec les proportions respectives de 0,0768, de 0,0157 et de 0,0322. Ceci confirme l'hypothèse émise auparavant (signe attendu +) ;
- Le ratio LLPTA est significatif et positif (3,2713) pour la variable NIM (significativité à 10% et non significatif pour ROE et ROA), ceci est contraire à l'hypothèse de départ ;
- Le coefficient de la variable adéquation de capital EQTA est négatif et largement significatif sur ROE (significativité à 1%, coefficient = -0,3798) et engendre une relation positive et significative à 10% avec la variable NIM, ceci signifie qu'une augmentation des fonds propres peut affecter négativement la rentabilité des capitaux propres (ROE) et positivement la marge nette d'intérêt de la banque ;
- Le ratio d'efficacité de la banque OVTA présente des effets significatifs et négatifs pour les variables ROE et ROA (significativité à 5% et non significatif pour NIM). Ceci confirme l'hypothèse de départ (signe attendu -) et signifie qu'une augmentation de l'efficacité des banques de 1% affecte négativement la rentabilité bancaire (ROE et ROA) avec les proportions respectives de -2,9635 et de -0,3621 ;
- Le coefficient de la variable OBSTA est positif et significatif pour ROE et ROA (significativité à 5% pour ROE, à 1% pour ROA et non significative pour NIM), ceci confirme l'hypothèse de départ. Par conséquent, les engagements hors bilan ont permis aux banques algériennes d'accroître leur rentabilité ;
- L'analyse du niveau de diversification du portefeuille d'activités de la banque DIVER montre qu'il a un effet positif et significatif sur la rentabilité des banques (significativité à 10% pour ROE et à 1% pour ROA), indiquant qu'une augmentation du niveau de diversification engendre un accroissement de la rentabilité des banques (conforme au signe attendu). Par contre, ce dernier présente un effet négatif et largement significatif sur la marge nette d'intérêt des banques (significativité à 1%), ceci signifie que lorsqu'on augmente le niveau de diversification, la marge nette d'intérêt des banques diminue ;
- La variable propriété PROP est une variable dummy (muette), elle est égale à 1 si la banque est domestique et 0 si la banque est étrangère. L'introduction de cette variable dans l'analyse de la rentabilité du secteur bancaire montre qu'elle est largement significative et négative pour les trois variables ROE, ROA et NIM (significativité à 1% pour ROE, à 5% pour ROE et à 1% pour NIM). Ceci signifie que la propriété publique a un impact significatif et négatif sur la rentabilité bancaire et ce en la

comparant à la performance de banques étrangère qui présentent une performance plus élevée ;

- Pour les variables LA, FL et LN\_TA, les coefficients ne sont pas significatifs pour l'ensemble des variables dépendantes.

### 2.3.2. Analyse basée sur ROE (rentabilité des capitaux propres)

Le tableau ci-dessous présente les résultats des estimations du modèle suivant :

$$ROE_{i\tau} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{i\tau} + \beta_2 LA_{i\tau} + \beta_3 LLPTA_{i\tau} + \beta_4 EQTA_{i\tau} + \beta_5 OVTA_{i\tau} + \beta_6 OBSTA_{i\tau} + \beta_7 DIVER_{i\tau} + \beta_8 FL_{i\tau} + \beta_9 LN\_TA_{i\tau} + \mu_{i\tau}$$

**Tableau N°36 : Résultats de l'estimation du panel<sup>117</sup>**

Variables	Banques domestiques		Banques étrangères	
	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat
LCSTF	0.0953	1.7297*	0.1644	2.7535***
LA	-0.3004	-2.2666**	-0.4221	-3.4382***
LLPTA	-5.7961	-1.1164	4.2535	1.0713
EQTA	-0.8120	-1.5364	-0.6173	-6.0411***
OVTA	-9.5764	-2.7713**	1.6616	1.0918
OBSTA	0.1944	1.4397	-0.0224	-0.2768
DIVER	0.0361	0.6981	-0.0429	-0.9361
FL	0.0001	0.1263	-0.0024	-0.4486
LN_TA	-1.6966	-1.8688*	-0.4799	-0.4044
Constante	6.9410	1.8869*	0.2978	6.8373***
<b>R<sup>2</sup></b>	<b>0.4845</b>		<b>0.7428</b>	
<b>R<sup>2</sup> Ajusté</b>	<b>0.3061</b>		<b>0.6803</b>	
<b>F-statistique</b>	<b>2.7155</b>		<b>11.879</b>	
<b>Prob(F-statistique)</b>	<b>0.0223</b>		<b>0.0000</b>	
<b>DW stat</b>	<b>1.9068</b>		<b>0.8719</b>	
<b>Observations</b>	<b>36</b>		<b>47</b>	

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

t-stat correspond au « T-student » \*, \*\*, \*\*\* acceptable respectivement au seuil de 10%, 5% et de 1%.

R<sup>2</sup> et R<sup>2</sup> ajusté correspondent aux coefficients de détermination.

La statistique F correspond au test de significativité (homogénéité) globale des coefficients de régression. Le test F est utilisé afin de confirmer la significativité de l'homogénéité des banques. L'acceptation de l'hypothèse alternative signifie que les constantes individuelles ne peuvent pas être égales.

DW stat correspond à la statistique de Durbin-Watson pour tester la présence d'autocorrélation d'ordre 1 dans les erreurs de régression linéaire.

Au regard de la statistique F de la significativité globale et le coefficient de détermination R<sup>2</sup>, le modèle est statistiquement bon.

L'absence d'autocorrélation des résidus à travers le test DW (DW=1,90 et 0,87)

Les résultats test de normalité des erreurs (jarque-bera) pour l'ensemble des équations conduisent à accepter l'hypothèse nulle (p-value supérieure à 5%), les résidus proviennent d'une distribution normale.

<sup>117</sup> Voir annexe, estimation basée sur ROE

L'analyse de la significativité des coefficients basée sur la statistique de student fait ressortir ce qui suit :

- Le ratio de la liquidité de la banque, mesuré par la variable LCSTF, semble un important déterminant de la rentabilité pour les deux types de banques en termes de variable dépendante ROE. Néanmoins, le degré de significativité ainsi que le coefficient sont plus importants pour les banques étrangères que les banques domestiques (effet positif et significatif, significativité à 10% pour les banques domestiques contre une significativité à 1% pour les banques étrangères).  
La comparaison des coefficients entre banques domestiques (0,0953) et banques étrangères (0,1644) montre que le ratio de liquidité agit plus favorablement en faveur des banques étrangères (volume de dépôts plus importants). Le coefficient positif est conforme aux hypothèses de départ ;
- Les résultats dégagés par la variable LA sur la variable dépendante ROE, montrent des relations significatives et négatives pour les deux types de banques (significativité à 5% pour les banques domestiques et à 1% pour les banques étrangères). Cependant, pour les banques étrangères, le coefficient est égal à -0,4221, alors que pour les banques domestiques s'élève à -0,3004.  
Ceci signifie que le niveau de prêts est plus élevé pour les banques étrangères ;
- Le coefficient de la variable adéquation de capital EQTA est négatif et largement significatif pour les banques étrangères (significativité à 1%, coefficient = -0,6173 et non significatif pour les banques domestiques). Ceci signifie qu'une augmentation des fonds propres peut affecter négativement la rentabilité des capitaux propres (ROE) des banques étrangères ;
- Les charges de structure, mesurées par la variable OVTA, engendrent une relation négative et significative à 5% avec la variable dépendante ROE uniquement pour les banques domestiques, ceci est conforme aux hypothèses de départ.
- La relation entre la taille, définie par LN\_TA et la variable dépendante ROE, est significative à 10% et négative pour les banques domestiques et non significative pour les banques étrangères ;
- Concernant les variables LLPTA, OBSTA, DIVER et FL, il n'existe pas de relation significative avec la rentabilité des actionnaires définie par la variable ROE.

### **2.3.3. Analyse basée sur ROA (rentabilité des actifs)**

Le tableau ci-dessous présente les résultats des estimations du modèle suivant :

$$ROA_{it} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 LLPTA_{it} + \beta_4 EQTA_{it} + \beta_5 OVTA_{it} + \beta_6 OBSTA_{it} + \beta_7 DIVER_{it} + \beta_8 FL_{it} + \beta_9 LN\_TA_{it} + \mu_{it}$$

**Tableau N°37 : Résultats de l'estimation du panel<sup>118</sup>**

Variables	<i>Banques domestiques</i>		<i>Banques étrangères</i>	
	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat
<i>LCSTF</i>	0.0122	2.7458**	0.0421	3.8531***
<i>LA</i>	-0.0249	-2.3286**	-0.0726	-3.2345***
<i>LLPTA</i>	-0.7183	-1.7112*	0.4046	0.5568
<i>EQTA</i>	-0.0466	-1.0909	-0.0447	-2.3942**
<i>OVTA</i>	-0.8919	-3.1921***	0.4943	1.7745*
<i>OBSTA</i>	0.0258	2.3712**	-0.0029	-0.1956
<i>DIVER</i>	0.0056	1.3480	-0.0040	-0.4770
<i>FL</i>	-0.0001	-1.3565	-0.0006	-0.6706
<i>LN_TA</i>	-0.1260	-1.7167*	0.0004	0.0020
<i>Constante</i>	0.5112	1.7188*	0.0203	2.5575**
<b>R<sup>2</sup></b>	<b>0.6366</b>		<b>0.4484</b>	
<b>R<sup>2</sup> Ajusté</b>	<b>0.5108</b>		<b>0.3142</b>	
<b>F-statistique</b>	<b>5.0612</b>		<b>3.3420</b>	
<b>Prob(F-statistique)</b>	<b>0.0005</b>		<b>0.0043</b>	
<b>DW stat</b>	<b>1.5692</b>		<b>1.3185</b>	
<b>Observations</b>	<b>36</b>		<b>47</b>	

Source : Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

*t-stat* correspond au « T-student », \*\*,\*\*\* acceptable respectivement au seuil de 10%,5% et de 1%.

*R<sup>2</sup>* et *R<sup>2</sup> ajusté* correspondent aux coefficients de détermination.

La statistique *F* correspond au test de significativité (homogénéité) globale des coefficients de régression. Le test *F* est utilisé afin de confirmer la significativité de l'homogénéité des banques. L'acceptation de l'hypothèse alternative signifie que les constantes individuelles ne peuvent pas être égales.

*DW stat* correspond à la statistique de Durbin-Watson pour tester la présence d'autocorrélation d'ordre 1 dans les erreurs de régression linéaire.

Au regard de la statistique *F* de la significativité globale et le coefficient de détermination *R<sup>2</sup>*, le modèle est statistiquement bon.

L'absence d'autocorrélation des résidus à travers le test *DW* (*DW*=1,56 et 0,31)

Les résultats test de normalité des erreurs (jarque-bera) pour l'ensemble des équations conduisent à rejeter l'hypothèse nulle (p-value supérieure à 5%), les résidus ne pas proviennent pas d'une distribution normale.

L'analyse de la significativité des coefficients basée sur la statistique de student fait ressortir ce qui suit :

- Le ratio de la liquidité de la banque, mesuré par la variable *LCSTF*, montre qu'il a un effet positif et plus significatif pour les banques étrangères (significativité à 1%) que pour les banques domestiques (significativité à 5%), indiquant une relation positive entre la rentabilité bancaire et le niveau d'actifs liquides détenus pour les deux types de banques. Ainsi, les banques étrangères affichent un coefficient de liquidité plus élevé que celui enregistré pour les banques domestiques (0,0421 contre 0,0122), en termes de la variable dépendante *ROA*. Ce résultat conforme à l'hypothèse émise au départ ;

<sup>118</sup> Voir annexe, estimation basée sur *ROA*

- Le ratio LA engendre une relation négative et significative sur la profitabilité bancaire (ROA) pour les deux types de banques (significativité à 5% pour les banques domestiques et à 1% pour les banques étrangères). Toutefois, la différence des coefficients entre banques domestiques (-0,0249) et banques étrangères (-0,0726) affirment les différences du niveau de prêts.  
Les résultats obtenus par ces deux ratios pour la variable dépendante ROA sont identiques à ceux trouvés pour la variable dépendante ROE et reflètent la politique adoptée par les deux catégories de banques en termes de liquidité et de degré de prêts octroyés ;
- Le ratio LLPTA présente un effet négatif et faiblement significatif à 10% seulement pour les banques domestiques en termes de ROA (conforme au signe attendu). Cette variable mesure le risque de crédit, le risque d'avoir des créances douteuses est probablement plus important pour les banques domestiques en Algérie ;
- Le coefficient de la variable adéquation de capital EQTA est négatif et significatif pour les banques étrangères en termes de rentabilité des actifs (ROA) (significativité à 5%, coefficient = -0,0447 et non significatif pour les banques domestiques). Ce constat est identique à celui enregistré en termes de rentabilité des capitaux propres (ROE) ;
- La variable relative à l'efficacité de la banque OVTA semble un important déterminant de la rentabilité des actifs ROA pour les deux types de banques. Néanmoins, le coefficient est négatif et largement significatif à 1% pour les banques domestiques mais il est positif et significatif à 10% pour les banques étrangères. Il semble que les banques étrangères maîtrisent mieux leurs coûts de structure, comparées aux banques domestiques.  
Toutefois, pour les banques domestiques, le coefficient (-0,8919) montre que ces charges indirectes agissent négativement sur la rentabilité des actifs, contrairement au coefficient positif enregistré pour les banques étrangères (0,4943), ce qui marque l'efficacité opérationnelle de ces dernières ;
- Le coefficient de la variable OBSTA, est positif et significatif à 5% uniquement pour les banques domestiques. Les activités hors bilan agissent positivement sur la rentabilité des actifs pour les banques domestiques avec un degré de 0,0258 ;
- La relation entre la taille, définie par LN\_TA et la variable dépendante ROA, est significative à 10% et négative pour les banques domestiques et non significative pour les banques étrangères (résultats identiques en termes de rentabilité des capitaux propres);
- Concernant les variables DIVER et FL, il n'existe pas de relation significative avec la rentabilité des actifs définie par la variable ROA.

#### **2.3.4. Analyse basée sur NIM (marge nette d'intérêt)**

Le tableau ci-dessous présente les résultats des estimations du modèle suivant :

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

$$NIM_{i\tau} = \beta_0 + \beta_1 LCSTF_{i\tau} + \beta_2 LA_{i\tau} + \beta_3 LLPTA_{i\tau} + \beta_4 EQTA_{i\tau} + \beta_5 OVTA_{i\tau} + \beta_6 OBSTA_{i\tau} + \beta_7 DIVER_{i\tau} + \beta_8 FL_{i\tau} + \beta_9 LN\_TA_{i\tau} + \mu_{i\tau}$$

**Tableau N°38 : Résultats de l'estimation du panel**<sup>119</sup>

Variables	Banques domestiques		Banques étrangères	
	Coefficient	t-stat	Coefficient	t-stat
LCSTF	0.0625	4.3474***	0.0205	0.4294
LA	-0.0849	-2.4580**	0.0892	0.9091
LLPTA	0.9852	0.7276	9.5618	3.0119***
EQTA	-0.0109	-0.0795	0.0914	1.1187
OVTA	3.4256	3.8012***	-1.0131	-0.8325
OBSTA	0.0088	0.2499	-0.0216	-0.3337
DIVER	-0.0634	-4.7037***	-0.1310	-3.5709***
FL	-0.0002	-0.7329	-0.0085	-1.9313*
LN_TA	0.8811	3.7214***	0.3517	0.3706
Constante	-3.5430	-3.6932***	0.0369	1.0606
<b>R<sup>2</sup></b>	<b>0.8569</b>		<b>0.6141</b>	
<b>R<sup>2</sup> Ajusté</b>	<b>0.8074</b>		<b>0.5202</b>	
<b>F-statistique</b>	<b>17.311</b>		<b>6.5426</b>	
<b>Prob(F-statistique)</b>	<b>0.0000</b>		<b>0.0000</b>	
<b>DW stat</b>	<b>2.1830</b>		<b>1.1805</b>	
<b>Observations</b>	<b>36</b>		<b>47</b>	

Résultats obtenus à l'aide du logiciel Eviews.

t-stat correspond au « T-student » \*, \*\*, \*\*\* acceptable respectivement au seuil de 10%, 5% et de 1%.

R<sup>2</sup> et R<sup>2</sup> ajusté correspondent aux coefficients de détermination.

La statistique F correspond au test de significativité globale des coefficients de régression. Le test F est utilisé afin de confirmer la significativité de l'hétérogénéité des banques. L'acceptation de l'hypothèse alternative signifie que les constantes individuelles ne peuvent pas être égales.

DW stat correspond à la statistique de Durbin-Watson pour tester la présence d'autocorrélation d'ordre 1 dans les erreurs de régression linéaire.

Au regard de la statistique F de la significativité globale et le coefficient de détermination R<sup>2</sup>, le modèle est statistiquement bon.

L'absence d'autocorrélation des résidus à travers le test DW (DW=2,18 et 1,18)

Les résultats test de normalité des erreurs (jarque-bera) pour l'ensemble des équations conduisent à accepter l'hypothèse nulle (p-value supérieure à 5%), les résidus proviennent d'une distribution normale.

L'analyse de la significativité des coefficients basée sur la statistique de student fait ressortir ce qui suit :

- Le ratio de liquidité LCSTF est positif et largement significatif (significativité à 1%) pour les banques domestiques. Par contre, il présente un effet non significatif pour les banques étrangères ;
- Pour le ratio LA, une relation significative à 5 % et négative entre ce dernier et la variable dépendante NIM uniquement pour les banques domestiques ;

<sup>119</sup> Voir annexe, estimation basée sur NIM

- Le ratio LLPTA est largement significatif pour les banques étrangères (significativité à 1% et non significative pour les banques domestiques) avec un coefficient positif de l'ordre de 9,5618. Cela signifie qu'une augmentation du risque du crédit de 1% engendre une augmentation de 9,5618 de la marge nette d'intérêt pour les banques étrangères ;
- La variable OVTA est largement significative à 1% et positive sur la variable dépendante NIM pour les banques domestiques, et non significative pour les banques étrangères. Cette relation montre l'importance des charges de fonctionnement dans la marge nette d'intérêt pour les banques domestiques ;
- Le niveau de diversification du portefeuille de la banque, mesuré par la variable DIVER, semble un important déterminant de la marge nette d'intérêt NIM pour les deux types de banques. En effet, ce ratio présente un effet largement significatif (significativité à 1%) et des coefficients négatifs pour les deux catégories de banques ; Toutefois, pour les banques étrangères, le coefficient (-0,1310) montre que ce ratio agit sur la variable dépendante NIM avec un degré négatif plus élevé que celui enregistré pour les banques domestique (coefficient de -0,0634) ;
- Les résultats dégagés par le ratio FL sur la variable dépendante NIM présentent une relation négative et significative à 10% pour les banques étrangères, et une relation non significative pour les banques domestiques ;  
L'accroissement du levier financier au sien d'une banque étrangère implique une diminution de la marge nette d'intérêt de cette dernière, avec un coefficient s'élevant à -0,0085 ;
- Concernant la variable relative à la taille de banque, définie par LN\_TA, elle montre toujours une relation significative pour les banques domestiques seulement (significativité à 1% et non significatif pour les banques étrangères), avec un effet positif sur la marge nette d'intérêt pour ce type de banque.

Le coefficient de 0,8811 montre que la taille de banque agit positivement sur la variable dépendante NIM et ce, pour les banques domestiques ;

- A propos du ratio d'adéquation du capital et les engagements hors bilan, mesurés respectivement par la variable EQTA et OBSTA, il n'existe pas de relation significative avec la marge nette d'intérêt, définie par la variable NIM et ce, pour les deux catégories de banques.



## 2.4. Présentation des équations

### 2.4.1. L'ensemble des banques

#### Modèle Equation

<b>Modèle 1</b>	<b>ROE</b> = 0.0776*LCSTF - 0.4421*EQTA - 2.3864*OVTA + 0.2213*OBSTA + 0.0650*DIVER - 0.0553*PROP + 0.1193
<b>Modèle 2</b>	<b>ROA</b> = 0.0164*LCSTF - 0.3341*OVTA + 0.0247248577901*OBSTA + 0.0127*DIVER - 0.0097*PROP + 0.0031
<b>Modèle 3</b>	<b>NIM</b> = 0.0290*LCSTF + 3.3023*LLPTA + 0.0805*EQTA - 0.1216*DIVER - 0.0566*PROP + 0.1277

### 2.4.2. Estimation basée sur ROE

#### Modèle Equation

<b>Banques domestiques</b>	<b>ROE</b> = 0.0953*LCSTF - 0.3004*LA - 9.5764*OVTA - 1.6966*LN_TA + 6.9410
<b>Banques étrangères</b>	<b>ROE</b> = 0.1644*LCSTF - 0.4221*LA - 0.6173*EQTA + 0.2978

### 2.4.3. Estimation basée sur ROA

#### Modèle Equation

<b>Banques domestiques</b>	<b>ROA</b> = 0.0122*LCSTF - 0.0249*LA - 0.7183*LLPTA - 0.8919*OVTA + 0.0258*OBSTA - 0.1260*LN_TA + 0.5112
<b>Banques étrangères</b>	<b>ROA</b> = 0.0421*LCSTF - 0.0726*LA - 0.0447*EQTA + 0.4943*OVTA + 0.0203

### 2.4.4. Estimation basée sur NIM

#### Modèle Equation

<b>Banques domestiques</b>	<b>NIM</b> = 0.0625*LCSTF - 0.0849*LA + 3.4256*OVTA - 0.0634*DIVER + 0.8811*LN_TA - 3.5430
<b>Banques étrangères</b>	<b>NIM</b> = 9.5618*LLPTA - 0.1310*DIVER - 0.0085*FL

### **Section 3 : Synthèse des résultats par L'APPROCHE CAMEL**

En vue d'une meilleure appréhension de l'impact des banques étrangères en Algérie, nous employons la méthode américaine CAMEL suivie par l'application de tests d'hypothèses.

Dans un premier temps, nous allons comparer la situation financière et opérationnelle des banques publiques et étrangères sur la base des ratios choisis afin de dégager une tendance sur la période étudiée et évaluer les différences de rentabilité entre les deux groupes de banques qui influence le plus sur l'évolution du système bancaire .

Dans un deuxième temps, nous effectuons des comparaisons interbancaires, en utilisant le test de rang de Wilcoxon mann- whitney.

#### **1. Application de la Méthode CAMEL**

L'analyse du rendement financier du secteur bancaire par la méthode CAMEL a fait l'objet de plusieurs études de la part des chercheurs, académiciens et décideurs dans différentes périodes (Cole et Gunther (1998), Hirtle & Lopez (1999), Deyoung et al (2001), Gupta et Siabal (2007) Desta (2016)).

En 1979, Les agences de régulation bancaire des Etats Unies ont créé le Conseil Fédéral d'Examen des Institutions Financières « the Federal Financial Institutions Examination Council (FFIEC) » qui a adopté un système d'évaluation uniforme des institutions financières « The Uniform Financial Institutions Rating System (UFIRS) » dont l'objectif, d'une part, de fournir une évaluation de la performance financière, du rendement financier, de la solidité opérationnelle et du respect de la réglementation par les institutions financières et d'autre part, de permettre au régulateur d'identifier les banques en difficulté et d'apporter des mesures correctives à travers la mesure de cinq composantes que sont (Athanasoglou et al., 2005 ; Dang, 2011 ; FDIC, 2015, ; Ilhomovich, 2009 ; Ong & Teh, 2013 ; Sangmi et Nazir, 2010 ; Sarker, 2006):

- Adéquation des fonds propres (*Capital adequacy*)
- Qualité des actifs (*Asset quality*)
- Qualité de la gestion bancaire (*Management quality*)
- Profitabilité (*Earning*)
- Liquidité (*Liquidity*)

Pour analyser rendement financier de 14 banques (8 étrangères et 6 publiques) au cours d'une période de huit ans, nous avons décidé d'utiliser la méthode CAMEL en raison de la taille restreinte de l'échantillon. Utilisée lors de son apparition en 1979 pour évaluer la stabilité, la rentabilité et la performance des banques américaines en périodes de difficultés financières, la méthode CAMEL est considérée encore aujourd'hui comme un outil de rating pertinent et efficace pour mesurer la solidité des institutions financières. Pour ce faire, cinq indicateurs financiers, estimés aisément à partir des rubriques du bilan de l'institution financière (U. DANG, 2011).

#### **2. Choix du test d'hypothèses :**

Afin de tester les hypothèses restantes, nous avons choisi **le test non paramétrique Wilcoxon Mann-Whitney** car ce test est plus adapté aux petits échantillons et permet de comparer entre deux échantillons indépendants de taille différente. On parle de tests non paramétriques lorsque l'on ne fait aucune hypothèse sur la distribution des variables. On parle également de tests distribution free c.-à-d. la qualité des résultats ne dépend pas, a priori, de la distribution sous-jacente des données. En effet, nous n'avons pas utilisé un test paramétrique comme test student par exemple, parce que ce test est applicable aux échantillons de grande taille dont la distribution est normale (la loi de Gauss).

Le test de Wilcoxon Mann-Whitney est certainement le plus populaire des tests non paramétriques, Il a été proposé par Frank Wilcoxon en 1945 et par Henry Mann et Donald Whitney en 1947. Il recouvre en réalité deux formulations qui peuvent se déduire l'un de l'autre, le test de Wilcoxon d'une part, le test de Mann-Whitney d'autre part. Nous nous concentrerons sur ce dernier dans notre étude. Il s'agit d'un test de comparaison de moyennes. Lorsque les échantillons peuvent être considérés indépendants, on applique le test de Mann et Whitney pour deux échantillons, celui de Kruskal et Wallis pour un nombre quelconque d'échantillons. Lorsqu'on a affaire à deux échantillons appariés (c'est-à-dire non indépendants), on applique le test de Wilcoxon. Tous ces tests sont dits non paramétriques.

### 3. Résultats de l'analyse CAMEL

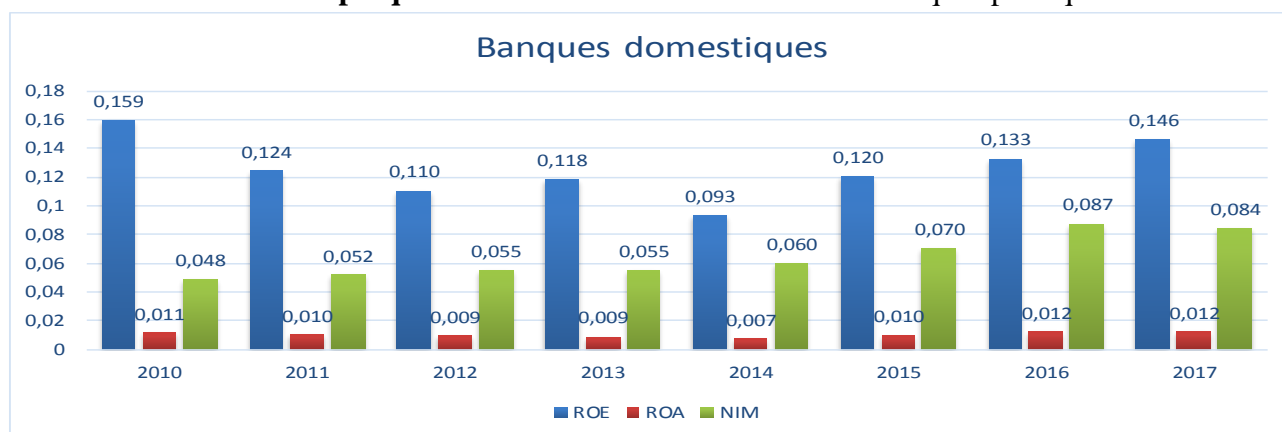
#### 3.1. Comparaison des différents ratios (Méthodologie CAMEL 1979)

Une moyenne pondérée est calculée de chaque ratio pour les deux types de banques durant la période d'étude 2010 - 2017.

L'année 2010 est considérée comme année de base dans le calcul des évolutions (indice à base 100).

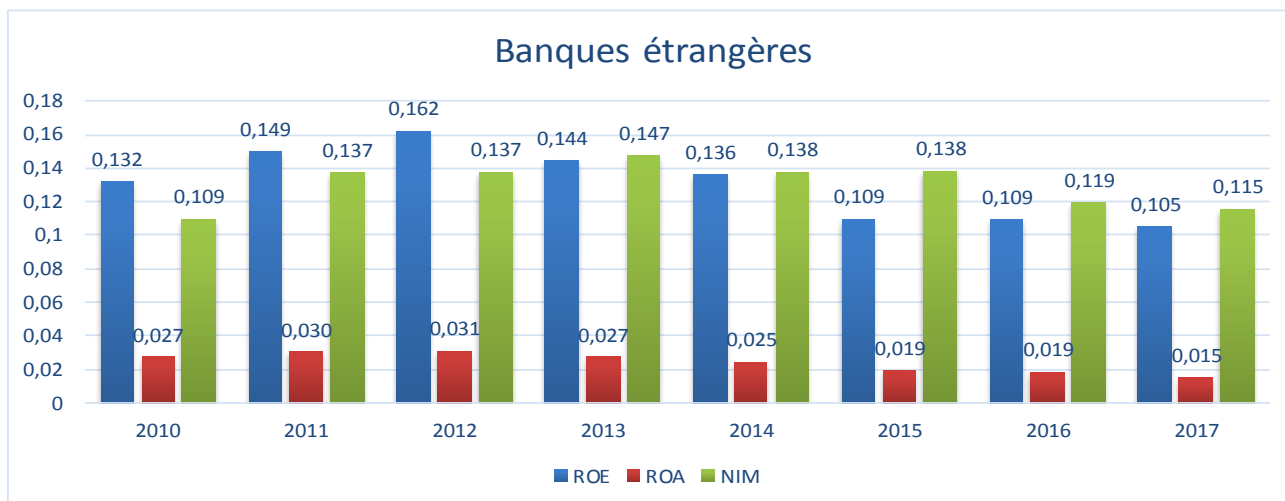
##### 3.1.1. Ratios de rentabilité

**Graphique N°8 : Les ratios de rentabilité des banques publiques**



Source : élaboré par nos soins à partir de base de données de notre échantillon

**Graphique N°9 : Les ratios de rentabilité des banques étrangères**



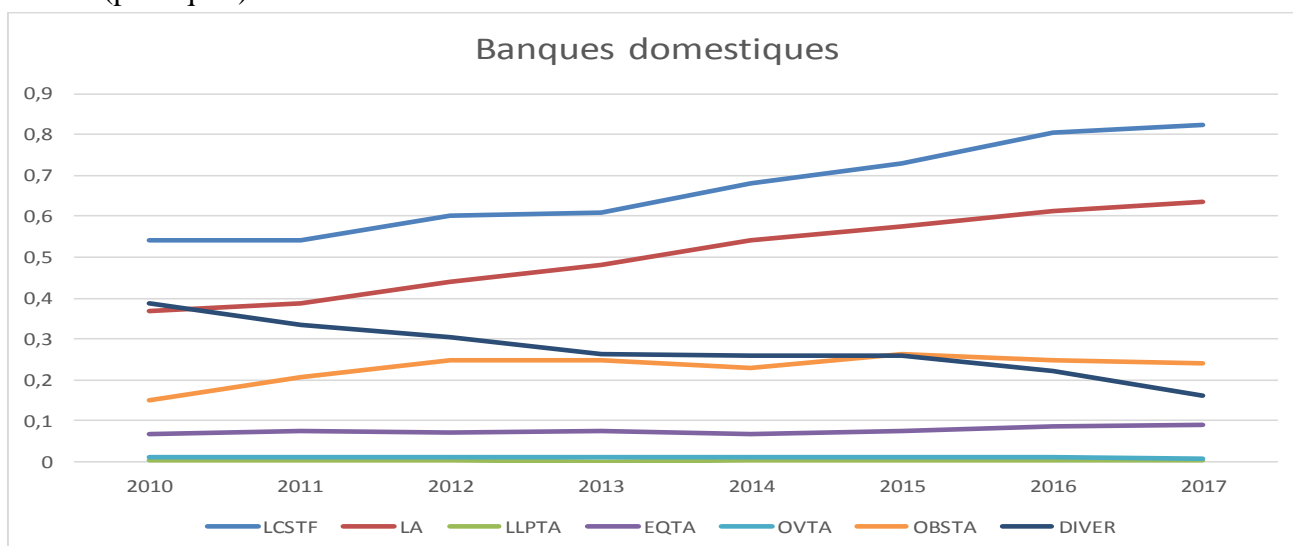
Source : élaboré par nos soins à partir de base de données de notre échantillon

**Observations :**

- Durant la période entre 2010 et 2017, L'indicateur NIM a augmenté pour les banques domestiques d'un taux de 73% (indice à base 100 de l'année 2010), une variation différenciée concernant l'indicateur ROE ;
- En termes d'indicateurs ROA et NIM, Les banques étrangères enregistrent des résultats plus élevés (importants) que les banques domestiques ;
- Durant les trois dernières années, les banques domestiques enregistrent des **évolutions haussières** pour l'ensemble des ratios de rentabilité, contrairement aux banques étrangères.

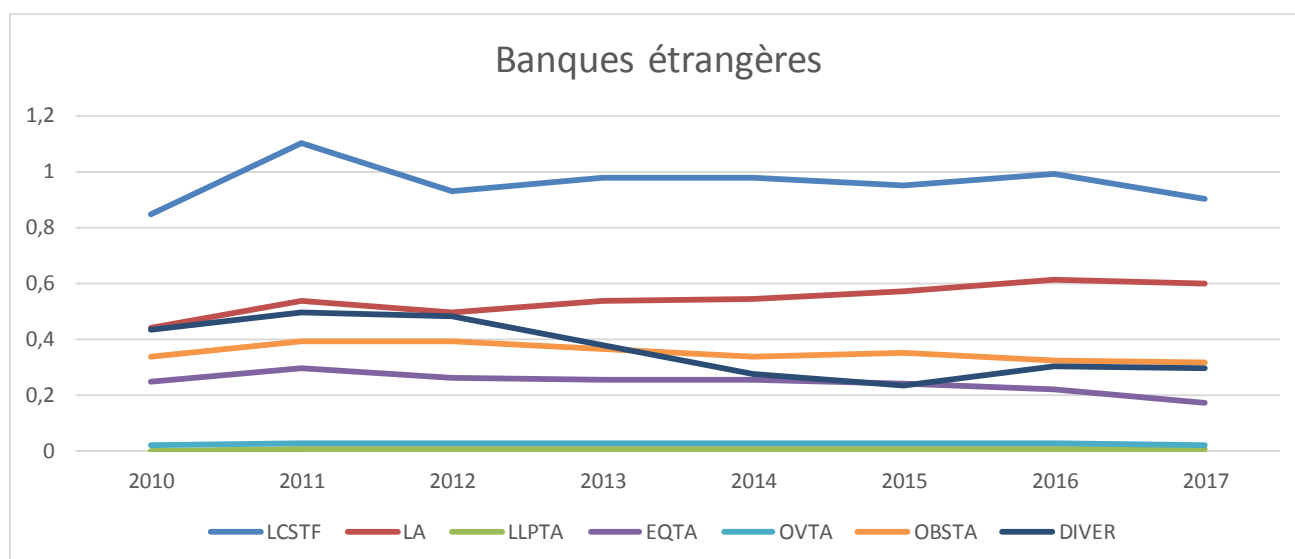
**3.1.2. Ratios des variables explicatives (Global)**

**Graphique N°10 :** Ratios des variables explicatives Global des banques domestiques (publiques)



Source : élaboré par nos soins à partir de base de données de notre échantillon

Graphique N°11 : Ratios des variables explicatives Global des banques étrangères

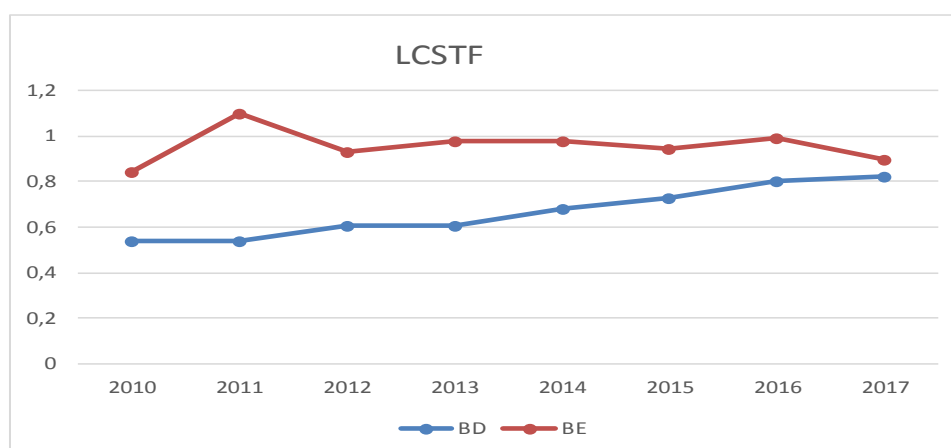


Source : élaboré par nos soins à partir de base de données de notre échantillon

### Observations :

- Les ratios LCSTF, LA, EQTA et OBSTA ont augmenté pour les banques domestiques avec les taux respectifs de 53%, de 72%, de 34% et de 60% ;
- Des diminutions ont été enregistrées pour les banques étrangères concernant les ratios EQTA, OVTA, OBSTA et DIVER avec les taux respectifs de 31%, de 2%, de 6% et de 31% ;
- Le ratio LCSTF marque une évolution relativement stable pour les banques étrangères ;
- Le ratio DIVER est en baisse de 59% pour les banques domestiques durant la période d'étude.

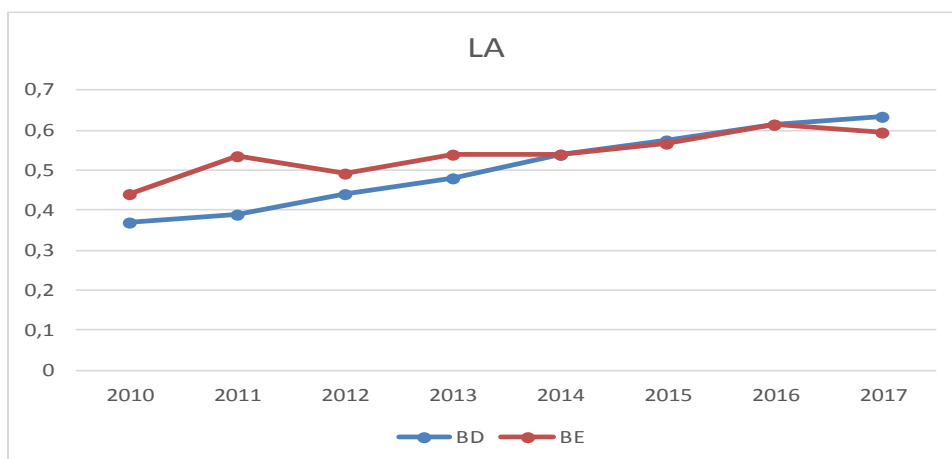
### 3.1.3. Ratios des variables explicatives (Individuel)



En termes du ratio **LCSTF**, les banques domestiques enregistrent une évolution de 18 % depuis l'année 2010, contre un taux de 6% pour les banques étrangères.

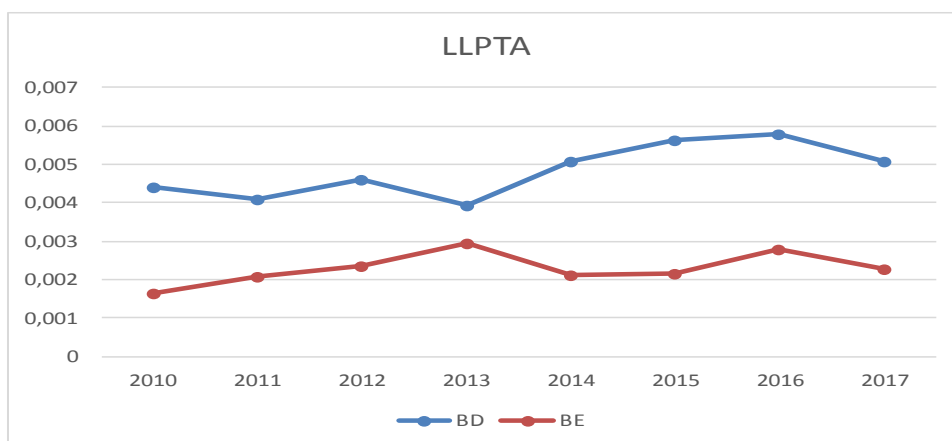
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,5401	0,5421	0,6036	0,609	0,6814	0,728	0,8054	0,825	118
BE	0,845	1,099	0,9303	0,9796	0,9772	0,9489	0,9906	0,8995	106

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie



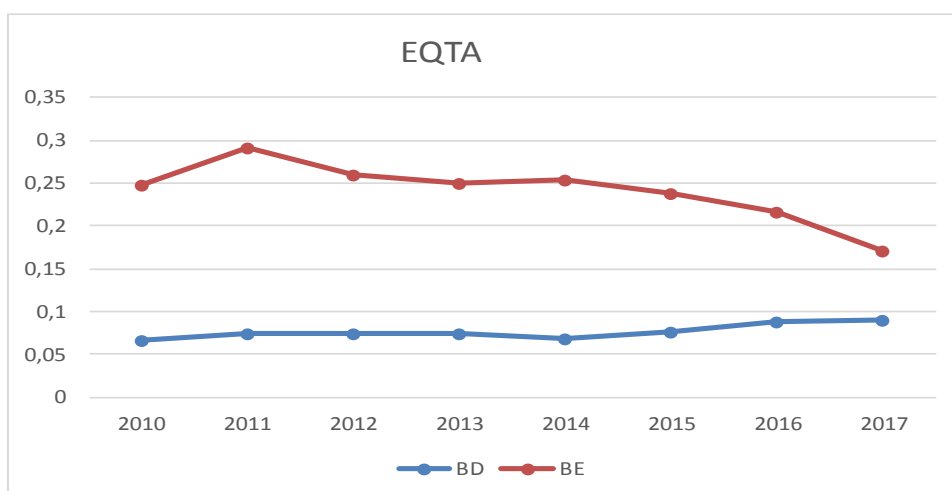
En termes du ratio **LA**, les banques domestiques enregistrent un rythme d'évolution plus rapide que pour les banques étrangères (72% depuis 2010).

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,3693	0,3891	0,4408	0,4797	0,54	0,5743	0,6137	0,6345	172
BE	0,4395	0,5368	0,4924	0,5379	0,5401	0,5669	0,6141	0,5966	136



En termes du ratio **LLPTA**, les deux types de banques marquent des variations différenciées depuis l'année 2010.

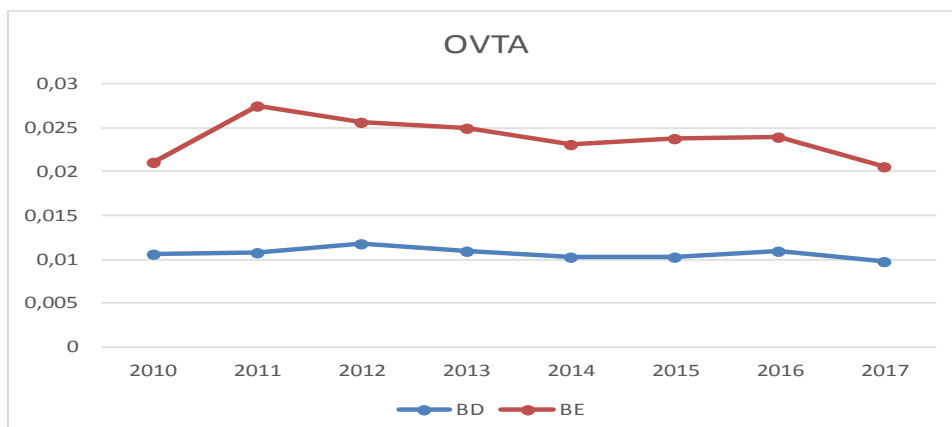
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,0044	0,0041	0,0046	0,0039	0,0051	0,0056	0,0058	0,0051	115
BE	0,0016	0,0021	0,0023	0,0029	0,0021	0,0021	0,0028	0,0023	139



En termes du ratio **EQTA**, bien que le taux de croissance ait négatif pour les banques étrangères, ces derniers enregistrent un ratio plus important que les banques domestiques.

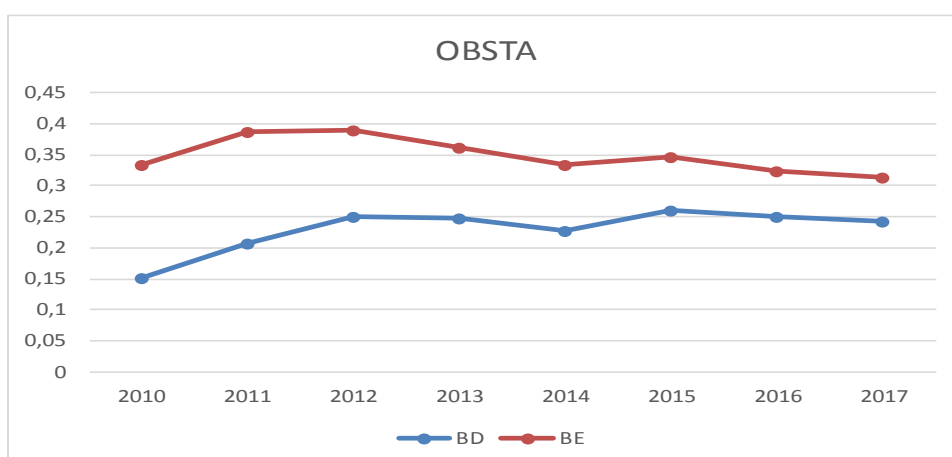
## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,0664	0,074	0,0733	0,0737	0,0679	0,0763	0,088	0,0892	134
BE	0,2488	0,2925	0,2592	0,2507	0,2548	0,239	0,2156	0,1708	69



En termes du ratio **OVTA**, les deux types de banques marquent des évolutions relativement stables.

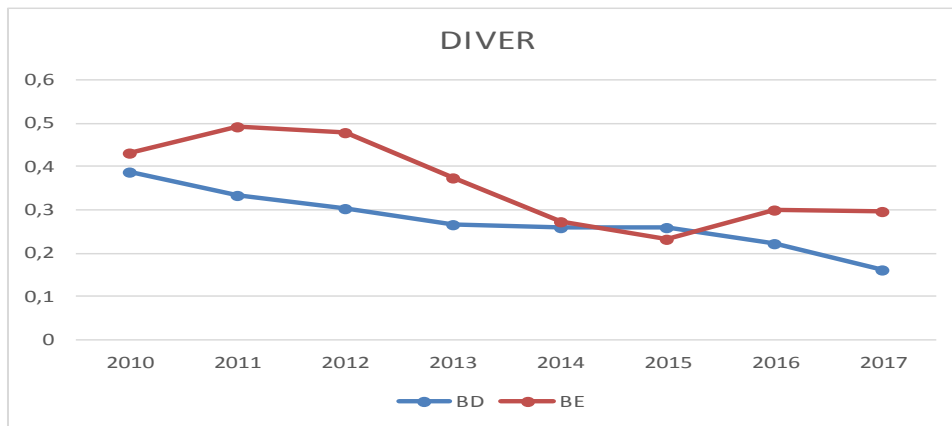
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,0106	0,0107	0,0118	0,0109	0,0102	0,0102	0,011	0,0098	92
BE	0,0211	0,0275	0,0257	0,0249	0,0232	0,0238	0,024	0,0207	98



En termes du ratio **OBSTA**, une évolution positive de l'ordre de 60% est observée pour les banques domestiques depuis l'année 2010.

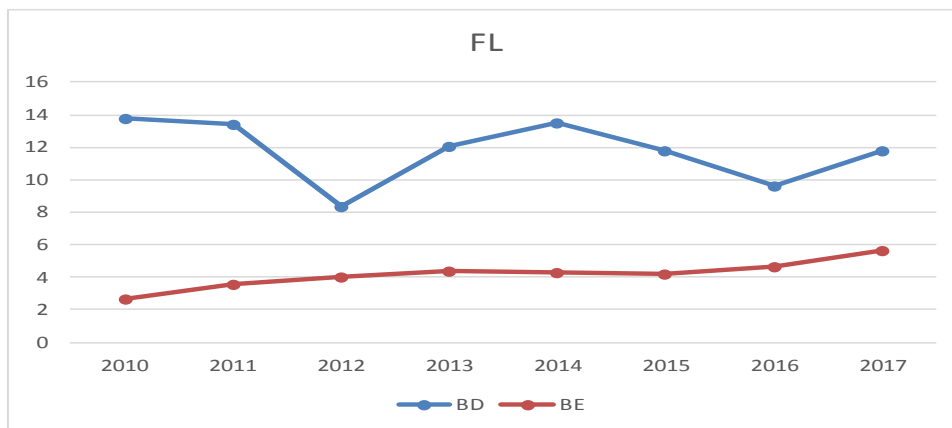
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,152	0,2073	0,2496	0,2469	0,2286	0,2618	0,2503	0,2427	160
BE	0,3351	0,3877	0,3895	0,3621	0,3331	0,3459	0,3242	0,3147	94

## Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie



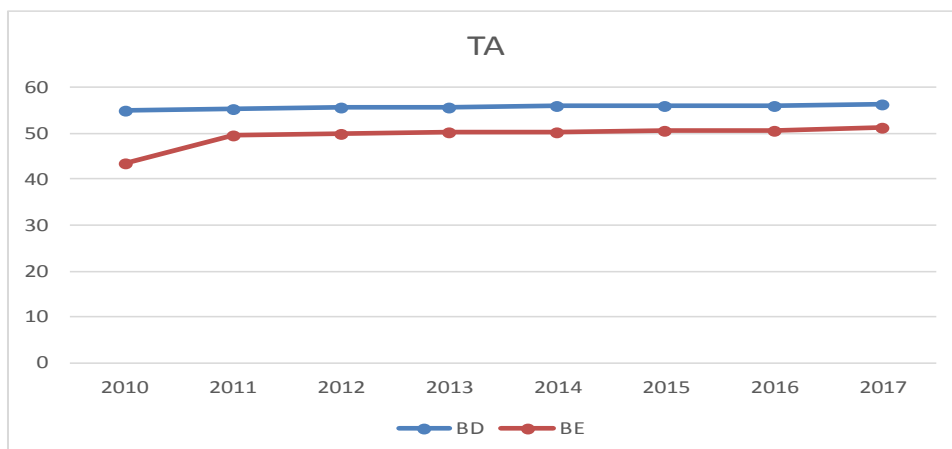
En termes du ratio **DIVER**, les deux types de banques ont diminué des taux respectifs de 59% et de 31% depuis l'année 2010.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	0,3866	0,3344	0,3038	0,2648	0,2582	0,2605	0,2221	0,1602	41
BE	0,4322	0,4928	0,48	0,3751	0,2737	0,2333	0,2994	0,2964	69



En termes du ratio **FL**, les banques étrangères enregistrent une tendance positive d'un degré de 113% depuis l'année 2010.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	13,786	13,392	8,3448	12,074	13,548	11,751	9,6179	11,813	86
BE	2,6752	3,5885	4,0087	4,3535	4,3276	4,2431	4,648	5,6849	213



En termes du ratio **TA**, les pentes de l'évolution pour les deux types de banques sont stables.



Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	indice à base 100
BD	55,215	55,387	55,59	55,777	56,104	56,201	56,242	56,389	102
BE	43,595	49,633	50,05	50,302	50,417	50,584	50,828	51,319	118

### 3.2. Analyse statistique des différents ratios

#### 3.2.1. Test de Wilcoxon/Mann-Whitney

Le test de Wilcoxon (ou de Mann-Whitney) est un test non-paramétrique de comparaison de moyennes de deux échantillons indépendants ou appariés. Lorsque les échantillons peuvent être considérés indépendants, on applique le test de Mann et Whitney, lorsqu'on a affaire à deux échantillons appariés (c'est-à-dire non indépendants) on applique le test de Wilcoxon.

Dans notre cas on veut tester si la différence est significative par comparaison de moyenne de 2 types de banques indépendantes. On veut déterminer si les différences de banque domestiques et étrangères influencent significativement la rentabilité, on calcule la moyenne pondérée des années observées pour chaque ratio et on les rassemble dans 2 groupes, un groupe correspond aux banques domestiques et l'autre aux banques étrangères, et on calcule la p-valeur de la statistique de de Mann et Whitney (somme des rangs positifs).

Le test non paramétrique est appliqué en premier lieu en termes des ratios de rentabilité et en second lieu en termes des ratios des variables explicatives.

##### 3.2.1.1. Test de la significativité de la différence des banques en termes des ratios de rentabilité

- Définition de l'hypothèse nulle :
  - $H_0$  : la différence entre les 2 types de banque n'est pas significative. ( $\mu_1 = \mu_2$ )
  - $H_1$  : la différence entre les 2 types de banque est significative.
- Décision : On rejette l'hypothèse nulle si la p-valeur  $< 0.05$  ;

Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité pour les deux types de banques sont résumés dans le tableau ci-après :

**Tableau N°39** : Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité

Ratio	Test de Wilcoxon/Mann Whitney	Décision
ROE	0,7929	On accepte l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio ROE n'est pas significative.

**Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie**

<b>ROA</b>	0,009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio ROA est significative.
<b>NIM</b>	0,009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio NIM est significative.

\*\*\*: Significativité au seuil de 1%.

Source : Eviews 7.

**3.2.1.2. Test de la significativité de la différence des banques en termes des ratios des variables explicatives**

- Définition de l'hypothèse nulle :
  - H0 : la différence entre les 2 types de banque n'est pas significative. ( $\mu_1 = \mu_2$ )
  - H1 : la différence entre les 2 types de banque est significative.
- Décision : On rejette l'hypothèse nulle si la p-valeur < 0.05 ;

Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité pour les deux types de banques sont résumés dans le tableau ci-après :

**Tableau N°40** : Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité

<b>Ratio</b>	<b>Test de Wilcoxon/Mann Whitney</b>	<b>Décision</b>
<b>LCSTF</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio LCSTF est significative.
<b>LA</b>	0,6365	On accepte l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio LA n'est pas significative.
<b>LLPTA</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio LLPTA est significative.
<b>EQTA</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio EQTA est significative
<b>OVTA</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio OVTA est significative
<b>OBSTA</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio OBSTA est significative
<b>DIVER</b>	0,1036	On accepte l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio DIVER n'est pas significative.
<b>FL</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio FL est significative
<b>TA</b>	0,0009***	On rejette l'hypothèse nulle, la différence des banques en termes de ratio TA est significative

\*\*\*: Significativité au seuil de 1%.

Source : Eviews 7.

**Observations :**

- La différence entre les médianes des banques domestiques et les banques étrangères est statistiquement significative (Rejeter H0) en termes de ROA et NIM ;
- La différence entre les médianes des banques domestiques et les banques étrangères est statistiquement significative (Rejeter H0) en termes de la majorité des ratios des variables explicatives ;
- En termes de ROE, LA et DIVER, la différence entre les médianes des banques domestiques et les banques étrangères n'est pas statistiquement significative (Accepter H0).

**N.B.** Voir annexe pour les résultats du test fournis par Eviews7.

**Conclusion du chapitre**

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté une étude comparative entre les banques publiques et les banques étrangères au sujet de leur rentabilité. Pour ce faire, nous avons retenu un échantillon de 14 banques actives opérant en Algérie dont 6 de type publiques et 8 banques étrangères sur une période de huit ans (2010-2017), en employant conjointement deux outils méthodologiques : la régression multiple sur données de panel et l'approche CAMEL dont les résultats ont été validés à l'aide de tests d'hypothèses.

L'intérêt général de la conception du modèle de régression multiple consiste à définir les déterminants de la rentabilité des banques de l'échantillon sur la période d'étude et démontrer si il ya une différence de rentabilité statistiquement significative entre les deux groupes de banques.

Une fois que cette différence a été validé par le modèle, nous avons jugé préjudicieux de procéder à une comparaison de la rentabilité entre les deux types de banques et leur homologues à l'aide de la méthode CAMEL en s'appuyant sur cinq aspects primordiaux. La concordance des résultats des méthodes utilisées a permis de mettre en évidence que les banques étrangères sont plus rentable que les banques domestiques.

### Conclusion générale

Le processus de l'internationalisation des banques répond à une logique de globalisation mais aussi l'attractivité des économies des pays sont prisent en compte lors du choix d'implantation à l'étranger, cela ne veut pas dire que cette dernière constitue le seul élément pour telle opération, puisque cette stratégie découle d'un ensemble de finalités et objectifs qui consistent à explorer de nouveaux marchés dont la recherche de nouveaux clients, des ressources et compétences qui répond à leurs besoins ainsi que les faibles coûts. Dans la littérature des banques étrangères, il est fréquemment affirmé que l'entrée de ces banques peut rendre les marchés bancaires nationaux plus compétitifs, et donc forcer les banques publiques à fonctionner plus efficacement.

En effet la décision de l'internationalisation, plus précisément lorsqu'il s'agit de trancher entre plusieurs investissements potentiels est influencé par l'attractivité d'un pays. Dans la littérature des banques étrangères, il est fréquemment affirmé que l'entrée de ces banques peut rendre les marchés bancaires nationaux plus compétitifs, et donc forcer les banques publiques à fonctionner plus efficacement.

Le climat des affaires et des investissements a changé ces dernières années. Il ressort que l'attractivité des pays en voie de développement s'est transformée. Cette attractivité est en nette amélioration mais les avantages qu'elle procure se répartissent différemment entre les pays et ceci malgré les efforts consentis par plusieurs pays entre autres l'Algérie.

A cet effet, l'Algérie déploie beaucoup d'efforts depuis quelques années pour attirer les capitaux étrangers, mais ces efforts restent toujours modestes vus aux nombres des FMN qui sont implantées en Algérie en particulier le nombre des banques et n'arrive pas à profiter des avantages de sa proximité avec l'Europe et ses ressources sauf dans le domaine des hydrocarbures et de télécommunications. Ce qui recule de plus en plus son économie.

L'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement économique plus attractif pour les IDE qui permettent à l'Algérie d'être plus compétitive au niveau international qui permet à l'Algérie d'être plus compétitive au niveau international, ce qui veut dire augmenter sa participation dans la production et les exportations mondiales et intégrer le processus de mondialisation de l'économie.

Depuis son indépendance, l'Algérie devait passer par plusieurs étapes afin d'organiser son économie nationale, la plus importante concerne la disposition d'un système bancaire et financier. Au début il fallait instaurer un système bancaire, par la création d'une banque centrale et des banques publiques qui répondent aux orientations de l'Etat et à sa politique d'économie centralisée. En suite le système bancaire a connue plusieurs mutations, de la planification financière à la mise en place d'un programme de réforme économique en passant par la restructuration du système et la spécialisation des banques

En effet, par la promulgation de la loi de la monnaie et du crédit de 1990 ainsi que les réformes législatives qui ont atteint les objectifs de développement et de modernisation du système bancaire approprié à une économie de marché.

Après l'ouverture du paysage bancaire aux capitaux étrangers, le marché algérien a suscité de plusieurs groupes bancaires internationaux, qui ont trouvé en Algérie un terrain attractif pour activer dans des conditions favorables. En dépit de leur récente installation, comparée aux banques algérienne, ces banques ont entrepris un processus de développement d'élargissement et d'expansion à travers le territoire national, elles investissent dans les ressources humaines, elles proposent une gamme intéressante de produits et prestations bancaires, dans le but de renforcer leur statut en Algérie et satisfaire leur clientèle.

Cette étude avait pour objectif d'étudier et d'analyser l'impact de l'implantation des banques étrangères sur l'évolution et l'amélioration du secteur bancaire algérien. En se basant sur un modèle de panel d'une liste de déterminants internes des banques étrangères et publiques durant la période de 2010 jusqu'à 2017.

Nous avons conclu que le législateur Algérien a mis en œuvre une démarche d'ouverture du marché local. Néanmoins, les réformes appliquées sur l'investissement direct étranger sont moins attractives par rapport à d'autres pays voisins. Ceci positionne l'Algérie dans le dernier rang au classement des pays de la méditerranée.

Dans l'ensemble, selon la synthèse récapitulative qui montre l'évolution des banques durant la période étudiée (2010 - 2017), les résultats sont cohérents avec l'hypothèse que les banques étrangères installées en Algérie ont réussi à prendre une bonne part du marché au détriment de la part du marché des banques publiques.

Le système bancaire Algérien a toujours été dominé par les banques publiques qui ont été créées par l'Etat Algérien en vue de financer les secteurs d'activités qu'il considère comme stratégiques tels que le logement, l'agriculture et l'industrie.

L'analyse de l'évolution de la rentabilité des banques en Algérie, confirme qu'elles réalisent un niveau de rentabilité relativement élevé si l'on compare avec les banques du reste du monde. Ceci est la résultante de la détérioration de la qualité de leurs actifs et la faible intensité de la concurrence entre les banques dont les plus importantes dans le secteur sont de nature étatique.

Néanmoins, ces banques ont été menacées par les politiques de distribution de crédits qui étaient soldées par des problèmes de qualité des actifs, de solvabilité et de liquidité, ce qui a mené ces banques à augmenter leurs marges d'intermédiation en parallèle avec la hausse de la prime de risque.

L'introduction des banques étrangères en Algérie a eu un effet direct sur l'évolution du secteur bancaire. Si on compare entre les banques publiques et les banques étrangère, on trouve que les banques étrangères ont réussi à se démarquer et à acquérir une bonne part du secteur bancaire Algérien en un temps restreint. Mais cela reste inoffensif pour les banques publiques Algériennes qui restent toujours dominantes grâce à la politique étatique qui protège le secteur de l'état afin de garder sa souveraineté. Néanmoins, cette situation risque de ne plus durer à cause du nombre croissant des banques étrangères qui veulent s'installer en Algérie.

Et pour cela, nous recommandons:

- ✓ L'Algérie doit afficher des dispositions plus que favorables à l'encontre des IDE à travers des réformes et des lois facilitant l'implantation des banques étrangères et leurs donner les moyens nécessaires pour une éventuelle intégration dans la scène économique. Une stratégie dont l'objectif ; consiste à soutenir l'investissement ; servira à créer la richesse et l'emploi ;
- ✓ Le secteur bancaire Algérien doit être modernisé de plus en plus pour inciter les gens à aller vers la bancarisation et améliorer la qualité de services pour les clients ;
- ✓ Il faut profiter des expériences des réformes des autres pays et éviter ainsi quelques erreurs. Il ressort ainsi que la réussite du processus de libéralisation financière dépend à la fois des conditions économiques initiales, de la politique de réformes adoptées, des variables conjoncturelles et aussi de sa durée ;
- ✓ Il serait ainsi préférable de viser des objectifs de réformes à court terme et tenir compte des interdépendances entre les différents secteurs de l'économie ;
- ✓ Les banques publiques doivent améliorer leur qualité de gestion des risques de crédits. Les crédits accordés par ces banques sont moins performants que ceux accordés par les banques privées, elles devraient donc s'assurer de la solvabilité de leurs clientèles ;
- ✓ La gouvernance des banques publiques doit faire des progrès avec plus de renforcement des activités du système judiciaire et la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement doit être améliorée ;
- ✓ Le segment privé dans le secteur bancaire qui est composé uniquement de banques étrangères qui sont en majorité des filiales d'institutions internationales doit être restructuré,
- ✓ Des progrès ont été accomplis dans le domaine du contrôle bancaire, mais il reste de grands défis à relever notamment le cadre de gouvernance ;
- ✓ Révision des systèmes de gestion des risques et des technologies de l'information et harmonisation des dispositifs d'incitations pour réduire le niveau élevé des prêts improductifs des banques publiques ;
- ✓ Il faudrait recapitaliser les banques publiques au lieu de les subventionner par l'acquisition de leurs créances irrécouvrables (recapitalisation qui a pris le plus souvent la forme d'un rachat du trésor de prêts improductifs).

## *Bibliographie*

### **Ouvrages et articles**

#### **A**

- Acharya, Viral V. 2009. "A Theory of Systemic Risk and Design of Prudential Bank Regulation." *Journal of Financial Stability* 5 (3): 224–55.
- Afanasieff, T., Lhacer, P., Nakane, M., 2002. The determinants of bank interest spread in Brazil. Working Paper. Banco Central di Brazil;
- AGLIETTA M., (2000), "Shareholder Value and Corporate Governance: some tricky questions", *Economy and Society*, vol 29, n°1, February, p.146-159.
- Aggarwal, Raj, and Kevin T Jacques. 1998. "Assessing the Impact of Prompt Corrective Action on Bank Capital and Risk." *Federal Reserve Bank of New York Economic Policy Review* 4 (3): 23–32.
- Aglietta Michel, « l'économie mondiale », Ed Repères 2000, p 56.
- Aglietta, Michel (2005) .*Macroéconomie financière. 2. Crises financières et régulation monétaire*. 4e édition, Editions La Découverte, Paris.
- Aliber, R. (1984) "International banking: A survey. *Journal of money, credit and banking*", vol 16 no. 4 part 2: Bank market studies. Pp 661-678. Ohio state university press.
- Aliber, R. Z. (1984), « International Banking: A survey », *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 16, n°4, pp. 661-712.
- Allen, L. (1988) « The determinants of bank interest margins: a note ». *Journal of Financial and Quantitative Analysis* 23, 231–235.
- Altunbas, Yener & Marqués, David, 2008. "Mergers and acquisitions and bank performance in Europe: The role of strategic similarities," *Journal of Economics and Business*, Elsevier, vol. 60(3), pages 204-222.
- Altunbas, Y, S Carbo, E P M Gardener, and P Molyneux. 2007. "Examining the Relationships between Capital, Risk and Efficiency in European Banking. *European Financial Management* 13 (1): 1–20.
- Amihud, Y., Lev, B., (1981). Risk reduction as a managerial motive for conglomerate mergers. *Bell Journal of Economics* 12, 605–617.
- Ammar Ali Gull, Asif Saeed and Ammar Abid Corporate governance and performance: An empirical evidence from textile sector of Pakistan, *African Journal of Business Management*, Vol. 7(22), pp. 2112-2118, 14 Jun, 2013.
- Ammour B., « le système bancaire algérien : textes et réalité », éditions Dahlab, Alger, 1996, p. 81.
- Andreff Wladimiri (1996), "les multinationales globales", Ed la Découvert, Paris, p.30.
- Angbazo, L. (1996) « Commercial bank net interest margins, default risk, interest rate risk and off-balance sheet banking ». *Journal of Banking and Finance* 21, 55–87.
- Andrew, W.MULLINEUX et Victor, MURIND, « *Handbook of multinational banking* », Edition Edward Edgar, Royaume Uni, 2003, p. 28.
- Andreff W. (2003), —Les multinationales globales—, Ed La Découverte, Paris, 114p.
- Andref W., « Les multinationales globales », édition La Découverte, Paris, 1996.

- Albertazzi, Ugo, and Leonardo Gambacorta. 2009. "Bank Profitability and the Business Cycle." *Journal of Financial Stability* 5 (4): 393–409.
- Allen, Bill, Ka Kei Chan, Alistair Milne, and Steve Thomas. 2012. "Basel III: Is the Cure Worse than the Disease?" *International Review of Financial Analysis* 25. Elsevier Inc.: 159–66.
- Arrow, K J, H B Chenery, B S Minhas and R M Solow. 1961. "Capital-Labor Substitution and Economic Efficiency." *The Review of Economics and Statistics* 43 (3).
- ARROUDJ Halim, « Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010 » ; thèse de doctorat, Université d'Oran 2, 2014/2015. P266.
- Athanasoglou, P.P., Sophocles, N.B., & Matthaios, D.D., (2005). « Bank-specific, industry specific and macroeconomic determinants of bank profitability » Working paper, Bank of Greece, 1(1), 3-4.
- Athanasoglou, P.P., Brissimis, S.N., Delis, M. (2008) « Bank specific, industry specific and macroeconomic determinants of bank profitability » *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, 18(2), 121-136.
- Ayachi F. (2005), "Stratégie des firmes multinationales, déterminants des IDE et intégration euro-méditerranéenne", Centre de Publication Universitaire, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis (FSEG).
- Avkiran, NK. (1997) « Performance of foreign banks in Australia ». *The Australian Banker*, 111(6), 222–224.
- Awdeh. Ali, (2005) Domestic banks' and foreign banks' profitability: Difference and their determinants, Cass Business School.

## **B**

- Backer, P. Lioliakis, N. De Leusse, P. (2008), « Réinventer la banque de détail », Pearson Education France, Paris.
- Baele Lieven, De Jonghe Olivier and Vennet Rudi Vander, Does the stock market value bank diversification? *Journal of Banking & Finance*, 2007, vol. 31, issue 7, 1999-2023.
- Bain, E. A., Fung, J. G. et Harper, I. R. (2003), « Multinational banking : Historical, empirical and case perspectives », in A.W. Mullineux and V. Murinde (eds.), *Handbook of International Banking*, Edward Elgar, UK and USA, pp. 27 - 59.
- Bain, E.-A. Fung, J.-G., et Harper I.-R., (1999), « Multinational banking: Historical, empirical and case perspectives », Working Paper n° 5, Melbourne Business School, Australia.
- Baliga, B. Jaeger, A. Multinational corporations: control system and delegation issues. *Journal of International Business Studies*, 1984, Fall, p. 25-40.
- Barros. Ferreira, C., Williams, J., 2007. Analysing the determinants of performance of best and worst European banks: A mixed logit approach. *Journal of Banking & Finance* 31, 2189–2203;
- Bain, E. A., Fung, J. G. et Harper, I. R. (2003), « Multinational banking : Historical, empirical and case perspectives », in A.W. Mullineux and V. Murinde (eds.), *Handbook of International Banking*, Edward Elgar, UK and USA, pp. 27 - 59.



- **Baptiste Iopvet, J;** «LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE CITIGROUP, LE SUPERMARCHÉ BANCAIRE GLOBAL » Mémoire de recherche, DEA, IEP Toulouse 2010. P.16.
- **Barth, J. R., Caprio J. G. and Levine, R.,** 2004, "Bank regulation and supervision: What works best?" *Journal of Financial Intermediation*, vol. 13, pp. 205-248.
- **Bashir, Abdel Hameed.** 2003. "Determinants of Profitability in Islamic Banks: Some Evidence From the Middle East." *Islamic Economic Studies* 11 (1): 32–57.
- **Bessis, J:** « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques ». Edition Dalloz 1995. p 44.
- **BEITONE A, CAZORLA A, DOLLO C et Mary A DRAI,** « dictionnaire de Science économique », 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Armand Colin, Paris, 2010, P.55.
- **Berger, P.G., Ofek, E.,** (1996). Bustup takeovers of value-destroying diversified firms. *The Journal of Finance* 51, 1175–1200.
- **Benston J George, William C Hunter and Larry Wall:** Motivations for Bank Mergers and Acquisitions: Enhancing the Deposit Insurance Put Option versus Earnings Diversification, *Journal of Money, Credit and Banking*, 1995, vol. 27, issue 3.
- **Benhalima AMMOUR,** « le système bancaire algérien » : textes et réalité, édition Dahlab, Alger, 1996, P40.
- **BENHALIMA. A. :** « Le système bancaire algérien. Textes et réalités », Dehleb. Alger, 2000, P.12.
- **Bellon B. et Gouia R.** (1997), "Investissements directs et Avantages construits", *Monde Arabe Maghreb*, Machrek, Décembre, pp 53-64.
- **Berger, A.N., Bonime, S.D., Covitz, D.M., Hancock, D.** (2000) « Why are bank profits so persistent? The roles of product market competition, informational opacity, and regional/macroeconomic shocks ». *Journal of Banking and Finance* 24, 1203–1235.
- **Berger, A.N.** (1995a) « The profit–structure relationship in banking: tests of market-power and efficient- structure hypotheses ». *Journal of Money, Credit, and Banking* 27, 404–431.
- **Berger, A.N.** (1995b) « The relationship between capital and earnings in banking ». *Journal of Money, Credit, and Banking* 27, 432–456.
- **Berger, A.N., Humphrey, D.B.,** (1991). The dominance of inefficiencies over scale and product mix economies in banking. *Journal of Monetary Economics* 28, 117–148.
- **BESSIS J.** « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition Dalloz Paris 1995,44.
- **Berger, A., Hanweck, D., Humphrey, D.,** 1987. Competitive viability in banking: scale, scope, and product mix economies. *Journal of Monetary Economics* 20 (3), 501–520;
- **Bernard, VACHON,** "*Le développement local : théorie et pratique*", Édition Gaëtan Morin, 1993, p. 92.
- **Bernanke, Ben & Gertler, Mark,** 1989. "Agency Costs, Net Worth, and Business Fluctuations," *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 79(1), pages 14-31.
- **Bezard M.** (2004) ; Bâle II : pièges et faiblesses techniques d'une mise en oeuvre directe du nouvel accord ; *Revue Banques et Marchés*, N°68, janvier- février, pp 5-17.

- **Ben Naceur, S., Kandil, M., 2009.** The impact of capital requirements on banks' cost of intermediation and performance: the case of Egypt. *Journal of Economics and Business* 61, 70–89.
- **Bekkar, M. (2006).** Etude comparative d'un réseau bancaire modélisation de la consommation des ressources par la régression PLS, et application du benchmarking interne par la technique Data Envelopment Analysis (DEA). Mémoire de magistère en économie et statistiques appliquées non publié, L'institut national de la planification et de la statistique, Alger.
- **BENACHENHOU Mourad (Ex- Ministre de l'Economie).** La banque et le financement de l'économie en Algérie. Ouvrage Collectif, l'entreprise et la banque. Editions OPU. Année 1994.
- **Berger, Allen N., Iftekhhar Hasan, and Mingming Zhou. 2010.** "The Effects of Focus versus Diversification on Bank Performance: Evidence from Chinese Banks." *Journal of Banking and Finance* 34 (7). Elsevier B.V.: 1417–35.
- **Bhattacharya j. [1993],** « The role of foreign banks in developing countries: a survey of the evidence », Cornell university.
- **Bialès C.,** «L'intermédiation financière », BTS tertiaires 1ère année, FOUCHER, 3ème édition, 2013, p. 9.
- **Bikker, J.A. and H. Hu. (2002).** Cyclical Patterns in Profits, Provisioning and Lending of Banks and Procyclicality of the New Basle Capital Requirements. *BNL Quarterly Review*, 221, pp. 143-175.
- **Blandon, J. G. (1998),** « The choice of the form of representation in multinational banking: Evidence from Spain », Working Paper n°271, University Pompeu Fabra.
- **BLANC Pierrette, PROST André, VIGOUROUX Jean-Claude,** Découvrir la banque : par une approche économique et comptable, Dunod, 1991.
- **Blanc J Y. & Narbonne L M. (2003) ;** Bâle II et l'allocation des fonds propres ; *Revue Banques & Informatique*, n°140, septembre, pp 45-48.
- **Boubacar H,** « le contrôle des implantations bancaires à l'étranger par la maison-mère », *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* n° 245-246 – Finance-Organisation : 2010, P75.
- **Boutillier M.et Bricongne J.,** «Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004) », *Bulletin de la Banque de France*, N° 146, Février, 2006, p. 48.
- **Boot, A., Schmeits, A., 2000.** Market discipline and incentive problems in conglomerate firms with applications to banking. *Journal of Financial Intermediation* 9, 240–273.
- **BOUDEDJA Nora,** Concours bancaires au financement de projets d'investissements des partons insatisfaits, *El Watan économie*, Octobre 2005. P05.
- **Boutillier M.et Bricongne J.,** «Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004) », *Bulletin de la Banque de France*, N° 146, Février, 2006.
- **Bourke, P., 1989.** Concentration and other determinants of bank profitability in Europe, North America and Australia. *Journal of Banking and Finance* 13 (1), 65–79;
- **Bourdeaux, G., & Coussergues, S. (2010).** *Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie* (6eed.). Paris: Dunod.
- **Bordeleau, Étienne, and Christopher Graham. 2010.** "The Impact of Liquidity on Bank Profitability."

- **Brainard S.L.** (1993), “A Simple Theory of Multinational Corporations and Trade-off Between Proximity and Concentration, NBER”, Working Paper no.4269.
- **Brainard S.L.** (1997), “An Empirical Assessment of the Proximity-Concentration trade-off between Multinational Sales and Trade”, *American Economic Review*, vol.87, pp.520-543.
- **Brana S, Lahet D** La présence de banques étrangères en Europe de l’Est quels risques financiers? *Revue d’Etudes comparatives Est-Ouest*, 35-62, 2010.
- **Buckley P.J. et Casson M.C.** (1976), “The Future of the Multinational Enterprise”, édition The MacMillan Press, Londres.
- **Buckley P.J. and Casson M.C.** (1998), “Models of the Multinational Enterprise”, *Journal of International Business Studies*, vol.29, No.01, pp.21-44.
- **Buch, CM, Golder, SM.** « Foreign versus domestic banks in Germany and the US: a tale of two markets? ». *Journal of Multinational Financial Management* 2001, n°11, 341–61.
- **Bye Maurice** (1987), “ Relations économiques internationales ”, 5ème Edition, Ed DALLOZ, p. 694.

## C

- **C.A. Michalet** (1999), “ la séduction des notions ou comment attirer les investissements ”, Ed Economica, Paris, p.56.
- **Calzolari, G., Loranth, G.** Regulation of multinational banks: A theoretical Inquiry. *Journal of financial intermediation*, 2010, Fall.
- **Calzolari, G et Loranth, G.** (2005), «Regulation of multinational banks: A theoretical Inquiry», Working Paper, University of Bologna and University of London.
- **Cartapanis, A.**, 2003, "Vers une prévention macro-prudentielle des crises financières internationales ".*Revue d’Économie Financière*, vol. 70, n°1, pp. 89-100.
- **Caruana, Jaime.** 2010a. “Bâle III : Vers Un Système Financier plus Sûr.” *BIS Paper*, 1–8.
- **Casson, M.** (1990), « Evolution of multinational banks: a theoretical perspective », In G. Jones (ed.), *Banks as Multinational*, (pp. 14-29) London: Routledge Publishing.
- **Caves R.** (1996), “Multinational Enterprise and Economic Analysis”, édition Cambridge University Press, New York.
- **Caves, R. E.** (1981). Diversification and seller concentration: Evidence from change, *Review of Economics and Statistics*, 63, pp. 289–293.
- **Cerutti, E, Dell’Ariccia, G et Martinez Peria, M S** (2007), « How banks go abroad. Branches or subsidiaries? », *Journal of Banking Finance*, Vol. 31 pp. 1669–1692.
- **Cecchetti, Stephen G.** 1999. “Le Point Sur La Réforme Financière.” *BIS Central Bankers’ speeches* 77: 25–28.
- **Chalençon L.**, « Stratégies de localisation et fusions-acquisitions : une étude exploratoire », 2ème conférence annuelle d’Atlas/AFMI, juillet, Lyon, France, 2012.
- **Chesnais F.** (1997), —la mondialisation du capital—, Syros, 286p.
- **CHOAIB EL-HASSAR**, réformes et opportunités d’investissements dans le secteur bancaire algérien, *MEDIA BANK*, 06-2000, n°48, Banque d’Algérie, p.4.
- **Christine Dollo, Anne-Mary Drai, Antoine Cazorla, Alain Beitone**, « Dictionnaire des sciences économiques », 2007.

- Cihak M. and Erlend N. (2009), «The Need for Special Resolution Regimes for Financial Institutions -the Case of the European Union», IMF Working Paper, WP/09/200. September.
- Clark, J.A. Economies of Scale and Scope at Depository Financial Institutions: A Review of the Literature. Federal Reserve Bank of Kansas City: Economic Review 73, 1988, pp. 16-33.
- CLAESSENS S, UNDERHILL G, ZHANG X. (2008) The Political Economy of Basle II: the Costs for Poor Countries, *The World Economy*, 31(3), pp. 313-344.
- Claessens, Stijn & Demirguc-Kunt, Asli & Huizinga, Harry, 2001. "How does foreign entry affect domestic banking markets?" *Journal of Banking & Finance*, Elsevier, vol. 25(5), pages 891-911, May.
- Coase R.H. (1937), —The nature of the firm—, *Economica*, Nouvelles Séries, Vol.4, p.386-405.
- Coeurderoy, R. et Quelin, B. (1997), « L'économie des coûts de transaction : un bilan des études empiriques sur l'intégration verticale », *Revue d'Economie Politique*, Vol. 107, n°2, pp. 145-181
- Cole Rebel and Jeffery Gunther (1998), « Predicting Bank Failures: A Comparison of On- and Off-Site Monitoring Systems », *Journal of Financial Services Research*, 1998, vol. 13, issue 2, 103-117.
- Contractor F. J., Kundu S. K. et Hsu C. (2003), « A three-stage theory of international expansion: the link between multinationality and performance in the service sectors », *Journal of International Business Studies*, n°34, 2003, p. 07.
- Contractor F.J, Kundu S.K., Hsu C.C (2003) A three-stage theory of international expansion: The link between multinationality and performance in the service sector, *Journal of International Business Studies*, 34(1): 5-18.
- Coussergues S. Bourdeaux, G (2010). *Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie*, 6ème édition, Dunod, Paris.
- Crane D.B. et Merton R.C. (1995), « The Global Financial System A Functional Perspective of Financial Intermediation », Harvard Business School Press, PP.291.
- Crozet Matthieu, et Koenig Pamina (2005), "Etat des lieux du commerce international - Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international- La croissance des flux d'investissements directs ", *Cahiers français*, No. 325, pp.13-19.
- Currie, L, Durban, M. and Eilers, P., 2006, "Generalized linear array models with applications to multidimensional smoothing". *Journal of the Royal Statistical Society: Series B (Statistical Methodology)*, vol.68, n°2, pp.259-280.

## D

- Dadson Awunyo-Vitor, Jamil Badu, Capital Structure and Performance of Listed Banks in Ghana, An article published by *Global Journal of Human Social Science*, Volume 12 Issue 5 Version 1.0, March 2012.

- **DANG** (Uyen), “*The Camel rating system in banking supervision a case study*” , Arcada University of Applied sciences international business in Finland, 2011, pp16-26.
- **Daniels J. D., Bracker J.** (1989) Profit performance: Do foreign operations make a difference? *Management International Review*, 29(1): 46-56.
- **Daniel McFadden and Paul A. Ruud** *The Review of Economics and Statistics* Vol. 76, No. 4 (Nov., 1994), pp. 591-608.
- **Daniels J. D., Bracker J.** (1989) Profit performance: Do foreign operations make a difference? *Management International Review*, 29(1): 46-56.
- **D’arvisenet P –Petit J.P** « économie internationale : la place des banques » Ed Dunod, 1999.
- **D’Arvisenet P. et Choulet C.**, « La stratégie d’internationalisation des institutions financières », *RISQUES les cahiers de l’assurance*, n°75, septembre, 2008.
- **David Eiteman Arthur Stonehill Michael Moffett**, “*Gestion et finance internationals* », Ed Pearson education, 2004, p 386.
- **Deng S. et Elyasiani E.**, 2008. Geographic diversification and BHC return and risk performance. *Journal of Money, Credit and Banking* 40, 1217–1238.
- **DeLong Gayle L.** Stockholder gains from focusing versus diversifying bank mergers, *Journal of Financial Economics*, 2001, vol. 59, issue 2, 221-252.
- **Descamps, C., & Soichot, J.** (2002). *Economie et Gestion de la Banque*. Paris: EMS Editions.
- **Deyoung, R., Flannery, M.J., Lang, W.W., & Sorescu, S.M.** (2001). « The Information Content of Bank Exam Ratings and Subordinated Debt Prices ». *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 33, No. 4, p.900-925.
- **Desta Tesfatsion Sahlu** (2016), « financial performance of “the best african banks”: a comparative analysis through camel rating », *Journal of Accounting and Management*, vol: 6; no: 1.
- **Deysine Anne; Duboin Jacques** *S’internationaliser: Stratégies et techniques*, Paris : Dalloz, 1995
- **Delapierre Michel et Milelli Christian.** *Les firmes multinationales. Des entreprises au coeur d’industries mondialisées*, 1995.
- **De Bodinat H. et al.** (1984), “*Gestion Internationale de l’Entreprise*”, édition Dalloz, 2ème édition, Paris. pp.131-132.
- **Delapierre Michel, Milleli Christian** (1995), “ les firmes multinationale ”, Ed VUIBERT, pp.13-45.
- **Delapierre Michel, Milleli Christian** (1995), “les firmes multinationales”, op. cit, p.79.
- **Debruecker Ronald** (1995), “stratégies organisationnelles”, Ed ECONOMICA, paris, p.15.
- **Demirguc-Kunt, A., Huizinga, H.**, (1999) « Determinants of commercial bank interest margins and profitability: some international evidence ». *World Bank Economic Review* 13, n° 2, 379–408.
- **Demirguc-Kunt, A., Huizinga, H.**, (2001) « Financial structure and bank profitability ». *World Bank Economic Review*.
- **Demsetz R.S., Strahan P.E.**, 1997. Diversification, size and risk at bank holding companies. *Journal of Money, Credit and Banking* 29, 300–313.
- **Delapierre M et C. Milleli** (1995), “ les firmes multinationales ”, Ed Vuibert, paris, p. 104.

- Desmicht F., « Pratique de l'activité bancaire », Dunod, Paris, 2004.
- De Jonghe, O. 2010. Back to the basics in banking? A micro analysis of banking system stability. *J. Finan. Intermediation* 19, 387–417;
- Demirguc-Kunt, A., Huizinga, H., (1999) « Determinants of commercial bank interest margins and profitability: some international evidence ». *World Bank Economic Review* 13, n° 2, 379–408.
- Demirguc-Kunt, A., Huizinga, H., (2001) « Financial structure and bank profitability ». *World Bank Economic Review*.
- Develle M, « les banques multinationales de financement à moyen terme et leur avenir », *Banque, paris*, Dec. 1972, n°313, p 1104.
- DeYoung, Robert and Roland, Karin P., Product Mix and Earnings Volatility at Commercial Banks: Evidence from a Degree of Leverage Model (March 21, 2001). FRB Chicago Working Paper No. 1999-06.
- De Young, R., Noll, DE. « Foreign-owned banks in the United States: earning market share or buying it? ». *Journal of Money Credit and Banking* 1996, 28(4), 622–636.
- DeYoung, Robert and Hunter, William Curt and Udell, Gregory F., The Past, Present, and Probable Future for Community Banks. FRB of Chicago Working Paper No. 2003-14.
- De Young, R., Noll, DE. « Foreign-owned banks in the United States: earning market share or buying it? ». *Journal of Money Credit and Banking* 1996, 28(4), 622–636.
- Dickey, D.A. et Fuller, W.A. (1979), « Distribution of the Estimators for Autoregressive Time Series with a Unit Root », *Journal of the American Statistical Association*, 74, 417-31.
- Dietrich, A., Wanzenried, G., 2011. Determinants of bank profitability before and during the crisis: Evidence from Switzerland. *J. Int. Financ. Markets Inst. Money*, doi: 1016;
- Dietsch M. (1992). Quel modèle de concurrence dans l'industrie bancaire ?, *Revue Économique*, vol. 43, n° 2, pp. 229-260.
- Dietrich, Andreas, Kurt Hess, and Gabrielle Wanzenried. 2014. “The Good and Bad News about the New Liquidity Rules of Basel III in Western European Countries.” *Journal of Banking and Finance* 44 (1). Elsevier B.V.: 13–25.
- Diamond, D. (1984) « Financial Intermediation and Delegated Monitoring ». *Review of Economic Studies* 51, 393–414.
- Djamel Benbelkacem, Réformes récentes du secteur bancaire, P29.
- Dupuch, S. et christelle, M., (2003), “Les déterminants des investissements Européens dans les PECO”, Working paper CEPE No 7, p.3.
- Dunning, J. H. (1988), “The Eclectic paradigm of international production : A restatement and some possible extensions”, *Journal of international business studies*, vol. 19, pp. 1-31
- Dunning, J. H., «The eclectic paradigm as an envelope for economic and business theories of MNE activity», *International Business Review*, n° 9, 2000, p. 164.
- Durroussel. M « la mondialisation de l'économie », Edition Marketing, Paris, 1994.
- Dufour, M. Réglementation prudentielle, économie de découvert et convention de financement. In J. Spindler (coordinateur), *Contrôle des activités bancaires et risques financiers* (p. 225-243), *Economica*, Paris, 1998.

## E

- Egelhoff, W.G. Patterns of control in U.S., UK and European multinational corporations. *Journal of International Business Studies*, 1984, Fall, p. 73-83.
- Elie COHEN - Dictionnaire de gestion. Ed La découverte .Paris.1997.P308.
- El Moussaoui Hicham «À l'origine des dysfonctionnements du secteur bancaire algérien » Docteur en Sciences économiques, chercheur au Centre d'analyse économique, Université Paul Cézanne, 2008
- El Kadri Y., Richer M., Somville L., Toselli F.et Vasseur M., « Rapport du module Environnement Mondialisation », Ecole Nationale Supérieure des Mines, 2004.
- Ethier, Wilfred J. 1986. "The Multinational Firm." *The Quarterly Journal of Economics* 101(4): 805–833.
- Ethier, W J and J R Markusen. 1993. "Multinational Firms, Technology Diffusion and Trade." s.l.: Institute of Social and Economic Research, Osaka University.
- Eurogroup Consulting. Bâle III, quels impacts sur les métiers de la banque ? Point de vue. Année 2011. P 3.

## F

- Fama F. Eugene, What's different about banks? *Journal of Monetary Economics*, 1985, vol. 15, issue 1, 29-39.
- Fatima Boualam (2010), "L'investissement Direct à l'Etranger le cas de l'Algérie", Thèse de doctorat en science de gestion, Université de Montpellier, p. 105.
- Faubert V., « Quel enseignement tirer de la première mondialisation 1870-1914 », *TRESOR-ECO*, n°93, 2011.
- Federal Deposit Insurance Corporation, (2015). « Risk management manual of examination policies ». from [www.fdic.gov/regulations/safety/manual](http://www.fdic.gov/regulations/safety/manual).
- FERRANDÉRY Jean-Luc, *Le point sur la mondialisation*, Paris, PUF, 1996.
- Fiebele N, « The growth of US banking abroad: an analytical survey », *Key Issues in International Banking, Proceedings of a Conference, Federal Reserve Bank of Boston*, 1977, p. 6-40.
- Fiechter, J., Ötker-Robe, I., Ilyina, A., Hsu, M., Santos, A., & Surti, J. (2011). *Subsidiaries or branches: Does one size fit all? IMF staff discussion note (SDN/11/04)*.
- Forestieri (1983): "Economies d'échelle et d'envergure dans le secteur des services financiers", *Les conglomérats financiers*, OCDE 1983.
- Furline G. (2000); Evidence on the response of the US banks to changes in capital requirements; *Banque des Reglements Internationaux*, WP n° 88, pp 1-22.

## G

- Garrette, Bernard; Dussauge, Pierre (1995), *Les stratégies d'alliance*, Edition des Organisations, Paris.
- Gauthier, Céline, and Hajime Tomura. 2011. "Comprendre et Mesurer Le Risque de Liquidité : Une Sélection D'études Récentes." *Revue de La Banque Du Canada*, no. Printemps: 3–12.

- Garba, M. (2016). Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires : quelques constats économétriques sur les banques africaines. Nice: Université de Nice Sophia Antipolis.
- Gerid Omar « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves », N°03 –Juin 2008 p 27.
- Giraud, A. (2012). Pratique des techniques bancaires. France: Eyrolles. En ligne [http://www.eyrolles.com/Chapitres/9782212552935/TDM\\_Giraud.pdf](http://www.eyrolles.com/Chapitres/9782212552935/TDM_Giraud.pdf)
- Gongming Q, Lee L., Zhengming Q. (2008) Regional diversification and firm performance, *Journal of international Business Studies* 197-214.
- Galbraith, J., and Kazanjian, R. (1986). Organizing to implement strategies of diversity and globalization: The role of matrix designs. *Human Resource Management*, 25: 37-54
- Gomes L., Ramaswamy K. (1999): An Empirical Examination of the Form of the Relationship Between Multinationality and Performance, *Journal of International Business Studies*, 30(1): 173-188.
- Gonsard, H., & Gonsard, B. (1999). L'efficience coût et l'efficience profit des établissements de crédit français depuis 1993. *Bulletin De La Commission Bancaire*, 20, 25 -35.
- Goddard, J., Molyneux, Ph., Wilson, J.O.S. (2004) « The profitability of European banks: a cross-sectional and dynamic panel analysis ». *Manchester School* 72 (3), 363–381.
- Goddard, J., Molyneux, Ph., Wilson, J.O.S. (2004) « Dynamics of growth and profitability in banking ». *Journal of Money, Credit and Banking*, 36(6), 1069-1090.
- Goldberg, L. G. et Saunders, A. (1981), « The growth of organizational forms of foreign banks in the US », *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 13, pp. 365-374.
- Godlewski J.C., 2004, "Bank capital and credit risk taking in emerging market economics". *Journal of Banking Regulation*, vol. 6, n° 2, pp. 128-145.
- Godlewski J.C., 2005b, "Bank capital and credit risk taking in emerging market economics". *Journal of Banking Regulation*, vol. 6, n° 2, pp. 128-145.
- Goussergues. S. (2005), « Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie », Edition N°4, P36.
- Gray J. M. & Gray H. P., « The Multinational Bank: A Financial MNC? », *Journal of Banking and Finance*, n°5, 1981, pp 33-63.
- Grant R.M. (1987) Multinational and performance among British manufacturing companies 1972-84, *Journal of International Business Studies*, 18(3): 79-89.
- Greuning H. V. et Bratanovic S. B. (2004) : « Analyse et gestion du risque bancaire : un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier», traduction de Rozenbaum M., Edition Eska, Paris, 384 p.
- Grubel H., « A theory of multinational banking », *Banca Nazionale del Lavoro, Quarterly Review*, December,1977, n°123, p 349-363.
- Guorong, J., Tang, N., Law, E. et Sze, A. (2003) « Determinants of Bank Profitability in Hong Kong ». *Hong Kong, Monetary Authority Quartely Bulletin*, September.
- Guru, B. Staunton, J. et Balashanmugam, B. (2002) « Determinants of Commercial Bank Profitability in Malaysia ». *University Multimedia Working Papers*.
- Gupta & Kaur 2008, « A CAMEL Model Analysis of Private Sector Banks in India », *Journal of Gyan Management*, vol. 2, no. 1, pp. 3-8.



## H

- Hamadou, BOUBACAR, " *Internationalisation bancaire: déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger*", Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 2007, p.39.
- Hartlage, Aw. 2012. "The Basel III Liquidity Coverage Ratio and Financial Stability." *Michigan Law Review* 111 (3): 453–84.
- Harzing, A.W.K. Of bears, bumble-bees, and spiders: The role of expatriates in controlling foreign subsidiaries. *Journal of World Business*, 2001, vol. 36, n° 4, p. 366-379.
- Harrison A., Dalkiran E. et Elsey E., « Business international et mondialisation Vers une nouvelles Europe », *OUVERTURES, ECONOMIQUES PREMISSES*, de boeck. France, 2004.
- Hasan, I., Lozano-Vivas, A. (1998) « Foreign banks, production technology, and efficiency: Spanish experience ». Paper presented at the Georgia productivity workshop III, Athens, Georgia.
- Hausman J.A., (1978) "Specification Tests in Econometrics", *Econometrica*, 46, 1251-1271.
- Heinkel, R. L. et Levi, M. D. (1992), « The structure of international banking », *Journal of International Money and Finance*, Vol. 11, pp. 251-272.
- Heid F., Porath D. & Stolz S. (2003), "Does capital regulation matter for bank behavior? Evidence for German savings banks", Working Papers, Kiel Institute for World Economics, n° 1192, Deutsche Bundesbank.
- Herrero, A.G., Gavilà, S., Santabarbara, D. (2009) « What explains the low profitability of chinese banks ». *Journal of Banking and Finance*, 33 (11), 2080-2092.
- Hicham El Moussaoui «À l'origine des dysfonctionnements du secteur bancaire algérien » Docteur en Sciences économiques, chercheur au Centre d'analyse économique, Université Paul Cézanne, 2008.
- Hirtle, B.J., & Lopez, J.A., (1999). « Supervisory Information and the Frequency of Bank Examinations ». *FRBNY economic policy review*, 1-19.
- Hitt M.A., Hoskisson R.E., Kim H. (1997) International diversification: Effects on innovation and firm performance in product diversified firms, *Academy of Management Journal*, 40: 767-798.
- Houpt, J.-P. *International activities of U.S. banks and in U.S. banking markets*. Federal Reserve Bulletin, 1999, September, p. 599-615.
- Huong, M.T., Tripe, D. (2002) « Factors influencing the performance of foreign-owned banks in New Zealand ». *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, 12, 341-357.
- Hubert de la Bruslerie, (2010), *Analyse financière, Information financière, diagnostic et évaluation*, Edition DUNOD, 4ème édition, Paris, P.165.
- Humblot, Thomas. 2016. "Bâle III, Comportement Des Banques et Financement Des Emprunteurs Risqués." Université de Bordeaux.
- HURDUC Nicoleta; NIȚU Alin; Forms and Strategies of the Banks to Enter on a Foreign Market, *Theoretical and Applied Economics*, volume XVIII(2011).
- Hughes, J.P., & Mester, L.J. (1993). A quality and risk-adjusted cost function for banks: Evidence on the too-big-to-fail doctrine. *Journal of Productivity Analysis*. 4(3), 293-315.

- **Hurlin** sem-linkChristophe, **Mignon** sem-linkValérie, Une synthèse des tests de racine unitaire sur données de panel, *Économie & prévision* Année 2005, pp. 253-294.
- **Hymer S.H.** (1976), "The International Operations of National Firms: A Study of Direct Foreign Investment", édition MIT Press, Cambridge (thèse de doctorat, department d'économie, MIT, 1960).

## I

- **Icard A.** (2002); Stabilité financière et control prudentiel; Colloque BEAC «Rôle et fonction d'une banque centrale à l'ère de la globalisation» Libreville, novembre, pp 1-11.
- **Ilhomovich, S.E.** (2009). « Factors affecting the performance of foreign banks in Malaysia (Master thesis) ».College of Business (Finance and Banking), Malaysia.
- **Im, K.S., Pesaran, M.H. et Shin, Y.** (1997), Testing for Unit Roots in Heterogenous Panels, DAE, Working Paper 9526, University of Cambridge.
- **Im, K.S., Pesaran, M.H. et Shin, Y.** (2002), Testing for Unit Roots in Heterogenous Panels, revised version of the DAE, Working Paper 9526, University of Cambridge.
- **Im, K.S., Pesaran, M.H. et Shin, Y.** (2003), Testing for Unit Roots in Heterogeneous Panels, *Journal of Econometrics*, 115, 1, 53-74.
- **Ingves, Stefan.** 2011. "Basel III – Regulations for Safer Banking." Speech to the Swedish Bankers' Association, Stockholm, 10 November 2011, no. November: 1–14.

## J

- **Jacques, Kevin, and Peter Nigro.** 1997. "Risk-Based Capital, Portfolio Risk, and Bank Capital: A Simultaneous Equations Approach." *Journal of Economics and Business* 49 (6): 533–47.
- **Jean-Louis, AMELON et Jean-Marie, CARDEBAT,** "*Les nouveaux défis de l'internationalisation: quels développement international pour les entreprises après la crise*", édition De Boeck, 1er éd, Bruxelles, 2010, p. 132.
- **Jones, G.** « Banks as Multinationals », in Geoffrey Jones (ed.), *Banks as Multinationals*, London, UK and New York, US : Routledge, 1990, pp. 1-13.
- **Jones G.,** « Multinational Entreprises and Global Worlds », Havard Business School, US, 2004, p.4.
- **Johanson J., Vahlne J. E.** (1977), The internationalization process of the firm: a model of knowledge development and increasing foreign market commitments, *Journal of international Business Studies*: 23-32.

## K

- **Kasman, A.,** 2010. Consolidation and Commercial bank net interest margins: evidence from the old and new European Union members and candidate countries. *Economic Modeling* 27, 648–655;

- **Kenc. K. Dibooglu. S. (2009)**, « The 2007-2009 financial crisis: Global imbalances and capital flows: Implications for reform », *Economic Systems*, PP 2-3.
- **KHERDJEMIL, Boukhalifa**, « Territoires, mondialisation et redéveloppement », *RERU*, 1999, pp.267-294.
- **Kindleberger C.P (1969)**, “American Business Abroad: Six Lectures on Direct Investment”, édition New Haven Yale University Press.
- **King Michael R. 2013**. “The Basel III Net Stable Funding Ratio and Bank Net Interest Margins.” *Journal of Banking and Finance* 37 (11). Elsevier B.V.: 4144–56.
- **Kojima, K and Terutomo O. 1984**. “Micro- and Macro-Economic Models of Direct Foreign Investment: Toward a Synthesis.” *Hitotsubashi Journal of Economics* 25 (1): 1–20.
- **Kosmidou, K., Pasiouras, F., Doumpos, M., Zopounidis, C. (2006a)** « A multivariate analysis of the financial characteristics of foreign and domestic banks in the UK ». *Omega* 34 (2), 189–195.
- **Krishnan, G.V. and Parsons, L.M. (2008)** Getting to the Bottom Line: An Exploration of Gender and Earnings Quality. *Journal of Business Ethics*, 78, 65-76.
- **Kundu F. J., S. K. et Hsu C. (2003)**, « A three-stage theory of international expansion: the link between multinationality and performance in the service sectors », *Journal of International Business Studies*, n°34, 2003, p. 07.
- **Kwan, Simon, and Robert A Eisenbeis. 1997**. “Bank Risk, Capitalization, and Operating Efficiency.” *Journal of Financial Services Research* 12 (2–3): 117–31.

## **L**

- **LAKHOUA Nizar** : « internationalisation des petites et moyennes banques dans les pays en voie de développement: cas de la Tunisie » mémoire présenté à l’université du Québec, décembre 1998.P6.
- **Lamarque**, « les activités clés des métiers bancaires : une analyse par chaîne de valeur, finance contrôle stratégie », volume 2, Juin 1999, p 139.
- **Levine, R. (1997)** « Financial Development and Economic growth: Views and Agenda ». *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXV, 688-726.
- **LEMAIRE J.P., PARDO C., RUFFINI P.B. (1991)**, « La concurrence des banques étrangères en France », Rapport au Commissariat Général au Plan, octobre.
- **Lepetit, J.-F. (2010)**. Rapport sur le risque systémique. France : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.
- **Levin, A. et Lin, C.F. (1992)**, Unit Root Test in Panel Data : Asymptotic and Finite Sample Properties, University of California at San Diego, Discussion Paper 92-93.
- **Levin, A. et Lin, C.F. (1993)**, Unit Root Test in Panel Data : New Results, University of California at San Diego, Discussion Paper 93-56.
- **Levin, A., Lin, C.F., et Chu., C.S.J. (2002)**, Unit Root Test in Panel Data : Asymptotic and Finite Sample Properties, *Journal of Econometrics*, 108, 1-24.
- **Lucas, Robert E. 1990**. “Why Doesn’t Capital Flow from Rich to Poor Countries?” *American Economic Review* 80 (2): 92–96.

## M

- Maghyreh, A., Shammout, M. (2004), 'Determinants of Commercial Banks Performance in Jordan', Arabic Economic Research, N°32-33.
- Marois B., L'internationalisation des banques », ECONOMICA, Paris, 1979, pp 09-20.
- Marois., B (1986), «Les relations maison-mère / implantations étrangères dans les groupes bancaires», Revue Banque, n° 461, pp. 442-446.
- Marois (1997), French banks and European Strategy, European Management Journal Vol 15, No 2. Pp183-189.
- Markusen, James R. 1995. "The Boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade." Journal of Economic Perspectives 9 (2): 169–189.
- Maudos, J., Fernandez de Guevara, J. (2004) « Factors explaining the interest margin in the banking sectors of the European Union ». Journal of Banking and Finance, 28(9), 2259-2281.
- Meier O. et Schier G. (2009), Fusions-acquisitions : stratégie, finance, management, 3ème édition, Dunod.
- Meier O. (2011) Diagnostic stratégique 3ème édition, Evaluer la compétitivité de l'entreprise. Collection: Stratégies et Management, Dunod 2011 - 320 pages.
- MEKIDECHE M, « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques (1986-1999) et perspectives » ; édition Dahleb, Alger, 2005. P 50.
- Michel Rouach, Gérard Naulleau « contrôle de gestion bancaire », 6<sup>ème</sup> édition, Septembre 2012, P .313.
- Michel, VERNIERE, " *La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure*", Colloque, La mesure du développement, CES-Université de Paris 1, Février 2012, p. 5.
- Michel Rouach, Gérard Naulleau « contrôle de gestion bancaire », 6<sup>ème</sup> édition, Septembre 2012, P .314.
- Michel JURA, « techniques financière internationale », Ed. DUNOD, PARIS, France, 2003, p 394.
- MITTELMAN, James H. (ed), Globalization, critical reflections, International Political Economy Yearbook, volume 9, Lynne Rienner Publishers, Boulder et Londres, 1996.
- Michalet C.A. (1998), — Le capitalisme mondial—, Presse Universitaire de France, p 368.
- Michalet C.A. (1999a), — La séduction des nations ou comment attirer les investissements—, Economica, p 135.
- Micco, A., Panizza, U., Yanez, M., 2007. Bank ownership and performance. Does politics matter? Journal of Banking and Finance 31 (1), 219–241.
- Miller, S.M., Noulas, A.G., 1997. Portfolio mix and large-bank profitability in the USA. Applied Economics 29, 505–512.
- Mourad BENACHENHOU (Ex- Ministre de l'Economie). La banque et le financement de l'économie en Algérie. Ouvrage Collectif, l'Entreprise et la banque. Edition OPU. Année 1994. P : 12.

- Molyneux, P., Thornton, J., 1992. Determinants of European Bank Profitability: A Note. *Journal of Banking and Finance* 16 (6), 1173–1178
- Murinde, V and Yaseen, H. 2004: The impact of Basle Accord regulation on bank capital and risk behaviour: 3D evidence from the Middle East and North Africa (MENA) Region. Third International Conference of the Centre for Regulation and Competition (CRC), on “Pro-Poor Regulation & Competition: Issues, Policies and Practices”.
- Mucchielli Jean louis (1998), “Multinationales et mondialisation”. Editions Seuil, Paris.
- Muldur Ugur: « Restructurations et stratégies dans le secteur financier européen » in revue d'économie financière. N° 12-13, 1990,
- Muldur U. (1992): Towards a European banking competition policy, CEPS Financial Markets Unit, Research Report n° 7.
- MULDUR U. (1993), « Les Barrières à l'entrée dans le marché bancaire français», *Revue d'Economie Financière*, n°27, hiver, pp. 75-121.
- Mundell R.A. (1957), « International trade and factor mobility », *American Economic Review*, Juin, pp. 321-335.

## N

- Naas Abdelkrim., « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, Paris, 2003, p 12
- Nekhili Mehdi et Karyotis Catherine, (2008), *Stratégies bancaires internationales*, Paris : Editeur Economica, Collection Connaissance de la Gestion.
- Nicoleta, HURDUC et Alin, NITU, « *Forms and strategies of the banks to enter on a foreign markets* », *Theoretical and applied economics*, volume XVIII, N° 7(560), 2011, p. 5.
- Nicolas Eber (2001) p199, *Les relations bancaires de long terme, une revue de la littérature*, *Revue d'économie politique*, Vol 111, pp195-246.
- Nouy Danièle. La rentabilité des banques françaises. In: *Revue d'économie financière*, n°27, 1993.

## O

- Oufriha F.Z. « L'Algérie face à la mondialisation », 2007.
- Ozawa T. (1979), —*Multinationalism, Japanese Style*l, Princeton University Press, New Jersey, chapitre 3.

## P

- Paik, Y., Sohn, J.-D. Expatriate managers and MNC's ability to control international subsidiaries: the case of Japanese MNCs. *Journal of World Business*, 2004, vol. 39, n° 1, p. 61-71.
- Pasiouras, F., Kosmidou, K. (2007) « Factors influencing the profitability of domestic and foreign commercial banks in the European Union ». *Research in International Business and Finance* 21, 222–237.

- **PASTRE** Olivier, **ANDREFF** Wladimir, « la genèse des banques multinationales et l'expansion du capital international », séminaire CEREM-Nanterre, Novembre 1970, sous la direction de Michalet Charles- Albert, Internationalisation des Banques et des Groupes Financiers, Edition du C.N.R.S, Paris, 1981, P62.
- **Pastré** O, **Blommestein** A, **Jeffers** E, **Pontbriand** G (2005). La nouvelle économie bancaire, *Economica*.
- **Paulet**, J.-P. 1998. La mondialisation. Paris : Armand Colin/Masson, p. 12.
- **Pierre-Charles Pupion**. (1999), *Economie et gestion bancaires*, DUNOD, Paris, P.48-65.
- **Porter**, M. E. (1987). From competitive advantage to corporate strategy, *Harvard Business Review*, 65(3), pp. 43–59.
- **Prim** N. et **Usunier** J.-C., « Marketing international Marchés, cultures et organisations », PEARSON Education, France, 2012.

## **R**

- **Rainelli**, M. 1999. Les stratégies des entreprises face à la mondialisation. Paris : Éditions EMS, p. 37.
- **Rainelli** Michel (1979), “la multinationale des firmes”, Ed *Economica*, Paris, p. 11.
- **Rasiah**. D, Theoretical framework of profitability as applied to commercial banks in Malaysia *European Journal of Economics, Finance and Administrative Sciences*, 2010.
- **REZOUALI** Akli, Banques publiques : Recapitalisation et baisse des taux d'intérêts, *El Watan économie*, Octobre 2005.P02.
- **Revell**, J., (1979). Inflation and financial institutions. *Financial Times*, London;
- **Rime**, Bertrand. 2001. “Capital Requirements and Bank Behavior: Empirical Evidence for Switzerland.” *Journal of Banking & Finance* 25: 789–805.
- **Rose**, P.S., 1989. Diversification of the banking firm. *Financial Review* 24, 251–280.
- **Saunders**, A., **Strock**, E., **Travlos**, N.G., 1990. Ownership structure, deregulation, and bank risk taking. *Journal of Finance* 45, 643–654.
- **Rouach**, M. & **Naulleau**, G., (2012), « Contrôle de gestion bancaire & Direction financière», 6ème édition-banque. Paris. 2012.
- **Roy** F. (2002), « Risques opérationnels : le choix des méthodes avancées », *Revue Banque Stratégie*, n°199.
- **RUFFINI** PB, « les banque multinationales », Edition PUF, Paris, 1983.
- **Rugman** A. (2005). The regional multinationals. Cambridge University Press, Cambridge, UK.

## **S**

- **Sachwald**, F. 1994. « Mondialisation et systèmes nationaux » dans F. Sachwald, éd., *Les défis de la mondialisation. Innovation et concurrence. Travaux de recherches de l'IFRI*. Paris : Masson, p. 22.
- **SAÏDANE** D. (1997), "Concurrence spatiale, différenciation verticale et comportement bancaire" *Economie appliquée*, n°2, juin, pp.37-62. Catégorie 4 – C.
- **SAIDANE** DHAFER, la nouvelle banque métiers et stratégie, revue banque édition, paris, 2006, P27.

- Saidane, Dhafer. 2010. "Banking Services in Africa: The Regulatory and Institutional Dimension ? Consolidation , Privatization , Human Resources and Good Governance." UNCTAD Discussion Papers, March.
- Sarmet., M (1974), «Les banques multinationales», Banque, n° 335, pp. 1139-1149.
- Sautter, E. (1982), « Rôle des réseaux étrangers des grandes banques françaises », Revue Banque, Janvier, n°413, pp. 59-62.
- Sathye, M. (2001) « X-efficiency in Australian banking: an empirical investigation ». Journal of Banking and Finance, 25, 613–30.
- SAIYING DENG ELYAS ELYASIANI : "Geographic Diversification, Bank Holding Company Value, and Risk " Journal of Money, Credit, and Banking, Vol. 40, No. 6, 2008.
- Sangmi M., & Nazir, T., (2010). « Analyzing financial performance of commercial banks in India: Application of CAMEL model ». Pakistan Journal of Commerce and Social Sciences, 4(1), 40-55.
- Sarker, A.A. (2006). « CAMELS rating system in the context of Islamic banking: A proposed 'S' for Shariah framework ». Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, 2(2), 1-26.
- SCIALOM L. « économie bancaire », 3eme édition la découverte, paris, 2007, P.78.
- Scialom Laurence, (2007), « Pour une politique d'actions correctives précoces dans l'Union Européenne : les carences institutionnelles et légales », Revue d'Economie Financière, vol., n°89.
- SCHUMPETER Joseph, The theory of Economic development, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1934.
- SELENIUM Consulting, stratégie & transformation, « 20 ans d'internationalisation du secteur bancaire, et maintenant ...? Une analyse du développement international de la banque de détail, et nouvelles perspectives de croissance », Juillet, 2009, p. 2.
- Seth, R. (1992) « Profitability of foreign banks in the US ». Federal Reserve Bank of New York Research paper n°9225.
- Short, Brock K. 1979. "The Relation between Commercial Bank Profit Rates and Banking Concentration in Canada, Western Europe, and Japan." Journal of Banking & Finance 3: 209–19.
- Shrieves, Ronald E., and Drew Dahl. 1992. "The Relationship between Risk and Capital in Commercial Banks." Journal of Banking & Finance 16 (2): 439–57.
- SLIMANI Saleh, concours des banques à l'investissement : Méfiance infantile ou prudence d'adulte, EL Watan N°4152, Juin 2004. P07.
- Slager, A. M. H. (2004), « Banking across borders », Working Paper, Erasmus Research Institute of Management (ERIM), Erasmus University Rotterdam.
- Stiroh, K.J., Rumble, A., (2006). The dark side of diversification: The case of US financial holding companies. Journal of Banking and Finance 30, 2131–2161.
- Stiglitz, J.E., (1974). Incentives and risk sharing in sharecropping. Review of Economic Studies 41, 219-255.
- Süer Ö., « Un modèle déterminant la performance des Banques : "BANQUE-OPERA" », Université de Galatasaray, 2007.

- Sufian, Fadzlan and Mohamad, A.M Noor and Muhamed-Zulhibri, Abdul Majid “The Efficiency of Islamic Banks: Empirical Evidence from the MENA and Asian Countries Islamic Banking Sectors”, 2008.
- Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux. (2010), Gestion de la banque ; du diagnostic à la stratégie, DUNOD, N°4, Paris.

## T

- Tarullo, Daniel K. 2014. “A Macroprudential Perspective on Regulating Large Financial Institutions.” Financial Stability Review, Banque de France, no. 18: 47–60.
- THOMPSON, Grahame, « Introduction : situer la mondialisation », Revue Internationale des Sciences Sociales, no. 160, juin 1999, pp. 159-174
- Titor, « La domination européenne de 1850 a 1950 », Comprendre l’histoire de son pays, 2007.
- TOUMI Sirine, « L’impact des mécanismes de gouvernance dans la gestion des risques bancaires et la performance des banques” Cas de la France, l’Allemagne et le Japon” Thèse de doctorat Economies et finances. Université Côte d’Azur, 2016.
- TROUDART Jessy Thèse pour l’obtention d’un doctorat: « analyse et comparaison des stratégies d’internalisations des banques » université Montesquieu - bordeaux IV ; France 2012.
- Tschoegl Adrian. E., « International retail banking as a strategy: an assessment », Journal of International Business Studies, 18, 1987, p. 67-88.
- Tschoegl A.-E. (2004), «Who owns the major US subsidiaries of foreign banks? A note», Journal of International Financial Markets, Institutions and Money, Vol. 14, pp. 255-266.

## U

- Uhomoibhi Toni Aburime, 2008. "Impact of Ownership Structure on Bank Profitability in Nigeria," Journal of Global Economy, Research Centre for Social Sciences, Mumbai, India, vol. 4(3), pages 170-183, September.
- Ullmo. Y (1988) : « intermédiation, intermédiaire financier et marché ». Revue d’économie politique n°5. PP 639-654.

## V

- Vachon Bernard : Le développement local : théorie et pratique de, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1993.
- Van Roy, P: The impact of the 1988 Basel Accord on banks’ capital ratios and credit risk-taking: An international study. ECARES: Brussels, Belgium. 2005.
- Vernières Michel. La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure. La mesure du développement, Feb 2012, Paris, France.
- Vernon R. (1966), “International Investment and International Trade in the Product Cycle”, Quarterly Journal of Economics, vol.80, pp.190-207.



- Vernon R. (1971) *Sovereignty at bay: The multinational spread of U.S. enterprises*. New York: Basic Books.
- Vernon R. (1979), “The Product Cycle Hypothesis in a New International Environment, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*”, vol.41, pp.255-267.

## W

- Wahlström Gunnar, Risk management versus operational action: Basel II in a Swedish context, *Management Accounting Research* Volume 20, Issue 1, 2009, Pages 53-68.
- Waterfield, C., & Ramsing, N. (1998). *Systèmes d'information de gestion pour les institutions de micro finance Guide pratique*. CGAP/World Bank, Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres, Série Outil technique p.71
- Williams, B. (2003) « Domestic and international determinants of bank profits: foreign banks in Australia ». *Journal of Banking and Finance*, 27(6), 1185–210.
- Williamson O. (1975), *Markets and hierarchies: Analyse and antitrust implications*, Free Press, Macmillan.

## Y

- Yannopoulos, George. N., « The growth of transnational banking » in Casson M., dir., *The Growth of International Business*, Londres, Allen and Unwin; 1983.
- Yegon Charles, Jane Sang, Joseph Kirui, *The Impact of Corporate Governance on Agency Cost: Empirical Analysis of Quoted Services Firms in Kenya*, Vol 5, No 12 (2014).
- York, Free Press, 1975, cité dans Amelon, J, L et Cardebat, J, M « Les nouveaux défis de l'internationalisation Quel développement international pour les entreprises après la crise ? », Edition De Boeck, Bruxelles, 2010, p.140.
- Yung Do, A Ducobu ; « Internationalisation des Etats et banques multinationales, acteurs, stratégies et régulation », 2005.

## Z

- Zaheer, S., Mosakowski, E., (1997). The dynamics of the liability of foreignness: a global study of survival in financial services. *Strateg. Manage. J.* 18, 439–464.
- Zardkoohi A., Kolari J., (2001) “The effect of bank mergers and acquisitions on the credit decision process in small business lending”, *Finance India*, vol. 15, n° 1, mars 2001, p. 19-141.
- ZIANI L, « Contribution à l'étude de l'apport de l'implantation des banques étrangères en matière de financement des investissements en Algérie » thèse de magister en sciences économiques, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2006.
- Zimmer, S. and Mc Cauley, R. (1991). *Bank Cost of Capital and International Competition*, FRBNY Quarterly Review (Winter).

## **Les rapports d'activités et les ordonnances**

- L'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.
- L'ordonnance n°66-366 du 29 décembre 1966 portant création du crédit populaire d'Algérie.
- L'ordonnance n°67-204 du 1<sup>er</sup> octobre 1967 portant création de la banque extérieure d'Algérie.
- Ordonnance bancaire 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10. Ordonnance bancaire 03-11 du 26 août 2003 qui vient remplacer la loi 90-10. Ordonnance bancaire 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance 03-1.
- Règlements N° 05-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. Mis en application dès février 2006.
- Règlement N° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse. Mis en application dès mai 2006.
- L'ordonnance bancaire N° 10-04.
- La loi de finances complémentaire pour l'année 2009.
- Ordonnance n° 72-64 du 2 décembre 1972 portant institution de la Mutualité Agricole.
- Règlement N°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers.
- Institut Supérieur de Gestion et de Planification. Séminaire sur la loi relative à la monnaie et au crédit 90-10. Année 1990.
- Guide des banques et établissements financiers en Algérie. KPMG. Edition 2012.
- Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015.
- Code de finance ; la loi N°61.11 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale
- Banque d'Algérie. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- Banque d'Algérie. Rapport sur la stabilité du système bancaire algérien. Année 2010.
- BEA. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- BNA. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- BDL. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- CNEP. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- BADR. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- CPA. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- SGA. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- BNP. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- ABC. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- AGB. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- FRANASABANK. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- EL SALAM BANK. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- EL BARAKA BANK. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.
- TRUST BANK. Rapport d'activité annuel. Année 2009-2017.

### **Sites Web :**

- [www.fnibad.org](http://www.fnibad.org). Consulté le 27/07/2019 à 20H46.
- <http://www.iotafinance.com/Definition-Comite-de-Bale.html>

- [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)
- [www.housingbankdz.com/](http://www.housingbankdz.com/)
- [www.bank-abc.com](http://www.bank-abc.com)
- [www.trustbank.dz/](http://www.trustbank.dz/)
- [www.arabbank.com/](http://www.arabbank.com/)
- [www.alsalamalgeria.com/](http://www.alsalamalgeria.com/)
- [www.fransabank.dz](http://www.fransabank.dz)
- [www.Natixis.com](http://www.Natixis.com)
- [http// : www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr).(UBIFRANCE. Le secteur bancaire algérien. Année 2008).
- [http// : www.cnes.org.dz](http://www.cnes.org.dz). (CNES. Projet de rapport. Regards sur la politique monétaire en Algérie. Année 2005).

## *Table des matières*

<b>Introduction générale</b> .....	
<b>Chapitre 1 : théorie des banques étrangères</b>	
Introduction.....	2
<b>Section 1 : Les démarches de l'internationalisation bancaire</b>	
1. Mondialisation .....	3
2. Le phénomène de l'internationalisation .....	4
2.1. Définition de l'internationalisation bancaire.....	7
3. Les vagues de l'internationalisation .....	8
3.1. La première vague .....	8
3.2. La deuxième vague .....	8
3.3. La troisième vague.....	9
4. Le processus d'internationalisation .....	12
5. Qu'est-ce qu'une firme multinationale ? .....	14
6. Stratégies des firmes multinationales .....	16
6.1. La stratégie d'approvisionnement.....	17
6.2. La stratégie de marché .....	17
6.3. Stratégie de rationalisation de minimisation des coûts.....	18
6.4. La stratégie techno-financière.....	19
6.5. La stratégie de partenariat ou l'intégration de type « hub and spokes».....	20
7. Les raisons de l'internationalisation bancaire .....	20
7.1. Les déterminants internes .....	21
7.1.1. La réalisation de profit .....	21
7.1.2. Suivre la clientèle et trouver de nouveaux clients .....	21
7.1.3. L'accès au capital et la liquidité .....	21
7.1.4. Motivations managériales .....	21
7.2. Les déterminants externes .....	22
7.2.1. Les innovations financières et le progrès technologique .....	22
7.2.2. La réglementation .....	22
7.2.3. Le risque pays .....	22
7.2.4. Les déterminants historiques et culturels.....	22
<b>Section 2 : les fondements théoriques de l'internationalisation des banques</b>	
1. Les théories classiques .....	23
1.1. La théorie Ricardienne sur les avantages comparatifs .....	24
1.2. La théorie d'Heckscher-Ohlin .....	24
2. Les nouvelles théories sur le commerce international.....	24
3. La théorie de l'imperfection du marché et de l'oligopole (Le paradigme d'Hymer-Kindleberger (1960)).....	25
3.1. Le paradigme d'Hymer-Kindleberger (1960).....	25
4. La théorie du cycle du produit : Vernon (1966 et 1979) .....	28
5. La théorie de l'arbitrage entre les avantages de proximité et les avantages de concentration.....	30
6. La théorie d'internalisation .....	32

6.1. La théorie de l'internationalisation des banques .....	34
6.1.1. L'apport de Grubel .....	34
6.1.2. L'apport de Fiebele .....	34
6.1.3. L'apport de Tschoegl .....	35
6.1.4. Le paradigme éclectique de Dunning .....	36
<b>Section 3 : la multinationalisation bancaire et le choix de la forme organisationnelle de représentation à l'étranger</b>	
1. Multinationalisation bancaire.....	42
2. Les activités des banques multinationales .....	43
2.1. La banque de détail .....	44
2.2. La banque d'investissement .....	45
2.3. La gestion des actifs .....	45
3. Typologie des produits et services bancaires internationaux .....	45
3.1. Les produits bancaires internationaux .....	46
3.1.1. Les financements liés au commerce international .....	46
3.1.1.1. Les crédits à l'exportation .....	46
3.1.1.2. L'avance en devises .....	46
3.1.1.3. Les opérations spéciales .....	47
3.1.1.4. Les financements des stocks détenus à l'étranger .....	47
3.1.2. Les financements destinés à l'implantation des firmes à l'étranger .....	47
3.2. Les services bancaires internationaux .....	48
4. Les formes d'implantation des banques multinationales .....	48
4.1. Les formes d'implantation « physiques ».....	48
4.1.1. Les formes d'implantation juridiquement autonomes de la banque-mère.....	49
4.1.1.1. La banque affiliée .....	49
4.1.1.2. La filiale .....	50
4.1.2. Les formes d'implantation juridiquement dépendantes de la banque-mère ...	51
4.1.2.1. La succursale .....	51
4.1.2.2. Le bureau de représentation .....	52
4.2. Les fusions-acquisitions transfrontalières .....	53
4.3. Les partenariats .....	54
5. Le contrôle des banques étrangères .....	55
5.1. Le contrôle prudentiel effectué par l'autorité du pays d'origine.....	55
5.2. Le contrôle prudentiel effectué par l'autorité du pays d'accueil .....	55
5.2.1. Le contrôle de la solvabilité.....	55
5.2.2. Le contrôle de la liquidité.....	56
5.3. Le contrôle par la banque mère .....	56
5.3.1. Le contrôle par les résultats.....	56
5.3.2. Le contrôle par l'expatriation des cadres.....	57
<b>Conclusion du chapitre 1.....</b>	<b>57</b>

## **Chapitre 2 : l'évaluation de l'activité bancaire**

Introduction .....	
<b>Section 1 : Généralité sur la rentabilité des banques</b>	
1. Performance bancaire et crises .....	60
2. efficacité et efficacie .....	61
3. L'intérêt d'analyser l'efficacie dans les banques .....	61
4. La rentabilité bancaire.....	62
4.1. Objectifs de la mesure de la rentabilité.....	63
5. Les déterminants de la rentabilité bancaire .....	63
5.1. Les déterminants internes.....	63
5.2. Les déterminants externes.....	67
<b>Section 2 : Les indicateurs de la rentabilité bancaire</b>	
1. Présentation du bilan bancaire .....	71
1.1. Les opérations interbancaires .....	72
1.2. Les opérations avec la clientèle.....	73
1.3. Les opérations sur titres.....	73
1.4. Les valeurs immobilisées .....	73
1.5. Les opérations extra-bilancielle .....	73
2. Analyse du compte de résultat .....	74
3. Les normes de gestion .....	74
3.1. Les soldes intermédiaires de gestion .....	74
3.1.1. Le produit net bancaire .....	74
3.1.2. Le résultat brut d'exploitation, le résultat courant avant impôt et le résultat net	
3.1.3. Le résultat courant avant impôt(RCAI) .....	75
3.1.4. Le résultat net(RN) .....	75
3.2. Présentation des ratios .....	76
<b>Section 3 : Gestion des risques bancaires et réglementation prudentielle</b>	
1. Les risques bancaires : typologie et mesures .....	82
2. La réglementation du risque bancaire .....	88
2.1. Présentation du comité de Bâle.....	88
2.2. Les accords de Bâle I .....	89
2.3. L'accord de Bâle II : Le ratio McDonough.....	91
2.4. L'accord de Bâle III .....	93
<b>Conclusion chapitre 2.....</b>	<b>99</b>

## **Chapitre 3 : le système bancaire Algérien et son évolution**

### **Section 1 : Historique du système bancaire algérien**

1. Définitions des concepts essentiels du système bancaire .....	101
1.1. Le rôle de système bancaire .....	101
1.1.1. Système bancaire comme moyen de règlement .....	101
1.1.2. Système bancaire : un système d'agrégation de l'épargne .....	102
1.1.3. Système bancaire : un procédé de transfert de ressources .....	102
1.1.4. Système bancaire comme système de gestion de risques .....	102
1.1.5. Système bancaire : un réducteur des coûts lié à l'asymétrie d'information .....	102

2. Les étapes de l'évolution du système bancaire Algérien .....	104
2.1. L'étape de la récupération de la souveraineté monétaire .....	104
2.2. L'étape de la mise en place du système bancaire national (1963-1967).....	105
2.3. L'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966-1967).....	105
2.4. Le système bancaire dans le cadre de la planification financière (1968-1987) ....	107
2.5. L'étape de la restructuration organique (1982-1985) .....	108
2.6. Période allant de 1986 à 1990 .....	109
2.7. La réforme de 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques.....	110

**Section 2 : Le système bancaire algérien : réforme et transition vers l'économie de marché**

1. Le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité bancaire à partir de 1990 .....	113
2. L'ordonnance Bancaire N°01-01 du 27 Février 2001 Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N°90-10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au crédit.....	117
3. Adoption de l'Ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit (O.M.C) .....	119
4. La sous-période 2009-2010 .....	121
5. Ordonnance bancaire N° 10-04 du 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	122

**Section 3 : Les acteurs du système bancaire et financier algérien**

1. Les banques et les établissements financiers .....	126
1.1. Les banques .....	126
1.1.1. Les Banques publiques.....	126
1.1.2. Les banques étrangères .....	126
1.2. Les établissements financiers .....	126
1.2.1. La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH).....	127
1.2.2. La Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (Sofinance SPA).....	127
1.2.3. Arab Leasing Corporation (ALC).....	127
1.2.4. Maghreb Leasing Algérie (MLA Leasing) .....	127
1.2.5. Cetelem Algérie.....	128
1.2.6. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) .....	128
1.2.7. La Société Nationale de Leasing SPA (SNL) .....	128
2. Les bureaux de représentation.....	129
3. Les institutions financières spécialisées hors loi bancaire .....	129
3.1.La Banque Algérienne de Développement (BAD) .....	129
3.2.. Les services financiers d'Algérie Poste (Chèques Postaux) .....	129
3.3.Les caisses de garantie.....	130
4. Les organismes para-bancaires.....	132
4.1.La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) .....	132
4.2. L'organisation professionnelle du secteur.....	133
5. Le contrôle des banques et des établissements financiers.....	135
6. Les obligations déclaratives .....	137

7. Les règles de bonne conduite de la profession .....	138
7.1. Les règles prudentielles .....	138
7.2. Les règles comptables spécifiques.....	139
8. Les défaillances du système bancaire algérien.....	139
<b>Conclusion du chapitre 3 .....</b>	<b>141</b>

## **Chapitre 4 : Caractéristique et typologie des banques étrangères en Algérie**

Introduction .....	143
--------------------	-----

### **Section 1 : Présentation des différentes banques étrangères installées en Algérie**

1. Les banques arabes.....	144
2. Les banques françaises .....	147
3. Les autres banques .....	149
4. La place des banques étrangères dans le secteur bancaire algérien .....	150
4.1. Le réseau bancaire .....	150
4.2. Part des banques étrangères dans la collecte des ressources .....	152
4.3. La répartition des dépôts par secteur institutionnel .....	153
4.4. Part des banques étrangères dans la distribution des crédits .....	154
4.5. Rentabilité des banques .....	157

### **Section 2 : Les conditions réglementaires des banques internationales en Algérie**

1. Les conditions de forme .....	160
1.1. Les banques et les établissements financiers en générale.....	160
1.2. Les succursales de banques et d'établissements financiers étrangères en Algérie	162
1.3. Le bureau de représentation.....	163
1.4. L'implantation de réseaux.....	163
2. Autorisation et agrément .....	164
2.1. La phase autorisation .....	164
2.2. La phase agrément .....	165
3. L'adhésion à l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) .....	166
4. Perte du droit d'exercice de l'activité bancaire .....	166
5. Dossier de demande d'autorisation pour constituer une banque selon l'ordonnance N°03-11 du 26 Août 2003, notamment art 90 et 91, règlement 06- 02 du 24 Septembre 2006 et instruction 11-07 du 23 Décembre 2007.....	167
6. Les contraintes d'implantation des banques étrangères dans le système bancaire Algérien .....	167
6.1. Les barrières réglementaires .....	167
6.2. Les Barrières économiques.....	168
6.3. Les barrières sociologiques.....	170
6.4. Asymétrie et coût d'information .....	170

### **Section 3 : Les activités développées par les banques étrangères en Algérie**

1. Implication des banques étrangères au développement local.....	172
1.1. Définition du développement local (DL) .....	172
1.2. Dimensions du développement local.....	172
1.3. Les acteurs du développement local.....	173
1.4. Contribution des banques étrangères au développement local .....	173



2. Typologie des nouveaux produits et services bancaires.....	175
2.1. La banque en ligne .....	175
2.2. Les techniques de placement .....	178
2.3. Les techniques de financement .....	178
2.3.1. Les crédits immobiliers .....	178
2.3.2. Les crédits automobiles.....	180
2.3.3. Les crédits à la consommation .....	181
2.4. Les produits islamiques .....	182
<b>Conclusion du chapitre 4</b> .....	186

## **Chapitre 5 : Etude économétrique des déterminants de la rentabilité des banques étrangères et publiques en Algérie**

Introduction .....	188
--------------------	-----

### **Section 1 : Modélisation économétrique et présentation des variables**

1. Source et nature des données.....	189
2. Construction de l'échantillon .....	189
3. La méthodologie de recherche .....	190
3.1. Spécification du modèle .....	190
3.2. Mesure des variables .....	192
3.3. Les hypothèses de recherche.....	200
3.4. Présentation du modèle retenu.....	201

### **Section 2 : Résultats empiriques et discussion**

1. Statistiques descriptives.....	202
2. Régressions et interprétations.....	205
2.1.Construction des modèles.....	206
2.2.Tests statistiques.....	207
2.3.Estimations et interprétations.....	212
2.4.Présentation des équations.....	222

### **Section 3 : Synthèse des résultats par L'APPROCHE CAMEL**

1. Application de la Méthode CAMEL.....	224
2. Choix du test d'hypothèses.....	225
3. Résultats de l'analyse CAMEL.....	225
3.1. Comparaison des différents ratios (Méthodologie CAMEL 1979) .....	225
3.2.Analyse statistique des différents ratios.....	231

<b>Conclusion du chapitre 5</b> .....	233
---------------------------------------	-----

Conclusion générale.....	234-236
--------------------------	---------

Bibliographie

Liste des abréviations

Liste des figures

Listes tableaux

Liste des graphiques

Annexes

## Liste des abréviations

**IDE:** investissement direct étranger.  
**FMN:** Firmes multinationales.  
**CNUCED:** Conférence des nations unis sur le commerce et le développement.  
**FMI:** fond monétaire international.  
**EMN:** entreprises multinationales.  
**BMN:** Banques multinationales.  
**SGA:** Société Générale Algérie.  
**AGB:** Algérie Gulf Bank.  
**BNA:** Banque National d'Algérie.  
**BADR:** Banque Algérienne d'agriculture et de développement rural.  
**ABSC:** Arab banking corporation Bahrain.  
**ABC:** Arab Bank Corporation.  
**TBA:** Trust Bank Algérie.  
**CIB:** Carte inter – bancaire.  
**PME:** Petite et moyen entreprise.  
**BNP:** Paribas ET Djazair : Banque nationale de paris.  
**ANDI:** Agence nationale de développement et d'investissement.  
**BA:** La banque d'Algérie.  
**CMC :** Conseil de la Monnaie et du Crédit  
**OMC :** Organisation Mondiale du Commerce  
**BEA :** Banque Extérieure d'Algérie  
**BNA :** Banque Nationale d'Algérie  
**BDL :** Banque de Développement Local  
**CPA :** Crédit Populaire d'Algérie  
**CNEP :** la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque

## Liste des figures

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	les différentes vagues d'internationalisation des banques	<b>10</b>
<b>2</b>	les conséquences de la déréglementation financières	<b>11</b>
<b>3</b>	Relation performance-internationalisation à trois phases et en S horizontal	<b>13</b>
<b>4</b>	Le système monétaire et financier algérien jusqu'à la réforme de 1988	<b>111</b>
<b>5</b>	Evolution du système bancaire durant la période 1962-1989	<b>112</b>
<b>6</b>	Evolution du système bancaire durant la période 1990-2002	<b>118</b>
<b>7</b>	Traits marquant l'évolution du système bancaire durant la période 2003-2008	<b>121</b>
<b>8</b>	les principaux traits ayant marqué cette période 2009-2010	<b>123</b>
<b>9</b>	Macrostructure du système bancaire	<b>134</b>

## Liste des tableaux

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Le cycle de vie international du produit selon Vernon (1966)	<b>30</b>
<b>2</b>	Récapitulatifs des différents avantages à la multinationalisation	<b>38</b>
<b>3</b>	Paradigme OLI et modes de pénétration des marchés étrangers	<b>38</b>
<b>4</b>	les premières implantations étrangères des banques multinationales	<b>43</b>
<b>5</b>	Quelques modèles de banque affiliée dans le monde	<b>49</b>
<b>6</b>	Quelques exemples de filiales dans le monde	<b>51</b>
<b>7</b>	Formes, objectifs, avantages et inconvénients des modes d'implantation des banques	<b>55</b>
<b>8</b>	Présentation du bilan de la banque	<b>72</b>
<b>9</b>	Présentation de hors bilan de la banque	<b>72</b>
<b>10</b>	Exemple de risque opérationnel	<b>87</b>
<b>11</b>	Les grands axes de la réglementation de Bâle III	<b>94</b>
<b>12</b>	Liste des banques étrangères implantées en Algérie	<b>149</b>
<b>13</b>	l'évolution du réseau des banques publiques et privées pour la période de (2009 à 2017)	<b>151</b>
<b>14</b>	les dépôts, à vue et à terme, collectés durant la période allant de 2009 à 2017	<b>152</b>
<b>15</b>	La répartition des dépôts par secteur institutionnel	<b>153</b>
<b>16</b>	la distribution des crédits	<b>154</b>
<b>17</b>	les crédits par maturité pour les banques publiques	<b>155</b>
<b>18</b>	les crédits par maturité pour les banques privées	<b>156</b>
<b>19</b>	les crédits par maturité pour toutes les banques	<b>157</b>
<b>20</b>	Rentabilité des banques	<b>158</b>
<b>21</b>	Liste des Banques commerciales Algériennes retenues pour l'étude	<b>190</b>
<b>22</b>	Le tableau récapitulatif des variables avec signe attendu	<b>201</b>
<b>23</b>	Statistiques descriptives des banques domestiques	<b>202</b>
<b>24</b>	Statistiques descriptives des banques étrangères	<b>202</b>
<b>25</b>	Matrice de corrélation entre les variables pour les deux types de banques	<b>203</b>
<b>26</b>	Matrice de corrélation entre les variables (banques domestiques)	<b>204</b>
<b>27</b>	Matrice de corrélation entre les variables (banques étrangères)	<b>204</b>
<b>28</b>	les corrélations entre les variables de l'étude	<b>205</b>
<b>29</b>	Présentation des équations relatives aux modèles de l'étude	<b>206</b>
<b>30</b>	Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (L'ensemble des banques)	<b>209</b>
<b>31</b>	Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (Banques domestiques)	<b>209</b>
<b>32</b>	Résultats des tests de la racine unitaire des données de panel (Banques étrangères)	<b>210</b>
<b>33</b>	Résultats du test de spécification d'Hausman pour l'ensemble des banques	<b>211</b>

<b>34</b>	Résultats du test de Wald sur l'estimation de l'ensemble des banques et leurs interprétations	<b>212</b>
<b>35</b>	Résultats de l'estimation du panel	<b>214</b>
<b>36</b>	Résultats de l'estimation du panel (moindres carrées) (ROE)	<b>216</b>
<b>37</b>	Résultats de l'estimation du panel (moindres carrées) (ROA)	<b>218</b>
<b>38</b>	Résultats de l'estimation du panel (moindres carrées) (NIM)	<b>220</b>
<b>39</b>	Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité	<b>231</b>
<b>40</b>	Les résultats du test de Wilcoxon/Mann Whitney en termes des ratios de rentabilité	<b>232</b>

## Liste des graphiques

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	cycle de vie d'un produit	<b>28</b>
<b>2</b>	l'évolution du réseau des banques en Algérie	<b>151</b>
<b>3</b>	L'évolution des dépôts des banques	<b>152</b>
<b>4</b>	évolution des crédits par maturité des banques publiques	<b>156</b>
<b>5</b>	évolution des crédits par maturité des banques privées	<b>156</b>
<b>6</b>	Rentabilité des fonds propres (ROE)	<b>158</b>
<b>7</b>	Rendement des actifs (ROA)	<b>158</b>
<b>8</b>	Les ratios de rentabilité des banques publiques	<b>225</b>
<b>9</b>	Les ratios de rentabilité des banques étrangères	<b>226</b>
<b>10</b>	Ratios des variables explicatives Global des banques domestiques (publiques)	<b>226</b>
<b>11</b>	Ratios des variables explicatives Global des banques étrangères	<b>227</b>

# *Annexes*

# 1. Test de stationnarité (Global)

Panel unit root test: Summary

Series: ROE

Date: 05/16/20 Time: 19:41

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-9.26405	0.0000	14	93
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.16187	0.0153	14	93
ADF - Fisher Chi-square	58.5025	0.0006	14	93
PP - Fisher Chi-square	49.0902	0.0082	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(ROA)

Date: 05/16/20 Time: 19:44

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-9.77662	0.0000	14	84
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.27787	0.0005	14	84
ADF - Fisher Chi-square	63.6569	0.0001	14	84
PP - Fisher Chi-square	80.8775	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(NIM)

Date: 05/16/20 Time: 19:46

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-12.8907	0.0000	14	84
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.79339	0.0001	14	84
ADF - Fisher Chi-square	68.1362	0.0000	14	84
PP - Fisher Chi-square	92.1957	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(LCSTF)

Date: 05/16/20 Time: 19:48

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-12.5446	0.0000	14	84
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-4.58057	0.0000	14	84
ADF - Fisher Chi-square	77.1812	0.0000	14	84
PP - Fisher Chi-square	105.902	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: ROA

Date: 05/16/20 Time: 19:43

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-6.16076	0.0000	14	95
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.35542	0.3611	14	95
ADF - Fisher Chi-square	37.4358	0.1096	14	95
PP - Fisher Chi-square	31.9167	0.2779	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: NIM

Date: 05/16/20 Time: 19:46

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-5.78184	0.0000	14	94
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.59293	0.2766	14	94
ADF - Fisher Chi-square	41.2402	0.0510	14	94
PP - Fisher Chi-square	31.6034	0.2910	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: LCSTF

Date: 05/16/20 Time: 19:47

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-3.22122	0.0006	14	93
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.23459	0.4073	14	93
ADF - Fisher Chi-square	32.8990	0.2395	14	93
PP - Fisher Chi-square	31.7511	0.2848	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: LA

Date: 05/16/20 Time: 19:49

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
<u>Null: Unit root (assumes common unit root process)</u>				
Levin, Lin & Chu t*	-4.63180	0.0000	14	93
<u>Null: Unit root (assumes individual unit root process)</u>				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.11413	0.4546	14	93
ADF - Fisher Chi-square	33.6377	0.2131	14	93
PP - Fisher Chi-square	47.9824	0.0108	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.



Panel unit root test: Summary  
 Series: D(LA)  
 Date: 05/16/20 Time: 19:50  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-10.8436	0.0000	14	84
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.82983	0.0001	14	84
ADF - Fisher Chi-square	68.2817	0.0000	14	84
PP - Fisher Chi-square	87.9286	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(LLPTA)  
 Date: 05/16/20 Time: 19:51  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-13.9295	0.0000	14	84
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-5.61929	0.0000	14	84
ADF - Fisher Chi-square	88.6426	0.0000	14	84
PP - Fisher Chi-square	107.792	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: OVTA  
 Date: 05/16/20 Time: 19:54  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.95630	0.0000	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.98543	0.0000	14	93
ADF - Fisher Chi-square	72.5865	0.0000	14	93
PP - Fisher Chi-square	57.9247	0.0007	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: DIVER  
 Date: 05/16/20 Time: 19:54  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.31934	0.0000	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.76939	0.0384	14	93
ADF - Fisher Chi-square	51.0480	0.0049	14	93
PP - Fisher Chi-square	45.9468	0.0177	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(FL)  
 Date: 05/16/20 Time: 19:57  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-10.9552	0.0000	14	84
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.64549	0.0041	14	84
ADF - Fisher Chi-square	52.9754	0.0030	14	84
PP - Fisher Chi-square	57.3910	0.0009	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LLPTA  
 Date: 05/16/20 Time: 19:50  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-5.86406	0.0000	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.29110	0.3855	14	93
ADF - Fisher Chi-square	42.1036	0.0424	14	93
PP - Fisher Chi-square	36.2080	0.1374	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: EQTA  
 Date: 05/16/20 Time: 19:51  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.27555	0.0000	14	94
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.82452	0.2048	14	94
ADF - Fisher Chi-square	42.6279	0.0378	14	94
PP - Fisher Chi-square	39.1492	0.0786	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: OBSTA  
 Date: 05/16/20 Time: 19:53  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.65031	0.0001	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.20824	0.1135	14	93
ADF - Fisher Chi-square	38.5383	0.0886	14	93
PP - Fisher Chi-square	46.6917	0.0148	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: FL  
 Date: 05/16/20 Time: 19:55  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.97417	0.0000	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.55963	0.2879	14	93
ADF - Fisher Chi-square	42.4718	0.0391	14	93
PP - Fisher Chi-square	29.1150	0.4067	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LN\_TA  
 Date: 05/16/20 Time: 19:57  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.10929	0.0000	14	91
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.77743	0.2185	14	91
ADF - Fisher Chi-square	53.1412	0.0028	14	91
PP - Fisher Chi-square	58.1676	0.0007	14	97

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

## 2. Test de stationnarité (banques domestiques)

Panel unit root test: Summary

Series: ROE  
Date: 05/16/20 Time: 20:04  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.62392	0.0000	6	41
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.50975	0.0060	6	41
ADF - Fisher Chi-square	33.7194	0.0007	6	41
PP - Fisher Chi-square	32.0171	0.0014	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(ROA)  
Date: 05/16/20 Time: 20:06  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-5.25480	0.0000	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.50466	0.0662	6	36
ADF - Fisher Chi-square	22.0796	0.0366	6	36
PP - Fisher Chi-square	27.7164	0.0061	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(NIM)  
Date: 05/16/20 Time: 20:08  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.00130	0.0013	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.81459	0.2077	6	36
ADF - Fisher Chi-square	17.1118	0.1454	6	36
PP - Fisher Chi-square	16.4753	0.1704	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: LCSTF  
Date: 05/16/20 Time: 20:09  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-0.82845	0.2037	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	0.95477	0.8302	6	40
ADF - Fisher Chi-square	7.29277	0.8377	6	40
PP - Fisher Chi-square	9.91765	0.6232	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: ROA  
Date: 05/16/20 Time: 20:05  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-6.69980	0.0000	6	41
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.96255	0.1679	6	41
ADF - Fisher Chi-square	18.8694	0.0917	6	41
PP - Fisher Chi-square	16.9660	0.1509	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: NIM  
Date: 05/16/20 Time: 20:06  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.21591	0.0000	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	0.09911	0.5395	6	40
ADF - Fisher Chi-square	14.8174	0.2516	6	40
PP - Fisher Chi-square	6.20317	0.9055	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(NIM,2)  
Date: 05/16/20 Time: 20:08  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-13.6801	0.0000	6	30
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.89527	0.0019	6	30
ADF - Fisher Chi-square	26.8769	0.0080	6	30
PP - Fisher Chi-square	30.8546	0.0021	6	30

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(LCSTF)  
Date: 05/16/20 Time: 20:10  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-8.11032	0.0000	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.66981	0.0038	6	36
ADF - Fisher Chi-square	30.0869	0.0027	6	36
PP - Fisher Chi-square	45.6332	0.0000	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: LA  
Date: 05/16/20 Time: 20:11  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-1.66077	0.0484	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	0.81115	0.7914	6	40
ADF - Fisher Chi-square	7.07789	0.8524	6	40
PP - Fisher Chi-square	4.90983	0.9609	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: LLPTA  
Date: 05/16/20 Time: 20:12  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	0.85657	0.8042	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	1.38941	0.9176	6	40
ADF - Fisher Chi-square	8.98788	0.7040	6	40
PP - Fisher Chi-square	7.41707	0.8289	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: EQTA  
Date: 05/16/20 Time: 20:13  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-1.98815	0.0234	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.14549	0.4422	6	40
ADF - Fisher Chi-square	11.7587	0.4653	6	40
PP - Fisher Chi-square	9.71642	0.6408	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(EQTA,2)  
Date: 05/16/20 Time: 20:14  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-8.18319	0.0000	6	30
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.45885	0.0070	6	30
ADF - Fisher Chi-square	26.7214	0.0085	6	30
PP - Fisher Chi-square	40.5563	0.0001	6	30

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: OBSTA  
Date: 05/16/20 Time: 20:16  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.34328	0.0000	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.16112	0.1228	6	40
ADF - Fisher Chi-square	18.9914	0.0887	6	40
PP - Fisher Chi-square	26.7386	0.0084	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(LA)  
Date: 05/16/20 Time: 20:11  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-7.86924	0.0000	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.51699	0.0059	6	36
ADF - Fisher Chi-square	28.5956	0.0045	6	36
PP - Fisher Chi-square	31.0427	0.0019	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(LLPTA)  
Date: 05/16/20 Time: 20:13  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-5.35987	0.0000	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.81617	0.0347	6	36
ADF - Fisher Chi-square	24.6145	0.0168	6	36
PP - Fisher Chi-square	32.7949	0.0010	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(EQTA)  
Date: 05/16/20 Time: 20:14  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-2.37893	0.0087	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.44145	0.3294	6	36
ADF - Fisher Chi-square	13.9723	0.3025	6	36
PP - Fisher Chi-square	14.1275	0.2926	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: OVTA  
Date: 05/16/20 Time: 20:15  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-8.06642	0.0000	6	39
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.26771	0.0005	6	39
ADF - Fisher Chi-square	36.1527	0.0003	6	39
PP - Fisher Chi-square	23.3990	0.0245	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: DIVER  
Date: 05/16/20 Time: 20:17  
Sample: 2010 2017  
Exogenous variables: Individual effects  
Automatic selection of maximum lags  
Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.49930	0.0002	6	39
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.84085	0.0328	6	39
ADF - Fisher Chi-square	28.6968	0.0044	6	39
PP - Fisher Chi-square	28.2770	0.0050	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: FL  
 Date: 05/16/20 Time: 20:18  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.18723	0.0007	6	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.85972	0.1950	6	40
ADF - Fisher Chi-square	16.4436	0.1718	6	40
PP - Fisher Chi-square	20.9351	0.0513	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LN\_TA  
 Date: 05/16/20 Time: 20:20  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-10.8474	0.0000	6	39
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.87757	0.0001	6	39
ADF - Fisher Chi-square	39.8096	0.0001	6	39
PP - Fisher Chi-square	47.9155	0.0000	6	42

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(FL)  
 Date: 05/16/20 Time: 20:19  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.41143	0.0000	6	36
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.86026	0.0021	6	36
ADF - Fisher Chi-square	30.8712	0.0021	6	36
PP - Fisher Chi-square	36.3696	0.0003	6	36

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

### 3. Test de stationnarité (banques étrangères)

Panel unit root test: Summary  
 Series: ROE  
 Date: 05/22/20 Time: 19:46  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-2.86620	0.0021	8	52
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.71242	0.2381	8	52
ADF - Fisher Chi-square	24.7831	0.0737	8	52
PP - Fisher Chi-square	17.0731	0.3809	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: ROA  
 Date: 05/22/20 Time: 19:49  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-1.97565	0.0241	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	0.35899	0.6402	8	54
ADF - Fisher Chi-square	18.5664	0.2918	8	54
PP - Fisher Chi-square	14.9507	0.5283	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(ROE)  
 Date: 05/22/20 Time: 19:48  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-7.62605	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.05541	0.0011	8	48
ADF - Fisher Chi-square	41.1533	0.0005	8	48
PP - Fisher Chi-square	60.2868	0.0000	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(ROA)  
 Date: 05/22/20 Time: 19:50  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-8.22639	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.03313	0.0012	8	48
ADF - Fisher Chi-square	41.5773	0.0005	8	48
PP - Fisher Chi-square	53.1611	0.0000	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: NIM  
 Date: 05/22/20 Time: 19:51  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.16150	0.0000	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.87315	0.1913	8	54
ADF - Fisher Chi-square	26.4229	0.0484	8	54
PP - Fisher Chi-square	25.4002	0.0631	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(LCSTF)  
 Date: 05/22/20 Time: 19:55  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-10.0642	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.74740	0.0001	8	48
ADF - Fisher Chi-square	47.0943	0.0001	8	48
PP - Fisher Chi-square	60.2684	0.0000	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LLPTA  
 Date: 05/22/20 Time: 19:58  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-8.06379	0.0000	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.61313	0.0534	8	54
ADF - Fisher Chi-square	33.1468	0.0071	8	54
PP - Fisher Chi-square	28.7909	0.0254	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: OVTA  
 Date: 05/22/20 Time: 20:01  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-6.98214	0.0000	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.43074	0.0075	8	54
ADF - Fisher Chi-square	36.4338	0.0025	8	54
PP - Fisher Chi-square	34.5256	0.0046	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(OBSTA)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:03  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.79849	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.21369	0.0007	8	48
ADF - Fisher Chi-square	41.9197	0.0004	8	48
PP - Fisher Chi-square	61.7649	0.0000	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LCSTF  
 Date: 05/22/20 Time: 19:54  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-5.11283	0.0000	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.17119	0.1208	8	54
ADF - Fisher Chi-square	25.7479	0.0577	8	54
PP - Fisher Chi-square	21.8334	0.1487	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LA  
 Date: 05/22/20 Time: 19:56  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-5.64873	0.0000	8	53
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.85082	0.1974	8	53
ADF - Fisher Chi-square	26.5598	0.0466	8	53
PP - Fisher Chi-square	43.0726	0.0003	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: EQTA  
 Date: 05/22/20 Time: 19:59  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.60045	0.0002	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.96713	0.1667	8	54
ADF - Fisher Chi-square	30.8693	0.0140	8	54
PP - Fisher Chi-square	29.4328	0.0212	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: OBSTA  
 Date: 05/22/20 Time: 20:02  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-1.57623	0.0575	8	53
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.59389	0.2763	8	53
ADF - Fisher Chi-square	19.5468	0.2413	8	53
PP - Fisher Chi-square	19.9531	0.2223	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: DIVER  
 Date: 05/22/20 Time: 20:03  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-3.01463	0.0013	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.73432	0.2314	8	54
ADF - Fisher Chi-square	22.3511	0.1322	8	54
PP - Fisher Chi-square	17.6697	0.3436	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(DIVER)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:05  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-6.96131	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.03210	0.0211	8	48
ADF - Fisher Chi-square	31.9041	0.0103	8	48
PP - Fisher Chi-square	44.2459	0.0002	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(FL)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:06  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-6.58702	0.0000	8	48
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.02259	0.1533	8	48
ADF - Fisher Chi-square	22.1042	0.1399	8	48
PP - Fisher Chi-square	21.0213	0.1777	8	48

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: LN\_TA  
 Date: 05/22/20 Time: 20:09  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-2.03451	0.0210	8	53
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	2.46148	0.9931	8	53
ADF - Fisher Chi-square	13.2240	0.6563	8	53
PP - Fisher Chi-square	10.2521	0.8531	8	55

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(LN\_TA,2)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:11  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-7.80402	0.0000	8	39
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.29914	0.0107	8	39
ADF - Fisher Chi-square	34.4972	0.0047	8	39
PP - Fisher Chi-square	40.4237	0.0007	8	39

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: FL  
 Date: 05/22/20 Time: 20:05  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0 to 1  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-2.76396	0.0029	8	54
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	0.02556	0.5102	8	54
ADF - Fisher Chi-square	25.7883	0.0571	8	54
PP - Fisher Chi-square	8.17987	0.9433	8	56

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(FL,2)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:07  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel  
 Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-7.61125	0.0000	8	40
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-1.72813	0.0420	8	40
ADF - Fisher Chi-square	29.4382	0.0211	8	40
PP - Fisher Chi-square	33.9709	0.0055	8	40

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary  
 Series: D(LN\_TA)  
 Date: 05/22/20 Time: 20:10  
 Sample: 2010 2017  
 Exogenous variables: Individual effects  
 Automatic selection of maximum lags  
 Automatic lag length selection based on AIC: 0  
 Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-4.38480	0.0000	8	47
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-0.88344	0.1885	8	47
ADF - Fisher Chi-square	22.3636	0.1318	8	47
PP - Fisher Chi-square	29.5196	0.0207	8	47

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

### 1. Test de spécification Hausman et test de Wald (Ensemble des banques)

Correlated Random Effects - Hausman Test  
Equation: ROEGLOBAL  
Test cross-section random effects

Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	15.964273	9	0.0676

Wald Test:  
Equation: ROEGLOBALWALD

Test Statistic	Value	df	Probability
t-statistic	-3.204775	87	0.0019
F-statistic	10.27058	(1, 87)	0.0019
Chi-square	10.27058	1	0.0014

Null Hypothesis: C(11)=0

#### Modèle 02

Correlated Random Effects - Hausman Test  
Equation: ROAGLOBAL  
Test cross-section random effects

Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	28.956644	9	0.0007

Wald Test:  
Equation: ROAGLOBALWALD

Test Statistic	Value	df	Probability
t-statistic	-2.253918	87	0.0267
F-statistic	5.080145	(1, 87)	0.0267
Chi-square	5.080145	1	0.0242

Null Hypothesis: C(11)=0

#### Modèle 03

Correlated Random Effects - Hausman Test  
Equation: NIMGLOBAL  
Test cross-section random effects

Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	15.444718	9	0.0794

Wald Test:  
Equation: NIMGLOBALWALD

Test Statistic	Value	df	Probability
t-statistic	-4.319982	87	0.0000
F-statistic	18.66225	(1, 87)	0.0000
Chi-square	18.66225	1	0.0000

### Test de normalité (ensemble des banques)

#### ROE

Series: Standardized Residuals  
Sample 2011 2017  
Observations 98

Mean	1.75e-16
Median	-0.001262
Maximum	0.123678
Minimum	-0.104459
Std. Dev.	0.045323
Skewness	0.276116
Kurtosis	2.969023

Jarque-Bera	1.249175
Probability	0.535482

#### ROA

Series: Standardized Residuals  
Sample 2011 2017  
Observations 98

Mean	-3.97e-17
Median	-0.000180
Maximum	0.011366
Minimum	-0.017223
Std. Dev.	0.005633
Skewness	-0.165965
Kurtosis	2.920853

Jarque-Bera	0.475473
Probability	0.788411

#### NIM

Series: Standardized Residuals  
Sample 2011 2017  
Observations 98

Mean	3.76e-17
Median	0.000666
Maximum	0.069486
Minimum	-0.055786
Std. Dev.	0.023436
Skewness	0.298146
Kurtosis	3.302120

Jarque-Bera	1.824603
Probability	0.401599

#### 4. Estimation basée sur ROE

##### Banques domestiques

Dependent Variable: ROE  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/25/20 Time: 19:25  
 Sample (adjusted): 2012 2017  
 Periods included: 6  
 Cross-sections included: 6  
 Total panel (balanced) observations: 36

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.095360	0.055131	1.729706	0.0955
LA	-0.300428	0.132544	-2.266625	0.0320
LLPTA	-5.796192	5.191491	-1.116479	0.2744
EQTA	-0.812003	0.528489	-1.536460	0.1365
OVTA	-9.576454	3.455542	-2.771332	0.0102
OBSTA	0.194448	0.135061	1.439701	0.1619
DIVER	0.036114	0.051730	0.698135	0.4913
FL	0.000189	0.001497	0.126393	0.9004
LN_TA	-1.696642	0.907857	-1.868843	0.0730
C	6.941057	3.678496	1.886928	0.0704

R-squared	0.484537	Mean dependent var	0.120076
Adjusted R-squared	0.306108	S.D. dependent var	0.055018
S.E. of regression	0.045830	Akaike info criterion	-3.097622
Sum squared resid	0.054610	Schwarz criterion	-2.657755
Log likelihood	65.75719	Hannan-Quinn criter.	-2.944097
F-statistic	2.715569	Durbin-Watson stat	1.906838
Prob(F-statistic)	0.022379		

##### Banques étrangères

Dependent Variable: ROE  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/25/20 Time: 19:30  
 Sample (adjusted): 2012 2017  
 Periods included: 6  
 Cross-sections included: 8  
 Total panel (unbalanced) observations: 47

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.164452	0.059724	2.753540	0.0091
LA	-0.422198	0.122796	-3.438214	0.0015
LLPTA	4.253578	3.970456	1.071307	0.2910
EQTA	-0.617316	0.102186	-6.041116	0.0000
OVTA	1.661688	1.521945	1.091819	0.2820
OBSTA	-0.022437	0.081034	-0.276887	0.7834
DIVER	-0.042977	0.045909	-0.936137	0.3553
FL	-0.002488	0.005545	-0.448642	0.6563
LN_TA	-0.479956	1.186672	-0.404456	0.6882
C	0.297898	0.043569	6.837368	0.0000

R-squared	0.742897	Mean dependent var	0.128154
Adjusted R-squared	0.680358	S.D. dependent var	0.066198
S.E. of regression	0.037426	Akaike info criterion	-3.546595
Sum squared resid	0.051826	Schwarz criterion	-3.152947
Log likelihood	93.34498	Hannan-Quinn criter.	-3.398462
F-statistic	11.87902	Durbin-Watson stat	0.871910
Prob(F-statistic)	0.000000		

#### Test de normalité

Series: Standardized Residuals  
 Sample 2012 2017  
 Observations 36

Mean	4.72e-17
Median	-0.009241
Maximum	0.088592
Minimum	-0.080493
Std. Dev.	0.039501
Skewness	0.679969
Kurtosis	3.100795

BD Jarque-Bera Probability 2.789386 0.247909

Series: Standardized Residuals  
 Sample 2012 2017  
 Observations 47

Mean	-4.34e-18
Median	-0.000139
Maximum	0.014180
Minimum	-0.016580
Std. Dev.	0.006144
Skewness	0.096141
Kurtosis	3.594050

BE Jarque-Bera Probability 0.763491 0.682669



## 5. Estimation basée sur ROA

### Banques domestiques

Dependent Variable: ROA  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/25/20 Time: 20:45  
 Sample (adjusted): 2012 2017  
 Periods included: 6  
 Cross-sections included: 6  
 Total panel (balanced) observations: 36

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.012241	0.004458	2.745802	0.0108
LA	-0.024958	0.010718	-2.328620	0.0279
LLPTA	-0.718382	0.419803	-1.711237	0.0989
EQTA	-0.046624	0.042736	-1.090989	0.2853
OVTA	-0.891986	0.279428	-3.192190	0.0037
OBSTA	0.025897	0.010922	2.371213	0.0254
DIVER	0.005639	0.004183	1.348083	0.1893
FL	-0.000164	0.000121	-1.356559	0.1866
LN_TA	-0.126030	0.073413	-1.716741	0.0979
C	0.511277	0.297456	1.718830	0.0975
R-squared	0.636623	Mean dependent var	0.009755	
Adjusted R-squared	0.510838	S.D. dependent var	0.005299	
S.E. of regression	0.003706	Akaike info criterion	-8.127605	
Sum squared resid	0.000357	Schwarz criterion	-7.687739	
Log likelihood	156.2969	Hannan-Quinn criter.	-7.974080	
F-statistic	5.061223	Durbin-Watson stat	1.569295	
Prob(F-statistic)	0.000542			

### Banques étrangères

Dependent Variable: ROA  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/25/20 Time: 20:45  
 Sample (adjusted): 2012 2017  
 Periods included: 6  
 Cross-sections included: 8  
 Total panel (unbalanced) observations: 47

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.042120	0.010931	3.853161	0.0004
LA	-0.072698	0.022475	-3.234553	0.0026
LLPTA	0.404697	0.726718	0.556883	0.5810
EQTA	-0.044779	0.018703	-2.394201	0.0218
OVTA	0.494313	0.278564	1.774508	0.0842
OBSTA	-0.002901	0.014832	-0.195614	0.8460
DIVER	-0.004009	0.008403	-0.477075	0.6361
FL	-0.000681	0.001015	-0.670662	0.5066
LN_TA	0.000448	0.217198	0.002061	0.9984
C	0.020395	0.007975	2.557505	0.0148
R-squared	0.448408	Mean dependent var	0.022440	
Adjusted R-squared	0.314238	S.D. dependent var	0.008272	
S.E. of regression	0.006850	Akaike info criterion	-6.942791	
Sum squared resid	0.001736	Schwarz criterion	-6.549142	
Log likelihood	173.1556	Hannan-Quinn criter.	-6.794658	
F-statistic	3.342069	Durbin-Watson stat	1.318552	
Prob(F-statistic)	0.004389			

### Test de normalité

Series: Standardized Residuals  
 Sample 2012 2017  
 Observations 47

Mean -4.46e-17  
 Median -0.000946  
 Maximum 0.099913  
 Minimum -0.071915  
 Std. Dev. 0.033566  
 Skewness 0.725396  
 Kurtosis 4.401822

Jarque-Bera 7.970224  
 Probability 0.018590

BD

Series: Standardized Residuals  
 Sample 2012 2017  
 Observations 36

Mean 9.57e-17  
 Median -0.000582  
 Maximum 0.010869  
 Minimum -0.005070  
 Std. Dev. 0.003194  
 Skewness 1.316953  
 Kurtosis 5.609086

Jarque-Bera 20.61718  
 Probability 0.000033

BE

## 6. Estimation basée sur NIM

### Banques domestiques

Dependent Variable: NIM  
Method: Panel Least Squares  
Date: 05/25/20 Time: 21:43  
Sample (adjusted): 2012 2017  
Periods included: 6  
Cross-sections included: 6  
Total panel (balanced) observations: 36

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.062506	0.014378	4.347434	0.0002
LA	-0.084968	0.034567	-2.458088	0.0209
LLPTA	0.985206	1.353909	0.727675	0.4733
EQTA	-0.010961	0.137827	-0.079524	0.9372
OVTA	3.425648	0.901184	3.801273	0.0008
OBSTA	0.008805	0.035223	0.249986	0.8046
DIVER	-0.063458	0.013491	-4.703769	0.0001
FL	-0.000286	0.000390	-0.732962	0.4701
LN_TA	0.881101	0.236764	3.721441	0.0010
C	-3.543067	0.959329	-3.693275	0.0010
R-squared	0.856986	Mean dependent var	0.068566	
Adjusted R-squared	0.807481	S.D. dependent var	0.027240	
S.E. of regression	0.011952	Akaike info criterion	-5.785671	
Sum squared resid	0.003714	Schwarz criterion	-5.345805	
Log likelihood	114.1421	Hannan-Quinn criter.	-5.632146	
F-statistic	17.31113	Durbin-Watson stat	2.183062	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### Banques étrangères

Dependent Variable: NIM  
Method: Panel Least Squares  
Date: 05/25/20 Time: 21:44  
Sample (adjusted): 2012 2017  
Periods included: 6  
Cross-sections included: 8  
Total panel (unbalanced) observations: 47

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.020506	0.047754	0.429412	0.6701
LA	0.089265	0.098185	0.909155	0.3692
LLPTA	9.561879	3.174684	3.011916	0.0047
EQTA	0.091409	0.081705	1.118759	0.2705
OVTA	-1.013156	1.216911	-0.832564	0.4104
OBSTA	-0.021626	0.064793	-0.333776	0.7404
DIVER	-0.131081	0.036708	-3.570932	0.0010
FL	-0.008563	0.004434	-1.931300	0.0611
LN_TA	0.351732	0.948835	0.370699	0.7130
C	0.036948	0.034837	1.060613	0.2957
R-squared	0.614117	Mean dependent var	0.131501	
Adjusted R-squared	0.520254	S.D. dependent var	0.043204	
S.E. of regression	0.029925	Akaike info criterion	-3.993941	
Sum squared resid	0.033134	Schwarz criterion	-3.600292	
Log likelihood	103.8576	Hannan-Quinn criter.	-3.845808	
F-statistic	6.542665	Durbin-Watson stat	1.180552	
Prob(F-statistic)	0.000016			

### Test de normalité

Series: Standardized Residuals  
Sample 2012 2017  
Observations 36

Mean	-6.66e-16
Median	-0.000360
Maximum	0.027662
Minimum	-0.023802
Std. Dev.	0.010301
Skewness	0.155179
Kurtosis	3.454838

**BD** Jarque-Bera 0.454799  
Probability 0.796602

Series: Standardized Residuals  
Sample 2012 2017  
Observations 47

Mean	-2.48e-18
Median	0.000287
Maximum	0.033006
Minimum	-0.052956
Std. Dev.	0.016433
Skewness	-0.542082
Kurtosis	4.161107

**BE** Jarque-Bera 4.942019  
Probability 0.084500

## 7. Modèles optimaux

### Ensemble des banques

Dependent Variable: ROE  
Method: Panel Least Squares  
Date: 05/29/20 Time: 22:32  
Sample: 2010 2017  
Periods included: 8  
Cross-sections included: 14  
Total panel (balanced) observations: 112

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.077601	0.028795	2.694903	0.0082
EQTA	-0.442120	0.065812	-6.717925	0.0000
OVTA	-2.386471	1.120371	-2.130071	0.0355
OBSTA	0.221359	0.059010	3.751236	0.0003
DIVER	0.065040	0.028815	2.257156	0.0261
PROP	-0.055337	0.016910	-3.272410	0.0014
C	0.119386	0.029334	4.069845	0.0001
R-squared	0.421549	Mean dependent var	0.128499	
Adjusted R-squared	0.388495	S.D. dependent var	0.068524	
S.E. of regression	0.053585	Akaike info criterion	-2.954622	
Sum squared resid	0.301496	Schwarz criterion	-2.784716	
Log likelihood	172.4588	Hannan-Quinn criter.	-2.885685	
F-statistic	12.75323	Durbin-Watson stat	0.962717	
Prob(F-statistic)	0.000000			

Dependent Variable: ROA  
Method: Panel Least Squares  
Date: 05/29/20 Time: 22:37  
Sample: 2010 2017  
Periods included: 8  
Cross-sections included: 14  
Total panel (balanced) observations: 112

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.016447	0.002635	6.241664	0.0000
OVTA	-0.334142	0.137767	-2.425414	0.0170
OBSTA	0.024725	0.007285	3.393925	0.0010
DIVER	0.012793	0.003411	3.751029	0.0003
PROP	-0.009784	0.002049	-4.775053	0.0000
C	0.003136	0.003488	0.899238	0.3706
R-squared	0.656421	Mean dependent var	0.018076	
Adjusted R-squared	0.640214	S.D. dependent var	0.011029	
S.E. of regression	0.006615	Akaike info criterion	-7.146738	
Sum squared resid	0.004639	Schwarz criterion	-7.001104	
Log likelihood	406.2173	Hannan-Quinn criter.	-7.087649	
F-statistic	40.50336	Durbin-Watson stat	1.156557	
Prob(F-statistic)	0.000000			

Dependent Variable: NIM  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/29/20 Time: 22:39  
 Sample (adjusted): 2011 2017  
 Periods included: 7  
 Cross-sections included: 14  
 Total panel (balanced) observations: 98

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.029062	0.014152	2.053628	0.0428
LLPTA	3.302355	1.637002	2.017319	0.0466
EQTA	0.080586	0.033711	2.390521	0.0189
DIVER	-0.121625	0.013202	-9.212811	0.0000
PROP	-0.056661	0.006220	-9.109330	0.0000
C	0.127718	0.011779	10.84315	0.0000

R-squared	0.776262	Mean dependent var	0.104440
Adjusted R-squared	0.764102	S.D. dependent var	0.050024
S.E. of regression	0.024296	Akaike info criterion	-4.537719
Sum squared resid	0.054308	Schwarz criterion	-4.379456
Log likelihood	228.3483	Hannan-Quinn criter.	-4.473705
F-statistic	63.83899	Durbin-Watson stat	0.597257
Prob(F-statistic)	0.000000		

Table DW

Table A-2  
 Models with an intercept (from Savin and White)

Durbin-Watson Statistic: 5 Per Cent Significance Points of dL and dU

n	k*=1		k*=2		k*=3		k*=4		k*=5		k*=6		k*=7		k*=8		k*=9		k*=10	
	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU	dL	dU
6	0.610	1.400	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
7	0.700	1.356	0.467	1.896	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
8	0.763	1.332	0.559	1.777	0.367	2.287	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
9	0.824	1.320	0.629	1.699	0.455	2.128	0.296	2.588	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
10	0.879	1.320	0.697	1.641	0.525	2.016	0.376	2.414	0.243	2.822	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
11	0.927	1.324	0.758	1.604	0.595	1.928	0.444	2.283	0.315	2.645	0.203	3.004	----	----	----	----	----	----	----	----
12	0.971	1.331	0.812	1.579	0.658	1.864	0.512	2.177	0.380	2.506	0.268	2.832	0.171	3.149	----	----	----	----	----	----
13	1.010	1.340	0.861	1.562	0.715	1.816	0.574	2.094	0.444	2.390	0.328	2.692	0.230	2.985	0.147	3.266	----	----	----	----
14	1.045	1.350	0.905	1.551	0.767	1.779	0.632	2.030	0.505	2.296	0.389	2.572	0.286	2.848	0.200	3.111	0.127	3.360	----	----
15	1.077	1.361	0.946	1.543	0.814	1.750	0.685	1.977	0.562	2.220	0.447	2.471	0.343	2.727	0.251	2.979	0.175	3.216	0.111	3.438
16	1.106	1.371	0.982	1.539	0.857	1.728	0.734	1.935	0.615	2.157	0.502	2.388	0.398	2.624	0.304	2.860	0.222	3.090	0.155	3.304
17	1.133	1.381	1.015	1.536	0.897	1.710	0.779	1.900	0.664	2.104	0.554	2.318	0.451	2.537	0.356	2.757	0.272	2.975	0.198	3.184
18	1.158	1.391	1.046	1.535	0.933	1.696	0.820	1.872	0.710	2.060	0.603	2.258	0.502	2.461	0.407	2.668	0.321	2.873	0.244	3.073
19	1.180	1.401	1.074	1.536	0.967	1.685	0.859	1.848	0.752	2.023	0.649	2.206	0.549	2.396	0.456	2.589	0.369	2.783	0.290	2.974
20	1.201	1.411	1.100	1.537	0.998	1.676	0.894	1.828	0.792	1.991	0.691	2.162	0.595	2.339	0.502	2.521	0.416	2.704	0.336	2.885
21	1.221	1.420	1.125	1.538	1.026	1.669	0.927	1.812	0.829	1.964	0.731	2.124	0.637	2.290	0.546	2.461	0.461	2.633	0.380	2.806
22	1.239	1.429	1.147	1.541	1.053	1.664	0.958	1.797	0.863	1.940	0.769	2.090	0.677	2.246	0.588	2.407	0.504	2.571	0.424	2.735
23	1.257	1.437	1.168	1.543	1.078	1.660	0.986	1.785	0.895	1.920	0.804	2.061	0.715	2.208	0.628	2.360	0.545	2.514	0.465	2.670
24	1.273	1.446	1.188	1.546	1.101	1.656	1.013	1.775	0.925	1.902	0.837	2.035	0.750	2.174	0.666	2.318	0.584	2.464	0.506	2.613
25	1.288	1.454	1.206	1.550	1.123	1.654	1.038	1.767	0.953	1.886	0.868	2.013	0.784	2.144	0.702	2.280	0.621	2.419	0.544	2.560
26	1.302	1.461	1.224	1.553	1.143	1.652	1.062	1.759	0.979	1.873	0.897	1.992	0.816	2.117	0.735	2.246	0.657	2.379	0.581	2.513
27	1.316	1.469	1.240	1.556	1.162	1.651	1.084	1.753	1.004	1.861	0.925	1.974	0.845	2.093	0.767	2.216	0.691	2.342	0.616	2.470
28	1.328	1.476	1.255	1.560	1.181	1.650	1.104	1.747	1.028	1.850	0.951	1.959	0.874	2.071	0.798	2.188	0.723	2.309	0.649	2.431
29	1.341	1.483	1.270	1.563	1.198	1.650	1.124	1.743	1.050	1.841	0.975	1.944	0.900	2.052	0.826	2.164	0.753	2.278	0.681	2.396
30	1.352	1.489	1.284	1.567	1.214	1.650	1.143	1.739	1.071	1.833	0.998	1.931	0.926	2.034	0.854	2.141	0.782	2.251	0.712	2.363
31	1.363	1.496	1.297	1.570	1.229	1.650	1.160	1.735	1.090	1.825	1.020	1.920	0.950	2.018	0.879	2.120	0.810	2.226	0.741	2.333
32	1.373	1.502	1.309	1.574	1.244	1.650	1.177	1.732	1.109	1.819	1.041	1.909	0.972	2.004	0.904	2.102	0.836	2.203	0.769	2.306
33	1.383	1.508	1.321	1.577	1.258	1.651	1.193	1.730	1.127	1.813	1.061	1.900	0.994	1.991	0.927	2.085	0.861	2.181	0.796	2.281
34	1.393	1.514	1.333	1.580	1.271	1.652	1.208	1.728	1.144	1.808	1.079	1.891	1.015	1.978	0.950	2.069	0.885	2.162	0.821	2.257
35	1.402	1.519	1.343	1.584	1.283	1.653	1.222	1.726	1.160	1.803	1.097	1.884	1.034	1.967	0.971	2.054	0.908	2.144	0.845	2.236
36	1.411	1.525	1.354	1.587	1.295	1.654	1.236	1.724	1.175	1.799	1.114	1.876	1.053	1.957	0.991	2.041	0.930	2.127	0.868	2.216
37	1.419	1.530	1.364	1.590	1.307	1.655	1.249	1.723	1.190	1.795	1.131	1.870	1.071	1.948	1.011	2.029	0.951	2.112	0.891	2.197
38	1.427	1.535	1.373	1.594	1.318	1.656	1.261	1.722	1.204	1.792	1.146	1.864	1.088	1.939	1.029	2.017	0.970	2.098	0.912	2.180
39	1.435	1.540	1.382	1.597	1.328	1.658	1.273	1.722	1.218	1.789	1.161	1.859	1.104	1.932	1.047	2.007	0.990	2.085	0.932	2.164
40	1.442	1.544	1.391	1.600	1.338	1.659	1.285	1.721	1.230	1.786	1.175	1.854	1.120	1.924	1.064	1.997	1.008	2.072	0.952	2.149
45	1.475	1.566	1.430	1.615	1.383	1.666	1.336	1.720	1.287	1.776	1.238	1.835	1.189	1.895	1.139	1.958	1.089	2.022	1.038	2.088
50	1.503	1.585	1.462	1.628	1.421	1.674	1.378	1.721	1.335	1.771	1.291	1.822	1.246	1.875	1.201	1.930	1.156	1.986	1.110	2.044
55	1.528	1.601	1.490	1.641	1.452	1.681	1.414	1.724	1.374	1.768	1.334	1.814	1.294	1.861	1.253	1.909	1.212	1.959	1.170	2.010
60	1.549	1.616	1.514	1.652	1.480	1.689	1.444	1.727	1.408	1.767	1.372	1.808	1.335	1.850	1.298	1.894	1.260	1.939	1.222	1.984
65	1.567	1.629	1.536	1.662	1.503	1.696	1.471	1.731	1.438	1.767	1.404	1.805	1.370	1.843	1.336	1.882	1.301	1.923	1.266	1.964
70	1.583	1.641	1.554	1.672	1.525	1.703	1.494	1.735	1.464	1.768	1.433	1.802	1.401	1.838	1.369	1.874	1.337	1.910	1.305	1.948
75	1.598	1.652	1.571	1.680	1.543	1.709	1.515	1.739	1.487	1.770	1.458	1.801	1.428	1.834	1.399	1.867	1.369	1.901	1.339	1.935
80	1.611	1.662	1.586	1.688	1.560	1.715	1.534	1.743	1.507	1.772	1.480	1.801	1.453	1.831	1.425	1.861	1.397	1.893	1.369	1.925
85	1.624	1.671	1.600	1.696	1.575	1.721	1.550	1.747	1.525	1.774	1.500	1.801	1.474	1.829	1.448	1.857	1.422	1.886	1.396	1.916
90	1.635	1.679	1.612	1.703	1.589	1.726	1.566	1.751	1.542	1.776	1.518	1.801	1.494	1.827	1.469	1.854	1.445	1.881	1.420	1.909
95	1.645	1.687	1.623	1.709	1.602	1.732	1.579	1.755	1.557	1.778	1.535	1.802	1.512	1.827	1.489	1.852	1.465	1.877	1.442	1.903
100	1.654	1.694	1.634	1.715	1.613	1.736	1.592	1.758	1.571	1.780	1.550	1.803	1.528	1.826	1.506	1.850	1.484	1.874	1.462	1.898
150	1.720	1.747	1.706	1.760	1.693	1.774	1.679	1.788	1.665	1.802	1.651	1.817	1.637	1.832	1.622	1.846	1.608	1.862	1.593	1.877
200	1.758	1.779	1.748	1.789	1.738	1.799	1.728	1.809	1.718	1.820	1.707	1.831	1.697	1.841	1.686	1.852	1.675	1.863	1.665	1.874

\*k\* is the number of regressors excluding the intercept

## 8. Tableaux concernant l'étude CAMEL

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 16:31

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		0.262553	0.7929
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		0.262553	0.7929
Med. Chi-square	1	1.000000	0.3173
Adj. Med. Chi-square	1	0.250000	0.6171
Kruskal-Wallis	1	0.099265	0.7527
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	0.099265	0.7527
van der Waerden	1	0.137780	0.7105

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.122091	3	8.125000	-0.081119
BE	8	0.133842	5	8.875000	0.081119
All	16	0.127810	8	8.500000	3.47E-17

ROE

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 16:33

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.000000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.250000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.009888	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.025913	8	12.500000	0.702196
All	16	0.013704	8	8.500000	0.000000

ROA

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 16:35

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.000000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.250000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.057407	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.137093	8	12.500000	0.702196
All	16	0.098361	8	8.500000	0.000000

NIM

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:03

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.00000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.25000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.645194	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.963031	8	12.50000	0.702196
All	16	0.835000	8	8.500000	0.000000

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:11

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		0.472595	0.6365
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		0.472595	0.6365
Med. Chi-square	1	0.000000	1.0000
Adj. Med. Chi-square	1	0.250000	0.6171
Kruskal-Wallis	1	0.275735	0.5995
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	0.275735	0.5995
van der Waerden	1	0.268347	0.6044

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.509850	4	7.875000	-0.113208
BE	8	0.538989	4	9.125000	0.113208
All	16	0.538955	8	8.500000	0.000000

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:13

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.00000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.25000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.004837	8	12.50000	0.702196
BE	8	0.002199	0	4.500000	-0.702196
All	16	0.003436	8	8.500000	0.000000

LCSTF

LA

LLPT

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:15

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.00000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.25000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.073848	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.249773	8	12.500000	0.702196
All	16	0.129982	8	8.500000	0.000000

**EQTA**

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:17

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.00000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.25000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.010627	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.023925	8	12.500000	0.702196
All	16	0.016246	8	8.500000	0.000000

**OVTA**

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:19

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.00000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.25000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.244804	0	4.500000	-0.702196
BE	8	0.340508	8	12.500000	0.702196
All	16	0.288253	8	8.500000	0.000000

**OBSTA**

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:22

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		1.627826	0.1036
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		1.627826	0.1036
Med. Chi-square	1	1.000000	0.3173
Adj. Med. Chi-square	1	0.250000	0.6171
Kruskal-Wallis	1	2.823529	0.0929
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	2.823529	0.0929
van der Waerden	1	3.083363	0.0791

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	0.262637	3	6.500000	-0.383743
BE	8	0.337250	5	10.500000	0.383743
All	16	0.297868	8	8.500000	0.000000

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:23

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.000000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.250000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	11.94345	8	12.500000	0.702196
BE	8	4.285333	0	4.500000	-0.702196
All	16	7.014819	8	8.500000	0.000000

Test for Equality of Medians Between Series

Date: 03/07/20 Time: 17:24

Sample: 2010 2017

Included observations: 8

Method	df	Value	Probability
Wilcoxon/Mann-Whitney		3.308162	0.0009
Wilcoxon/Mann-Whitney (tie-adj.)		3.308162	0.0009
Med. Chi-square	1	16.000000	0.0001
Adj. Med. Chi-square	1	12.250000	0.0005
Kruskal-Wallis	1	11.29412	0.0008
Kruskal-Wallis (tie-adj.)	1	11.29412	0.0008
van der Waerden	1	10.32428	0.0013

Category Statistics

Variable	Count	Median	> Overall		
			Median	Mean Rank	Mean Score
BD	8	55.94034	8	12.500000	0.702196
BE	8	50.35964	0	4.500000	-0.702196
All	16	53.26742	8	8.500000	0.000000



# Fichier explicatif

## 1. Test de stationnarité

Panel unit root test: Summary

Series: ROE

Date: 05/16/20 Time: 19:41

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0 to 1

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Méthode	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.26405	0.0000	14	93
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-2.16187	0.0153	14	93
ADF - Fisher Chi-square	58.5025	0.0006	14	93
PP - Fisher Chi-square	49.0902	0.0082	14	98

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Panel unit root test: Summary

Series: D(ROA)

Date: 05/16/20 Time: 19:44

Sample: 2010 2017

Exogenous variables: Individual effects

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross-sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-9.77662	0.0000	14	84
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
Im, Pesaran and Shin W-stat	-3.27787	0.0005	14	84
ADF - Fisher Chi-square	63.6569	0.0001	14	84
PP - Fisher Chi-square	80.8775	0.0000	14	84

\*\* Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Nature du test

Nom de la série (niveau 0)

Période

Méthode

Nombre d'individus (banques)

Probabilités des différents tests

Nom de la série (niveau 1)

Le nombre d'observations diminue dans la première différenciation (niveau 1)

Les tests présentés dans les tableaux n°7, 8 et 9, sont pris uniquement dans leurs niveau 0.



## 2. Test d'Hausman et test de Wald

Correlated Random Effects - Hausman Test

Nom du test

Equation: ROEGLOBAL

Nom de l'équation

Test cross-section random effects

Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	15.964273	9	0.0676

Le test d'Hausman s'effectue uniquement avec l'estimation à effet aléatoire, et il est opérationnel seulement pour l'ensemble des banques (voir la remarque page n°8)

Probabilité du test

Nom du test

Wald Test:

Equation: ROEGLOBALWALD

Nom de l'équation

Test Statistic	Value	df	Probability
t-statistic	-3.204775	87	0.0019
F-statistic	10.27058	(1, 87)	0.0019
Chi-square	10.27058	1	0.0014

Probabilité du test

Null Hypothesis: C(11)=0

Valeur du test présenté dans le tableau n°11

C(11) correspond au coefficient de la variable PROP (11 c'est le rang de la variable dans les équations relatives à l'ensemble des banques, c'est l'utilité du test de Wald).

## 3. Estimation de l'ensemble des banques

Dependent Variable: ROE

Nom de la série

Method: Panel EGLS (Cross-section random effects)

Estimation à effet aléatoire

Date: 05/29/20 Time: 21:45

Sample (adjusted): 2011 2017

Periods included: 7

Cross-sections included: 14

Total panel (balanced) observations: 98

Swamy and Arora estimator of component variances

Période et nombre d'observation sont ajustées (selon l'ordre de stationnarité)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.040080	0.033565	1.194116	0.2356
LA	-0.066431	0.052977	-1.253972	0.2132
LLPTA	-0.970140	3.033673	-0.319791	0.7499
EQTA	-0.338719	0.125402	-2.701059	0.0083
OVTA	-0.768084	1.702843	-0.451060	0.6531
OBSTA	0.157260	0.077084	2.040110	0.0443
DIVER	0.053237	0.030850	1.725680	0.0879
FL	0.000674	0.001181	0.570597	0.5697
LN_TA	-0.287144	0.354515	-0.809963	0.4201
C	1.240322	1.434096	0.864881	0.3895

Effects Specification

	S.D.	Rho
Cross-section random	0.034122	0.3974
Idiosyncratic random	0.042022	0.6026

Weighted Statistics

R-squared	0.180385	Mean dependent var	0.053323
Adjusted R-squared	0.096561	S.D. dependent var	0.044957
S.E. of regression	0.042731	Sum squared resid	0.160682
F-statistic	2.151945	Durbin-Watson stat	1.222321
Prob(F-statistic)	0.033112		

Dependent Variable: ROE  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/29/20 Time: 21:45  
 Sample (adjusted): 2011 2017  
 Periods included: 7  
 Cross-sections included: 14  
 Total panel (balanced) observations: 98

Nombre de banques

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.076803	0.029203	2.630029	0.0101
LA	-0.068480	0.058208	-1.176454	0.2426
LLPTA	-0.434632	3.371051	-0.128931	0.8977
EQTA	-0.379891	0.106583	-3.564282	0.0006
OVTA	-2.963517	1.316141	-2.251672	0.0269
OBSTA	0.144687	0.068539	2.111018	0.0376
DIVER	0.052014	0.027658	1.880620	0.0634
FL	0.090354	0.001322	0.267710	0.7896
LN_TA	0.274156	0.403004	0.680282	0.4981
PROP	-0.096394	0.030078	-3.204775	0.0019
C	-0.923399	1.603306	-0.575935	0.5661

R-squared	0.501279	Mean dependent var	0.126360
Adjusted R-squared	0.443954	S.D. dependent var	0.064178
S.E. of regression	0.047857	Akaike info criterion	-3.135783
Sum squared resid	0.199253	Schwarz criterion	-2.845633
Log likelihood	164.6534	Hannan-Quinn criter.	-3.018423
F-statistic	8.744610	Durbin-Watson stat	1.036146
Prob(F-statistic)	0.000000		

Estimation à effet fixe (variable muette)

#### 4. Estimation des données de Panel (généralités)

Dependent Variable: ROE  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/25/20 Time: 19:25  
 Sample (adjusted): 2012 2017  
 Periods included: 6  
 Cross-sections included: 6  
 Total panel (balanced) observations: 36

Variable dépendante

Méthode

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.095360	0.055131	1.729706	0.0955
LA	-0.300428	0.132544	-2.266625	0.0320
LLPTA	-5.796192	5.191491	-1.116479	0.2744
EQTA	-0.812003	0.528489	-1.536460	0.1365
OVTA	-9.576454	3.455542	-2.771332	0.0102
OBSTA	0.194448	0.135061	1.439701	0.1619
DIVER	0.036114	0.051730	0.698135	0.4913
FL	0.000189	0.001497	0.126393	0.9004
LN_TA	-1.696642	0.907857	-1.868843	0.0730
C	6.941057	3.678496	1.886928	0.0704

R-squared	0.484537	Mean dependent var	0.120076
Adjusted R-squared	0.306108	S.D. dependent var	0.055018
S.E. of regression	0.045830	Akaike info criterion	-3.097622
Sum squared resid	0.054610	Schwarz criterion	-2.657755
Log likelihood	65.75719	Hannan-Quinn criter.	-2.944097
F-statistic	2.715569	Durbin-Watson stat	1.906838
Prob(F-statistic)	0.022379		

Variables explicatives

Coefficients des variables explicatives

Valeurs de la statistique de student (t-stat)

Probabilités (niveau de significativité)

Statistiques utilisées dans les estimations (en dessous des tableaux n°12,13,14 et 15), en l'occurrence :

R<sup>2</sup>, R<sup>2</sup> ajusté, F-statistique, probabilité de F-statistique. Durbin-Watson statistiques.

## 5. Equations du modèle optimal (ensemble des banques)

Dependent Variable: ROE  
 Method: Panel Least Squares  
 Date: 05/29/20 Time: 22:32  
 Sample: 2010 2017  
 Periods included: 8  
 Cross-sections included: 14  
 Total panel (balanced) observations: 112

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCSTF	0.077601	0.028795	2.694903	0.0082
EQTA	-0.442120	0.065812	-6.717925	0.0000
OVTA	-2.386471	1.120371	-2.130071	0.0355
OBSTA	0.221359	0.059010	3.751236	0.0003
DIVER	0.065040	0.028815	2.257156	0.0261
PROP	-0.055337	0.016910	-3.272410	0.0014
C	0.119386	0.029334	4.069845	0.0001

R-squared	0.421549	Mean dependent var	0.128499
Adjusted R-squared	0.388495	S.D. dependent var	0.068524
S.E. of regression	0.053585	Akaike info criterion	-2.954622
Sum squared resid	0.301496	Schwarz criterion	-2.784716
Log likelihood	172.4588	Hannan-Quinn criter.	-2.885685
F-statistic	12.75323	Durbin-Watson stat	0.962717
Prob(F-statistic)	0.000000		

Le modèle optimal s'obtient en éliminant les variables non significatives du modèle. De ce fait, les différentes statistiques ainsi que la valeur des coefficients s'améliorent, ce qui explique la légère différence des coefficients ainsi que les différentes statistiques présentées dans le tableau n° 12 et les coefficients de l'équation présentés dans la page 18.

Il est à noter que cette méthode a été utilisée uniquement pour l'ensemble des banques du fait de l'insuffisance de nombre d'observations dans les autres modèles tels que les banques domestiques et les banques étrangères (le nombre insuffisant des observations peut modifier le caractère général du modèle en éliminant les variables non significatives, ce qui explique la non différence des résultats présentés dans les tableaux n° 13, 14 et 15 avec ceux présentés

## 6. Etape de l'étude économétrique

- Statistiques descriptives
- Constructions des modèles
- Tests statistiques
  - Etude de la stationnarité des données de panel
  - Test de spécification d'Hausman
  - Test de Wald
- Estimation
- Vérifications des régressions des modèles des données de panel

Test de significativité globale

Test d'autocorrélation des erreurs

Test de normalité des erreurs

Test de significativité des coefficients des modèles

- Interprétation statistique des résultats
- Interprétation économique des résultats

## Définitions

**$R^2$**  : En [statistique](#), le **coefficient de détermination**, noté  $R^2$  ou  $r^2$ , est une mesure de la [qualité de la prédiction d'une régression linéaire](#).

***Test de student*** : en [statistique](#), le **test de Student**, ou **test  $t$** , est un ensemble de [tests statistiques](#) paramétriques où la [statistique de test](#) calculée suit une [loi de Student](#) lorsque l'[hypothèse nulle](#) est vraie.

Exemples d'utilisation :

- Comparaison de moyenne d'une loi normale à une valeur si la variance est connue.
- Comparaison de deux moyennes issues de deux lois normales si leurs variances sont égales et inconnues, ou si leurs variances sont différentes et inconnues (Test t de Welch).
- Test sur les coefficients dans le cadre d'une régression linéaire.
- Test sur des échantillons appariés

Le test de signification est un procédé par lequel les résultats d'un échantillon sont utilisés pour vérifier la véracité ou fausseté d'une hypothèse nulle.

Le test d'hypothèse est le suivant :

$$H_0: \beta_i = 0 \quad \text{avec } i = 1 \dots K$$

$$H_1: \beta_i \neq 0$$

Sous l'hypothèse de normalité des erreurs :

$$\frac{a_1 - a_1}{\widehat{\sigma}_{a_1}} = t_{n-2}^\alpha \quad \text{Suit une loi de Student à } n-K-1 \text{ degré de liberté.}$$

- $t_{\text{tab}} > t_{\text{cal}}$  alors on rejette l'hypothèse  $H_0$ ,  $\beta_i$  est significativement différent de  $\beta$  (au seuil  $\alpha$ ).

-Le tableau suivant représente la règle de décision de test de signification :

**Tableau** : les règles de décision de test de signification :

Type d'hypothèse	$H_0$ : l'hypothèse de nullité	$H_1$ : l'hypothèse alternative	Règle de décision rejeter $H_0$ si :
Bilatérale	$\beta_i = 0$	$\beta_i \neq 0$	$ t_c  = t_{dl} \alpha / 2$
Queue de distribution à droite	$\beta_i \leq 0$	$\beta_i > 0$	$ t  > t_{dl}^\alpha$
Queue de distribution à gauche	$\beta_i \geq 0$	$\beta_i < 0$	$ t  > -t_{dl}^{\alpha/2}$

## 7. STATISTIQUE DE FISHER (SIGNIFICATIVITE GLOBALE DU MODELE)

Le  $R^2$  est un indicateur simple, on comprend aisément que plus il s'approche de la valeur 1, plus le modèle est intéressant. En revanche, il ne permet pas de savoir si le modèle est statistiquement pertinent pour expliquer les valeurs de  $y$ .

Ce test consiste à mesurer l'influence de l'ensemble des variables sur  $Y$ , c'est le rapport de la variance expliquée à la variance non expliquée.

Ce test consiste à connaître la signification globale de la régression

On teste l'hypothèse nulle :

$$H_0 : \beta_1 = \beta_2 \dots = \beta_n$$

$$H_1 : \beta_1 \neq \beta_2 \dots \neq \beta_n$$

La statistique de Fisher est :

$$\frac{R^2/k}{(1 - R^2)/(n - k - 1)}$$

Où :

$R^2$ : le coefficient de détermination.

Sous l'hypothèse

$H_0$ :  $F$  suit une loi de Fisher, nous comparons donc ce  $F$  calculé au  $F$  théorique à  $k$  et  $(n-k-1)$  degré de liberté.

- Si :  $F_{cal} > F(k, n-k-1)$  nous rejetons l'hypothèse  $H_0$ : le modèle est globalement explicatif.

**Modèle à effets fixes** (modèle linéaire simple) Le modèle linéaire simple stipule qu'il y a une dépendance linéaire entre les individus et le temps, avec un terme d'erreur

**Modèle à effets mixtes** : la variabilité liée aux individus. Ce modèle est composé d'une partie fixe et d'une partie aléatoire. La partie fixe est identique pour chaque individu et représente l'effet population. La partie aléatoire est propre à chacun des individus et traduit la variabilité liée à chaque sujet

**Le test de Durbin-Watson** est un [test statistique](#) destiné à tester l'autocorrélation des résidus dans un modèle de [régression linéaire](#).

Le test DW est un test présomptif d'indépendance des erreurs du fait qu'il utilise les résidus.

La statistique  $DW$  est comprise entre zéro et quatre. L'hypothèse nulle d'absence d'auto-corrélation des erreurs est acceptée lorsque la valeur de cette statistique est proche de deux. Des valeurs critiques au seuil de 5% (resp.  $d_1$  et  $d_2$ , avec  $d_1 > d_2$ ) ont été tabulées.

Le test d'hypothèse est le suivant :

$H_0: \rho=0$  vs  $H_1: \rho \neq 0$  ; avec :

- $d_u < DW < 4 - d_u$  : on accepte  $H_0$
- $0 < DW < d_L$  : on rejette  $H_0$  ;  $\rho > 0$
- $4 - d_L < DW < 4$  : on rejette  $H_0$ ;  $\rho < 0$
- $d_L < DW < d_u$  ;  $4 - d_U < DW < 4 - d_L$ : indéterminé.

L'interprétation du test de Durbin et Watson est alors la suivante :

1. Si la valeur calculée de la statistique  $DW$  est inférieure à la valeur tabulée, alors il existe une auto-corrélation positive (ou  $\rho > 0$ ).
2. Si la valeur calculée de la statistique  $DW$  est comprise entre  $d_2$  et  $4 - d_2$ , il n'est pas possible de rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'auto-corrélation des résidus (ou  $\rho = 0$ ). Cet intervalle est autrement dit l'intervalle pour lequel n'existe pas d'auto-corrélation des erreurs.
3. Si la valeur calculée de la statistique  $DW$  est supérieure à la valeur tabulée  $4 - d_1$  alors il existe une auto-corrélation négative (ou  $\rho < 0$ ).

Les autres situations correspondent à des zones d'indétermination. La figure qui suit résume l'interprétation du test de Durbin et Watson.

### Test de normalité des résidus

- Le coefficient de Skewness (Skew) ou coefficient d'asymétrie est une mesure de l'asymétrie de la distribution de la série autour de sa moyenne. Le principe du test est :

$H_0$  : la distribution est symétrique et la distribution est asymétrique.

La statistique de Skewness est donnée par :

$Y_1 = \text{skew} - 0 / \text{racine}(6/n) \sim N(0,1)$
--

Si  $y_1 > 1.96$ , alors est rejeté au seuil de 5% et donc la distribution est asymétrique.

Le Skewness d'une distribution symétrique, comme pour une distribution normale, est zéro. Un Skewness positif (resp. négatif) signifie que la distribution a une queue épaisse à droite (resp. gauche).

- Le coefficient de Kurtosis (Kur) ou coefficient d'aplatissement est une mesure de l'aplatissement de la distribution de la série. Le principe du test est le suivant :

la distribution est normale et la distribution est leptokurtique.

La statistique de Skewness est donnée par :

$$Y_2 = \frac{\text{kur} - 3}{\sqrt{24/n}} \sim N(0,1)$$

Si  $y_2 > 1.96$ , alors est rejetée au seuil de 5% et donc la distribution est leptokurtique.

Pour mesurer le degré d'écrasement de la distribution, un coefficient de Kurtosis proche de 3 indique que la distribution suit la forme d'une distribution normale (mésokurtique). En revanche, un coefficient de Kurtosis proche de 0 indique une distribution relativement aplatie (platikurtique), alors qu'un coefficient de Kurtosis élevé indique que la distribution est plutôt pointue (leptokurtique).

- La statistique de Jarque Bera permet de savoir si la série est normalement distribuée. Elle mesure la différence entre le Skewness et le Kurtosis de la série et celles d'une distribution normale.

Ce test regroupe en lui seul les tests de Skewness et Kurtosis.

Pour un risque  $\alpha=5\%$  on test :

H0 : «les résidus sont gaussiens»

H1 : «les résidus ne sont pas gaussiens »

Series: Standardized Residuals  
Sample 2011 2017  
Observations 98

Mean	1.75e-16
Median	-0.001262
Maximum	0.123678
Minimum	-0.104459
Std. Dev.	0.045323
Skewness	0.276116
Kurtosis	2.969023

Jarque-Bera	1.249175
Probability	0.535482

Valeur du test J-B normalité des résidus

Probabilité du test

## 8. Liens utiles

<https://hal.archives-ouvertes.fr/cel-01771756/document>

<http://www2.toulouse.inra.fr/lerna/chercheurs/thomas/panel%20282%29.pdf>

[https://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/CoursPanel\\_Chap1.pdf](https://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/CoursPanel_Chap1.pdf)

